



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

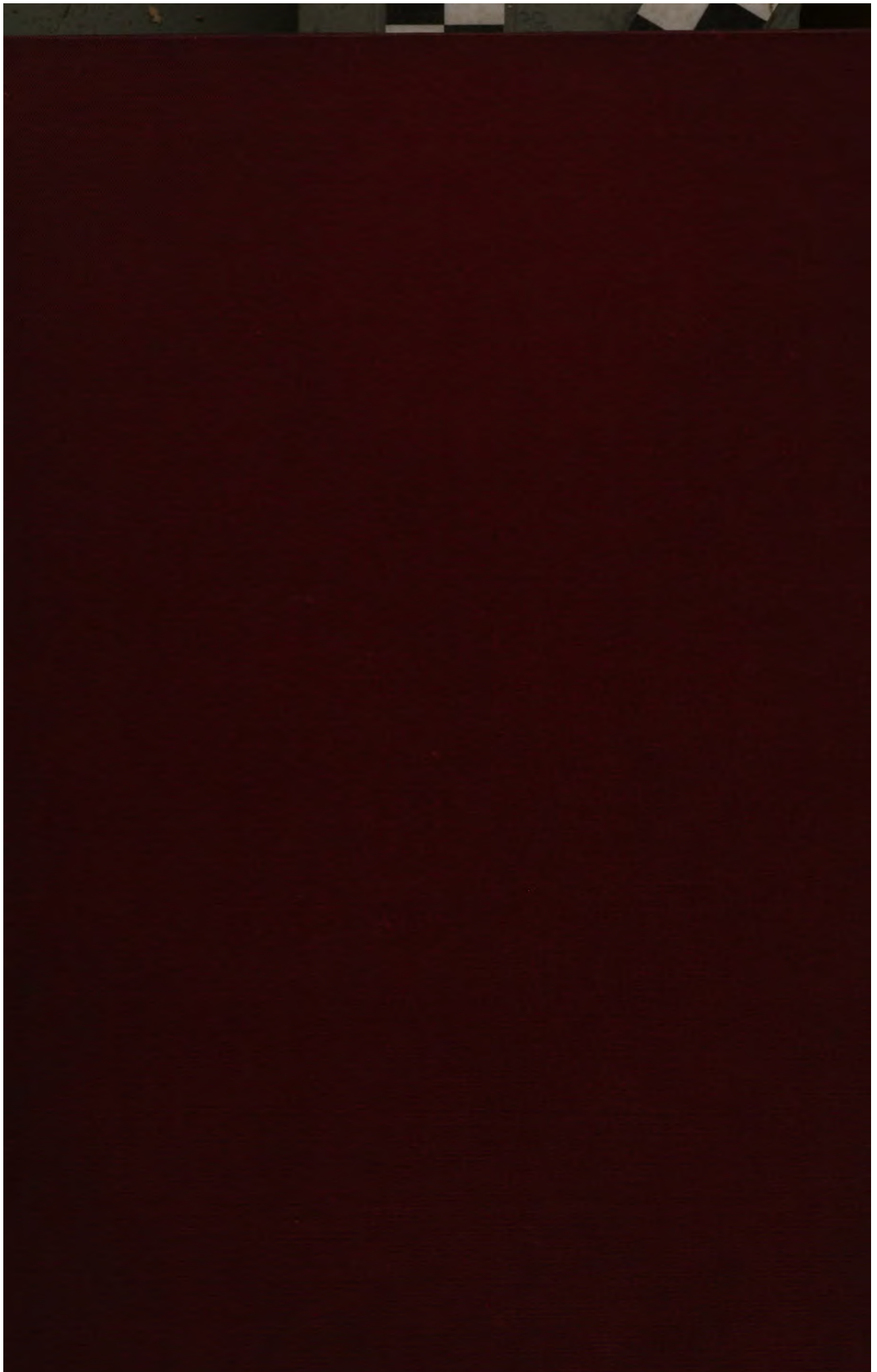
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

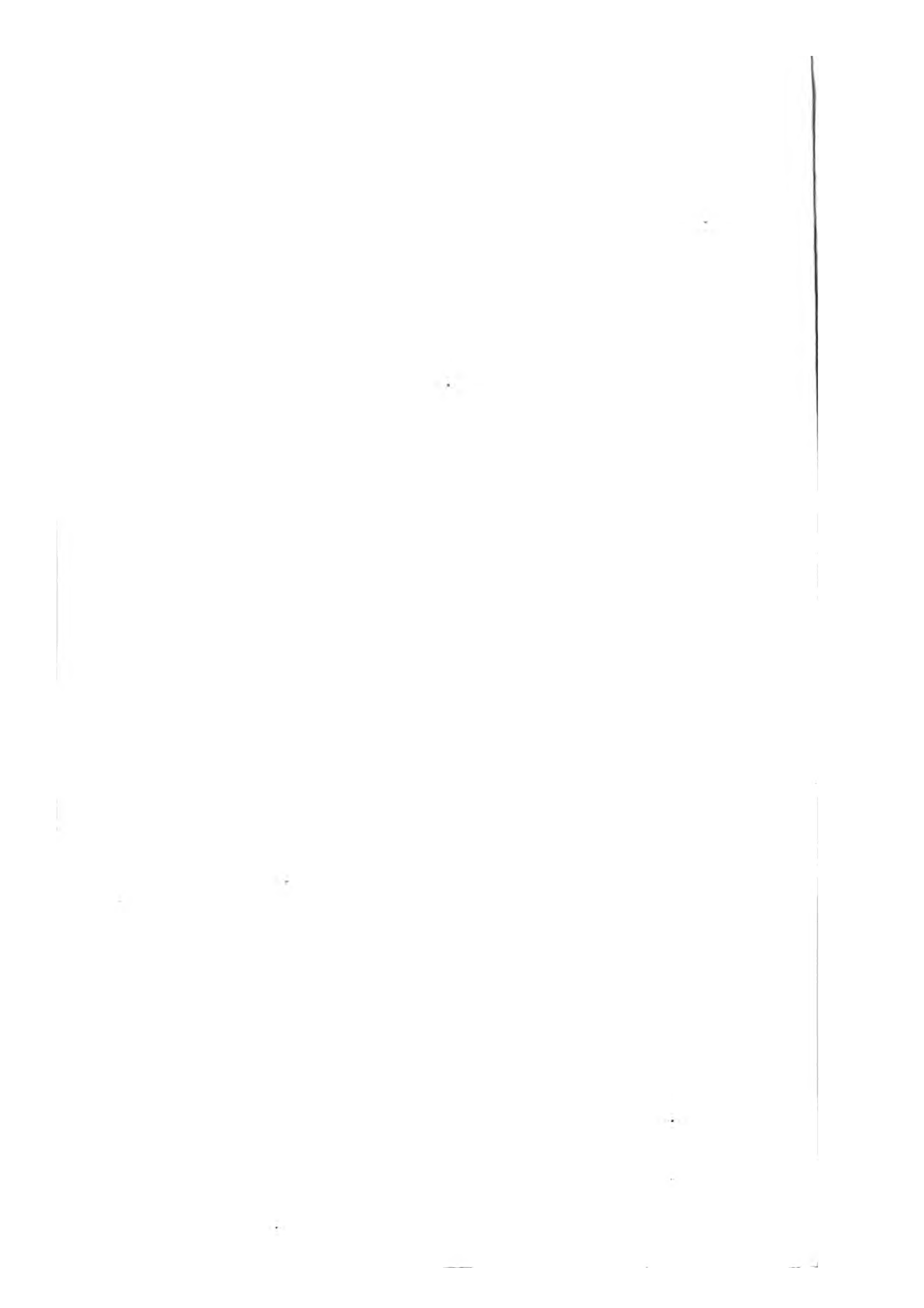
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

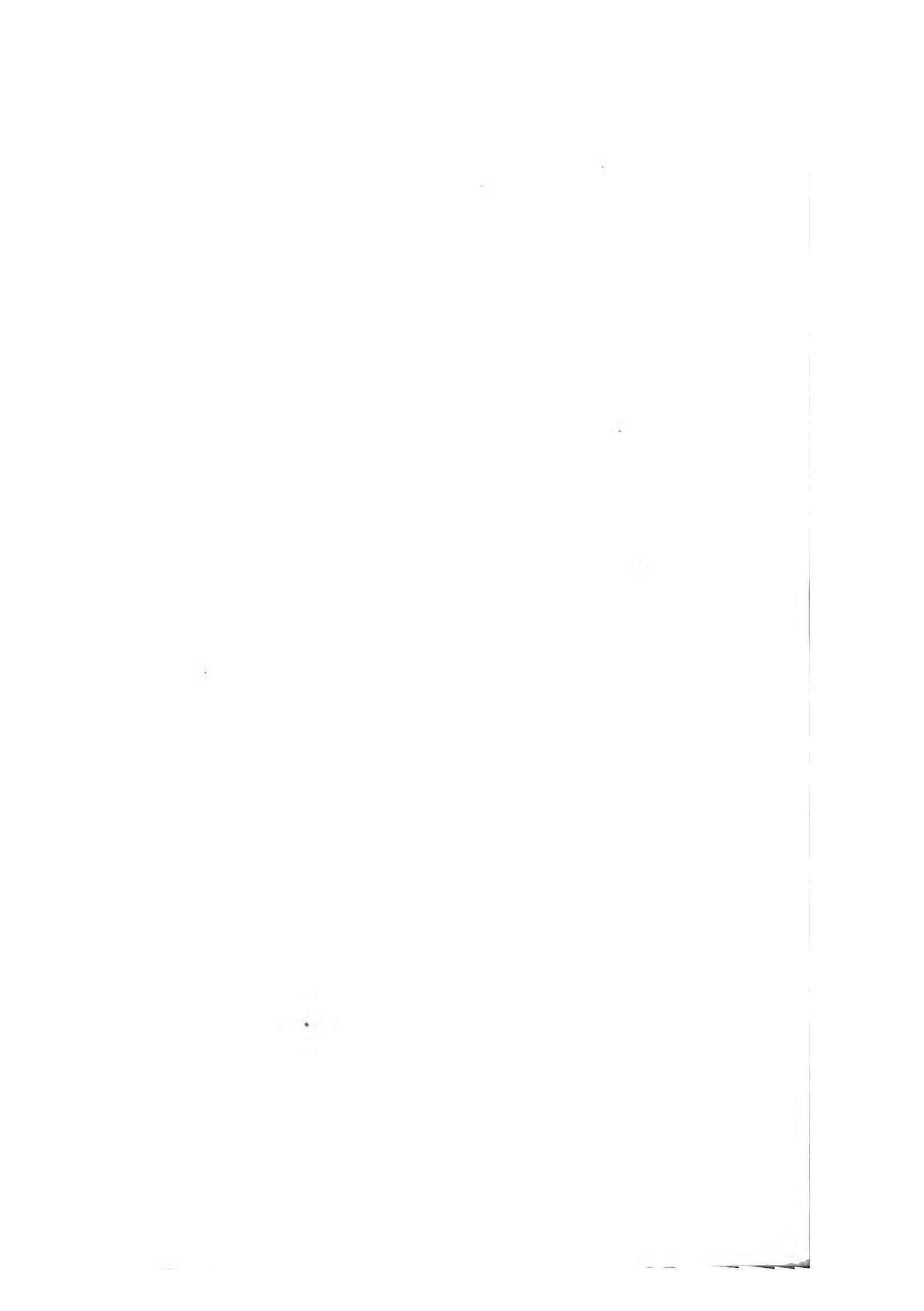


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.









ANTOINE DE BOURBON
ET
JEANNE D'ALBRET

SUITE DE
LE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET

PAR
LE BARON ALPHONSE DE RUBLE

TOME TROISIÈME



PARIS
ADOLPHE LABITTE
LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
4, RUE DE LILLE, 4
1885

23/11/11

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROU.

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

SUITE DE

LE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET

PAR

LE BARON ALPHONSE DE RUBLE

TOME TROISIÈME



PARIS

ADOLPHE LABITTE

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

4, RUE DE LILLE, 4

1885



ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

CHAPITRE ONZIÈME.

Depuis la mort de François II (5 décembre 1560) jusqu'à l'édit
du 19 avril.

Avènement de Charles IX (5 déc. 1560). — Catherine de Médicis se fait attribuer la régence aux dépens du roi de Navarre. — Disgrâce des Guises. — Mise en liberté du prince de Condé. — États généraux d'Orléans (13 déc. 1560-31 janvier 1561). — La Réforme. — Démonstrations opposées de l'Espagne et de l'Angleterre. — Mission de Pedro d'Albret à Rome. — La cour quitte Orléans et se rend à Fontainebleau (2 février 1561). — Affaire des clefs du château (28 février). — Arrêt du conseil portant justification du prince de Condé (8 mars). — États provinciaux de Paris (15 mars). — Le roi de Navarre est nommé lieutenant général du roi (27 mars). — Établissement du triumvirat (6 avril). — Édit de tolérance du 19 avril 1561.

Aussitôt que François II eut rendu le dernier soupir, Catherine de Médicis, d'un ton impérieux, s'arrogea le commandement de la maison du roi. Elle fit fermer les portes, appela sous les armes les compagnies de service, convoqua les membres du conseil privé et proclama le nouveau roi, Charles de Valois, duc d'Orléans, sous le nom de Charles IX. Anxieuse, animée d'une énergie fébrile, pendant qu'elle prenait ses dispositions, elle interrogeait des yeux, dit Chantonay, les mouvements du roi de Navarre que les ordres du feu roi ne pouvaient plus retenir. Mais Antoine ne souleva aucune opposition dans ce moment solennel¹. Il était près de minuit. Malgré l'heure avancée, elle envoya chercher Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, et lui dicta une lettre au connétable de Montmorency. La lettre écrite, Catherine la signa d'une main ferme et commanda à Lansac lui-même de se rendre à la rencontre du connétable qui s'avancait à petites journées².

Le nouveau roi de France, cinquième enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, était âgé de dix ans. « C'est un enfant admirable, écrit l'ambassadeur véni-

1. Lettre de Chantonay du 8 décembre 1560 (Arch. nat., K. 4493, n° 115). — Relation de ce qui se passa à Orléans le lendemain de la mort de François II (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 211).

2. Le corps de la lettre est de la main de Lansac (Orig. f. fr., vol. 3157, f. 110). *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 155.

« tien Michieli en 1561 ; et tout ce qu'un roi peut faire
 « espérer en talent, en esprit, en affabilité, en libéra-
 « lité, en courage, on peut l'attendre de lui. Sa figure
 « est belle¹ ; il a surtout de très beaux yeux comme
 « son père. Ses mouvements et ses manières respirent
 « l'aisance et la grâce². » Charles IX avait pour gou-
 verneurs le prince de la Roche-sur-Yon et Philibert de
 Marcilly, sire de Cypierre. Le premier n'exerçait qu'une
 fonction nominale, mais Cypierre ne quittait son dis-
 ciple ni jour ni nuit. Ancien favori de Henri II, renommé
 pour son élégance et son adresse à la cour, il avait
 su captiver le cœur de son jeune maître en le suivant
 dans tous les exercices de son âge³. Depuis sa pre-
 mière enfance, Charles IX recevait aussi les leçons de
 Jacques Amyot⁴, mais il n'aimait pas l'application⁵ et
 ne prenait plaisir « qu'à la paume en temps sec et
 « beau, à danser et jouer des armes en temps humide
 « et pluvieux⁶. » En vain le grand helléniste s'était

1. On le trouve quelquefois désigné dans les pamphlets du temps sous le surnom peu gracieux de *roi morveux*. Ce surnom n'était pas motivé, comme on pourrait le croire, par l'extrême jeunesse du roi, mais par un trait naturel qu'il avait au-dessous du nez. Voyez une étude dans le *Recueil des Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 2^e série, t. IV, p. 189.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens* dans les *Documents inédits*, t. I, p. 419. — Voyez aussi la lettre de Michel Suriano à la république de Venise du 6 décembre (Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs vénitiens, filza 4, f. 205).

3. Telle est l'appréciation de Chantonay, ambassadeur d'Espagne (Lettre en espagnol à Philippe II, du 28 décembre 1560 ; Arch. nat., K. 1494, n° 12). L'ambassadeur vénitien, Jean Michieli, paraît du même avis (*Relations des amb. vén.*, t. I, p. 421).

4. *Œuvres morales de Plutarque*, Paris, 1802, épître de dédicace au roi, p. 13.

5. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 419.

6. Lettre sans date, 1561 (*Négociations sous François II*, p. 793).

efforcé d'assujettir à l'étude des lettres ce « jeune lion » indompté qui ne rêvait que chasse et que combats. Charles IX lisait les vies de Plutarque, vivait et pensait avec ses héros, mais, au lieu d'y puiser « la sainte sagesse, discipline des rois¹, » il n'y cherchait que l'image de la guerre. Vers le même temps, un autre prince, destiné à grandir à côté de lui, Henri de Béarn, sur les conseils de sa mère, recueillait à cette même lecture la source « de ses bons déportemens. » Cependant le fils de Henri II se montrait sensible aux soins d'Amyot. A l'exemple de Charles-Quint, qui avait fait nommer pape son ancien précepteur, Adrien II, il voulut, le lendemain de son avènement, montrer sa reconnaissance à son maître ; son premier acte fut de conférer à Jacques Amyot la charge de grand aumônier².

L'ancienne constitution du royaume, qui n'était pas discutée, parce qu'elle n'avait jamais été écrite, attribuait la régence au roi de Navarre comme premier prince du sang. La reine mère n'a droit, écrit Chantonay à Philippe II, qu'à la tutelle de son fils³. Mais l'autorité de la reine pouvait primer celle des traditions. Il importait de résoudre la question avant le 13 décembre, date de l'ouverture des états généraux, dont les assemblées bruyantes auraient passionné le débat. Catherine avait à peine huit jours, et son natu-

1. Préface de la traduction des *Oeuvres morales*.

2. Ordonnance datée du 6 décembre 1560 (copie du temps ; coll. Clairembault, vol. 1111, f. 257).

3. Chantonay constate que ce point n'était pas discuté (Lettre orig. à Philippe II, du 5 décembre ; Arch. nat., K. 1493, n° 114). Dans une autre lettre, du 28 décembre, il raisonne longuement ce point de droit (Ibid., K. 1494, n° 12). — Lettre de Throckmorton du 31 décembre (*Calendars*, 1560, p. 467).

rel ne la portait pas aux décisions rapides¹. Quelques heures avant la mort du roi², elle était allée consulter le cardinal de Tournon et s'était fait un plan de conduite, dont le trait principal était de résoudre la question par l'autorité du fait accompli³. Dans la matinée du 6 décembre, sur les conseils du maréchal de Vieilleville⁴, elle convoqua à l'hôtel Groslot les princes, les membres du conseil, les hauts seigneurs présents à la cour. L'assemblée réunie, elle fit ouvrir les portes de la chambre du roi. Le roi de Navarre, les cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Guise⁵ et de Chastillon, le prince de la Roche-sur-Yon, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Estampes, le chancelier Michel de l'Hospital, les maréchaux de Saint-André et de Brisac, l'amiral de Coligny, les évêques d'Orléans, de Valence et d'Amiens, les s. du Mortier et d'Avanson, tous membres du conseil privé, furent admis solennellement auprès du nouveau roi, qui les remercia «*benignement* » de leurs services et leur commanda d'obéir à la reine mère.

1. Baschet, *La diplomatie vénitienne*, pièces citées, p. 515 et 518. — Sur les incertitudes de Catherine, pendant les premiers jours du règne de Charles IX, voyez les *Commentaires de Monluc* (t. II, p. 336, édit. de la Société de l'Histoire de France).

2. La veille de la mort du roi elle avait écrit, dans la prévoyance de ce qui allait se passer, une très belle lettre à Guillaume de Saulx, s. de Villefrancon, pour lui demander de maintenir l'ordre dans la province (Orig., f. fr., vol. 4638, f. 5).

3. Lettre de Tornabuoni au grand-duc de Toscane, du 6 décembre 1560 ; *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 427.

4. *Mémoires de Vincent Carloix*, liv. VIII, chap. xvi.

5. « Point ne feurent paresseux ceux de Guise à saluer « Charles » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, 1626; t. I, col. 141).

Après eux les cinq capitaines des gardes, les quatre secrétaires d'État, l'Aubespine, Bourdin, de Fresne et Robertet, les intendants des finances, les chevaliers de l'ordre, les gentilshommes de la chambre reçurent les mêmes instructions. Le cardinal de Lorraine rapporta le cachet de François II et le rompit en présence du conseil. On fabriqua un autre cachet au chiffre du nouveau roi, qui devait rester entre les mains de la reine mère¹. Les secrétaires d'État dressèrent immédiatement des lettres d'avis à l'adresse des cours souveraines et des gouverneurs de places, pour faire connaître à la fois la mort de François II, l'avènement de son successeur et l'organisation du nouveau pouvoir. Dans ces lettres le roi déclare « que la prudence de la royne mère suppléera aux défauts de son âge, » ou bien qu'il « a supplié la royne de prendre en main la charge des affaires..... avec le prudent advis et conseil de son oncle le roy de Navarre². » Catherine ajouta une lettre signée d'elle à celles du roi. Ainsi s'établit dans le gouvernement une dualité qui dura jusqu'à la fin du règne de Henri III.

Catherine de Médicis associa immédiatement le roi de Navarre aux affaires. La reine et le prince agitèrent un moment de n'appeler au conseil que le chancelier, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le connétable, les maréchaux de Brissac et de Saint-André, le

1. Relation de ce qui se passa à Orléans le lendemain de la mort de François II (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 211).

2. Lettre du roi à Antoine de Noailles (V^o de Colbert, vol. 27, f. 240) ; lettre à Coignet, ambassadeur en Suisse (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 567, note) ; lettre du roi au duc d'Aumale du 8 décembre (f. fr., vol. 4639, f. 6).

duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon¹. Mais la reine voulut ajouter à la liste quelques-unes de ses créatures et Antoine de Bourbon ses plus fidèles partisans. Les concessions furent réciproques, et, d'adjonction en adjonction, la liste monta à trente noms. La reine fut représentée au conseil par le cardinal de Tournon, les maréchaux et le sire de Crussol ; le roi de Navarre par les princes du sang, les Montmorency et les Chastillon². La séance d'inauguration fut fixée au lendemain, 7 décembre.

Le roi de Navarre, comme le reste de la cour, subissait passivement l'ascendant de Catherine, mais ne ratifiait aucune de ses combinaisons. Sa docilité cachait des réserves. Étourdi d'un coup de fortune,

1. Lettre de Tornabuoni au grand-duc de Florence ; *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 427. — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 décembre 1560 (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 1594, n° 115). — Lettre de Suriano du 6 décembre (Dép. des ambassadeurs vénitiens, filza 4, f. 205).

2. Voici la liste complète des membres du conseil : le roi de Navarre ; les cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Bourbon, de Chastillon, de Guise et d'Armagnac ; le prince de Condé ; le duc de Montpensier, gouverneur de l'Anjou et du Maine ; le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur d'Orléans ; le duc de Guise, grand-maitre et gouverneur du Dauphiné ; le duc de Nevers, gouverneur de Brie et Champagne ; le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne ; le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc ; le chancelier de l'Hôpital ; le duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne ; le maréchal Saint-André, gouverneur du Lyonnais et Forez ; le maréchal de Brissac, gouverneur de Picardie ; l'amiral Coligny ; le s. du Mortier ; Morvilliers, évêque d'Orléans ; le s. d'Avanson ; Monluc, évêque de Valence ; Pellevé, évêque d'Amiens ; le s. de Selve ; le maréchal de Thermes ; le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Isle-de-France ; le maréchal de Vieilleville ; le sire de Crussol ; Cossé, s. de Gonnort. (Extraits des registres de Claude de l'Aubespine ; coll. Brienne, vol. 257, f. 45.)

qui, suivant plusieurs témoins, lui sauvait la vie¹, pénétré de son droit à la régence, mais ne sachant comment le faire valoir, il attendait une inspiration. Malheureusement pour lui, Jeanne d'Albret était en Béarn. Catherine, témoin de son incertitude, le fit circonvenir par le sire de Carrouges, par Saint-Gelais de Lansac, négociateur habile, toujours au premier rang dans les intrigues de Catherine, et par la duchesse de Montpensier, sa cousine, qui avait conquis du crédit sur lui². Antoine avait repris pour favoris François d'Escars et Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre ; elle les acheta, l'un par des présents, l'autre par la promesse du chapeau de cardinal. Trois conditions furent offertes au roi de Navarre de la part de la reine : la première, de délivrer tous les prisonniers et particulièrement le prince de Condé, la dame de Roye et le vidame de Chartres ; la seconde, de lui donner le titre de lieutenant général et le gouvernement de toutes les provinces ; la troisième proposition répondait au rêve secret d'Antoine ; la reine s'engageait à user de son crédit auprès du roi d'Espagne pour demander, sinon la restitution de la Navarre, au moins une compensation suffisante. Telles étaient, d'après Davila³, les clauses du marché.

1. Nous ajoutons aux témoignages que nous avons cités dans les notes du tome II le témoignage de Melvil, présent à Orléans, qui affirme que, si François II avait vécu, le roi de Navarre aurait suivi Condé sur l'échafaud (*Mémoires*, 1694, t. I, p. 107). — De Bèze écrit que le prince aurait été seulement emprisonné, de même que le connétable (Lettre du 22 janvier ; Baum, *Teodor Beza*, Preuves, p. 18).

2. Notamment dans les derniers jours du règne de François II. Voy. de Thou, liv. XXVI, 1740, t. II, p. 832 et 834.

3. Davila, favori de la reine mère quelques années après, reçut

Antoine ne se sentait pas d'aise d'avoir reconquis de l'importance. D'Escars, poussé par la cupidité, Lenoncourt, par l'ambition, pressaient ce prince faible et indécis. Le titre de régente, que la reine se réservait, n'offrait guères, disaient-ils, que de vaines prérogatives. L'apparence du pouvoir appartenait à Catherine, mais le pouvoir réel restait au lieutenant du roi. La délivrance de Condé couvrait de confusion les ennemis des Bourbons. Enfin l'appui sincère du roi de France donnait aux revendications de la Navarre une autorité qu'elles n'avaient jamais eue. Dans la maison de Bourbon deux influences rivales se balançaient ; Condé, altéré de vengeance, se montrait intraitable ; mais le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon se déclaraient satisfaits. Trois jours après la mort de François II, on disait communément à la cour que la reine et le roi de Navarre « marchaient du même pas » et que les états consacraient l'accord en les investissant, l'une du titre de régente, l'autre du pouvoir de lieutenant général.

Au milieu de ses hésitations, Antoine reçut, d'un de ses conseillers du parti réformé, un mémoire empreint d'une énergie hautaine :

..... Devez dire haut et clair que ne voulez pour rien quieter vostre droit, car tant plus vous en parlerez haut et plus ébranlerez ceux qui le voudroient empêcher de faire autrement..... La prise de vostre chancelier, les Espagnolz entrez en vostre pays, le voiage de M. de Termes, si autre chose n'y a que je ne puisse savoir, vous donnent assez à connoistre que c'est à vous

les confidences de Catherine. Aussi son récit est-il plus complet qu'aucun autre sur ces négociations (*Hist. des guerres civiles*, t. I, trad. in-fol., p. 76 et suiv.).

à qui ilz en vouloient et voudront toutes les foyz qu'ilz auront puissance de vous nuyre. Pourtant gardez-vous bien de vous deffaire de l'autorité que les loix vous donnent, pendant laquelle vous pouvez tellement vous fortifier..... et les quatre ans vous les prolongerez jusqu'à huit ou dix en pareille puissance.

Enfin le mémoire anonyme conseillait au prince de se liguier avec la noblesse, de ne point quitter Orléans « qui luy est grande commodité s'il en scayt user, » de conserver aux états leur autorité, « qui est d'or-
« donner, non de demander; et en ce faisant peult
« acquérir grande faveur de peuple; » de faire quelque édit « synon d'interym, au moins de souffrance pour
« un temps, affin que l'évangile se puisse avancer, » et de réhabiliter les conjurés d'Amboise¹.

Cette instruction, qui commandait sur le ton du conseil², surprit le roi de Navarre au milieu de ses perplexités. Le soin de faire triompher « l'évan-
« gile » en ce moment était loin de sa pensée. Pour satisfaire son parti, il demanda à la reine l'exclusion des Guises de toutes les charges de la cour. Cette exigence faillit rompre les pourparlers. Catherine répondit que chasser les Guises, c'était courir les chances

1. Mémoire au roi de Navarre sur la conduite qu'il doit tenir après la mort de François II; sans date ni signature; écriture du temps (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580). Une lettre de Calvin aux ministres de Paris, qui probablement arriva trop tard à son adresse, contient les mêmes conseils (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 120).

2. On regrette de ne pouvoir percer l'anonyme, car la pièce est animée d'un esprit politique assez élevé. Il y a des allusions que nous ne pouvons deviner. Ainsi on y parle des prisonniers de Melun, ce qui s'applique probablement au chancelier Bouchard et à ses compagnons. Un personnage y est signalé sous le surnom de *l'OEillet-d'Inde* comme chargé d'une entreprise.....?

de la guerre civile, que la demande était contraire au principe même de sa politique, l'accord entre tous les partis. Antoine se contenta de la réponse ; mais, au moment de signer le pacte, il déclara qu'il ne voulait rien conclure sans consulter le connétable. Il fallut subir les prétentions de ce nouveau négociateur ; Catherine le désintéressa aux dépens du roi de Navarre.

Le connétable de Montmorency, convoqué à la cour dans les derniers jours du règne du feu roi, s'avancait à pas comptés. Se sentant menacé dans son crédit par les favoris de François II, il « feignoit le malade » et se faisait porter dans un brancard. Par prudence, il avait laissé son fils à Chantilly. Lansac, qui lui avait été dépêché par la reine mère, le rencontra à Étampes. Aussitôt qu'il eut appris la mort du roi et lu la lettre de la reine, le connétable sortit de sa litière, monta à cheval et pressa sa marche vers Orléans¹. La princesse de Condé vint au-devant de lui à Artenay et s'épancha en récriminations contre l'emprisonnement de son mari. Montmorency arriva le matin du 8 décembre à la porte Banière². Les murailles étaient gardées par des compagnies en armes. Surpris de cet étalage militaire, il chassa rudement les soldats et menaça les capitaines « de les faire pendre » en disant que « c'estoit chose mal séante qu'estant le roy dans « Orléans, au milieu de son royaume, on gardast les

1. *Mémoires de Jacques Melvil*, 1694, t. I, p. 108.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 décembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 115). — Throckmorton dit que le connétable arriva le 7 (*Calendars*, 1560, p. 438). Chantonay est plus précis dans son récit.

« portes ¹. » Dès qu'il fut arrivé au logis du roi, la reine mère le prit à part, lui parla de ses douleurs et l'adjura en termes émus, au nom de tant de rois dont il avait été le lieutenant, de servir d'appui à la veuve de son maître et à l'orphelin couronné. De nouvelles angoisses prêtaient à ses paroles un accent de vérité ; le jour même, Charles IX était tombé malade ². Montmorency s'attendrit, versa des larmes et jura d'employer son influence et son épée contre ceux qui refuseraient d'obéir à la reine ³.

Le 21 décembre, un règlement du conseil, homologué par le roi, partagea inégalement l'autorité entre la reine mère et le roi de Navarre ⁴. « La reine, dit
« un témoin d'un sens rare, Étienne Pasquier, pour-
« voira aux choses tant ecclésiastiques que séculières,
« qui proviennent de la libéralité du roy, le tout tou-
« tesfois soubz le nom du roy ; et pareillement elle
« ordonnera les finances ⁵. » Les finances avaient été gérées pendant le règne de François II par le cardinal de Lorraine. Maint abus s'y était introduit que le cardinal de Tournon affectait de relever au conseil ⁶. On

1. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 76. — Aubigné, *Histoire universelle*, 1626, t. I, col. 140.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 157.

3. Cette scène est racontée par Davila, t. I, p. 80. — Jacques Melvil, dans ses *Mémoires*, certifie le fond du récit (1694, t. I, p. 108).

4. Cet acte important est imprimé par Dupuy (*Traité de la majorité des rois*, p. 352).

5. Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, col. 86.

6. Tornabuoni emploie une expression singulière pour exprimer cette idée : « Il cardinale de Tournon dà addosso al cardinale de « Lorraine..... » (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 432.)

remit les clefs du trésor à la reine pour rendre moins amère la dépossession du cardinal. Catherine, obligée de s'en décharger, les proposa à l'intègre chancelier, et, sur son refus, les confia au maréchal de Vieilleville, à Lansac et au sire de Crussol, son chevalier d'honneur¹. Quant aux correspondances, « les « secrétaires d'Etat, sans aucunement les ouvrir, les « présenteront incontinent à lad. dame reine mère, « qui les verra à part². » Cette clause permettait à Catherine de dissimuler certaines affaires au roi de Navarre. Elle ne s'en fit faute. On lit dans une lettre de Robertet à l'Aubespine : « Vous trouverez en ce « paquet troys lettres, une première et deux après ; « la première et seconde vous sont envoyées à part et « vous y ferez responce par une lettre particulière. « Quant à l'autre, qui est pour le faict du roy de « Navarre, ceste-là luy a esté communiquée ; vous y « ferez responce dans la lettre que vous ferez au roy, « qu'il verra aussy. Il se fault ainsy conduire au temps « où nous sommes³. »

Le roi de Navarre, « foible pour son trop de bonté⁴, « se contenta de l'ombre, quictant volontairement le « corps et la substance à la royne mère⁵. » Peut-être espérait-il que les états le relèveraient à son rang. Il aura, dit Pasquier, « la charge sur tous gens de guerre, « pourvoira aux villes frontières avec le nom et tiltre

1. Lettre de Tornabuoni au grand-duc de Florence (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 430).

2. Décision du conseil, du 21 décembre ; Dupuy, *Traité de la majorité des rois*, p. 354.

3. Original daté du 27 mars (1561) ; f. fr., vol. 6617, f. 139.

4. *Mémoires de Tavannes*, coll. Petitot, t. XXIV, p. 316.

5. Bèze, *Histoire ecclésiastique*, 1841, t. I, p. 255.

« de lieutenant général du roy par toute la France ¹. » Ce partage du pouvoir parut équitable à la cour et au parlement ². Malgré les précédents, malgré les anciens statuts du royaume, chacun jugeait tout bas qu'un prince, accusé de conspiration la veille de la mort du feu roi, ne pouvait être promu à la régence le lendemain.

Le jour même de l'arrivée du connétable, le roi de Navarre donna, en sa qualité de prince du sang, le collier de l'ordre Saint-Michel au jeune roi et à son frère le duc d'Orléans ³. La gloire de jouer le premier rôle dans une cérémonie d'apparat s'accrut dans la même journée des hommages des ambassadeurs étrangers. Perrenot de Chantonay, représentant du roi d'Espagne, fit sa visite de condoléance à la reine mère et, sur le conseil de Catherine, alla saluer le roi de Navarre. Le lendemain, Nicolo Tornabuoni, ambassadeur du grand-duc de Toscane, remplit le même devoir ⁴. La reine et le prince certifièrent, chacun de leur côté, le parfait accord qui régnait entre eux deux ⁵. Dans ses lettres, Catherine rendait justice, non sans un peu de surprise, au désintéressement du prince. « Il faut que je vous dye, écrit-elle à sa fille, « que le roy de Navarre, qui est le premier et auquel

1. Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, col. 86.

2. Lettre du parlement au roi, du 12 décembre (Dupuy, *Traité de la majorité des rois*, p. 351).

3. Lettre de Tornabuoni du 9 décembre 1560 (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 427). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 4494, n° 11).

4. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 427.

5. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, en date du 8 décembre (Arch. nat., K. 4493, n° 115).

« les lois du royaume donnent beaucoup d'avantage,
« s'est si doucement et franchement porté en mon
« endroit que j'ay grande occasion de m'en con-
« tenter¹. »

Débarassée de l'opposition au moins immédiate d'Antoine de Bourbon, la reine mère essaya son ascendant sur les Guises. François de Lorraine était assez fort à Orléans pour faire « trembler non pas la court
« seulement, mais toute la France. » Il pouvait réduire le roi et la reine « à son bon plaisir et les autres comme
« il eust voulu². » La majorité du conseil et tous les gens de guerre étaient « à sa dévotion. » Il fallait désarmer cet ennemi. Catherine fit appeler le maréchal Saint-André, le confident des Lorrains, et, par des insinuations habiles, lui persuada que le nouveau régime réservait aux Guises d'aussi beaux jours que le règne éphémère de François II. Le maréchal sortit de l'entretien en disant à ses amis que la reine mère seule pouvait rétablir le crédit de la maison de Lorraine et écarter sans éclat les ambitieux Bourbons. Le duc de Guise se résigna à une déchéance momentanée, à la condition de conserver ses charges, mais le cardinal de Lorraine se montra plus difficile à convaincre³.

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 569.

2. Cet aperçu historique est fort bien exposé par Brantôme, alors présent à Orléans, t. IV, p. 226 et suiv. — La popularité et la puissance du duc de Guise sont aussi certifiées par une lettre de Suriano du 6 décembre 1560 (Dép. des ambassadeurs vénitiens, filza 4 bis, f. 6).

3. Lettre de l'ambassadeur vénitien du 6 décembre (Déchiffrement; Dépêches vénitiennes, filza 4 bis, f. 6). — Lettre de Chantonay, du 28 décembre, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 12).

Bientôt se répandit le bruit de la disgrâce des Guises. La reine mère, qui pendant le règne précédent avait été peu écoutée de son fils¹, laissa percer sa satisfaction d'être délivrée de la tutelle des Lorrains²; le cardinal de Tournon, sa jalousie contre le cardinal de Lorraine³. Telles démonstrations permirent aux rancunes des courtisans inférieurs de s'étaler au grand jour. Le cardinal de Lorraine surtout était poursuivi par des ennemis acharnés. Tremblant pour ses richesses et même pour ses jours, dès le 6 décembre, il avait fait passer en Lorraine une partie de ses trésors et annoncé sa retraite dans son diocèse de Reims⁴. Le duc de Guise, plus courageux que son frère, assez fier pour subir sans émotion les bassesses des courtisans, « faisait bonne mine en mauvais jeu⁵. »

Le premier effet de la chute des Guises fut de rendre la liberté au prince de Condé. Au moment de la mort du roi, le prince jouait aux dés avec ses

1. Voyez les singuliers aveux de Catherine (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 591).

2. *Mémoires de Jacques Melvil*, 1694, t. I, p. 107. — Cependant l'ambassadeur vénitien écrit, le 6 décembre, que la reine mère soutient les Guises (Dép. des ambassadeurs vénitiens, filza 4 bis, f. 6). Il était mal informé.

3. Lettre de Tornabuoni du 6 décembre (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 427).

4. Lettre non signée d'un ambassadeur vénitien (Michel Suriano) à la république de Venise (Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs vénitiens, filza 4 bis, f. 6). — Lettre de Tornabuoni au grand-duc de Florence (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 427). — Vincent Carloix donne, sur la sortie de la cour du cardinal de Lorraine, des détails qui ne sont point d'accord avec les lettres des ambassadeurs (*Mémoires sur Vieilleville*, liv. VIII, chap. xvi).

5. Bèze, *Histoire ecclésiastique*, 1841, t. I, p. 253.

gardiens, quand un page de service s'approcha de lui, et, feignant de ramasser un dé, lui dit tout bas : « Notre homme est croqué¹. » Condé resta impassible, acheva sa partie, congédia sa suite et apprit d'un de ses gentilshommes le détail de la maladie de François II. D'après le récit de l'ambassadeur espagnol, le roi de Navarre obsédait la reine mère en faveur de son frère et Catherine refusait de l'élargir avant sa justification². Mais bientôt le prince, mieux conseillé, cessa ses instances, et Condé refusa de sortir « sans savoir qui était sa partie³. » Chacun, redoutant son ressentiment, rejetait sur le feu roi cette dangereuse responsabilité. Catherine rappelait qu'elle avait été éloignée des affaires ; les Guises invoquaient les dernières déclarations de François II. En attendant l'aveu de ses accusateurs, Condé demeurait en prison, gardé à vue par quatre archers sans armes, plus inquiets de le satisfaire que de veiller sur lui⁴. Cependant Catherine lui fit rendre son épée et sa dague. Le prince les reçut en jurant de les employer à se venger des Guises, et

1. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 515.

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 115). — Il était alors question de faire juger le prince par le parlement. Voyez sa lettre au roi de Navarre et à la reine (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 388 et 390).

3. Tel était le conseil de Calvin (Lettre aux ministres de Paris ; Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 120). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 décembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 116).

4. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 28 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1494, n° 12). — La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 76. — Aubigné, *Histoire universelle*, 1624, t. I, col. 140.

fit serment, dit Chantonay, de ne jamais assister à la messe ni d'en autoriser la célébration devant lui¹. Lorsque le pouvoir de la reine fut mis à l'abri de toute contestation par l'assentiment du roi de Navarre, Catherine fit mettre le prince en liberté sous la caution nominale de son frère. Le messenger, qui lui apporta la déclaration, le trouva jouant avec ses gardiens et les faisant courir, les yeux bandés, dans un cercle tracé au charbon². Il sortit de prison le 20 décembre³. Mais ses imprudences, ses intempérances de langue le firent éloigner. Il quitta Orléans le 24⁴, avec sa femme, dans le coche du cardinal de Bourbon. Le roi de Navarre, le connétable et une foule de seigneurs, en partie de chasse, guettaient son passage dans la forêt d'Orléans, tandis que le duc de Guise, le cardinal de Lorraine et leurs partisans, sortis de la ville dès le matin, du côté opposé à la route du prince, étaient allés se confesser à Notre-Dame de Cléry. Condé rencontra ses amis au milieu des bois. Il y eut là des promesses d'alliance échangées et bien des anathèmes prononcés contre les favoris du feu roi. Le prince se retira à Ham en Picardie, ville de l'apanage de la maison de Vendôme, en attendant la déclaration d'innocence qu'il exigeait⁵. C'était un coup de maître pour la reine

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 28 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1494, n° 12).

2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, 1626, col. 141.

3. Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, du 20 décembre 1560 (Dépêches des ambassadeurs vénitiens, filza 4, f. 221).

4. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1494, n° 11). — *Calendars*, 1560, p. 457 et 467.

5. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du

que de l'avoir éloigné au moment de l'ouverture des états généraux.

Quelques jours après la mort de François II, l'union régnait ou semblait régner à la cour. La reine mère partageait avec Antoine de Bourbon l'autorité suprême. Elle évitait de prendre le titre de régente et ne se laissait qualifier que de tutrice de son fils¹. Les lettres des ambassadeurs, les rapports des lieutenants du roi lui étaient remis, mais elle ne décidait aucune affaire sans prendre l'avis du conseil. Le sceau du nouveau roi restait entre ses mains. Le roi de Navarre était ou paraissait réconcilié avec le duc de Guise. « Le bon roi, écrit Tornabuoni, soit que cela soit vrai, soit qu'il le dise, ne paraît avoir reçu des Guises aucune injure. » Chantonay accuse davantage. « Le duc de Guise va quelquefois dîner chez M. de Vendôme où ils se traitent familièrement². » Enfin l'ambassadeur vénitien raconte que, le duc ayant proposé de quitter la cour, Antoine usa de toutes ses instances pour le retenir, et que, à bout d'arguments, il lui déclara que,

28 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1494, n° 12). — Condé était alors tellement pressé d'argent qu'il faisait appel à ses dernières ressources. La princesse de Condé écrivit, le 29 décembre, d'Anisy, au connétable pour le supplier de lui envoyer le règlement intégral de l'affaire pendante avec lui au sujet de la vente de la terre de Germigny (f. fr., vol. 6620, f. 115).

1. Le père Griffet en avait déjà fait la remarque (*Traité des preuves qui servent à la vérité de l'histoire*, 1770, p. 205). Cette observation s'accorde avec toutes les lettres des ambassadeurs étrangers que nous citons plus loin.

2. Lettre de Tornabuoni du 16 décembre (*Négociations de la France et de la Toscane*, t. III, p. 431). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 1494, n° 14).

s'il se retirait, il se retirerait avec lui¹. Le connétable avait repris ses fonctions de chef militaire avec autant de calme que s'il ne les eût jamais perdues. Ses quatre fils étaient assidus auprès du roi de Navarre. Le prince ne prenait aucune détermination sans consulter « son bon compère. » Le cardinal de Lorraine semblait résigné à sa déchéance ; le duc de Guise exerçait paisiblement la grande maîtrise de la maison du roi. Mais des inimitiés passionnées fermentaient sous cette paix apparente. Les maisons de Bourbon et de Guise étaient séparées par des rivalités ardentes. Condé, avant de revenir à la cour, exigeait un débat éclatant. Le connétable, jaloux de tout le monde, ne subissait la suprématie de personne². En vain la reine mère dépensait ses forces à concilier ces ambitions ennemies. La plus petite querelle remettait la paix en question, et, lorsque l'accord régnait à la surface, le sentiment des dangers secrets de l'heure présente disposait les courtisans aux plus absurdes alarmes.

Telle était la cour au moment de l'ouverture des états d'Orléans.

François II, après l'assemblée de Fontainebleau, avait convoqué les états généraux à Meaux pour le 10 décembre suivant. Au commencement de novembre, la ville de Meaux ne paraissant plus assez sûre aux

1. Lettre d'un des ambassadeurs vénitiens à la république de Venise, du 1^{er} mars 1561 (Déchiffrement non signé ; Dép. vénitiennes, filza 4 bis, f. 15). — Autre du 3 mars (Ibid., f. 18).

2. Lettre non signée d'un ambassadeur vénitien (Dép. des ambassadeurs vénitiens, filza 4 bis, f. 6). — Lettre de Throckmorton du 9 décembre (*Calendars*, 1560, p. 438). — Lettre de Tornabuoni du 10 et du 16 décembre (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 430 et 431).

Guises, ils appelèrent les députés à Orléans¹. Chaque bailliage devait envoyer trois députés, un de chaque ordre, et leur dicter un cahier de remontrances². Le roi avait recommandé à ses officiers d'écarter des élections « les gens studieux de nouvelleté et d'altération d'estat³, » c'est-à-dire les réformés et les ennemis des Guises. Malgré la pression, un grand nombre de provinces avaient choisi des députés pénétrés de l'esprit d'indépendance de la Réforme.

Le vendredi, 13 décembre, le roi, accompagné de sa mère, du roi de Navarre, du connétable, du duc de Guise, du chancelier et des membres de son conseil, tous en habit de deuil, ouvrit les états⁴ dans la grande salle que son prédécesseur avait fait préparer⁵. L'Hospital adressa aux députés un discours où les embarras financiers étaient exposés en termes d'une éloquence grave⁶. Le lendemain, les trois ordres s'assemblèrent séparément dans trois églises d'Orléans, le clergé aux Cordeliers, la noblesse aux Jacobins et

1. *Négociations sous François II*, p. 486 et 639.

2. Pour nous renfermer dans les limites de la province dont le roi de Navarre était gouverneur, nous ne citerons que les pouvoirs confiés par la noblesse de Guyenne à M. de Duras, son député. Ils sont imprimés dans les *Archives de la Gironde*, t. VIII, p. 537.

3. *Négociations sous François II*, p. 489. — Regnier de La Planche a raconté les efforts des Guises à Blois pour empêcher que « ceste assemblée ne fust aucunement bigarrée. » (*Estat de France*, in-fol., col. 291 et 292.)

4. Le cérémonial de la séance est raconté dans une pièce publiée dans les *Négociations sous François II*, p. 789.

5. Voyez la *Description du théâtre fait à Orléans pour l'assemblée des trois estats*, 1560 (Recueil de pièces de Fontanieu, Bibl. nat., imprimés, vol. 295, n° 11).

6. *Oeuvres complètes de l'Hospital*, t. I, p. 375.

le tiers état aux Carmes. Avant de délibérer, les deux derniers ordres, à l'instigation de la noblesse de Guyenne, remontrèrent au roi de Navarre que la mort du feu roi, qui les avait appelés, « avoit esteinct « leur pouvoir et charge, » et qu'ils ne pouvaient sanctionner l'organisation du conseil de régence sans « nouveaux mandements » de leurs électeurs¹. La requête ouvrait au roi de Navarre une porte pour rentrer au pouvoir². Catherine, directement visée, mit ses amis en campagne, mais elle ne trouva chez les députés de la noblesse que de froides réserves en faveur de la monarchie et de ses traditions. Le conseil privé discuta la remontrance et décida, le 20 décembre, que, « de par la loy du royaume, l'autorité royale ne « mouroit pas, que le mort saisissoit le vif et que l'autorité royale passoit sans transition du roy défunt à « son légitime successeur³. » Le lendemain la reine rendit un édit qui consacrait son accord avec le roi de Navarre et le fit signifier aux états sous le titre d'*Acte de constitution de la régence pendant la minorité du roy*⁴. Mais la noblesse opposante ne s'arrêta

1. Remontrances de la noblesse (*Recueil des états généraux*, t. XI, p. 169). Tous les bailliages et toutes les sénéchaussées ne paraissent pas avoir pris part à cette réclamation. Sismondi observe que les députés réformés, enorgueillis de leur nombre obtenu malgré la pression des Guises, se flattaient d'obtenir un bien plus grand nombre de sièges sous l'administration du roi de Navarre (*Hist. des Français*, t. XVIII, p. 193).

2. Castelnau constate que les états désiraient élire le roi de Navarre comme régent (*Mémoires*, 1731, t. I, p. 66). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre (Orig. espagnol, K. 1494, n° 11).

3. M. Picot a très bien présenté ces diverses phases des états d'Orléans (*Histoire des états généraux*, t. II, p. 38).

4. *Recueil des anciennes lois françaises* d'Isambert, t. XIX, p. 58.

pas à ces actes. Les députés arguèrent, dans une seconde requête, de l'impossibilité de voter, sans renouvellement de leur mandat, les subsides demandés par le chancelier. A cette nouvelle instance la reine riposta par le commandement de préparer les cahiers de doléance¹.

Trois jours après, le 24 décembre, une députation de trente membres de l'ordre de la noblesse demanda audience à la reine. Le conseil privé était en séance. Comme on les faisait attendre, les députés se plaignirent à grand bruit. Un secrétaire sortit et les invita, s'ils avaient une requête, à la présenter par écrit. Ils répondirent qu'ils voulaient être entendus sur l'heure. Aussitôt introduits, ils déclarèrent qu'ils récusaient d'avance tout gouvernement ou conseil qui ne serait pas désigné par les états. L'un d'eux ajouta même que la régence appartenait au premier prince du sang. Personne n'osa entamer la discussion. Un secrétaire reçut la requête et dit que le conseil en délibérerait².

Ce n'était pas seulement dans les rangs de la noblesse que la reine mère trouvait des opposants. Parmi les députés du tiers, les hommes de loi observaient que son élévation était contraire aux traditions de la monarchie³. D'autres, s'élevant contre une princesse

1. Picot, *Histoire des états généraux*, t. II, p. 41. — De tous les historiens du temps, le président Laplace est celui qui donne le plus de détail sur les états d'Orléans (*Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 79 et 88 et suiv.).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 12).

3. Chantonay traite ce sujet à fond dans sa lettre du 24 décembre.

étrangère, ambitieuse d'asservir la France, rappelaient le dicton du vidame de Chartres :

Catherine Florentine
Est de France la ruine;
Catherine de Florence
Est la ruine de France ¹.

De violentes propositions furent faites à l'assemblée du tiers contre elle. Le secret s'ébruita, et, avant qu'il en fût délibéré, un député, Pierre de Mondore, représentant du duché et du bailliage d'Orléans, avertit Catherine. Celle-ci se plaignit en termes amers et le tiers état fut obligé de désavouer, en les niant, les discours qui avaient été prononcés. L'acte de désaveu fut rédigé par-devant notaire, signé de la plupart des députés, et Pierre de Mondore qualifié de « cause de plusieurs désordres et contradictions ². »

Peu encouragés par le roi de Navarre, les trois ordres cédèrent enfin à la reine et confirmèrent ses pouvoirs. « Je suis, écrit-elle à la reine d'Espagne, sur la conclusion des Etats, par lesquels je vous veux bien « advertir que le gouvernement et administration de « la personne du roy, monsieur mon fils et du royaume « m'ont esté confirmées ³. »

1. *Le Tocsin contre les massacreurs*, 1579, p. 8. « Et comme il « eust répété cela par plusieurs fois et qu'on l'eust admonesté de « se désister, d'autant qu'on pensoit que le mal luy tirast ces « mots de la bouche par forme de resverie, il respondit qu'il « sçavoit bien ce qu'il disoit et n'estoit si malade qu'il ne luy « souvint de plorer les malheurs dont il voyoit que la France « estoit menacée par une femme estrangère et remuante. »

2. Cet acte singulier est conservé aux archives des Basses-Pyrénées, E. 582.

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 162.

Les violentes inimitiés, reflet des passions de la cour, qui divisaient l'assemblée, éclatèrent quand les états passèrent à la rédaction de leurs cahiers de doléance. Dès la séance du 17 décembre, le clergé avait choisi pour orateur le cardinal de Lorraine « s'il « luy plaist en prendre la peine. » Cette désignation, bien justifiée, mais inattendue dans les circonstances présentes, fit espérer aux Guises qu'ils ressaisiraient facilement leur ascendant. L'usage permettait aux trois ordres de nommer un seul orateur pour la séance royale. Le cardinal enviait cet honneur qui lui aurait donné l'occasion de briller au premier rang. Mais les intrigues de ses partisans ne purent lui épargner un échec ; la majorité de la noblesse et du tiers état, peuplée de calvinistes, lui refusa obstinément son vote¹. Plusieurs députés déclarèrent même qu'ils ne voulaient pas être représentés par celui qu'ils se proposaient d'accuser. L'orgueilleux prélat, repoussé par les deux corps laïques, s'excusa auprès du clergé². Il eut le crédit d'empêcher la nomination d'un autre orateur et les trois ordres décidèrent qu'ils auraient chacun un avocat auprès du roi. La noblesse désigna le roi de Navarre. Le prince refusa pour conserver sa liberté d'action,

1. Les deux ordres laïques répondirent : « que, pour la grandeur « et hauteur du seigneur cardinal et parce qu'il estoit au nombre « de ceux qui examineront et jugeront les remonstrances des « estats, ils n'osoient entreprendre de le requérir de prendre « ceste charge, et nommeroient un de leur estat pour faire leur « remonstrance particulière. » (*Procès-verbaux du clergé, états généraux*, t. I, voyez p. 119, 128, 137 et 143, d'après Sismondi.)

2. La Place, *Estat de religion et république*, p. 79. M. Picot a raconté cet incident avec détails (t. II, p. 42, note).

comme premier prince du sang, chargé de suppléer à l'incapacité du roi¹.

La séance royale, après plusieurs ajournements, fut tenue le 1^{er} janvier 1561, à une heure de relevée dans la grande salle des états. L'orateur du tiers, Jean Lange, alors avocat, plus tard conseiller au parlement de Bordeaux, parla le premier². Ce personnage, destiné par sa fougue et peut-être par son éloquence à jouer un rôle dans la guerre civile, n'était pas encore devenu ce catholique furieux qu'offensait même la modération du président Lagebaston. Il prononça devant le roi un discours amer contre le clergé. Il accusa les prêtres et les moines d'ignorance, d'avarice et de luxure. Leur avarice, disait-il, laissait les pauvres périr de misère dans les campagnes ; leur ignorance et leurs vices faisaient la fortune du calvinisme en mettant en relief les vertus des réformateurs. Incapables de prêcher, « ces chiens muets » laissaient sans réponse les objections théologiques des ministres. La noblesse était traitée moins sévèrement, mais blâmée de ses

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 12).

2. L'ordre dans lequel parlèrent les trois orateurs des états généraux d'Orléans laisse quelques doutes. M. Picot dit (*Histoire des états généraux*, t. II, p. 46) que l'orateur du clergé parla le premier, puis celui de la noblesse, puis celui du tiers. Il s'appuie sur l'ordre dans lequel les trois discours sont imprimés dans le Recueil de Mayer (*Des états généraux*, t. X, p. 348) et sur un mot assez précis du titre du discours de Jean Lange. Malgré ces autorités, nous avons adopté l'ordre inverse ; nous nous appuyons sur le récit du président La Place, qui dit positivement que le discours du député de la noblesse succéda à celui du tiers (*Estat de la religion et république*, p. 89), et sur celui de De Thou (1740, t. III, p. 7).

prétentions féodales. Sur l'administration intérieure, le discours contenait quelques idées sages, mais noyées au milieu d'un flot de rhétorique, comme la périodicité des états généraux et l'unité commerciale du royaume¹.

Après Jean Lange parla le délégué de la noblesse, le seigneur de Rochefort. Bien que l'orateur ne fût pas signalé comme huguenot, son discours fut l'écho des passions de la Réforme². Il proposa de mettre toutes les dettes du roi à la charge du clergé et réclama pour les seigneurs protestants le droit de pratiquer librement la religion nouvelle dans l'intérieur de leurs châteaux.

L'orateur ecclésiastique élu à défaut du cardinal de Lorraine, Jean Quintin, professeur en droit canon, dans une harangue peu mesurée, attaqua le calvinisme, « les « fossoyeurs de vieille hérésie..... les licencieux et pré-
« fuges libertins. » Il somma le roi de sévir contre ces « idolastres..... et leurs porteurs de requestes. » Il réclama l'abolition des tailles que les officiers de finance levaient sur les biens du clergé³. « Tout le

1. La plupart de ces idées justes se retrouvent dans les cahiers du tiers état, qu'il n'entre pas dans notre plan d'examiner en détail. Qu'il nous suffise de dire que ces cahiers faisaient l'admiration d'Augustin Thierry (*Hist. du tiers état*, 1855, p. 90).

2. On remarqua, dit de Bèze, que le discours de Rochefort ne contenait pas le mot de *Majesté* (*Hist. ecclés.*, 1841, t. I, p. 279).

3. Ces trois discours sont reproduits textuellement par La Popelinière (*Histoire de France*, 1581, t. I, p. 225, 229 et 239). Ils ont été réimprimés à nouveau dans le *Recueil des états généraux*, 1789, t. X, p. 348 et suivantes. — Il existe beaucoup d'autres pièces inédites sur les états généraux d'Orléans, notamment dans les volumes 4812 et suiv., 7517 et suiv., 3970 du fonds français.

« parcours de ceste concion, amas de lieux communs¹, » était mal placé dans une assemblée réunie pour aviser aux moyens de rétablir la concorde et de combler les vides du trésor. L'amiral de Coligny et ses coreligionnaires se déclarèrent personnellement insultés. Le corps de la noblesse presque entier protesta contre ces invectives et Jean Quintin fut obligé de jurer qu'il n'avait désigné personne².

La question de finances ne fut abordée que le 13 janvier. Le roi de Navarre et le chancelier se transportèrent à l'assemblée générale au couvent des Cordeliers et le chancelier révéla le chiffre du déficit. Le roi était en retard de 43 millions³, somme quadruple du revenu annuel du royaume. L'aveu provoqua une discussion tumultueuse. La dette était d'autant plus difficile à justifier que Henri II, à son avènement, avait trouvé dans l'épargne plus de 1,700,000 écus, sans compter les quartiers échus. La meilleure partie du domaine royal était vendue ou engagée⁴. Enfin le royaume entier subissait une crise d'autant plus cruelle

1. Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, t. I, col. 144.

2. La Place, *Estat de religion ou république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 109. — De Serres, *Commentariorum de statu religionis libri tres*, 1571, in-8°, p. 159. L'auteur, après La Place, analyse avec détails les discours des trois ordres (p. 144 à 160). — Peu de jours après, Quintin mourut « de fascherie » (*Hist. des quatre rois*, 1595, p. 59).

3. *Estat abrégé de ce que montent les dettes et parties à payer (Estats généraux)*, édit. Mayer, t. XI, p. 498). Le chiffre exact est de 43,483,939 livres 9 sols et 6 deniers. — Pour évaluer cette somme, au prix de l'argent de nos jours, nous estimons qu'il faut multiplier par 10, soit 430 millions.

4. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 65.

que les dernières années avaient été moins productives, même dans les provinces fertiles ¹.

La reine proposait des économies et en donnait l'exemple. Elle diminua son douaire de 120,000 livres et imposa aux pensionnaires de la couronne une réduction de moitié ². Elle renonça à la chasse, son délassement favori ³, congédia les officiers de vénerie et la plupart des fauconniers, qui coûtaient 300,000 écus par an ; elle restreignit le service de la chapelle et de la musique de la chambre du roi ; elle ajourna les funérailles de François II qui exigeaient une dépense de 150,000 ducats ⁴. Elle fit demander par le cardinal de Tournon aux marchands de Lyon, à qui le trésor royal devait 19,000,000, un délai de paiement ⁵. La vaisselle d'or et d'argent du feu roi, ses bijoux et pierres précieuses furent inventoriés à Fontainebleau, prélude de la mise en gage ⁶. La moitié des galères fut désar-

1. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 13 janvier 1561 (Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 232).

2. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 13 janvier 1560 (1561) (Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 232).

3. Dès le lendemain de la mort de François II, elle avait renoncé à la chasse « pour que le temps ne lui manquât pas « pour les affaires, » mais Chantonay était d'avis qu'elle ne tarderait pas à le regretter (Lettre originale en espagnol à Philippe II, du 8 décembre ; Arch. nat., K. 1493, n° 115).

4. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1494, n° 11). Castelnau nous apprend que le service de la maison du roi occupait plus de 600 officiers (*Mémoires*, 1731, t. I, p. 65).

5. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 13 janvier 1561 (Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 232).

6. Inventaire original dressé le 15 janvier 1560 (1561) par Jehan Babou de La Bourdaisière, Tristan Rostaing de Brou, Florimond Robertet et Nicolas Legendre de Villeroy (sur parchemin ; f. fr., vol. 4732).

mée¹, la solde des gens de guerre, à pied et à cheval, diminuée dans les provinces éloignées de la cour². La reine voulait réduire les gages des officiers du roi, mais ils objectèrent qu'il était plus juste de supprimer les compagnies suisses, allemandes et italiennes, et la garde écossaise, que les rois de France entretenaient depuis le règne de Charles VII. La question fut soumise et discutée au conseil. Avec une égale insistance, les deux partis demandaient, l'un le licenciement, l'autre le maintien de cette compagnie, presque entièrement composée de huguenots. L'importance du capitaine, Jacques Hamilton, comte d'Arran, héritier présomptif de la couronne d'Écosse et l'un des prétendants à la main de Marie Stuart, justifiait les hésitations du conseil. Cependant le roi de Navarre se prononça pour l'économie et la garde écossaise fut licenciée³.

La plus grave réforme financière, celle qui passionnait le plus les députés, était la restitution des dons excessifs que les favoris du roi, sous Henri II et sous François II, avaient extorqués au trésor royal. Diane de Poitiers, le connétable, la tribu des Guises et de leurs amis s'étaient enrichis aux dépens du roi. La reine mère souleva l'idée de la restitution, qui fut accueillie avec transport par les trois ordres. Le roi de Navarre, ne voulant pas se laisser

1. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 9 janvier 1561 (Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 229).

2. État des paiements des gens de guerre en Languedoc, Provence et Guyenne, janvier et février (1561) (Collection Dupuy, vol. 588, f. 125; copie du temps).

3. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 113.

dépasser en générosité, proposa de commencer l'examen par ses biens personnels ; mais le connétable, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le duc d'Aumale, futur héritier de la duchesse de Valentinois, le maréchal Saint-André accueillirent froidement la proposition. « Ils firent tant que le coup fut rompu, « espérant que le temps ferait parler d'autre chose « que de rendre¹. »

Malgré les économies de la reine, malgré ses instances auprès des députés, après dix jours de dispute, le clergé refusa au roi tout subside et trouva des imitateurs dans les deux autres ordres. Les députés, plus irrités des prodigalités de la maison royale que terrifiés du déficit, désiraient se retirer auprès de leurs électeurs et leur demander de nouveaux pouvoirs. La séance solennelle de clôture eut lieu le 31 janvier, sous la présidence du roi de Navarre. Le chancelier prononça un dernier discours et promit la convocation d'une nouvelle assemblée, à Melun, pour le 1^{er} mai suivant².

Les états généraux avaient été convoqués pour combler un déficit dans le trésor du roi, mais une question plus grave s'imposait à leurs délibérations. La réforme, qui n'avait été qu'un mouvement d'idées sous François I^{er}, une dissidence religieuse sous Henri II, une occasion de troubles sous François II, menaçait, à l'avènement de Charles IX, à la fois la

1. *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 109. — Bèze, *Hist. eccl.*, 1841, t. I, p. 280. — *Histoire des quatre rois*, 1595, p. 59.

2. Récit détaillé de cette dernière réunion (*Estats généraux*, édit. Mayer, t. XI, p. 503). — Malgré cet échec financier, la reine mère, qui peut-être s'attendait à pire, s'applaudit des résultats de la session (*Lettres de Catherine de Médicis*, p. 577).

monarchie et l'église. Point de province, point de ville qui ne fût la proie des séditeux de la religion nouvelle. Les hommes mêmes qui la repoussaient étaient pénétrés de son esprit d'indépendance. Les cahiers de la plupart des bailliages et des sénéchaussées exigeaient, sur un ton impérieux, un concile et la réforme ecclésiastique. Les gens de Meaux avaient même « effrontément demandé » la suppression de la messe¹. L'appui déclaré du roi de Navarre, du prince de Condé, et surtout des trois Chastillons, l'assentiment déguisé de beaucoup d'autres seigneurs faisait de la Réforme un parti d'autant plus redoutable, à la fin de 1560, qu'il personnifiait la résistance aux excès de pouvoir des Guises.

Le roi de Navarre passait pour le chef de la réforme. Il disait ou laissait dire autour de lui qu'il n'avait laissé à la reine le premier rang dans l'État qu'à la condition « d'ouvrir peu à peu aux huguenots un chemin à la « liberté de conscience. » Soutenu par les états, il réclamait chaque jour la liberté des prêches pour ses coreligionnaires. Catherine « se servit avec accortise « de plusieurs excuses, sur l'espérance que les « demandes du roi de Navarre se ralentiroient avec « le temps ; » elle dit qu'elle ne pouvait résoudre, pendant la minorité du roi, sans l'assentiment des parlements, une question si grave ; que la liberté de conscience entraînerait des désordres, la ruine de l'alliance avec l'Espagne et peut-être l'excommunication du royaume ; qu'il serait facile au nouveau lieutenant du roi d'adoucir, par des mesures indirectes,

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 11).

la rigueur des anciens édits et d'introduire en fait la tolérance dans l'administration des provinces. Antoine « s'eschauffoit de plus en plus à demander ce qu'on « luy avoit promis » et trouvait un appui au conseil, chez le chancelier de l'Hospital¹. Les réformés de toutes les sectes l'exaltaient comme le héros futur de leur délivrance. Hotman lui écrivit : « Vous estant « aujourd'huy rendue l'autorité qui vous appartenoit, « Vostre Majesté aura plus d'esgard à l'obéissance « qu'elle doit à Dieu qu'à l'amitié des tyrans qui sont « en exécration et de Dieu et des hommes². » Calvin gardait du doute. Dans une lettre du 16 janvier 1561, il hasarde cette sommation : « Qu'il vous plaise « prendre courage pour batailler vertueusement et de « plus en plus contre toutes les difficultés dont je sais « que vous estes entouré. » Mais, plus loin, il gourmande la modération d'Antoine d'un ton peu assuré et laisse percer la crainte d'être importun³. Antoine, se sentant poussé par les impatients qui ne consentaient à le suivre qu'à la condition de le guider, agissait « mollement. » Il favorisait la réforme et

1. Davila, *Hist. des guerres civiles*, in-fol., t. I, p. 81 et 83. Davila est digne de crédit en tout ce qui touche la reine mère.

2. Lettre autographe, datée de Strasbourg et du 31 décembre (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582). Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, t. IX, p. 32. Par ce mot de *tyrans* il désigne certainement les Guises. Dans une autre lettre, presque de la même date, écrite à Bullinger, Hotman ne se montre pas entièrement satisfait du roi de Navarre : « Rex Navarreus non nobis quidem satisfacit. Vinxit « tamen spem et expectationem omnium. » (Lettre du 8 janvier 1561 ; *Hotmanorum epistolæ*, in-4°, 1700, p. 30.)

3. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 363.

protestait de son orthodoxie ; il faisait prêcher les ministres et continuait d'assister à la messe¹.

Le prince de Condé, beaucoup plus résolu que son frère, était le chef nominal du parti réformé, mais l'amiral de Coligny en était l'âme². Coligny, ferme et droit dans sa voie, indifférent, au moins en apparence, à tout calcul d'ambition personnelle, centralisait entre ses mains la triple charge d'encourager, de secourir, de défendre les pauvres religionnaires qui formaient le gros de l'armée huguenote. Trois jours à peine après la mort de François II, on reçut la nouvelle à la cour que les protestants de Bretagne avaient pris les armes. L'amiral opina au conseil que le soulèvement pouvait avoir une cause légitime ; le duc de Guise riposta qu'un acte contraire aux édits ne pouvait être justifié. La querelle s'échauffa si vivement que le roi de Navarre appela la reine mère. Le duc de Guise, irrité, se retira en disant tout haut que « n'était le temps présent, il poignarderait l'amiral³. »

Catherine de Médicis subordonnait les questions religieuses aux questions de gouvernement. Imbue depuis qu'elle était en France de ce scepticisme italien dont son parent Strozzi avait été le modèle à la cour, elle évitait de se prononcer entre les deux cultes. Elle prêtait l'oreille tour à tour aux conseils du cardinal de Tournon et de l'amiral de Coligny. Les seigneurs

1. *Calendars*, 1560, p. 544.

2. Ce point de vue est mis en relief dans une lettre d'un des ambassadeurs vénitiens, du 6 décembre 1560 (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 6).

3. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 115).

avaient pris parti d'après leurs tendances religieuses et se divisaient en deux armées toujours prêtes à se combattre¹ ; les catholiques suivaient le duc de Guise et les réformés le roi de Navarre. Entre les deux factions planait le pouvoir de la reine mère, prête à associer les chefs au pouvoir en partie égale, résolue à limiter leur influence et à les gouverner l'un par l'autre à la faveur de leurs rivalités mutuelles². Sa politique de bascule est exposée en termes saisissants par d'Aubigné : « La royne, dit-il, jettoit par-
« fois de l'huile sur tel feu, parfois de l'eau, suivant
« que l'eslévation de l'un de ces partis menaçoit la
« maison de France et en ceste maison son autorité³. »
Le gouvernement du royaume se ressentait de ces fluctuations. Le 7 janvier une déclaration du roi confirme l'édit de Romorantin, dont la disposition principale attribuait aux prélats la connaissance du crime d'hé-

1. De Bèze raconte que les seigneurs de la cour consentirent volontiers au partage, espérant maîtriser facilement une faible femme (*Hist. ecclés.*, 1844, t. I, p. 255).

2. Cette politique est très bien exposée dans un pamphlet du temps (*Le réveille-matin des François*, 1574, p. 16). Voyez aussi la note suivante.

3. Aubigné, *Histoire universelle*, 1626, t. I, col. 144. — Une lettre de Tornabuoni, du 10 janvier, ajoute des traits nouveaux : « Les Guises sont mal vus et ont la haine générale ; chacun voudrait qu'ils s'en allassent et on crie contre eux. Et tout cela est fait pour les faire partir, ce qu'ils seront forcés de faire si la reine ne les retient pour conserver sa grandeur à l'aide de la désunion ; parce que, bien que le roi de Navarre et le connétable, encore davantage, lui montrent une grande soumission, on croit que, si les Guises étaient chassés, ceux-là commenceraient vouloir lui reprendre l'autorité comme les Guises avaient projeté de le faire. » (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 444.)

résie. Le 13, de nouvelles lettres ordonnent la répression de troubles suscités par les religionnaires à Paris¹. Le 23, le roi requiert le conseil de Genève de rappeler « les prédicans et dogmatisans, » qu'il accuse de « troubler le repos de nostre estat et, « par une pernicieuse semence de discussion et « division, exciter nosdits sujets à une désobéissance « contre les saints commandemens de Dieu². » Ces ombres légères se perdaient pour le parti réformé dans l'éclat du triomphe. Le 27 janvier, les députés des églises prient solennellement le roi de surseoir à toutes poursuites jusqu'à la décision du concile³. Le lendemain, une ordonnance fait mettre en liberté tous les prisonniers détenus pour cause de religion, et, deux jours après, une nouvelle ordonnance défend à « toutes personnes d'entrer en débat, de prendre « querelle et de se reprocher aucune chose les uns « aux autres, pour le fait de la religion, sur peine de « la vie⁴. »

La lutte entre les deux cultes devait amener des violences d'autant plus grandes que les puissances étrangères menaçaient d'y prendre part. L'Allemagne du Nord et l'Angleterre appartenaient à la religion

1. L'ordonnance du 7 janvier est citée dans les *Mémoires de Condé* (t. II, p. 266). On en trouve le texte dans la coll. Dupuy, vol. 205, f. 183. — L'ordonnance du 13 est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 266.

2. Cette lettre est imprimée par M. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, t. VI, 1^{re} livraison, p. 67. — La réponse du conseil de Genève, rédigée par Calvin, est imprimée p. 70.

3. Cette pièce est imprimée dans le *Recueil des états généraux* attribué à Meyer, t. XI, p. 492.

4. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 266 et 273.

nouvelle ; l'Italie et l'Espagne à l'ancienne. Restait la France, qui allait devenir le champ de bataille des deux influences, le champ clos du Nord et du Midi. L'Espagne et l'Angleterre, les plus passionnées dans la lutte, prirent les devants. Quelques jours avant la mort de François II, Catherine avait demandé l'appui de Philippe II¹. Peu après elle chargea son ambassadeur, Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, d'excuser auprès du roi catholique les changements du nouveau gouvernement, l'élévation du roi de Navarre, l'abaissement des Guises, la composition du conseil². Ces démarches offraient au roi d'Espagne un prétexte pour intervenir. « L'influence de Votre
« Majesté est si grande, écrit Chantonay à son maître,
« qu'elle fera bien de faire entendre à la reine que, si
« elle s'écarte de l'intérêt du bien de la religion pour
« favoriser ou prêter l'oreille aux égarés, Votre Majesté
« lui retirera ses bons offices³. » Ces paroles contiennent en germe toute la politique, occulte ou déclarée, de la cour d'Espagne vis-à-vis de la maison de Valois pendant plus de quarante ans. Mais la reine mère n'était pas seule au pouvoir. Depuis la mort de François II, il fallait compter avec le roi de Navarre.

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 3 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 113).

2. Lettre originale de l'Aubespine au duc d'Albe, du 28 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 118). Une lettre de l'Aubespine à la reine, écrite peu après la mort de François II, révèle l'inquiétude de Philippe II sur la direction de la politique de la cour de France (*Négoc. sous François II*, p. 782).

3. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 5 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 114). François II n'était pas encore mort à l'heure où l'ambassadeur écrivait, mais sa fin était certaine.

Philippe II put bientôt pressentir que, pour réduire son adversaire, il n'aurait pas besoin d'un grand déploiement de forces. Chantonay visita le prince le 8 décembre et Antoine promit « de garder et obéir les « commandemens de Dieu et de l'église et de vivre « dans la loi de ses ancêtres. » L'ambassadeur le félicita, et le même jour, au conseil, le prince flatté soutint, au grand étonnement de tous les seigneurs, certaines propositions du cardinal de Tournon contre les réformés¹.

Averti des hésitations de la reine et du prince, Philippe II envoya à la cour, au commencement de janvier, « pour plaindre le deuil » de la maison de France, un ambassadeur extraordinaire, don Juan Manrique de Lara, avec une instruction aussi ferme qu'impérieuse.

« Vous direz (à la reine mère) que ce qui nous « pousse à la favoriser, c'est le zèle qu'elle aura sur « les choses de la religion, les efforts qu'elle emploiera « à la conservation et aux progrès de l'ancien culte, « ajoutant à cela combien nous désirons la pacification « de ce royaume et le bien du roi son fils..... Vous « devez lui parler clairement et ouvertement quant à « la religion, l'exhortant de ma part à employer ses « soins et sa surveillance au bien de la religion et à « ne point permettre l'avancement des nouveautés « qui sont nées dans ce royaume, et à ne plus donner « de faveur ni d'autorité à ceux qui ne se montrent « pas fermes comme ils devraient l'être dans la reli- « gion. » A ces conseils généraux, dignes d'un grand

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 115).

roi, Philippe II ajoutait des recommandations particulières, l'acceptation du concile de Trente, l'ajournement du concile national français, la diminution du nombre des membres du conseil pour éviter les divisions, et enfin, ce qui devait toucher Catherine, l'exhortation au roi d'obéir à sa mère¹.

A la cour chacun se douta que don Manrique de Lara, trésorier du roi d'Espagne, grand maître de l'artillerie, apportait d'autres paroles que des compliments de condoléance². Don Manrique devait arriver le 19 ou le 20 janvier, presque en même temps que les ambassadeurs du pape et du duc de Florence, mais il se retarda jusqu'au 24³. Bien accueilli par le roi, il fut reçu par la reine avec effusion. Elle fit parade de « son grand amour pour la religion » et remercia Philippe II de son zèle⁴. Cependant la composition et l'attitude de son entourage détruisaient ces protestations. Les trois Chastillons, attentifs à leur rôle, se relayaient pour que l'un d'eux fût toujours présent auprès d'elle⁵. Aucun d'eux n'allait à la messe; tous trois affectaient de rester étrangers aux pratiques religieuses, même

1. Instruction de Philippe II à don Juan Manrique de Lara, en date du 4 janvier 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 14). Cette instruction est accompagnée d'une lettre adressée à la reine même (Minute orig. avec ratures, *ibid.*, n° 11).

2. *Calendars*, 1560, p. 489. Lettre de Throckmorton du 10 janvier 1561 à la reine.

3. *Calendars*, 1560, p. 500 et 514.

4. Lettre collective de Chantonay et de Manrique de Lara à Philippe II, du 28 janvier 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 55).

5. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 28 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1494, n° 12).

aux cérémonies officielles de la cour. L'amiral venait d'avoir un fils ; il le fit baptiser à la mode de Genève¹, au milieu d'une grande affluence de seigneurs, sans que cette « nouvelleté » suscitât la moindre opposition de la reine ou même affaiblit la faveur de l'amiral². La présence des trois Chastillons, leur attitude froide et hautaine était un défi pour les ambassadeurs espagnols. Catherine aurait désiré, au moment de l'arrivée de don Manrique de Lara, éloigner le cardinal qu'ils repoussaient comme apostat. Mais le roi de Navarre, qui avait pris l'habitude de travailler avec lui comme la reine mère avec Coligny, prit la défense de son conseiller. La reine insista ; Antoine resta ferme. Enfin le cardinal demeura à la cour³.

Soutenir la religion catholique d'une main et l'ébranler de l'autre formait une politique que l'ambassadeur espagnol qualifia sévèrement. Un jour, en plein conseil privé, don Manrique signifia à la reine que, si la réforme triomphait en France, le roi d'Espagne prendrait les armes pour l'écraser, aussi bien dans l'intérêt du roi que pour ne pas « laisser infester ses États par « cette peste. » La menace, formulée avec l'autorité qui appartenait à un si haut seigneur, frappa le conseil. La reine fondit en larmes⁴. Pendant deux jours, elle

1. L'enfant était né à Chastillon, le 24 décembre précédent (Delaborde, *Coligny*, t. I, p. 500).

2. Lettre du comte de Bedford à lord Cecil, du 11 février 1561 (*Calendars*, 1561, p. 544).

3. Lettres de Throckmorton du 26 février et du 12 mars 1561 (*Calendars*, 1560, p. 565 et 620).

4. Lettre de Michel Suriano à la République de Venise, du 19 février 1560 (1561). (Déchiffrement, Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 60.)

se montra aussi catholique que le cardinal de Tournon. Mais le surlendemain, fidèle à son système, elle enjoignit au parlement d'exécuter les lettres closes du 28 janvier précédent, qui rendaient la liberté aux prisonniers pour cause de religion¹.

Aussitôt après son arrivée à la cour, don Manrique de Lara demanda à voir le roi de Navarre et lui rendit les mêmes honneurs que Chantonay. Antoine le reçut avec apparat et l'invita à dîner. Il aurait été moins glorieux s'il eût su que, dans l'instruction confiée à l'ambassadeur, le roi d'Espagne disait expressément : « Puisque l'entrée de M. de Vendôme au conseil est inévitable, il faut tâcher de ne pas lui laisser le premier rôle et qu'il soit réduit comme un des autres membres du conseil, à cause des inconvénients que vous connaissez². » Don Manrique était porteur d'une lettre de Philippe II adressée « A mon cousin le duc de Vendôme, prince de Béarn³. » Antoine examina la suscription, et, sans refuser la lettre, observa que l'empereur Charles-Quint et Philippe II lui-même l'avaient souvent qualifié de *roi, prince de Béarn*, et qu'il « ne comprenait pas pourquoi on le supposait déchu de sa dignité royale. » Don Manrique ne s'arrêta pas à cette observation. Le soir même il écrivit à Philippe II que, la mission dont il était chargé, toute de condoléance, ne s'adressant pas au

1. Lettres patentes du 22 février 1560 (1561). (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 271.)

2. Instruction de Philippe II à don Juan Manrique de Lara, du 4 janvier 1561 (Arch. nat., K. 1495, n° 14).

3. Minute ou copie sans date (Arch. nat., K. 1495, n° 4). Cette lettre est une simple lettre de salutation contenant une recommandation hautaine en faveur « du service de Dieu. »

prince, il n'avait pas cru devoir lui faire la moindre concession ¹. L'insulte était d'autant plus humiliante qu'elle avait été faite de propos délibéré. L'Aubespine avait été consulté à Madrid sur l'étiquette de la cour de France et avait conseillé à Philippe II d'adresser sa lettre « Au roy, mon cousin, prince de Biard ². »

La reine d'Angleterre inaugurait une politique aussi énergique en faveur de la Réforme que Philippe II dans le sens contraire. Au milieu de décembre, l'ambassadeur anglais demanda audience au roi de Navarre. Le prince l'invita à souper pour le 23. Throckmorton trouva le prince avec le cardinal de Bourbon, les ducs de Nevers et de Bouillon, l'amiral de Coligny et le comte d'Eu. Antoine, s'écartant de la compagnie, annonça à l'ambassadeur le projet de repousser le concile de Trente et se porta garant des tendances de la reine mère, qui commençait, dit-il, « à prendre goût à la vraie religion. » Throckmorton, à la suite de ces déclarations, conseilla au prince de prendre les conseils de Coligny, et Élisabeth écrivit au roi de Navarre comme au plus sûr de ses alliés. Le comte d'Arran, chef des réformés en Écosse, lui dépêcha le capitaine Forbes. Dans sa confiance, Throckmorton pressait l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire, chargé de recevoir les engagements officiels du prince. Élisabeth, satisfaite d'avoir un coreligionnaire, presque un complice aux pieds du

1. Lettre originale en espagnol de Manrique de Lara et de Chantonay à Philippe II, du 1^{er} février 1561 (Arch. nat., K. 1494, n^o 56).

2. Avis de l'évêque de Limoges, sans date (commencement de janvier 1561) (Arch. nat., K. 1493, n^o 40).

trône de France, accrédita auprès d'Antoine un gentilhomme, Nicolas Fremyn, qui devait servir d'intermédiaire entre le prince et Throckmorton ¹.

Élisabeth, bien que la plus proche voisine du roi de France, n'avait pas encore envoyé d'ambassade de condoléance. Elle attendait le départ de don Juan Manrique de Lara pour agiter plus librement les passions fanatiques qui fermentaient à la cour ². Throckmorton lui recommanda de choisir un personnage de renom, capable de balancer l'autorité de l'Espagnol ; elle choisit le comte de Bedford. Throckmorton fit préparer l'hôtel de Henri de Montmorency-Damville dans la rue Saint-Antoine ³. Bedford arriva le 15 février à Paris et se rendit le 16 à la cour. Le roi l'accueillit avec beaucoup d'honneur, le remercia de ses condoléances et le présenta à Marie Stuart. Le roi de Navarre l'engagea à diner. La première entrevue s'écoula en compliments réciproques. Le soir, les ambassadeurs anglais visitèrent la duchesse de Ferrare. Le 18 au matin, ils eurent une audience du roi de Navarre où l'on traita d'affaires sérieuses. Bedford avait charge de recommander le prince de Condé et les Chastillons, de détourner la France de prendre part au concile de Trente et d'imposer au nouveau roi, en retour de son alliance, l'abandon des conquêtes nouvelles, qui avaient jeté

1. Lettres de Throckmorton, de décembre et de janvier (*Calendars*, p. 467, 474, 471, 477, 485, 489, 494, 492, 504, 505, 514, 519).

2. Observation de Throckmorton (*Calendars*, 1560, p. 500 et 514).

3. Lettre de Throckmorton, du 10 janvier (*Calendars*, 1560, p. 489). — Autre de John Somers (p. 514). — Autre de Throckmorton (p. 565).

tant d'éclat sur le nom du duc de Guise. Antoine promit tout, excepté la restitution de Calais, et renvoya les ambassadeurs anglais convaincus de la fermeté de son amitié¹.

Pendant que le roi de Navarre payait de promesses la reine d'Angleterre, il entraîment secrètement en relations avec la cour romaine. Dans les derniers jours du règne de François II, il avait envoyé à Rome don Pedro d'Albret, son ancien ambassadeur auprès de Philippe II. Pedro était chargé en apparence de rendre hommage au pape, en réalité de faire inscrire son maître au nombre des souverains et d'infliger ainsi un démenti au roi d'Espagne, qui s'obstinait à désigner le chef de la maison d'Albret sous l'étiquette peu révérencieuse de *Monsieur de Vendôme*. Don Pedro arriva le 21 novembre à Rome, demanda une audience solennelle et « fit provision de harangue. » Le 26 novembre, il fut reçu au Vatican et parla « du tort que aucuns meschants hérétiques et séditieux avoient voulu faire à la réputation « du roy et royne de Navarre, se servans à faux titre « de leur nom pour couvrir leurs malheureuses opinions et volontez. » Il « s'estendit sur ce propos en « langue espagnole, de telle grace et finesse, que « nostre saint pere y print plaisir. » Le pape était résolu de le recevoir en plein consistoire comme les autres ambassadeurs, nonobstant l'opposition des Espagnols, quand il apprit du nonce de France que le roi « n'avoit à plaisir » que le représentant de la Navarre reçût les honneurs d'une audience solennelle. Le coup partait de la main des Guises, alors tout-puis-

1. Lettre du 26 février (*Calendars*, 1560, p. 565). — Lettre du 20 février (*ibid.*, p. 555). — Lettre du 12 mars (*ibid.*, p. 620).

sants auprès de François II. Paul IV proposa à don Pedro de se contenter d'une « réception privée, » mais celui-ci insista sur les honneurs dus à son maître. L'ambassadeur de France, présentant un mystère de cour, « s'estoit délibéré de se taire sans parler. » Il se serait montré encore plus circonspect s'il eût prévu que ses lettres, écrites le 5 décembre 1560 et adressées à François II, seraient ouvertes dans un conseil tenu sous la présidence du roi de Navarre.

Aussitôt après l'avènement de Charles IX, Antoine envoya un messenger au pape¹. Le messenger n'était pas encore arrivé à Rome² que le pape était sorti de ses hésitations. Malgré les remontrances de don Juan de Vargas, ministre de Philippe II, la cour romaine fut convoquée pour le 14 décembre dans la salle des rois. Au dernier moment le saint-père hésita de nouveau et proposa à Philibert Babou, ambassadeur de France, de procéder à la cérémonie dans une autre salle, « attendu le froid et le mauvais « temps. » Babou refusa péremptoirement en son nom et au nom de don Pedro et ramena le pape à ses premiers projets³. Le 14, les deux ambassadeurs se présentèrent et don Pedro prononça une harangue d'apparat en latin, qui avait été écrite par

1. Lettre de Michel Suriano à la République de Venise, du 20 décembre 1560 (Dépêches vénit., filza 4, f. 221).

2. A la date du 14 décembre, la cour romaine ignorait encore la mort de François II. Elle n'en fut informée que le 16 (Lettre de Babou, du 18 décembre; V^e de Colbert, vol. 343, f. 623).

3. Lettres de Babou du 25 novembre, du 5 décembre 1560 et du 9 janvier 1560 (1561) (Galland, *Mémoires sur l'histoire de la Navarre*, p. 88 et suiv.). Les trois lettres sont conservées dans les cinq cents de Colbert, vol. 343, p. 612, 618 et 623.

le célèbre humaniste Marc-Antoine Muret¹. Le chancelier du pape, Florellius, répondit au nom de la cour romaine, et un procès-verbal, signé de tous les cardinaux, certifia les honneurs rendus au représentant de la maison d'Albret². Dès ce jour le saint-siège entra en communication officielle avec le roi de Navarre comme avec les autres souverains. Pie IV lui écrivit une lettre de congratulation le 4 janvier 1561³.

La mission de don Pedro d'Albret fut peu connue en France et la popularité d'Antoine dans le parti huguenot n'en fut pas atteinte. Ses amis présentaient ses démarches à Rome comme une manœuvre anti-espagnole. Les agents anglais signalaient malignement son succès⁴. Par contre, Chantonay observait à son maître que la condescendance de Pie IV aurait de graves conséquences sur les négociations futures du roi de Navarre⁵.

En Espagne les nouvelles de Rome bouleversèrent la chancellerie de Philippe II. La qualification de roi de Navarre, attribuée au chef de la maison d'Albret par le pape, impliquait un désaveu de la prétendue bulle au nom de laquelle le successeur de Ferdinand le

1. Cette harangue est reproduite dans les *Œuvres de Muret*, Liège, 1789, t. I, p. 51. Le discours, qui est conçu dans le sens catholique le plus pur, fut plus tard désavoué par le roi de Navarre (Lettre de Mundt à lord Cecil du 13 mai; *Calendars*, 1561, p. 109).

2. *Lettres du cardinal d'Ossat*, 1732, t. II, p. 424 et 428.

3. *Calendars*, 1560, p. 486.

4. *Calendars*, 1560, p. 451 et 452. Lettres de John Shers à lord Cecil et de Guido Giannetti à la reine. — Autre (*ibid.*, 1561, p. 65).

5. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 13 janvier 1561 (Arch. nat., K. 1494, n° 53).

Catholique possédait la Navarre espagnole¹. Philippe II commença par se plaindre au nonce. Puis il chargea don Juan d'Ayala de représenter au pape le « contre-cœur » qu'il éprouvait² et de lui remettre un long factum sur ses droits rédigé par un casuiste à ses gages³. Don Juan d'Ayala remplit brutalement sa mission. Il se présenta au Vatican sans demander d'audience et obligea par son insistance le pape à retarder un voyage à Civita-Vecchia. Introduit auprès du saint-père, il ne se mit pas à genoux et se contenta de s'incliner la tête nue. Au milieu de sa harangue, il se couvrit grossièrement et garda sa toque jusqu'à la fin du discours. Son impertinence fit scandale dans toutes les cours, même en Angleterre⁴. Le mécontentement de Philippe II refroidit les relations de la cour romaine et de la cour espagnole⁵. Le comte

1. Cette prétendue bulle de Jules II n'avait jamais existé, mais le gouvernement espagnol laissait croire qu'il retenait la Navarre espagnole à ce titre. Voyez le *Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 13.

2. Lettre de l'Aubespine au roi de Navarre, du 20 mars 1560 (1561) (Galland, *Mémoires sur l'hist. de la Navarre*, Preuves, p. 84). — Autres lettres du même, du 4 et du 17 avril (*ibid.*, p. 85 et 87).

3. Ce factum, plein de droit canonique, sans faits nouveaux, est conservé aux Archives d'État de la secrétairerie d'Espagne (Navarre, leg. 358, f. 374).

4. Lettre de Shers à lord Cecil, du 26 avril 1561 (*Calendars*, 1561, p. 80).

5. Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 22 mars 1561 (*Calendars*, 1560, p. 34). Telle était l'obscurité que Philippe II avait réussi à accumuler autour de ses droits sur la Navarre que Throckmorton croyait lui-même à l'existence de la bulle de Jules II. — Lettre de Shers à lord Cecil du 19 avril (*Calendars*, 1561, p. 64).

Annibal, un des neveux du pape, qui sollicitait à Madrid en faveur d'un mariage, paya la « faiblesse » de son oncle. Il fut éconduit par le prince d'Eboli au nom du roi et renvoyé sans égards¹. Seul, don Pedro recueillit de brillants fruits de sa mission : du roi de France il obtint l'évêché de Comminges, du pape l'expédition gratuite de la bulle de confirmation², et il s'installa officiellement à Rome comme ambassadeur du roi de Navarre³.

Deux jours après la clôture des états généraux, le roi quitta le séjour d'Orléans marqué par de si funestes souvenirs. Une sorte de fatalité pesait sur la ville. Peu après la mort de François II, le marquis de Beaupréau, âgé de douze ans, fils unique du prince de La Rochesur-Yon, dans un exercice de carrousel, en se jouant avec le roi et d'autres jeunes seigneurs, tomba sous les pieds de son cheval et fut écrasé. Il languit quelques semaines et mourut⁴. On observa que dans un mois la famille royale avait perdu deux de ses membres, tous deux à la fleur de l'âge, le premier et le dernier. Des phénomènes effrayants ajoutaient une

1. Lettre de L'Aubespine, du 17 avril 1561 (Galland, *Mémoires sur l'hist. de la Navarre*, Preuves, p. 87).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 19 juin 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 47). — Autre (*Calendars*, 1561, p. 108).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 mars 1561 (Orig. espagnol, K. 1494, n° 68). — Autre (*Calendars*, 1561, p. 107).

4. Lettre de Suriano à la République de Venise, du 9 janvier 1560 (1561) (Dép. vénit., filza 4, p. 229). Plusieurs historiens et généalogistes ont fixé la mort de ce jeune prince au 18 décembre. Suriano est tellement précis que son récit ne comporte aucun doute. Ce fut la chute qui eut lieu probablement le 18 décembre. Brantôme raconte un peu différemment l'accident (t. V, p. 28).

sorte de terreur superstitieuse à l'impression pénible des courtisans. Le grave Chantonay raconte que, le 28 décembre, à cinq heures du matin, on aperçut un feu lumineux, « grand comme une maison, » au-dessus du logis du roi. Ses rayons éclairèrent la ville pendant plusieurs heures et s'éteignirent aux premières lueurs du jour¹. Un plus grave fléau menaçait Orléans. La disette s'y faisait sentir. Les vivres, épuisés par l'armée de valets et de soldats que le roi et les courtisans traînaient à leur suite, commençaient à manquer même aux ambassadeurs étrangers².

Le roi se mit en marche à petites journées, le 2 février, et arriva le 5 à Fontainebleau avec la reine mère et le roi de Navarre.

La prépondérance du roi de Navarre, malgré ses droits de premier prince du sang, malgré son accord avec la reine mère, ne s'établissait pas sans obstacle. Aux approches du carême, la reine décida que tous les prélats rejoindraient leur résidence. Les cardinaux de Lorraine et de Guise donnèrent l'exemple. Le premier fit des adieux touchants à la reine ; il lui baisa les mains et trouva des paroles émues pour protester de son dévouement au roi³. Il partit le 22 février et alla prêcher à Reims⁴. Antoine voulait garder au

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 décembre 1560 (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 1494, n° 12).

2. Lettre de Suriano à la République de Venise, du 13 janvier 1561 (Dépêches vénit., filza 4, f. 232). Il est juste d'ajouter que, dans sa correspondance, Suriano est toujours très occupé des soins de sa vie matérielle.

3. Lettre de Chantonay et de Manrique de Lara à Philippe II (Orig. espagnol du 1^{er} février 1561 ; Arch. nat., K. 1494, n° 56).

4. Lettre de de Bèze, du 25 mars (Baum, *Theodor Beza*, appendice, p. 31). — M. Cheruel a publié une lettre du card. de Lor-

conseil les cardinaux de Bourbon et de Chastillon, dont les voix lui étaient acquises. L'un se souciait peu de quitter la cour, l'autre de se présenter à ses ouailles ; mais ils furent forcés d'obéir. Dans son dépit, le prince demanda l'éloignement du cardinal de Tournon. En vain la reine lui représenta le grand âge et les infirmités de ce prélat ; elle dut employer son autorité de régente à retenir le cardinal auprès d'elle. Le vieux ministre de François I^{er}, qui avait vu naître Antoine de Bourbon, se vengea de son hostilité par des railleries. Il dit au duc de Montpensier qu'il était « à charge à Vendôme » pour le bien qu'il cherchait à lui faire au corps et à « l'âme, » allusion peut-être à des conseils de morale inutilement prodigués¹.

Les plus amers échecs du roi de Navarre venaient du duc de Guise. François de Lorraine travaillait à regagner le terrain perdu depuis la mort de François II. Au conseil sa parole habile s'imposait d'elle-même. Plusieurs fois son avis prévalut sur celui du roi de Navarre. Ses amis encouragés se ralliaient peu à peu. La veille de Noël, il voulut aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Cléry et « emmena, dit Brantôme, « quasi toute la court avec luy². » Déjà son parti se reformait derrière lui et chacun pouvait prévoir qu'à force de patience et de ténacité le chef des Lorrains retrouverait son ancien crédit³.

raine, datée du 1^{er} avril, qui prouve la tranquillité de ce prélat et sa profonde retraite dans son diocèse (*Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 21).

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 mars (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n^o 62).

2. Brantôme, t. IV, p. 226 et suiv.

3. Suriano insiste sur ce point (Lettre du 19 février 1560 (1561) ; Déchiff., Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 60).

L'un des plus brillants champions du parti catholique, Jacques de Savoie, duc de Nemours, était depuis longtemps en lutte avec les amis d'Antoine de Bourbon. Il avait séduit Françoise de Rohan, cousine germaine de Jeanne d'Albret, sous promesse de mariage et refusait de tenir son serment. Les deux parties étaient en instance auprès de l'officialité diocésaine et bataillaient avec acharnement à coups d'arrêts. Toute la cour était engagée dans cette querelle qui remontait au règne de Henri II. Les Guises soutenaient le duc de Nemours que de tendres liens attachaient déjà à la duchesse de Guise, et les Réformés sa victime. Les premiers, conduits par un jeune seigneur peu mesuré dans ses paroles, remplissaient la cour de leurs rodomontades et essayaient leurs forces à l'ombre de ce débat particulier. La reine fit appeler le jeune duc et le blâma de ses bravades. Il répondit qu'on en voulait à sa vie et se plaignit des partisans des Rohan¹. Enfin la reine réussit à l'apaiser ; elle parla aussi au roi de Navarre et les décida tous deux, puisque le procès était engagé, à attendre les décisions de la justice ecclésiastique. Le duc de Guise aida la reine, et, à la suite d'une conférence pacifique, le roi de Navarre offrit à Guise et à Nemours un repas qui sembla les réconcilier tous les trois².

Au commencement de février, l'un des frères de mademoiselle de Rohan arriva de Bretagne avec une

1. Lettre de Tornabuoni au grand duc de Toscane, du 10 et du 12 janvier 1561 (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 444 et 447).

2. Lettre de Chantonnay à Philippe II, du 12 janvier 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 52).

suite de 200 gentilshommes armés en guerre. Le 10 il fut présenté à la cour par le roi de Navarre. Nemours se prétendit personnellement visé par cette invasion bretonne, s'entoura de défenseurs et affecta de ne se montrer, même devant le roi, que bien accompagné. Catherine se plaignit au roi de Navarre du train belliqueux du sire de Rohan. Antoine répondit que le rang d'un cousin germain de Jeanne d'Albret comportait tel équipage. Le duc de Guise faisait valoir la modération de Nemours par comparaison avec les menaces des Rohan. Il fut appuyé par le connétable. Montmorency fit venir des gens d'armes ; chaque parti convoqua ses soldats. Peu à peu la cour se remplit d'aventuriers prêts à tirer l'épée. Le duc de Guise s'assura de l'appui du duc de Lorraine en cas de conflit¹. Blâmé par la reine et par les seigneurs, mieux conseillé par ses amis, Antoine décida enfin que le sire de Rohan partirait le 24 février pour la Bretagne. Rohan resta auprès du roi de Navarre, mais il ne se montra plus à la cour en tenue de guerre².

Plus tard, sur le bruit de la mort du duc de Nevers, Antoine demanda le gouvernement de Champagne pour son frère, le prince de Condé, mais la reine, à la requête du duc de Guise, le promit au duc de Nemours³. Autant de griefs de la part du prince, autant de causes de jalousie contre son rival.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 mars (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 64).

2. Lettre du comte de Bedford à lord Cecil, du 11 février (*Calendars*, 1560, p. 544). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 mars (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 62).

3. Lettre d'un des ambassadeurs vénitiens (Déchiffrement non signé, daté du 1^{er} mars 1561 ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 15).

La rivalité dégénéra bientôt en querelle. Depuis la mort de François II, des bruits menaçants se répandaient de la cour dans les provinces. Tantôt on racontait que les Lorrains avaient pris les armes, tantôt que le roi de Navarre, profitant de l'absence du duc de Guise, retenu aux obsèques du feu roi, s'était emparé de la personne de Charles IX et de celle de la reine mère. Le récit, entouré de circonstances dramatiques, courut jusqu'à Pampelune¹. Catherine, assaillie de craintes, prit le parti de faire coucher le roi dans sa propre chambre². Ces dangers, vrais ou imaginaires, donnaient une grande importance à la garde du roi. Le duc de Guise, en qualité de grand maistre, la commandait en chef. Un jour, à Orléans, Antoine ne craignit pas de renvoyer les soldats désignés par le grand maistre et introduisit de nouvelles compagnies de son choix³. Le duc de Guise se dit insulté dans sa dignité et se plaignit à la reine mère. Antoine assistait à l'entretien. Il interrompit durement le duc dans ses plaintes : « Le roi et la reine le veulent ainsi et ainsi cela sera⁴. » La contestation dura plusieurs jours. Les gens de pied chassés par le roi de Navarre se groupaient autour du duc de

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 15 décembre (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 9 décembre (Arch. nat., K. 4493, n° 116). Chantonay ajoute qu'il pense que cette sollicitude ne durera pas. — Lettre de Throckmorton au conseil, du 9 décembre (*Calendars*, 1560, p. 438).

3. Lettre de Tornabuoni au grand duc de Toscane, du 10 janvier 1564 (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 444).

4. Lettre de Tornabuoni, du 10 janvier (*Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 444).

Nemours ; on disait qu'ils cherchaient l'occasion de surprendre le prince. Un soir, le connétable, mis en éveil par de secrets rapports, amena lui-même une escorte au prince à la porte du logis de la duchesse de Montpensier ; le lendemain, il le reconduisit avec ses gentilshommes armés jusqu'à l'hôtel du roi. Le duc de Nemours, sommé de s'expliquer, s'excusa de quelques paroles imprudentes. Les habitants, maltraités par les soldats des Lorrains, offrirent au roi de Navarre une garde spéciale qu'il eut la sagesse de refuser¹.

Vers la fin du mois de février, pendant le séjour du roi à Fontainebleau, Antoine se plaignit à la reine que le duc de Guise lui était préféré, qu'il avait pris les clefs du château, que, malgré la présence du premier prince du sang, l'ambitieux Lorrain tranchait du maître au conseil. Il signifia que, si le duc demeurait à la cour, il devrait à sa propre dignité de retourner dans ses états. La reine répondit que le duc de Guise, en retenant les clefs des portes, obéissait aux devoirs de sa charge et suivait l'exemple de Montmorency. Le roi de Navarre épilogua sur le point de savoir si Montmorency avait retenu les clefs du château à titre de grand maistre ou à titre de connétable.

Le duc de Guise, informé de cette nouvelle explosion de jalousie, y riposta avec d'autant plus de hauteur qu'il se sentait dans son droit. Il allait disant à tous les courtisans que le roi et la reine connaissaient depuis longtemps son intention de se retirer à Nanteuil, mais qu'il était contraire à sa dignité de céder

1. La Place, *Estat de Religion et République*, édit. du *Panth. litt.*, p. 110.

à la menace ; du moment où ses ennemis prenaient à tâche de l'offenser, il refusait d'abdiquer les droits de sa charge et de se laisser chasser de la cour. Pendant deux jours le roi de Navarre cessa de paraître au conseil et même de rendre visite au roi et à la reine. Le 26 février, Catherine avec ses enfants et les seigneurs de la maison de Guise allèrent à la chasse. Antoine, les Montmorency et les Chastillons sortirent presque en même temps et affectèrent de se diriger vers une autre partie de la forêt. Au retour la reine s'enferma dans sa chambre avec le roi, ne recevant que le cardinal de Tournon. On s'attendait à des querelles sanglantes dans l'intérieur du château, qui auraient donné le signal de la guerre civile, et les ambassadeurs étrangers en supputaient même les chances¹.

Le lendemain Catherine sortit de sa retraite et déclara qu'à l'avenir les clefs seraient déposées chaque soir dans sa chambre par les capitaines de service. Le roi de Navarre, qui servait d'instrument aux mécontents², ne se tint pas pour satisfait. Il fit grand bruit de ses droits, prit les allures d'un homme offensé et se retira dans son logis. Le jour suivant il annonça qu'il quitterait la cour. En vain le jeune roi chercha à le

1. Lettres de l'ambassadeur vénitien, du 1^{er} et du 5 mars (Déchiffrement, Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 15 et 19). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 et du 9 mars 1561 (Orig. espagnol ; K. 1494, nos 62 et 64). — Lettre de Tornabuoni, du 26 février (*Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 472. — C'est par erreur que l'éditeur a placé cette lettre à l'année 1562 ; elle ne peut être que de 1561).

2. Suriano raconte qu'on lui avait persuadé que les pouvoirs du duc de Guise mettaient sa vie en danger (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 15). — *Sic*, lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 mars (Orig. espagnol, K. 1494, n^o 62).

retenir et le pria avec instance de ne pas l'abandonner. Antoine « fit venir ses chevaux et mulets, trousser « son lit et botter ses gens prêts à partir ¹. » Ses équipages allèrent l'attendre à Melun. Les princes du sang, notamment le duc de Montpensier, engagés malgré eux à suivre le chef de leur maison, le blâmaient ouvertement, mais ils n'osaient se séparer de lui. Le connétable, ses fils, les Chastillons, par esprit de parti, soutenaient hautement la cause du prince. La reine courait le danger d'être laissée en tête à tête avec le duc de Guise, et déjà l'on disait au château que l'ambitieux grand maistre trainerait la cour à Paris pour se faire offrir la régence par le parlement.

Le roi de Navarre et les princes étaient montés à cheval ; ils s'attendaient mutuellement pour donner plus d'éclat à leur départ quand le cardinal de Tournon accourut. Il venait de la part du roi sommer le connétable de se rendre à l'instant auprès de lui. Le connétable obéit ; le roi était dans sa chambre au milieu de ses secrétaires d'État. « Mon compère, lui dit-il, je « compte peu d'années ; je connais cependant les « services que vous avez rendus à mon père et com- « bien vous avez été aimé de lui. Je sais aussi et je « n'ai pas oublié le serment que vous m'avez fait. » Ces paroles émurent le connétable qui se laissa

1. Lettre de la reine mère, du 3 mars (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 486). Cette lettre donne la date exacte de cet incident. Catherine écrit que cela se passait « jeudi dernier » ; or, cette indication, en 1561, désigne le 27 février. L'affaire des clefs du château est donc antérieure à l'arrivée de Condé à la cour, contrairement à ce qu'ont écrit presque tous les historiens. — La lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 mars, s'accorde avec la lettre de la reine pour la date (Arch. nat., K. 4494, n° 62).

ébranler. Le roi reprit : « Mon compère, je vous commande de ne pas m'abandonner ¹. » Pendant cet entretien, le roi de Navarre et les princes s'impatientaient aux portes du château. Ils envoyèrent le duc François de Montmorency rappeler à son père qu'il était attendu. Le vieux capitaine n'hésitait plus. Il déposa son harnois de voyage et répondit qu'il ne partirait pas. Cette nouvelle, communiquée aux princes, changea rapidement leurs dispositions. Personne ne voulut quitter Fontainebleau et le roi de Navarre envoya quérir ses équipages à Melun. A la suite de cet incident, il y eut une réconciliation générale à la cour. Tous les seigneurs jurèrent d'oublier leurs dissentiments personnels et de se liguier contre le premier « qui donnerait une occasion de discorde ². »

A peine cette querelle était-elle éteinte que le prince de Condé, le plus exigeant de tous les mécontents, reparut à la cour. La reine mère, dans un but de paix, avait résolu de faire oublier le procès de ce prince ; elle fit signer au roi des lettres qui dessaisissaient la cour suprême au profit du conseil privé ³ et

1. Tout ce discours est rapporté textuellement dans la lettre de l'ambassadeur vénitien, du 3 mars 1561 (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 18).

2. Outre les documents inédits cités dans les notes précédentes, nous citerons, parmi les imprimés, La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 120 ; lettre de Catherine à Philippe, du 5 mars 1561 (*Négoc. sous François II*, p. 820) ; Davila, *Hist. des guerres civiles*, t. I, p. 84 ; Dupleix, *Hist. de France*, t. III, p. 637. — La Popelinière a absolument copié La Place (f. 254 v^o). — Dupleix (t. III, p. 637) sans le copier s'est inspiré de son récit. — Voyez aussi Brantôme, t. VII, p. 352.

3. Lettre de l'ambassadeur vénitien du 1^{er} mars (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 15).

commanda à Condé de se rendre à Fontainebleau. Le prince quitta La Fère et s'approcha de Paris en grand équipage. Les fils du connétable de Montmorency et une foule de seigneurs, que Chantonay évalue à 7 ou 800 cavaliers, étaient venus à sa rencontre aux portes de la ville et l'escortèrent jusqu'à son logis¹. Le prince s'arrêta quelques jours dans Paris, y tenant cour plénière, entouré des plus remuants du parti huguenot. La foule d'intrigants, qui se pressait autour de lui, dépassait, dit l'ambassadeur vénitien, le nombre des courtisans du roi. Enfin le prince prit la poste et partit pour Fontainebleau avec ses nouveaux partisans. A distance du château, il éloigna son cortège, qui ressemblait à une armée d'invasion, et se présenta seul devant le roi avec le comte de La Rochefoucault et le sire de Sénarpont². Charles IX l'accueillit avec une affabilité qui rappelait par contraste la raideur malveillante que François II lui avait montrée à son arrivée à Orléans, moins de quatre mois auparavant. Ce fut au tour de Condé à faire parade de son dédain. Il accepta les avances du roi comme une restitution qui lui était due et ne dissimula pas ses ressentiments. Debout auprès du siège du roi, en qualité de grand maître, le duc de Guise attendit un regard du nouveau venu. Condé ne jeta même pas les yeux sur lui et la conversation s'engagea entre le roi, la reine et le prince, sans que les deux rivaux eussent échangé une révérence³.

1. Résumé de chancellerie de lettres de Chantonay (mars 1561) (Arch. nat., K. 1494, n° 70).

2. La Place, p. 120.

3. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 16 mars 1561 (Dépêches vénit., filza 4, f. 267).

Bientôt le conseil fut assemblé et procéda au jugement du prince. L'arrêt n'était pas discuté ; cependant les charges abondaient. On avait saisi des lettres qui prouvaient la complicité de Condé avec les conjurés d'Amboise et avec les séditeux de Lyon. Le prince se défendait en accusant son secrétaire d'avoir abusé d'un blanc-seing et demandait à être confronté avec ce secrétaire, mais le coupable avait disparu. Tous les efforts pour le retrouver ayant été inutiles, les amis des Bourbons disaient que les Guises l'avaient fait disparaître par des moyens criminels¹. Quelles que fussent les preuves, les circonstances imposaient à la reine l'oubli du passé. Le duc de Guise se faisait remarquer parmi les défenseurs les plus ardents du prince. Il répétait que toutes les mesures prises contre le frère du roi de Navarre étaient l'œuvre du feu roi et il le prouvait par des lettres signées de François II lui-même. Il affectait de trouver les témoignages insuffisants et conseillait d'anéantir les dossiers de justice que ses propres agents avaient accumulés². Après un simulacre de délibération, le conseil prononça, le 8 mars, un arrêt qui renvoyait Condé de toute plainte ;

1. Lettre de Tornabuoni au grand duc de Toscane, du 16 décembre 1560 (*Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 431).

2. Lettre d'un ambassadeur vénitien (Déchiffrement daté du 1^{er} mars ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 15). — Lettre de Chantonay, du 9 mars 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n^o 64). Dans un extrait de la correspondance de Chantonay, imprimé dans les *Mémoires de Condé* (t. II, p. 2 et 3), il est dit que le roi de Navarre reprocha au duc de Guise l'opposition qu'il faisait à la justification de Condé. Il n'y a rien de pareil dans les originaux. Le duc de Guise défendait ardemment le prince.

la reine mère lui rendit sa place au conseil privé et le convoqua pour la première séance¹.

Le prince de Condé repoussa le bénéfice de cette décision et déclara à la reine qu'il ne se croirait absous que par un arrêt du parlement². La reine l'exhorta à se réconcilier avec le duc de Guise. Il répondit qu'il voulait être justifié légalement avant de se retrouver en face de ses ennemis, et que, le jugement rendu, s'il y avait lieu, il appellerait le duc de Guise seul à seul en champ clos. Le roi de Navarre approuvait hautement ces exigences et disait que les accusations portées contre son frère devaient être éclaircies. Un jour il osa assurer à la reine que le duc de Guise avait acheté quelques-uns des témoins de l'instruction. Le duc, qui était présent, sut contenir sa colère, d'autant que le prince était bien accompagné³. A la cour on disait que le prince de Condé n'attendait que l'occasion de chercher querelle à son rival, « et de « faict il luy en faisoit la mine. » Le duc de Guise n'y prenait garde. « Je ne vis jamais, dit Brantôme, M. de « Guyse estonné pour cela, faisant bonne mine tous- « jours, marchant la teste haut eslevée, résolu de se « bien battre si on l'attaquoit⁴. » Un geste, une rencontre, un acte de zèle d'un gentilhomme pouvait

1. L'arrêt est imprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 156. A la suite de cet arrêt, le roi rendit en faveur du prince une ordonnance de justification qui est imprimée dans les *Mémoires de Castelneau*, 1731, t. I, p. 702.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 mars 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 64).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 mars (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 62).

4. Brantôme, t. IV, p. 268.

donner le signal d'une lutte armée à la cour et la moindre escarmouche entre les courtisans pouvait s'étendre à la France entière. La reine mère avertit secrètement les capitaines de son parti d'accourir au premier tumulte dans la chambre du roi avec leurs gens et leurs armes. Elle renouvela les ordonnances contre le port des arquebuses et des pistolets, et défendit aux gens de service de conserver même des cuirasses ; elle doubla le nombre des compagnies de garde et leur recommanda une plus active surveillance¹.

Catherine s'efforçait en vain d'apaiser le prince de Condé comme elle avait satisfait le roi de Navarre ; elle y perdit ses finesses italiennes. Condé, d'autant plus intraitable qu'on le redoutait davantage, annonça qu'il poursuivrait lui-même le soin de sa justification². Le 17 mars, il se rendit à Paris et entama ses démarches. Le 20, il se présenta avec son frère, le cardinal de Bourbon, à la barre du Parlement, et requit « que le tout y fust jugé et décidé par un honorable et mémorable arrêt. » L'avocat Robert prit la parole, et le Parlement, toutes chambres réunies, décida que le procès serait revisé. Les témoins, Jacques de La Sague, arrêté à la suite de l'assemblée de Fontainebleau, Gilles Trion, dit Le Gautier, et d'autres aventuriers, plus ou moins complices du prince, furent entendus une seconde fois. L'instruction se prolongea pendant plusieurs mois³.

1. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 16 mars 1561 (Dépêches vénit., filza 4, f. 267).

2. Ibid.

3. Récit du temps (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 383).

Dans l'intervalle, le prince de Condé utilisait ses loisirs. A Paris, à la cour, pendant les visites qu'il était obligé de faire au roi, il travaillait à l'organisation du parti huguenot. Coligny s'effaçait modestement derrière lui, sauf à le diriger à son insu. A Paris surtout, dans les conférences que le prince multipliait, il n'était plus question de sa réhabilitation, mais de circonvenir, de désarmer et finalement d'anéantir le culte catholique¹.

Les circonstances prêtaient un appui aux assaillants. Les états provinciaux, réunis dans toutes les villes du royaume, en vertu d'une ordonnance du roi du 18 février², préparaient les cahiers des futurs états généraux. A Paris, les députés avaient repris l'œuvre des états d'Orléans³. La constitution du gouvernement, les rivalités des princes absorbaient leur attention au préjudice de la recherche des ressources financières. Le 15 mars, animés par Antoine Fumée⁴, conseiller au parlement de Paris, victime des Guises sous les règnes de Henri II et de François II, un des chefs du parti réformé et l'un des plus résolus, ils décidèrent que la régence devait appartenir au roi de Navarre, non à la reine mère, et, à défaut du roi de Navarre, au prince de Condé, que « tous ceux de la maison de

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 mars (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 68). — Lettre de Suriano à la république de Venise, du 18 mars (Dépêches vénit., filza 4, f. 262).

2. Copie du temps; V^e de Colbert, vol. 27, f. 289.

3. Leurs délibérations sont analysées dans le journal de Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 24).

4. Lettre de Robertet à L'Aubespine, du 27 mars (1561) (f. fr., vol. 6617, f. 439).

« Guise ou qui ont esté avancés par leur moyen seroient
 « non seulement ostés du conseil du roy, mais aussy
 « esloignés de la compaignie de Messieurs ses freres, »
 que les cardinaux, évêques et autres qui ont le « ser-
 « ment à autre que au roy, » seraient chassés du conseil,
 même le cardinal de Bourbon, « s'il ne laisse le cha-
 « peau, » que le maréchal Saint-André serait exclu du
 conseil et tenu de rendre compte des « dons excessifs »
 des feus rois, que le conseil ne serait composé que des
 princes du sang, du connétable, des trois autres maré-
 chaux et de l'amiral, que Coligny serait gouverneur
 du jeune roi. A ces clauses, les états en ajoutaient une
 autre, grosse d'orages, et qui réservait l'avenir : « Du
 « surplus, les estats y doibvent adviser¹. »

Ces paroles impératives, qui sonnaient le tocsin de la guerre civile, jetèrent l'alarme au conseil. Catherine envoya le duc François de Montmorency à Paris, fit dissoudre l'assemblée provinciale et ordonna de nouvelles élections. Le roi de Navarre ne se sentait pas d'aise d'être ainsi recherché par les états. Il attendait avec une modestie simulée les décisions des autres provinces, quand la reine voulut apprendre de sa bouche quelle part il prenait à ces intrigues. Elle lui demanda « si c'estoit à sa sollicitation que cecy se
 « faisoit, ne pouvant, écrit-elle à L'Aubespine, que

1. *Négociations sous François II*, p. 833. — Cette délibération et ses conséquences probables sont très exactement analysées par Throckmorton (*Calendars*, 1561, p. 41). Il ajoute que ce n'est qu'à ce prix que les états consentaient à payer les dettes du roi. Cette clause n'existe pas dans le document. — Suriano, dans une dépêche chiffrée, en date du 17 mars, a aussi donné quelques intéressants détails sur la décision des états (*Dépêches vénit.*, filza 4 bis, f. 20).

« trouver bien estrange de ce que, après m'avoir
« cédé l'authorité et me l'avoir, tous les estats,
« approuvée à Orléans, il se trouvoit des fols qui me
« la voulsissent oster. » Antoine répondit « qu'il
« estoit bien aise de ce qu'il voyoit, car par là, dit
« Catherine, je congnoistrois ce qui luy appartenoit et
« ce qu'il faisoit pour moy en me le cédant. » Cette
générosité ne convint pas à la reine, qui réclamait,
non pas une faveur, mais un droit. « Je luy répliquay,
écrit-elle, que je scavois assez ce qu'il faisoit
« pour moy, mais que de luy avoir obligation d'une
« chose que je cuidois m'appartenir, je ne le pouvois
« nullement du monde endurer. » Antoine riposta en
se prévalant de la qualité de premier prince du sang,
qui lui aurait assuré la régence s'il eût voulu se montrer exigeant ; malgré ses droits, disait-il, il ne retirait pas ses concessions à la reine, mais il demandait des grâces nouvelles, l'accroissement de ses pouvoirs comme lieutenant général et l'expulsion du duc de Guise de la cour. « Sur ce dernier point, écrit la
« reine, j'ay insisté infiniment, ne pouvant, à ung
« prince d'honneur et de vertu, qui avoit bien servy
« le roy, mon seigneur, et ceste couronne, faire ceste
« honte de le chasser et l'envoyer comme ung mal-
« heureux. Et luy persistoit si obstinément en cela
« qu'il ne m'estoit possible d'y trouver moyen¹. »

Le récit de cet entretien, que la reine et le prince se hâtèrent de colporter parmi leurs partisans, divisa la cour en deux camps. Les députés des états, fiers de leur incursion sur le terrain de la haute politique,

1. Lettre de Catherine à L'Aubespine, du 27 mars (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 176).

voulaient, les uns étendre, les autres restreindre le pouvoir de la reine mère ou du roi de Navarre. Le chancelier de l'Hospital s'efforçait d'écarter ces discussions, étrangères à la compétence des états provinciaux, et la duchesse de Montpensier de prémunir le prince contre les entraînements de ses amis. Après quelques jours « de contension, » la question n'avait pas fait un pas¹. Enfin, le connétable de Montmorency se laissa tenter encore une fois par la grandeur du rôle d'arbitre. Il passa une journée en conférence avec la régente, et, aidé de l'amiral de Coligny, il sut lui persuader que les droits du roi de Navarre et son crédit sur les députés des états méritaient un sacrifice. Le soir même, Catherine fit appeler le duc de Guise². A la sortie du duc la cour apprit que, d'une part, le roi de Navarre et les Lorrains « s'estoient appointés et réconciliés et « promis mutuelle amitié³, » et que d'autre part la reine mère et le premier prince du sang avaient procédé à une nouvelle répartition du pouvoir. Antoine reconnaissait la reine mère comme régente et s'engageait à la faire reconnaître par ses frères. Catherine l'investissait de l'autorité de lieutenant général « par « tout le royaume, comme a esté M. de Guise⁴. » La possession du sceau royal, marque distinctive de l'autorité suprême, restait indivise. Le sceau devait être

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 176.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 mars 1561 (Orig. espagnol ; K. 1494, n° 68).

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 171. — Suriano mentionne cette réconciliation comme un fait important (Dépêches vénit., filza 4, f. 278).

4. Lettre de Catherine à L'Aubespine, du 27 mars (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 176).

renfermé dans un coffre à deux clefs, qui ne pouvait être ouvert que simultanément, par la régente et par le lieutenant général¹. L'accord fut libellé par écrit, signé de la reine, du roi de Navarre, du prince de Condé, du duc de Montpensier, du prince de la Rochesur-Yon, et communiqué au parlement, qui l'enregistra officiellement².

Les acteurs de la querelle, les ambassadeurs étrangers, qui, d'un œil curieux, avaient suivi les péripéties de la lutte, en retinrent une impression bien différente. Le duc de Guise montrait un grand calme, comme s'il n'eût rien perdu tant qu'il conservait un siège à la cour. Confiant dans sa supériorité, il déclara simplement qu'il n'obéirait qu'aux ordres du roi et de la reine³. Cependant il se retira à Blandy, chez le duc de Longueville. Deux jours après, il écrivit à Guillaume de Saulx-Tavannes : « Si j'estois
« pour une heure ou deux auprès de vous, je vous
« conterois de belles querelles et bien fondées. Ci sont
« choses qui ne s'escrivent point et ci m'asseure qu'en
« sarés de plusieurs fassons et du tout⁴. » Catherine s'applaudissait de son triomphe. Dans une lettre à l'Aubespine, elle énumère avec orgueil les attributions

1. Lettre de Throckmorton, du 31 mars (*Calendars*, 1561, p. 41). Cette clause ne reçut point d'exécution et le sceau resta à la reine.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 279. Le roi de Navarre écrivit aussi au Parlement pour confirmer la lettre du roi (*ibid.*, p. 281).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 mars 1561 (Orig. espagnol; K. 1494, n° 68).

4. Lettre originale datée de Blandy, et du 29 mars 1560 (1561) (f. fr., vol. 4640, f. 27). — La retraite du duc de Guise est signalée par Tornabuoni (*Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 448).

de la régence : « Il veult et consent que je commande
 « absolument partout sans jamais m'y pouvoir donner
 « aucun trouble ou empeschement. Je retiens tousjours
 « la principale autorité, comme de disposer de tous
 « les estats du royaume, pourvoir aux offices et béné-
 « fices, le cachet et les despêches et le commandement
 « des finances¹. » Et dans une autre lettre : « Je l'ay
 « faict lieutenant général du roy mon fils par tout le
 « royaume soubs moi, auquele reste la suprême
 « autorité..... comme je l'ay eue jusqu'icy². » Un
 des plus clairvoyants parmi les secrétaires d'État, Flo-
 rimond Robertet, du parti catholique, écrit à l'Aubes-
 pine par le même courrier : « La Royne demeure en
 « son autorité. Le roy de Navarre est content et la
 « paix est partout..... Les fols et pauvres gens,
 « *studiosi rerum novarum*, ne demandoient pas
 « mieux ; les riches et gens de bien les craignoient
 « infiniment³. »

Les ambassadeurs étrangers, au contraire, prévenus
 par l'arrogance des partisans du roi de Navarre,
 regardaient la reine comme réduite en servitude. Tel
 était l'avis de Chantonay, spectateur moins clairvoyant
 que haineux⁴. Tornabuoni, représentant du duc de
 Florence, raillait la faiblesse de Catherine : « La reine

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 176.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 180.

3. Lettre de Robertet, du 27 mars (1561); f. fr., vol. 6617, f. 139. Il y a une copie de cette lettre; f. fr., vol. 6620, f. 110.

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 mars (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 68). — Résumé de chancellerie (*ibid.*, n° 70). — Tel était aussi l'avis du nonce (Avis anonyme italien, du 2 avril; *ibid.*, K. 1495, n° 29).

« a enfin prouvé qu'elle n'était qu'une femme¹. » Philippe II était absent de Tolède. L'Aubespine lui notifia par écrit les changements qui venaient d'avoir lieu à la cour comme une victoire de la régente². Le roi d'Espagne feignit d'accepter ces appréciations. Il adressa à Chantonay l'ordre de féliciter Catherine. « Je regarde la reine, dit-il dans sa lettre, comme une vraie mère et en cette qualité je dois toujours chercher à conserver son autorité et à l'assister et aider dans ce but et pour le bien et augmentation de la religion, avec toutes mes forces, comme le fils qui l'aime et l'estime plus que tout autre³. »

Les partisans du roi de Navarre triomphaient et se regardaient déjà comme les maîtres de la France. Ils se flattaient que le premier progrès de leur maître serait suivi d'un second et que, d'empiétement en empiétement, la reine serait réduite à la garde de ses enfants⁴. Pendant les premiers jours, la réforme déborda à la cour comme un torrent qui a franchi ses digues. Les fêtes de Pâques approchaient et les Réformés préparaient des manifestations éclatantes. Plusieurs ministres étaient arrivés de Genève et prêchaient avec un zèle bruyant à Paris et dans les principales villes. La dame de Roye, belle-mère du prince de Condé, avait amené un prédicateur tellement violent dans ses sermons que les magistrats municipaux l'expulsèrent. Les

1. *Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 448. — Autre du même ambassadeur (*ibid.*, p. 450).

2. Original daté du 4 avril (Arch. nat., K. 1494, n° 72).

3. Copie du temps, sans date, datée de Madrid (Arch. nat., K. 1495, n° 27).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 mars (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 68).

anciennes ordonnances, qui proscrivaient la vente de la viande en carême, n'étaient plus obéies¹. L'amiral de Coligny, que la reine avait réussi à écarter depuis la mission de don Juan Manrique de Lara, reprit son siège au conseil². On disait que, conformément au vœu des états provinciaux de Paris, il serait désigné, en place de Cypierre, comme gouverneur du roi³. Il avait installé un ministre dans son logis, en plein château de Fontainebleau, et admettait tous les auditeurs, seigneurs et gens de commun à ses sermons⁴. La reine laissait tout dire et tout faire. Un jour, au grand scandale du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne, elle conduisit le roi et ses autres enfants au prêche de l'amiral⁵. Le nonce, ne pouvant obtenir une audience pour adresser des remontrances, se plaignit au cardinal de Tournon⁶. « Ce qui est plus grave que tout, écrit l'ambassadeur vénitien, c'est le péril de la religion, de la conservation de laquelle

1. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 122.

2. Lettre de l'ambassadeur vénitien, du 29 mars (Déchiffrement non signé; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 22).

3. Lettre de Throckmorton à la reine, du 31 mars (*Calendars*, 1561, p. 41).

4. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 4 avril 1561 (Dépêches vénit., filza 4, f. 273). — Autre du même, du 18 avril (*ibid.*, f. 275).

5. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 avril 1561 (Orig. espagnol; K. 1494, n° 75). — Nouvelles anonymes en italien, du 9 avril (Lettre du nonce? K. 1495, n° 30). — Le bruit courut même en Espagne que le roi n'allait plus à la messe (*Négoc. sous François II*, p. 849).

6. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 avril (Orig. espagnol; K. 1494, n° 75).

« je n'ai plus d'espérance, le gouvernement étant dans
« les mains entre lesquelles il est¹. »

Le prédicateur ordinaire de la cour pendant les jours saints, bien qu'il fût évêque, n'était guère plus orthodoxe que les ministres de l'amiral de Coligny. C'était Jean de Monluc, évêque de Valence, frère de l'auteur des *Commentaires*, prélat sceptique et roué, habile à caresser tous les partis. Ancien ambassadeur à Venise et à Constantinople, il avait eu un fils, qui débutait à la cour tandis que le père prêchait le carême au roi. Catherine lui accordait toute confiance et lui avait fait attribuer un privilège général pour l'impression de ses ouvrages, faveur que de grands théologiens avaient peine à obtenir².

Au moment des fêtes de Pâques, parmi les seigneurs de la cour, aucun ne témoignait plus de souci des innovations religieuses que le connétable de Montmorency. Depuis quelques jours, il montrait de l'animosité à l'amiral. Il avait pris la peine d'accorder la reine mère et le roi de Navarre, et Coligny avait recueilli les fruits de cet accord. La jalousie aidant, l'esprit de discipline du vieux capitaine s'avisa, dit La Place, du désordre qui s'était introduit à la cour par les prêches, d'abord discrets et timides, puis bruyants et offensifs, du prince de Condé et de Coligny. Deux influences se combattaient dans la maison du connétable. Sa femme, Madeleine de Savoie, apparte-

1. Lettre d'un ambassadeur vénitien, du 29 mars (Déchiff. non signé; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 22). — Autre, en date du 31 mars (*ibid.*, f. 23). — Tel est aussi l'avis de Tornabuoni (*Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 448).

2. Copie espagnole, datée du 25 février 1561 (Arch. nat., K. 1494, n° 60).

nait au parti catholique. Son beau-frère, Honorat de Savoie, gouverneur de Provence, voulait se venger de l'amiral, qui, au conseil, avait pris la défense des Réformés provençaux¹. Son fils aîné, au contraire, le duc François, le pressait de s'unir plus étroitement au parti des princes et d'accabler d'un dernier coup la maison de Guise. Montmorency hésitait ; mais, quand il relisait sa devise *Dieu aide au premier baron chrétien*, il inclinait à ne point « endurer la diminution de l'église « romaine. » Un jour le connétable et le duc de Guise allèrent entendre Jean de Monluc dans la grande salle du château. Tantôt le prédicateur supprimait l'invocation de Dieu et des saints ; tantôt il la remplaçait par l'invocation angélique. « Sur la fin il proposa que la « sainte escripture debvoit estre leue à chascung, en « toute langaige, et les psalmes chantés et une infinité « d'aultres resveries². » A la suite de ce sermon « sans « ordre, ni queue, ni teste, » Montmorency, grand « rabroueur, » dit à l'évêque qu'il ne retournerait plus à son prêche. Monluc lui répondit modestement « qu'il prioit Dieu que sa parole peust profiter en tous « endroits³. » Le lendemain, le connétable, le duc de Guise, le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André se rencontrèrent dans les communs du château, au sermon qu'un pauvre Jacobin prêchait pour les gens de service. Cette rencontre fortuite amena un échange d'observations sur la politique du roi de

1. La Place, p. 122.

2. Lettre de Chantonay, du 13 avril (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 4).

3. La Place, p. 122.

Navarre. Le connétable fulminait contre les ménagements de la reine et contre le crédit de Coligny. Cependant il hésitait encore sur le parti à prendre, quand un excès de zèle de son fils le jeta pour toujours dans le camp catholique.

François de Montmorency présidait à Pontoise les nouveaux états provinciaux. Excités par les ennemis des Guises et favorisés par leur président, les députés votèrent que les seigneurs qui avaient reçu des dons excessifs depuis l'avènement de François I^{er} les rapporteraient au trésor du roi. La question avait déjà été soulevée aux états d'Orléans. Les états provinciaux de Pontoise n'avaient pas le droit d'imposer un vœu de cette gravité, mais ils flattaient secrètement les princes dans leur haine contre les Guises, Catherine dans sa rancune contre Diane de Poitiers. A cette nouvelle, l'ancienne favorite de Henri II, tous les Lorrains, le maréchal Saint-André se mirent en mouvement. Ils circonvinrent le connétable et lui prouvèrent que les restitutions des Guises précéderaient de bien peu les siennes. En vain François de Montmorency lui jura que le vœu des états n'était pas dirigé contre sa maison. François reçut la nouvelle que sa femme, Diane de France, était tombée malade à Chantilly et fut obligé d'abandonner son père à ses nouveaux conseillers. Le lendemain de son départ, le cardinal de Chastillon et l'amiral de Coligny essayèrent de le suppléer auprès du connétable. Montmorency, déjà mal disposé pour eux, leur répondit avec son bon sens « qu'il estoit bon serviteur du roy et de tous « ses petits maistres (entendant parler de Messieurs

« ses frères) et qu'il ne se pouvoit faire mutation de religion sans un changement d'estat ¹. »

Le jour de Pâques, 6 avril 1564, le connétable, le duc de Guise et le maréchal Saint-André communèrent ensemble dans la chapelle de Fontainebleau et scellèrent à la sainte table la célèbre alliance connue sous le nom de triumvirat ². Le soir même le

1. La Place, p. 123. — Davila, t. I, p. 88. Nous citons à dessein les deux plus considérables historiens de chaque parti. Tous les autres les ont suivis dans leur récit. — Melvil assure que le désir de la reine d'imposer des restitutions aux favoris des feus rois fut une des causes du triumvirat (*Mémoires*, 1694, t. I, p. 109).

2. On trouve dans les *Mémoires de Condé* (t. III, p. 209) et dans les *Mémoires-Journaux* du duc de Guise (p. 464) une pièce intitulée : *Sommaire des choses premièrement accordées entre les ducs de Montmorency, connestable, et de Guyse, grand maistre, pair de France, et le mareschal de Saint-André, pour la conspiration du triumvirat...* Cette pièce est un plan de campagne, dont le but est la destruction de la maison du roi de Navarre et de tous les Huguenots : « Premièrement, afin que la chose soit conduite par plus grande autorité, on est d'avis de bailler la superintendance de tout l'affaire au roy Philippe catholique... »

Cette pièce a été acceptée par M. Capefigue, qui, après en avoir publié une partie (*Hist. de la Réforme, de la Ligue...*, t. II, p. 243), ajoute en note (p. 245) : « J'ai trouvé cette pièce, qu'on a crue supposée, en original et signée dans les mss. Colbert. » M. Michelet la regarde comme supposée (*La Ligue et Henri IV*, p. 466) et M. Henri Martin, qui l'avait d'abord accueillie, la repousse dans la dernière édition de son *Histoire de France* (t. IX, p. 81, note).

Pour nous, malgré le témoignage de M. Capefigue, nous ne pouvons croire à l'existence d'un tel pacte; il faudrait en voir l'original pour y croire, et personne de ceux, à commencer par nous, qui l'ont cherché dans le fonds Colbert, ne l'y a trouvé. Sa présence dans les papiers du duc de Guise lui donne bien une certaine valeur, mais seulement la valeur d'un projet, d'un conseil, d'un mauvais conseil qui fut donné au duc de Guise. Enfin, ce qui prouve absolument que ce pacte n'a jamais existé,

connétable donna à souper au duc de Guise, au prince de Joinville, son fils, et au maréchal Saint-André, témoignage d'amitié qu'il n'avait peut-être jamais accordé au chef des Lorrains. Le lendemain, il quitta la cour et se rendit à Humières pour assister au mariage de son cinquième fils, Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, avec la fille du sire d'Humières¹. De son côté, le duc de Guise se retira à Nanteuil. Le rapprochement des résidences permettait aux deux seigneurs, que liait un pacte définitif, de conférer ensemble à l'abri des regards curieux².

Bientôt les ducs de Nevers, de Nemours et de Montpensier adhérèrent au triumvirat³. Ces adhésions troublèrent la reine et lui ouvrirent les yeux sur les conséquences d'une ligue qui n'avait pas de précédents depuis le moyen âge. Quelques jours après, elle demanda au duc de Guise « s'il étoit vrai qu'il eût fait « une ligue, comme elle l'avoit entendu dire, pour le

c'est qu'il n'en est jamais parlé dans les lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, lettres qui existent encore au complet et sans lacune pour cette période.

M. Henri Martin signale (t. IX, p. 81, note) une copie de ce pacte prétendu, comme conservée dans le vol. 215 du supplément français, f. 131 verso, à la Bibliothèque nationale (actuellement f. fr., vol. 40193). Cette indication n'est pas plus exacte que celle de M. Capefigue. A la place indiquée se trouve un *Memorial* sans rapport avec l'acte du triumvirat, et qui est imprimé sous le titre de *Requête* dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 388.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 avril 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 75).

2. La Place, p. 123 et 124. Tous les historiens ont copié le président La Place dans le récit de la constitution du triumvirat, même les historiens catholiques. Nous citerons notamment Davila (trad. Baudouin, t. I, p. 85) et Dupleix (t. III, p. 639).

3. *Mémoires de Tavannes*, édit. Petitot, p. 317.

« maintien de la religion. » Le duc répondit « qu'il se soumettoit au jugement du Parlement pour estre puni « s'ils'étoit trompé en agissant comme il l'avoit faict. » Elle lui demanda encore si les triumvirs refuseraient de lui obéir dans le cas où le roi serait forcé d'embrasser la religion nouvelle. Guise répondit affirmativement sans hésiter, « quoique, dit-il, tant qu'ils « suivroient les traces de leurs prédécesseurs, il fût « disposé à mourir pour leur service¹. » Cette profession de dévouement conditionnel était aussi menaçante qu'une déclaration de guerre.

Le premier effet du triumvirat fut de resserrer le pacte de la reine mère et du roi de Navarre². Le lendemain du départ du connétable, Catherine, prévoyant déjà que l'excuse des triumvirs serait de dire qu'elle avait eu la main forcée en abandonnant une part de l'autorité souveraine, remit au prince une déclaration qui constatait sa pleine liberté.

Je suis contente que le roy de Navarre, souyt lieutenant général du roy, mon fils, coment aytoy Monsieur de Guise du feu roy, monsigneur et mon fyls, et que je ne fayré neulle chause san la comeunycquer au dyst roy de Navarre et qui sera nommé dan toute le letre au (où) je sayré nomaye.

CATHERINE³.

Après cette déclaration elle fit signer au roi les lettres patentes qui accordaient au roi de Navarre la

1. Lettre de Chantonay citée par le marquis de Bouillé (*Hist. des Guises*, t. II, p. 135).

2. Davila met cette considération en relief (t. I, p. 88).

3. Autographe, sans date (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582). Cette pièce a été lithographiée en fac-similé par Dugenne (*Panorama de Pau*, p. 108).

lieutenances générales. Ce pouvoir était si ample dans ses termes, si détaillé, si complet dans son énumération, qu'il devait contenter l'ambition du prince¹.

Le second effet de l'établissement du triumvirat fut de rapprocher la reine du parti réformé. Jusqu'à ce jour sa politique indécise avait seulement incliné dans le sens de la tolérance. La ligue des Guises et des Montmorency paraissant dirigée contre elle ou au moins destinée à lui forcer la main en faveur des catholiques, elle espéra que leurs ennemis pourraient devenir les instruments dévoués de la monarchie des Valois. Un incident lui donna bientôt l'occasion d'accentuer l'évolution de sa politique.

Le cardinal Odet de Chastillon, bien qu'il portât la robe rouge, n'était pas moins engagé que son frère dans les rangs des Réformés. Il vivait maritalement avec Isabelle de Hauteville, dame de Loré². Le pape, informé du désordre de sa vie, l'avait cité à la barre du saint office par une bulle que la reine avait refusé

1. Original sur parchemin, daté de Fontainebleau, et du 8 avril 1561 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584). On trouvera cette pièce importante aux Pièces justificatives du volume. Nous avons jugé qu'elle méritait l'impression pour plusieurs raisons : parce qu'elle est inédite ; parce qu'elle n'existe en copie ni à la Bibliothèque nationale, ni aux Archives, à notre connaissance ; parce qu'elle n'a jamais été enregistrée ; parce qu'elle est plus ample dans ses termes qu'aucune des pièces de ce genre. Cette dernière circonstance explique sa rareté ; la reine ne voulut peut-être pas que cette pièce, qui constitue une véritable abdication momentanée du roi, pût établir un précédent en faveur des lieutenants généraux à venir.

2. Cette dame, qu'il avait connue à la cour de Marguerite de France, duchesse de Savoie, l'épousa le 1^{er} décembre 1564 (*Bull. de la Soc. du Prot. franç.*, 1874, p. 137).

de reconnaître¹. Le cardinal avait essayé d'excuser sa vie auprès du cardinal de Tournon; mais le nonce demandait que le prélat « confessât sa faute » auprès de la cour romaine, sous peine d'être dégradé par le collège des cardinaux². Cette exigence avait brisé les derniers liens qui retenaient Odet de Chastillon dans le sein de l'Église. Ce fut au château de Merlemont, près de Beauvais, dans les premiers jours d'avril, que se consumma l'apostasie de ce prélat, depuis longtemps séparé de l'Église par ses mœurs³. Il adhéra en termes solennels à la confession évangélique en présence de Jean des Courtils, sire de Merlemont, et de plusieurs seigneurs de la province⁴.

Quelques jours après, le cardinal rentra à Beauvais, sa ville épiscopale. Le jour de Pâques, suivant les uns, le lundi, suivant les autres, au lieu de célébrer la fête dans sa cathédrale, Odet de Chastillon, retiré dans son palais, fit venir un théologien huguenot, Louis Bouteiller, qui évangélisait obscurément les faubourgs de la ville, le fit monter en chaire dans sa propre chapelle et prit part à la cène avec ses gens. La cérémonie fit du bruit et le menu peuple, composé surtout de cardeurs de laine, se souleva. Les plus ardents, après avoir pillé quelques maisons, assié-

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 5 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 114).

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 9 décembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 116).

3. Le bruit courut jusqu'en Espagne qu'il s'était marié (*Négoc. sous François II*, p. 864).

4. *Bulletin de l'Hist. du Prot. français*, t. XXIII, p. 81, cité d'après *Gaspard de Coligny*, par le comte Delaborde, t. I, p. 507, note.

gèrent le palais épiscopal. Les gens du cardinal résistèrent; la lutte s'échauffa et les assaillants en armes forcèrent les portes. Les gardes du prélat furent battus, plusieurs tués ou blessés, le ministre accablé de coups, traîné au dehors, égorgé avec des raffinements de cruauté, et jeté sur un bûcher par une populace en furie. Le cardinal, menacé par les séditeux, s'enfuit sous un déguisement et se tint caché pendant quelques jours¹. D'après le récit de de Thou, confirmé par un procès-verbal des magistrats municipaux de Beauvais, les séditeux ne purent forcer le palais épiscopal, garni de tours et de bonnes murailles, mais leur fureur tomba sur un prêtre, nommé Adrien Fourré, accusé d'enseigner aux enfants les prières du culte nouveau. Ils le massacrèrent, et le bourreau de la ville jeta son cadavre sur le bûcher. Le cardinal apaisa lui-même la sédition en se montrant aux fenêtres de son palais, revêtu de ses ornements pontificaux². Le lendemain, le maréchal de Montmorency arriva à Beauvais, rétablit l'ordre et délivra son oncle. Plusieurs accusés furent arrêtés, jugés et mis à mort. Mais le spectacle de ces supplices ne produisit pas l'effet qu'attendait le maréchal. La sédition se ralluma après son départ, et le peuple victorieux pendit le bourreau qui avait exécuté les coupables³.

1. Lettre de Tornabuoni, du 15 avril (*Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 450). — Lettre de Suriano à la république de Venise, du 18 avril (Dépêches vénit., filza 4, f. 275). — Chantonay dit que deux hommes furent tués dans le palais du cardinal (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 11).

2. De Thou, 1740, t. III, p. 51 et 52.

3. Lettre de Chantonay, du 10 mai (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 11). Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme fran-*

Le bruit de la sédition de Beauvais eut un grand retentissement à la cour. Le cardinal de Chastillon se rendit au Parlement en habits sacerdotaux, et attribua le désaveu sanglant, que lui avaient appliqué ses propres ouailles, aux excitations d'un moine fanatique¹. Coligny, beaucoup plus avisé que tous les siens, écrivit à la reine, mais sa lettre, affectant le désintéressement en ce qui touche son frère, ne parle que d'une réunion incriminée à Issoudun². Chacun demandait la répression des séditeux de Beauvais. La noblesse du parti réformé se sentait directement menacée dans ses privilèges religieux. Que devenait le droit de faire prêcher dans les châteaux, laissé par les édits royaux aux seigneurs, si les manants s'ingéraient dans l'exercice de ce droit ? La noblesse catholique, sans tenir compte du vice hérétique d'Odet de Chastillon, ne voyait que les coups portés à ses prérogatives féodales par des serfs. Le clergé lui-même ne pouvait oublier que le cardinal était un prince de l'Église. Catherine, feignant de céder à la pression générale, fit signer au roi, le 19 avril, un édit qui donnait à chacun, même aux petites gens, la liberté des prêches en privé et qui rendait la liberté aux détenus pour cause

cais a publié (15 février 1874) un procès-verbal qui confirme le récit de de Thou. Il n'y est pas question de l'attaque du palais épiscopal, qui est le trait le plus important de la sédition. Il nous semble que les déposants ont voulu affaiblir la portée de l'événement. Quoi qu'il en soit, l'attaque du palais épiscopal est certifiée par les ambassadeurs étrangers.

1. Lettre de Tornabuoni, du 6 mai (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 451).

2. Cette lettre, datée du 9 avril, est publiée par le comte Delaborde (*Gaspard de Coligny*, t. I, p. 505).

de religion¹. C'était, dit Tornabuoni, le droit pour chacun de vivre à sa guise dans sa propre maison², liberté en opposition avec les mœurs du temps. Les Huguenots les plus impatients n'avaient jamais osé en demander davantage.

L'édit fut transmis à tous les lieutenants du roi sans passer par l'enregistrement du Parlement. La cour suprême protesta, rendit arrêts sur arrêts dans un sens contraire aux lettres du 19 avril, et, armée de ses anciens droits, agita de citer L'Hospital à sa barre comme ministre responsable et de le dégrader de sa dignité de chancelier³. Le parlement fut appuyé par l'ambassadeur d'Espagne. Quelques jours après la promulgation de l'édit, Chantonay eut une audience de la reine mère à Fontainebleau, et la conversation s'engagea sur les événements du jour. Il se plaignait surtout de l'ordonnance du 19 avril qui jetait « les catholiques en désespération » et qui soumettait « la congnoissance et chastoy des assemblées et prêches illicites » aux juges séculiers « dépravés ou la plupart timides et nonchalans⁴. » La reine protesta de son orthodoxie et de celle de ses conseillers, mais dit fermement qu'il n'était pas possible de tolérer au milieu du royaume, sur des prétextes vrais ou faux, des soulèvements populaires qui servaient de prélude

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 334. Chantonay, dans une lettre à la reine du 22 avril, établit que l'édit « a esté fait à l'occasion de l'accident de Beauvais. » (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 7.)

2. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 450.

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 juin (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 41).

4. Lettre de Chantonay à la reine, du 22 avril (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 6).

à la guerre civile¹. L'édit fut reçu « avec grande « dévotion » par les Réformés, sauf à être déclaré insuffisant plus tard. Ses conséquences se firent sentir rapidement ; les prêches se multiplièrent. « Ilz disent (les Réformés), écrit le lieutenant criminel de Montpellier, leurs assemblées ne pouvoient « estre appelées illicites, estans faictes pour la cause « que dessus (cause de religion) et n'estre aucunement comprises en la défense des assemblées « publiques, dont mention est faicte aux lettres du roy, « attendu qu'ilz s'assemblent seulement dans leurs « maisons privées, huis cloz, en petite compaignie, et « sans aucun escandalle ne port d'armes². »

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 1^{er} mai 1561 (Arch. nat., K. 1494, n° 84).

2. Lettre de Charles de Barges, lieutenant criminel de Montpellier, à la reine, en date du 18 mai (Orig.; f. fr., vol. 3186, f. 122).

1

2

1



CHAPITRE DOUZIÈME.

Depuis le 19 avril jusqu'au 29 août 1561.

Troubles de Paris (fin avril 1561).

Sacre du roi à Reims (15 mai).

Procession de la Fête-Dieu à Paris (24 juin).

Requête des réformés au roi (11 juin). — Édit de juillet (11 juillet).

Départ de Marie Stuart pour l'Écosse (15 août).

Arrêt du parlement portant justification du prince de Condé (13 juin). — Réconciliation du prince de Condé et du duc de Guise (24 août).

Jeanne d'Albret en Béarn. — Tergiversations religieuses du roi de Navarre. — Sa conduite privée. — Arrivée de Jeanne d'Albret à la cour.

Le roi de Navarre se contentait de la seconde place, le duc de Guise de la conservation de sa charge¹, les

1. Le duc de Guise semblait se résigner à la retraite. Tavannes s'étant plaint à lui de n'avoir point reçu d'instructions, le duc lui répondit le 6 janvier 1560 (1561) : « Pource que je me suis des-
« chargé de tels affaires, je ne vous y puis satisfaire. » (Orig., f. fr., vol. 4640, f. 25.) La lettre est signée *Françoys* tout court, du nom que prenait François de Lorraine dans ses jours d'orgueil. Quelques jours après, il écrivit au même une simple lettre d'amitié

Chastillons de leurs espérances ; mais leurs partisans n'avaient pas signé la paix. A la cour sous les yeux de la reine, dans les provinces loin des passions de la cour, les partis ne cessaient de se provoquer. Parmi les religionnaires « aucuns d'entre eux moins patiens, « ne pouvans supporter ceux qui les appelloient « Huguenots, se laissoient aller à répliques de mesme, « nommans Papistes ceux qui les agacoient. Des mots « picquans l'on venoit aux querelles¹. » De Bèze écrit le 25 mars : « In Gallia videntur omnia ad civiles discordias tendere². » Jean de Monluc, évêque de Valence, chargé au mois d'avril par la reine de visiter le Bourbonnais, signale une fermentation menaçante dans toutes les villes de son passage³. Le cardinal de Rambouillet se plaint des séditions journalières de sa ville épiscopale⁴. A Meaux, dans les premiers jours de juin, le désordre est tel que le roi est obligé d'envoyer un capitaine et une compagnie⁵. A Tours, à Amboise, à Blois, les séditeux prennent les armes, et, comme sur un mot d'ordre, tournent leur fureur contre les églises et les chapelles. Les autels sont profanés, les reliquaires et les vases sacrés brisés, les reliques jetées à la voirie. A Lyon, ils attaquent une procession

qui est signée *François de Lorraine* (15 février 1560 (1561) ; Orig., f. fr., vol. 4640, f. 26).

1. *Histoire des quatre rois*, in-8°, 1598, p. 131.

2. Baum, *Theodor Beza*, appendice, p. 30.

3. Lettre de Jean de Monluc à la reine, du 12 avril (Delaborde, *Gaspard de Coligny*, p. 505, note).

4. Lettre originale de Rambouillet à la reine, du 23 avril (Orig., f. fr., vol. 3159, f. 47).

5. Instruction du roi en date du 2 juin (coll. Brienne, vol. 205, f. 265).

après l'avoir couverte d'outrages, pillent les ornements sacrés et dispersent les fidèles. Dans la lutte un soldat armé d'une épée se rue sur le prêtre officiant, et d'un coup de taille lui tranche le bras qui tenait le saint sacrement¹.

Ce n'étaient pas les seuls hérétiques qui troublaient la paix du royaume. Dans le comté de Laval, François d'Andelot, frère de Coligny, avait dû réprimer le zèle de quelques « turbulents » sans acception de religion². A Angers, la noblesse et les bourgeois catholiques s'étaient secrètement armés pour tomber à l'improviste sur les religionnaires et les exterminer en un jour. A Toulouse, le parlement, conduit par des meneurs impitoyables, distribuait à tort et à travers des condamnations à mort et les faisait exécuter sans tenir compte des nouveaux édits³.

La licence et le mépris de l'autorité du roi avaient pénétré jusque dans les chaires catholiques. A Paris, à l'église de Saint-Severin, le jour du dimanche des Rameaux, un prédicateur fanatique, nommé Fournier, prononça ces paroles : « Ce n'est pas l'état d'une femme de conférer les évêchés et les bénéfices. Peuple, regarde si ceste bonne reine, mère de Jésus-Christ, en l'eslection de saint Mathias au lieu de Judas, s'en voulut mesler. » Il avait pris pour texte de son sermon ces paroles de l'évangile du jour : *Allez en ce chasteau qui est contre vous.* « Scais-tu, criait-il

1. Lettre de Tornabuoni, du 12 juin (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 454).

2. Lettre de d'Andelot à la reine, du 30 mai (Orig., f. fr., vol. 3159, f. 68).

3. Lettre de Tremellius à Throckmorton, du 15 mai (*Calendars*, 1561, p. 111).

« au peuple, qui est ce chasteau qui est contre vous.
 « C'est le chasteau qui vous jettera hors de vos mai-
 « sons. Au latin y a *Castellum*, mais il n'est pas entier
 « chasteau. Comment le nommerons-nous? Il faut le
 « nommer en françois *Chastelet*. *Chastelet* n'est pas
 « propre; il faut lire *Chastillon*. C'est ce *Chastillon*
 « qui est contre vous et qui vous ruinera si vous n'y
 « prenez garde¹. »

La reine, directement prise à partie par cet énergu-
 mène, envoya le maréchal François de Montmorency
 à Paris et lui commanda de « faire, des chefs et auteurs
 « de telles esmotions, si roide punition que les autres
 « y prennent exemple. » Quant aux Huguenots pai-
 sibles, elle enjoit au procureur général de ne pas
 « trop curieusement resercher ceulx qui seront en
 « leurs maisons ni trop exactement s'enquérir de ce
 « qu'ils y feront². »

Ces ordres n'étaient pas encore arrivés à leur
 adresse que des troubles plus graves transformaient
 un quartier de la ville en champ de bataille. De temps
 immémorial le pré aux clercs servait aux ébats des
 écoliers de l'Université. Le 24 avril au soir, une troupe
 de Réformés le parcourait en chantant des psaumes.
 Attaqués à coups de bâton par une bande d'éco-
 liers, ils se réfugièrent dans une maison voisine,

1. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1074. Ce passage est reproduit textuellement par Félibien d'après les registres du Parlement (Bibl. nat., coll. du Parlement, vol. 82, f° 233). Enfin il a été également reproduit dans les *Mémoires* de Claude Haton.

2. Lettre du 27 avril (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 193). Le roi écrivit aussi aux gens du Parlement pour leur ordonner de punir Fournier de ses « propos scandaleux. » Ces deux lettres sont imprimées dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 285.

dite la maison du Pavanier, habitée par le seigneur de Longjumeau, maison mal famée auprès des clercs et qui passait pour un repaire d'hérétiques. Cette victoire facile enfla le courage des vainqueurs. Deux jours après, le 26 avril, les écoliers, au nombre de deux mille, suivis d'une multitude attirée par l'espoir du pillage, marchèrent à l'attaque de la maison du Pavanier. Le sire de Longjumeau avait préparé sa défense. Dix ou quinze hommes à cheval, armés de pied en cap, protégeaient les dehors de la maison ; des arquebusiers étaient postés aux fenêtres ou le long d'un mur de jardin. Chantonay remarque qu'on y voyait au premier rang le fils du maréchal Strozzi, cousin de la reine, et un capitaine Lucquois, Franciotto, de la maison du roi. Un avocat, nommé Ruzé, était l'âme de la défense. Revêtu d'un manteau écarlate qui servait de ralliement, l'épée à la main, dit Bruslard, il commandait en vrai capitaine les 300 défenseurs que le seigneur de Longjumeau avait groupés autour de lui. Au moment où les écoliers s'approchèrent de la maison, les gens de Ruzé entonnèrent un de leurs cantiques, fondirent sur la bande des assaillants, en tuèrent sept ou huit et en blessèrent quinze¹. Le combat continuait, quand Antoine du Prat de Nantouillet, prévôt de Paris, arriva sur le champ de bataille avec le guet à cheval. Son intervention sauva les habitants de la maison du Pavanier. Malgré la supériorité de leur armement, ils étaient débordés par le nombre de leurs ennemis. Portes et fenêtres étaient défoncées

1. Chantonay dit qu'ils en tuèrent quatorze. Voyez les notes suivantes. Les registres du parlement évaluent les morts à cinq ou six, dont « une pauvre femme qui n'y pensoit en rien. » (Extrait des reg. du parlement, f. fr., vol. 23750, non paginé.)

et le feu flambait déjà dans les salles basses de la maison. Pendant la nuit ils se retirèrent par petits groupes, emportant leurs effets les plus précieux. Le lendemain, qui était un dimanche, l'armée des écoliers reparut, mais diminuée par l'échec de la veille. D'autre part le seigneur de Longjumeau avait comblé ses vides. Les deux partis restèrent sur la défensive¹.

Le 28, un avocat du roi au parlement, M^e du Mesnil, présenta requête contre ces désordres². Longjumeau de son côté excipia des ordonnances qui autorisaient le libre exercice de la religion dans l'intérieur des maisons. Le lieutenant civil et le parlement lui commandèrent de se tenir caché dans Paris ou de se retirer dans sa seigneurie de Longjumeau. Les sergents, chargés de lui signifier cet ordre, le trouvèrent sous les armes à la porte de son logis, prêt à défendre les ouvriers qui réparaient les brèches. Le 28 avril, le roi lui envoya, par Jacques d'Auzance, l'ordre de sortir de Paris. Longjumeau hésitait à obéir. Un nouvel arrêt lui commanda de quitter Paris le jour même avec sa famille et ses gens³. Il se retira enfin à Chailly, altéré

1. Voici la liste des documents d'après lesquels nous racontons ce combat qui n'a été que très incomplètement présenté par Félibien :

1^o Lettre de Chantonay à Philippe II, du 1^{er} mai 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n^o 84).

2^o Lettre de Tornabuoni au grand duc de Toscane, du 6 mai (très détaillée et très précise). (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 451.)

3^o Journal de Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 26).

2. Cette requête est conservée en copie dans le vol. 23750 du fonds français.

3. La lettre du roi et l'arrêt du parlement sont conservés à leur date dans les registres du parlement (f. fr., vol. 23750).

de vengeance, et ne cessa dès ce jour de porter aide aux ennemis du roi. Au mois de février 1563, on trouva, cachées dans sa maison, des pièces d'artillerie qui appartenaient, les unes à la ville de Montlhery, les autres au premier président Gilles le Maistre¹.

La gravité de la sédition décida la reine à envoyer le roi de Navarre à Paris. Antoine arriva le 1^{er} mai, et, le lendemain matin², après avoir entendu la messe, il se rendit au parlement avec le prince de Condé, qui avait voulu appuyer en personne les revendications du parti réformé³, avec le prince de La Roche-sur-Yon, le cardinal de Chastillon en habit pontifical, le duc de Longueville, le maréchal de Thermes, les sires de Lorges et de Candale⁴. Il dit qu'il était venu au nom du roi pour apaiser les troubles et requit l'assistance de la cour suprême⁵. Le président Baillet lui conseilla d'adresser des remontrances aux prédicateurs des églises, aux docteurs de Sorbonne et au recteur de l'Université. Le prince fut reconduit à la porte du palais de justice avec les honneurs qu'on avait coutume de rendre au roi⁶. Le même jour, Antoine convoqua au Louvre les curés des paroisses, deux membres de

1. Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 810.

2. Il y a un peu de divergence pour les dates entre les divers documents que nous allons citer. Les uns disent *le 1^{er} mai*, les autres *le 2 mai*.

3. La présence du prince de Condé n'est mentionnée que dans une lettre de Séchelles (*Calendars*, 1561, p. 93).

4. Lettre de Throckmorton du 4 mai (*Calendars*, 1561, p. 96).

5. Lettre de Tornabuoni, du 6 mai (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 451). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 mai (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 85).

6. Lettre de Suriano, du 4 mai (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 292).

chaque ordre religieux, les régents des collèges, les théologiens de la Sorbonne, le recteur de l'Université, une députation des conseillers de la ville et des quartiers, et leur fit donner lecture des lettres de commission du roi. Ces lettres, assez sévères pour les séditieux du parti catholique, distribuaient impartialement le blâme aux officiers du parlement et du Chastelet, au chevalier du guet, au prévôt des marchands et aux échevins, au recteur et aux suppôts de l'Université et même aux curés de Paris¹.

Après cette lecture, le roi de Navarre prit la parole et reprocha aux prédicateurs leurs excitations passionnées, au recteur son indulgence coupable pour les actes de fanatisme des écoliers, aux officiers municipaux leur manque de surveillance. Cet accueil les frappa d'étonnement. Non seulement ils ne s'attendaient pas à un blâme, mais ils espéraient qu'une expiation sévère serait infligée au seigneur de Longjumeau et à ses coreligionnaires, coupables de s'être trop bien défendus. La veille, les conseillers de la ville avaient décidé d'interdire « tous conventicules et assemblées particulières dans la ville et faubourgs, sous peine de lèse-majesté². » Malgré le roi de Navarre, quelques jours après le départ du prince, le parlement fit enfermer à la Conciergerie l'avocat Ruzé, et le maréchal de Thermes expulsa de Paris le conseiller Fumée, un des chefs du parti³.

1. L'instruction datée du 30 avril est conservée en copie dans la coll. Brienne, vol. 205, f. 255.

2. Extrait des registres de l'hôtel de ville (V^e de Colbert, vol. 252, f. 200).

3. Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 27 et 28.

Le combat de la maison du Pavanier et beaucoup d'autres mouvements tumultueux, où les catholiques avaient joué le rôle d'agresseurs, l'appui que les séditions trouvaient dans les corps établis révélait à la reine l'existence d'un parti catholique puissant, aussi prompt à prendre les armes que le parti réformé, aussi résolu à l'attaque de l'ennemi qu'à sa propre défense. Dans les chaires catholiques on prêchait ouvertement que le changement de religion du roi déliait les sujets du serment de fidélité¹. C'était un nouvel écueil pour la monarchie et la paix du royaume. Le parti réformé, même dans ses jours de rébellion, n'avait jamais osé proférer de telles menaces. Catherine résolut de faire sacrer son fils avec éclat, dans l'espoir que la cérémonie raviverait les traditions du royaume et resserrerait les liens des sujets et du roi². Le sacre, depuis longtemps annoncé, avait été retardé par économie³. Avant d'en fixer la date, Catherine prit les conseils de Gabriel Simeoni, littérateur, antiquaire, géographe, poète, traducteur et surtout astrologue⁴. Simeoni était à

1. Lettre de Suriano du 16 mai (Déchiffrement non signé; Mss., Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 26).

2. Cette considération est exposée par de Thou (1740, t. III, p. 46).

3. Lettre de Suriano, du 29 mars (Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 271). — Autre retard de la cérémonie du sacre (lettre du même, du 4 avril; *ibid.*, f. 273).

4. Dans un livre fort rare que nous avons sous les yeux, *Epitome de l'origine et succession de la duché de Ferrare*, Paris, 1553, in-8°, mêlé de vers et de prose, et composé d'épîtres aux grands de son siècle, Simeoni examine *La propriété et vertu de la lune tant au ciel qu'à la mer et en terre, tandis qu'elle passe par les douze signes du ciel*. Ce traité est dédié à Diane de Poitiers. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce volume, c'est qu'on y voit que

Chiaromonte en Italie. Après avoir consulté les astres, complété ses incantations, parfait ses calculs, il répondit enfin, le 31 mai :

J'ai trouvé quel jour serait le meilleur pour le couronnement du roi, et, pour consolider la source de sa naissance, je trouve que on ne peut pas trouver un jour plus heureux que le 16 juin, pour les raisons qu'un parfait astrologue trouvera dans la présente figure que je vous envoie, ainsi que l'heure, qui sera environ celle de midi, quand la couronne lui sera posée sur la tête. En outre, ayant donné un coup d'œil au changement de cette année, j'ai trouvé que la lune, venue à la place de Saturne, occupant la place du Soleil, de Jupiter et de Mercure, Mars étant uni à la lune et à la tête du Dragon, et Jupiter étant dans la quadrature de la lune, marquent que, cette année, il y aura de très grands troubles au sujet de la religion; qui deviendront d'autant plus grands que Saturne sera, à partir du 4^{er} juillet, possesseur du Cancer. Et même, si quelques hommes terrestres se rient des choses du ciel, les malheurs, qui néanmoins auront apparu, éclaireront entre aujourd'hui et deux ans leur incrédulité¹.

Sans attendre cette consultation, la reine mère avait invité les principaux seigneurs du royaume pour le 12 mai². Au moment de prendre ses dernières dispositions, elle fut assaillie de nouvelles alarmes; on parlait d'une conspiration ourdie par les Guises, qui

Simeoni avait choisi pour devise *Non est mortale quod opto*, devise qui fut plus tard adoptée par le roi Charles IX.

1. Original italien, daté du 31 mai (coll. Dupuy, vol. 588, f. 174). Nous avons traduit littéralement ce document singulier. — La lettre originale est accompagnée d'un dessin bizarre, représentant trois carrés à angle droit, superposés l'un dans l'autre. Au milieu du dernier carré on lit *Junii XVI ad meridiem*.

2. *Lettres de Catherine*, t. I, p. 182.

devait éclater à Reims à la faveur de la cérémonie¹ ; elle tomba malade et se crut empoisonnée². Enfin la cour, suivie d'un nombreux cortège de seigneurs, quitta Fontainebleau le 3 mai³ et se rendit à Monceaux-en-Brie, puis à Nanteuil, château du duc de Guise. De son côté, le roi de Navarre, le lendemain de sa conférence avec les gens de l'Université, se porta au-devant du roi⁴. Ses partisans avaient vainement cherché à le détourner de la « maison de ses ennemis⁵. » Antoine rejoignit le roi à Nanteuil, incertain s'il assisterait au sacre et résolu de retarder ses étapes jusqu'au jour du couronnement⁶.

Le séjour du roi à Nanteuil ne fut pas exempt d'orages. Le duc de Nemours se plaignit à la reine du crédit du roi de Navarre, de sa propre disgrâce, et, de plainte en plainte, ce jeune prince, enivré par l'amertume de son dépit, s'épancha en récriminations contre la politique qui triomphait à la cour. Catherine ne put lui faire sentir son impertinence ; il sortit de la chambre de la reine en murmurant des menaces. Le soir, calmé par la réflexion, tremblant de s'être

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 avril (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 75). — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 194.

2. Lettre de Sechelles, du 1^{er} mai (*Calendars*, 1561, p. 93). Voyez aussi les documents que nous citons plus loin.

3. Lettre de Suriano, du 3 mai (Mss. ; Dépêches vénit., filza 4, f. 289).

4. Lettre de Suriano, du 7 mai (Mss. ; Dépêches vénit., filza 4, f. 295).

5. Lettre de Suriano, du 3 mai (Mss. ; Dépêches vénit., filza 4, f. 289).

6. *Calendars*, 1561, p. 96. — Lettre de Suriano, du 7 mai (Mss. ; Dépêches vénit., filza 4, f. 295).

compromis, Nemours prit la poste et s'enfuit en Savoie¹. Plus tard, sur le conseil du duc de Guise, il adressa à la reine une lettre d'excuse. Catherine lui répondit avec indulgence : « Le malheur des temps, à qui il fault que vous en preniez, m'a forcée souvent à faire le contraire de ma volonté². »

La reine voulait faire figurer au sacre au premier rang des pairs, comme duc de Bourgogne, Henri de Valois, duc d'Orléans, son fils préféré, âgé de moins de dix ans. Ce titre, concédé autrefois à Henri d'Albret, appartenait alors au connétable de Montmorency³. Rien n'était plus difficile que d'arracher une concession à cet avide vieillard. Lorsque la reine lui demanda le manteau de pair pour son fils bien-aimé, le connétable refusa aigrement comme si elle eût voulu le dépouiller de tous ses biens. En vain elle s'efforça de le séduire dans son orgueil en lui promettant de le visiter au château de La Fère, et dans son intérêt en lui accordant des « droits de relief » qu'il ambitionnait⁴. Montmorency menaça de recourir au parlement. De son côté, elle avait déjà prescrit des recherches aux archives du greffe⁵. Enfin, sur les conseils du cardinal de Lorraine,

1. Lettre de Throckmorton, du 21 mai (*Calendars*, 1561, p. 119). — Nemours était encore en Savoie au mois de juin et prétendait y remplir une mission (*ibid.*, p. 130).

2. La lettre de Nemours est conservée dans le vol. 3159, f. 49, du fonds français. La réponse de la reine est imprimée dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 197. — Nous avons raconté cet incident dans *Le duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*.

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 mai 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 85).

4. Voyez les deux lettres (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 194).

5. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 195. — Le roi écrivit

elle se résigna, non sans regrets, à ne pas troubler le connétable dans ses droits¹. Habile à dissimuler, Catherine sut maîtriser son dépit ; sa correspondance avec Montmorency garde le ton de la bienveillance².

Quelques jours avant le sacre, Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orléans, marquis de Rothelin, avait prié la reine d'accorder à son fils, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, les fonctions de grand chambellan pendant la cérémonie du sacre. Sa demande reposait sur une donation de Charles VII et sur une longue possession. La charge de grand chambellan appartenait au duc de Guise. Il répondit à la dame de Rothelin qu'il céderait volontiers cet honneur au jeune duc de Longueville, à la condition qu'il en jouirait non comme d'un droit, dont il pourrait se prévaloir un jour, mais en représentation du duc de Guise, retenu au banc des pairs. Longueville refusa et renonça à figurer au sacre. Il écrivit à la reine que sa conscience ne lui permettait pas d'assister à la messe. Dès ce jour, il entra dans les rangs du parti réformé ; il rompit son mariage avec une fille du duc de Guise. Les Lorrains perdirent plus d'avantages réels qu'ils ne gagnaient d'honneurs ; car ils virent s'évanouir l'alliance d'une maison puissante, issue du beau Dunois, qui depuis plus d'un siècle tenait en fief une partie de la Picardie³.

aussi au parlement sur le même sujet (Godefroy, *Cérémonial français*, t. II, p. 315).

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 mai (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 85).

2. Voyez *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 198, 199, 202.

3. Lettre de Throckmorton, du 21 mai (*Calendars*, 1561, p. 119). — La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 126. — De Thou, 1740, t. III, p. 47.

La cour arriva à Reims le 13 mai et y fit une entrée solennelle¹. Le sacre fut célébré le 15 mai, le jour de l'Ascension, par le ministère du cardinal de Lorraine, suivant l'ordre traditionnel de la monarchie². Le duc et la duchesse de Lorraine, la duchesse douairière, Christine de Danemark, le comte de Vaudemont, le comte de Bedford assistaient à la cérémonie. Le prince de Condé, l'amiral de Coligny s'étaient excusés pour ne pas entendre la messe. Les deux fils du connétable, le maréchal François de Montmorency et Henri de Montmorency Damville, dont les opinions religieuses étaient encore indécises, étaient absents³. Le cardinal de Chastillon était présent comme pair et comte de Beauvais. « Il ne faudroit plus au sacre que
« la place de madame la Cardinale, écrit Chantonay ;
« qu'est chose tant publique que j'entends que l'admi-
« ral la faict précéder sa femme⁴. »

Les pairs étaient au nombre de douze, six ecclésiastiques et six laïques, et prenaient place d'après leur ancienneté. Le duc de Guise, en qualité de pair antérieur, prétendit avoir le pas sur le duc de Montpensier comme au sacre de François II. La question avait été

1. Le cardinal de Lorraine l'accueillit par une harangue qui est reproduite dans la grande histoire du président Montagne (f. fr., vol. 15494, f. 1).

2. Le président Jacques de Montagne, dans un des deux fragments qui nous restent de sa grande histoire de l'Europe de 1559 à 1587, a raconté avec beaucoup de détails le sacre de Charles IX. Son récit contient une foule de faits nouveaux. Nous le publions à la fin du volume sous forme de pièce justificative.

3. *Calendars*, 1561, p. 119.

4. Lettre de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 11. — Le cardinal Odet de Chastillon était l'aîné de Gaspard de Coligny.

déjà résolue en faveur des princes du sang, mais le précédent, invoqué par le duc de Guise, obligea le conseil à de nouvelles délibérations. La reine en profita pour arrêter que les princes auraient la préséance sur tous les pairs, quelle que fût leur ancienneté, et qu'ils marcheraient dans l'ordre de leur parenté avec le roi. Cette décision pouvait déplaire au roi de Navarre, qui se trouvait dépassé par les frères du roi, mais Antoine céda avec empressement au désir de la reine mère, et le duc d'Orléans, que le connétable n'avait pas voulu investir de l'honneur de représenter la Bourgogne, monta au premier rang¹. Le jeune prince prit place à la droite du roi; Antoine de Bourbon à sa gauche; le duc de Montpensier à côté du chef de sa maison. Au moment où la messe du sacre commençait, le duc de Guise s'introduisit entre les deux princes de Bourbon et y maintint son siège malgré les réclamations. La crainte de troubler la cérémonie déterminait le duc de Montpensier à garder le silence, mais les princes blâmèrent l'usurpateur².

Tous les honneurs furent pour le duc d'Orléans et pour le roi de Navarre. Le jeune duc, vêtu de velours brun et paré d'un collier doublé d'hermine, posa le diadème sur la tête du roi. Antoine de Bourbon, vêtu à peu près de même, mais couvert de broderies d'or, le chef ceint d'une couronne royale garnie de rayons

1. De Thou, 1740, t. III, p. 46, d'après La Place (édit. du *Panth. litt.*, p. 127). Le récit de La Place a été littéralement copié par La Popelinière (1584, in fol., t. I, p. 258).

2. Documents déjà cités. *Sic*, La Place, p. 127, Dupleix, t. III, p. 640.

d'or en forme d'auréole, lui attacha les éperons¹. Pendant la durée de la messe et des offices, Charles IX, dit Pierre Mathieu, « ennuyé de la longueur des cérémonies et de la pesanteur des habits royaux, ne fit que pleurer, et ses larmes furent prises pour présages des calamités effroyables dont son règne fut comblé². » Le cardinal de Lorraine exhorta le nouveau roi à maintenir la religion catholique, à garder « le titre de roi très Chrétien et à n'être pas le premier qui l'abandonnât..... et ajouta que, s'il changeait de sentiment, il en résulterait sa destruction et que quiconque lui conseillera de changer de religion lui arracherait en même temps la couronne sur la tête³. »

Le roi et la reine quittèrent Reims le 17 mai et visitèrent successivement⁴ Villers-Costerets, Saint-Marcoul de Corbery, Marchais, Nisy-en-Soissonnais, Soissons, Gaillon, Villaines, Saint-Léger, à la grande satisfaction du jeune roi, qui put se livrer pour la première fois, à l'ombre des vastes forêts du cardinal de Lorraine, à la passion de la chasse⁵.

Aux premiers jours de juin, la cour arriva à Paris et s'installa à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La ville était en proie à une effervescence qui tou-

1. Lettre de Chantonay, du 26 mai (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 86).

2. P. Mathieu, *Histoire de France*, t. I, p. 243.

3. Lettres de Chantonay citées par le marquis de Bouillé (*Hist. des Guises*, t. II, p. 137). — *Sic*, La Place, p. 127. — La reine fit frapper une médaille représentant le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe qui tient dans son bec la sainte ampoule avec cet exergue : *Remis sacra et saluta*, 18 mai 1561 (f. fr., vol. 4921, f. 15).

4. *Calendars*, 1561, p. 119.

5. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 202.

chait à la guerre civile. Ni ordre ni gouvernement ; les partis se faisaient justice eux-mêmes ; chaque jour, à la porte des églises catholiques ou des maisons connues pour servir aux prêches calvinistes, des rixes entre les deux populaces fanatiques, où les Réformés étaient le plus souvent battus par le grand nombre. Le prévôt des marchands, suivi de plusieurs notables, porta plainte à la reine, au nom de la ville, contre les séditions des hérétiques. Catherine promit d'aviser, mais le roi de Navarre renvoya rudement l'infortuné prévôt. Il lui reprocha de n'être venu à la cour que pour y apporter la dispute et de n'avoir amené une foule de bourgeois que pour intimider la reine¹.

Aux approches de la Fête-Dieu, la reine fut avertie que les Religionnaires avaient résolu d'attaquer les processions partout où ils se sentiraient assez forts et elle recommanda aux magistrats un redoublement de surveillance². A Paris, le danger était plus grand que dans les autres villes parce que les chefs y étaient rassemblés. Mal soutenue par le roi de Navarre, qui était revenu à la Réforme³, la reine envoya en hâte chercher le duc de Guise à Nanteuil. « Puisqu'il y va de « l'honneur de Dieu, dit-il, je m'y en vois : et qui voudra y entreprendre, j'y mourray, ne pouvant mieux « mourir⁴. » Il partit à franc étrier la veille de la fête et parut le lendemain au lever du roi (24 juin 1561).

1. Lettre de Tornabuoni, du 23 juin (*Négoc. entre la France et la Toscane*, t. III, p. 455).

2. Lettre de cachet en date du 24 mai 1561, datée de Soissons (copie, coll. Brienne, vol. 205, f. 263).

3. *Calendars*, 1561, p. 150.

4. Brantôme, t. IV, p. 232. Partie des détails qui suivent est tirée du récit de cet écrivain.

Son arrivée rendit courage aux courtisans. Le roi suivit la procession de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, une torche à la main. François de Lorraine, magnifiquement vêtu, monté sur un genêt noir, dirigeait le cortège au milieu des ovations du peuple. Le roi de Navarre, entouré de quelques gentilshommes gascons, aux habits râpés, faisait triste figure, dit Brantôme, derrière son rival. Le prince de Condé, les Chastillons, confinés dans leurs hôtels, passèrent la journée au milieu de leurs coreligionnaires sans se montrer. Le jeudi suivant, jour de l'octave, la procession de l'abbaye fut encore plus brillante, et le cardinal de Lorraine, encouragé par le triomphe de son frère, osa pontifier et porter le saint sacrement¹.

Telle était la politique de la régente; elle espérait résoudre les difficultés en les ajournant. Lorsqu'elle se sentait menacée par les Réformés, elle envoyait chercher le duc de Guise, comme plus tard elle appela Condé quand le danger lui parut venir du parti catholique. Lorsqu'il fallait se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre culte, elle renvoyait la solution au roi de Navarre, qui la remettait au chancelier, lequel à son tour en saisissait le conseil privé. Chantonay remarque que, si l'un des quatre donnait une réponse un peu ferme, les trois autres prenaient à tâche de l'affaiblir².

Encouragé par cette indécision, le parti réformé montait à l'assaut du pouvoir avec un esprit de suite et une audace invincibles. Le parlement de Toulouse

1. Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 39.

2. Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 juin 1561 (Arch. nat., K. 1495, n° 41).

venait de rendre, le 2 mai, un arrêt solennel contre les hérétiques, qui rompait avec la politique de la cour¹. L'arrêt fut déféré au roi, au retour du sacre, le jour de son passage à Soissons. Une semaine après, le 11 juin, le seigneur d'Esternay, un des suivants du prince de Condé, présenta au roi, au nom de son parti, une requête sur les poursuites que certains officiers de justice dirigeaient encore contre les religionnaires, et pour obtenir « des temples ou autres lieux publics « bastis ou à bastir à leurs dépens². » Le temps n'était pas éloigné où ils trouveraient trop long de bâtir des temples et où ils demanderaient la possession des églises catholiques. La reine, n'osant ni accorder ni refuser, soumit la requête au conseil³. Le conseil, tiraillé en sens divers, repoussa la responsabilité d'une décision et renvoya la requête au Parlement. En fait, c'était la question de la liberté des cultes avec toutes ses conséquences qui était en jeu. Le Parlement, jugeant en cour plénière, toutes chambres réunies, s'adjoignit les conseillers privés du roi, les pairs et les princes du sang. Le débat, dit Pasquier, fut très libre et se prolongea pendant tout le mois de juin. Tous les intrigants du dehors s'efforçaient de peser sur les membres de la haute assemblée. L'ambassadeur d'Espagne se montrait tellement pressant que la reine mère défendit nominale-ment aux conseillers de conférer avec lui pendant

1. Cet arrêt a été imprimé, in-4°, Tolose, chez Colomiès. Il fut communiqué au roi d'Espagne, car on le trouve dans sa correspondance (Arch. nat., K. 1495, n° 35).

2. Cette requête est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 370.

3. Lettre de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 12.

la durée de la délibération¹. Chaque jour le roi de Navarre et les membres du conseil se rendaient aux séances de la cour suprême². Le parti catholique était unanime à repousser la requête ; les réformés l'acceptaient en principe, mais se divisaient dans l'application. L'amiral voulait faire triompher la cause calviniste, le cardinal de Chastillon la tolérance, jusqu'à la décision du concile œcuménique. Antoine de Bourbon prononça peu de paroles, presque à voix basse et d'une conclusion équivoque. Cependant l'ambassadeur vénitien le met au nombre des conseillers catholiques³. Au scrutin, tous les membres de l'assemblée, au nombre de 120, suivant les uns, de 140, suivant les autres, remirent à la reine leur vote motivé par écrit. Les catholiques l'emportaient de trois voix, « étant la résolution qu'il falloit ou « suivre l'église romaine ou vider le royaume avec « permission de vendre ses biens. » La minorité éclata en murmures, disant « qu'il n'estoit pas raison qu'à « l'appétit de trois voix toute la France entrast en « combustion, comme étant ce bannissement impos- « sible à exécuter. » L'amiral Coligny protesta plus haut que personne. Le duc de Guise applaudit au vote et déclara « que son espée ne tiendrait jamais au « fourreau quand il seroit question de faire sortir effect « à cest arrêté. » La reine mère resta impassible ; elle prit tous les bulletins et les fit brûler en sa présence⁴.

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II du 1^{er} juillet 1561 (Arch. nat., K. 1495, n° 49).

2. Lettre de Throckmorton du 13 juillet (*Calendars*, 1561, p. 178).

3. Dépêche de Suriano, du 14 juillet 1561 (Mss., Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 141).

4. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 67. — *Œuvres complètes de Pasquier*, t. II, p. 85, lettre. — De Thou, 1740, t. III, p. 54.

Peu de jours après, le 11 juillet, la reine promulgua le célèbre édit de juillet qui défendait les prêches et confirmait l'ordonnance de Romorantin¹. Le chancelier de l'Hospital avait introduit dans cet acte des adoucissements aux peines portées contre les hérétiques², mais la proscription de la Réforme n'en subsistait pas moins. L'édit eut d'autant plus de retentissement qu'il avait été élaboré avec plus de liberté, au sein d'un corps judiciaire dont l'autorité morale balançait l'autorité du roi³.

L'édit de juillet, si les Réformés en avaient redouté l'exécution, aurait donné le signal de la guerre civile, mais ils furent bientôt avertis, par les indiscretions des courtisans, qu'il irait grossir dans les archives du parlement le nombre des papiers inutiles. Le chancelier se montrait presque aussi partisan de la tolérance que le cardinal de Chastillon; la reine, malgré ses démonstrations en paroles, ne jugeait jamais au conseil que l'heure fût venue de sévir⁴. Les chefs du parti réformé avertirent leurs coreligionnaires de ne pas s'effrayer. « Combien qu'il vous puisse sembler, écrit Merlin, « que on nous veuille ravir une si sainte pasture par « la défense des assemblées..... vous pouvez assurer « que l'intention du prince est qu'en toute simplicité, « modestie et petit nombre, nous poursuyvions de nous

1. L'édit de juillet a été imprimé plusieurs fois. On le trouve dans le *Recueil des anciennes loix d'Isambert*, t. XIV, p. 109.

2. De Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 294 et 487.

3. Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 juin (Arch. nat., K. 1495, n° 41).

4. Lettre de Suriano, du 27 juillet (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 72).

« assembler...¹. » Le duc de Guise, le seul des seigneurs qui aurait osé rappeler à la reine l'exécution de l'édit, tomba malade et fut obligé de se retirer de la cour. Le cardinal de Lorraine lui-même fut atteint « d'une collique extrême². » On parla d'empoisonnement, mais le roi de Navarre fut indisposé comme ses deux rivaux. Les chefs des deux partis furent ainsi disculpés³. Libre de ses actes par la retraite des Lorrains, la régente fit signer au roi des lettres closes qui commandaient de n'exécuter qu'avec ménagement l'édit de juillet ; l'ordre fut notamment adressé à François de Montmorency, gouverneur de l'Isle-de-France. Adressée à ce seigneur, dont les tendances calvinistes étaient marquées, la recommandation équivalait à la suspension de l'édit⁴. En même temps la reine, sans crainte de se contredire, persistait, auprès des soutiens de la religion orthodoxe, à protester de son zèle. Le 2 août, le roi adressa à son ambassadeur en Espagne une longue apologie de l'édit de juillet : « Tant y a que vous
« pouvez assurer le roi, mon bon frère, qu'il n'y a
« prince en la chrestienté qui désire plus de veoir la
« religion chrestienne en sa pristine splendeur et qui
« apporte une meilleure et plus fervente volonté à la
« manutention de la foy catholique⁵. »

1. Lettre de Merlin, du 14 juillet 1561 (Delaborde, *Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 78).

2. Lettre du duc de Guise à la reine, du 28 juillet, datée de Meru (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 64).

3. Lettre de Suriano, du 28 juillet (Dép. vénit., filza 4 bis, f. 72 v°).

4. Lettre du 4^{er} août 1561 (Copie ; coll. Moreau, vol. 718, f. 6).

5. La lettre est publiée par M. le comte Delaborde (*Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 81).

La promulgation de l'édit de juillet contentait les catholiques ; son inexécution comblait les désirs des Réformés. Catherine pouvait donc se flatter d'avoir satisfait tous les partis. Mais deux points noirs la préoccupaient depuis le sacre : la présence de Marie Stuart à la cour, qui était une menace pour la reine d'Angleterre ; l'attitude provocatrice que le prince de Condé affectait vis-à-vis du duc de Guise.

Marie Stuart, à peine âgée de dix-huit ans, n'était pas alors cette princesse impétueuse et violente, véritable fille du sang des Guises¹, qui tint plus tard en échec la reine Élisabeth. Depuis la mort de François II, elle traîna à la cour de Charles IX une existence importune. Pendant la maladie du roi, elle avait passé les jours et les nuits au chevet de son lit². Aussitôt après sa mort, elle rendit les diamants de la couronne³ et quitta les appartements qu'elle occupait comme reine.

Le soir même, elle se revêtit de blanc et s'enferma dans une chambre tendue de noir, nuit et jour éclairée par quelques torches. Elle y passa plus d'un mois « pleine « d'affliction et de douleur et comme ensevelie dans un « sépulcre⁴. » Pendant les premiers jours, elle ne voulut recevoir personne, puis elle consentit à voir le nouveau roi, les princes, le roi de Navarre et ses

1. Elle avait, dit Castelnau, « un esprit grand et inquiété comme « celui du feu cardinal de Lorraine, son oncle. » (*Mémoires de Castelnau*, liv. V, chap. 13.)

2. Lettre de Throckmorton, du 6 décembre (*Calendars*, 1560, p. 421).

3. L'inventaire, daté du 6 décembre, est imprimé dans *Négociations sous François II*, p. 738.

4. Lettre de Suriano, du 9 janvier 1561 (*Dépêches vénit.*, filza 4, f. 229).

oncles de Guise. Cinq ou six jours après, elle admit les évêques et les anciens chevaliers de l'ordre, puis enfin les rares courtisans qui lui restaient fidèles, le seigneur de Martigues, mari d'une de ses dames d'honneur, et les ambassadeurs étrangers. La pitié de la cour la suivit dans sa retraite. Le dur Nicolas Throckmorton ne peut lui-même retenir ses sentiments de compassion quand il parle de Marie Stuart¹. Michel Suriano, l'ambassadeur vénitien, décrit l'état de l'infortunée princesse avec une délicatesse qu'aucun de ses biographes n'a égalée.

« Ainsi peu à peu sera oubliée par tous la mort du feu
 « roi, excepté par la petite reine, sa femme, laquelle,
 « étant aussi noble d'âme que belle et gracieuse, et
 « songeant qu'elle reste veuve dans un âge si tendre et
 « qu'elle est privée d'un mari, si grand roi et qui l'aimoit
 « tant, et qu'elle est dépouillée de la possession d'un
 « royaume de France avec peu d'espérance de ravoir
 « celui d'Écosse, qui est tout son patrimoine et sa dot,
 « ne veut recevoir aucune consolation ; mais, se remé-
 « morant toujours en l'un ou l'autre de ses malheurs,
 « par ses larmes incessantes et ses lamentations
 « pleines de douleur et d'affection, elle fait grande
 « compassion à tous...². » Son douaire fut réglé parci-

1. *Calendars*, 1560, p. 421. La partie la plus intéressante de cette lettre de Throckmorton a été traduite et citée dans l'*Histoire de Marie Stuart* de M. Jules Gauthier, t. I, p. 89.

2. Così a poco a poco si anderà scordando da tutti la morte del Re passato, eccetto dalla Reginetta già sua moglie, la quale essendo così nobile de animo come è bella, et gratiosa d'aspetto, et considerando che resta vedova in così fresca età et che è priva del marito tanto gran Re et che tanto la amava, et che è spogliata della possession d'un Regno di Francia, et con poca speranza di ritrovare quello di Scotia, che è tutto il suo patriomonio et la sua

monieusement le 25 décembre et fixé à 60 mille livres de rente, assis sur le duché de Touraine et le comté de Poitou¹. Elle renvoya toute sa maison et ne voulut garder auprès d'elle que sa grand'mère, Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise. La vieille et la jeune princesse vécurent ensemble dans l'intimité; elles occupaient la même chambre². Le 15 janvier, Marie Stuart clôtura son grand deuil par un service religieux en l'honneur du roi défunt dans un couvent de la ville d'Orléans³.

Marie Stuart allait se retirer à Joinville avec sa grand'mère, quand Throckmorton l'informa que la reine Élisabeth avait chargé le comte de Bedford de lui présenter ses compliments de condoléance. Bedford arriva le 16 février et assailit la jeune reine de demandes et de réclamations politiques. Marie répondit aux questions les plus insidieuses avec une présence d'esprit qui déconcerta les deux ambassadeurs. Ni l'un ni l'autre ne purent obtenir d'elle une de ces déclarations imprudentes que guettait la perfide Élisabeth pour ruiner le crédit de sa sœur en Écosse⁴.

dote, non vuol ricevere niuna consolatione, ma rappresentandosi sempre hora una, hora un'altra di queste sue disgratie con continue lacrime et con lamentationi piene di affetto, et di dolore move gran compatione a tutti...

(Lettre de Suriano à la république de Venise, du 8 décembre 1560; Dépêches vénit., filza 4, f. 207.)

1. Lettres patentes du 25 décembre 1560 (Registre du parlement, f. fr., vol. 23750, non paginé).

2. Lettre de Chantonay, du 28 décembre, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 12).

3. Lettre de Throckmorton, du 18 janvier (*Calendars*, 1560, p. 500).

4. Lettre de Throckmorton, du 26 février (*Calendars*, 1560, p. 565). Il faut lire dans la correspondance de l'ambassadeur

Vers la fin du mois de mars, Marie Stuart quitta définitivement la cour. Elle avait désiré se rendre à Nanteuil¹, château du duc de Guise, mais, sur les conseils du cardinal de Lorraine, elle se retira à Reims, auprès de sa tante, Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre². Sa retraite causa de grands soucis à Throckmorton. A la cour, il pouvait l'entourer d'espions ; en Champagne, elle échappait à sa surveillance. Parfaitement informé des vacillations et de la faiblesse de ce caractère de femme, il redoutait l'influence du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, qui pouvaient guider et raffermir la belle veuve, et surtout des princes qui pouvaient l'épouser. Depuis la mort de François II, la politique d'Élisabeth s'était fixée sur ce point : écarter tous les princes du continent, afin que la jeune princesse succombât sans défenseurs³.

Le mariage de Marie Stuart était l'affaire capitale des chancelleries cosmopolites qui intriguaient à la cour de France. L'Allemagne, riche en archiducs disponibles, avait envoyé des ambassadeurs à la jeune reine en faveur d'un des neveux de Ferdinand I^{er}. Bedford et Throckmorton en parlèrent au roi de Navarre : « Je vous ai donné, répondit le prince, un remède contre cette mauvaise aventure, à quoy vous ne m'avez fait aucune réponse. Vous savez ce que je

d'Angleterre l'émouvant récit des conversations de la princesse avec les deux ambassadeurs qui cherchent à la compromettre. Le plus souvent la victoire n'appartient pas aux deux agents d'Élisabeth.

1. *Calendars*, 1561, p. 27. Lettre du 18 mars.

2. Lettre de Suriano, du 18 mars (Dépêches vénit., filza 4, f. 262).

3. Instruction de la reine au comte de Bedford, du 20 janvier (*Calendars*, 1560, p. 505).

« veux dire¹. » Un ambassadeur du roi de Danemark avait posé la candidature de son maître². Ces princes étaient des fils de famille en quête d'un bon mariage.

Le prince le plus redouté par la reine d'Angleterre était don Carlos, fils unique de Philippe II. La jeune reine, mieux avisée qu'on ne pouvait l'espérer d'une enfant de dix-huit ans, sentait déjà qu'elle n'avait d'autre appui que celui du roi d'Espagne. Avant la mort de François II, elle avait envoyé le cardinal de Lorraine à l'ambassadeur d'Espagne³. Quelques jours après, elle remercia Philippe II de ses promesses d'amitié avec une effusion filiale⁴. Le cardinal de Lorraine, dit Chantonay, « se plaignant du malheur de « sa nièce et du peu de moyens de lui trouver un « parti égal, me dit clairement qu'elle n'en avait d'autre « que Son Altesse. Je ne voulus lui répondre autre chose, « sinon qu'étant une princesse si belle et si aimable, « elle ne pouvait manquer de trouver un mari convenable à sa grandeur⁵. » Bientôt les colloques de l'ambassadeur espagnol et des Guises se multiplièrent. Souvent il se faisait admettre auprès de Marie Stuart ; un jour, vers la fin de décembre, il resta plus d'une heure en conférence secrète avec elle⁶.

1. Lettre de Bedford et de Throckmorton, du 26 février (*Calendars*, 1560, p. 565).

2. Lettre de Throckmorton, du 31 mars (*Calendars*, 1561, p. 41). — Sommaire de chancellerie de lettres de Chantonay (Arch. nat., K. 1494, n° 70).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 3 décembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 113).

4. Labanof, *Recueil des lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 91.

5. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 décembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 12).

6. *Calendars*, 1560, p. 471, 489.

La négociation cheminait vers le succès, au grand avantage de la reine d'Écosse, quand la reine mère essaya de l'entraver. La France devait redouter la concentration dans les mains de don Carlos des royaumes d'Écosse et d'Espagne, d'autant que la reine Élisabeth n'avait pas d'enfants et que Marie Stuart était son héritière naturelle, mais Catherine avait des motifs moins élevés de s'opposer à ce mariage. Marie représentait les Guises, dont le nom détesté rappelait à la reine mère le souvenir de sa servitude¹. Marie avait osé l'outrager en la traitant de fille de marchand². Catherine commença par éloigner le cardinal de Lorraine de l'alliance espagnole³; elle persuada à Élisabeth de Valois, sa fille, que l'intronisation de Marie Stuart à la cour de Madrid éclipserait son influence. Enfin, convaincue que la meilleure méthode de faire échouer la candidature de la reine d'Écosse était de lui susciter une rivale, elle proposa à Philippe II la main de Marguerite de Valois, sœur du roi, pour l'infant don Carlos, et envoya à l'infant les portraits des deux princesses, Marguerite et Marie. Le peintre, bon courtisan, avait flatté la première et enlaidi la seconde. Le petit prince les regarda toutes deux et dit sentencieusement : « Mas hermosa es la pequeña⁴. » Le

1. Melvil donne quelques détails (*Mémoires*, 1694, t. I, p. 107).

2. Lettre du cardinal de Sainte-Croix, citée par M. Cheruel (*Marie Stuart et Catherine de Médicis*, 1858, p. 17).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 janvier 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 52).

4. Lettres de Catherine, d'Élisabeth et de l'Aubespine (*Négociations sous François II*, p. 787, 806, 819, 823, 824, 844). — Les négociations de la reine mère remplissent sa correspondance (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 593, 595, etc.). Dans ses lettres à

roi de Navarre, qui demandait Marguerite pour son fils, entravait de son côté les projets de la reine mère¹. Il fit surgir un nouveau prétendant à la main de Marie Stuart, James Hamilton, comte d'Arran².

Pendant tout l'hiver, Catherine poursuivit la négociation avec ardeur. Marie Stuart fut entourée de traîtres chargés de peser sur elle. Throckmorton fit intervenir, comme interprète des lairds écossais, James Stuart, frère naturel de la reine. Un jour on demanda à ce seigneur ce qu'il penserait du mariage de sa maîtresse avec un prince catholique. Il répondit qu'il en serait fâché³. De perfides amis rapportèrent aussitôt à la princesse que ses sujets se prononçaient contre un mariage catholique.

Tandis que ces intrigues s'agitaient autour d'elle, Marie Stuart parcourait pour la dernière fois les grandes résidences de la maison de Guise. Après un assez long séjour à Reims, au mois de mai, elle se rendit à Vitry-le-François, à Saint-Dizier, à Joinville, auprès de sa grand'mère, puis enfin à Nancy, à la cour du duc de Lorraine⁴. Dans les premiers jours de juin, elle revint en France et entra à Paris le 10 juin. Le roi venait d'y arriver et la reçut avec les honneurs

l'ambassadeur de France en Espagne, elle désigne Marie Stuart sous le sobriquet *le gentilhomme*. — Voyez aussi Cheruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 19 et suiv.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 13 janvier (Orig. espagnol; K. 1494, n° 53).

2. Lettre de Chantonay, du 24 décembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 11). — Autres lettres anglaises, *Calendars*, 1560, p. 485, 489, 494; 1561, p. 17, 30, 55, 75.

3. *Calendars*, 1561, p. 96.

4. Lesley, *De rebus gestis Scotorum*, cité dans *Négociations sous François II*, p. 751.

réservés aux reines. Le duc d'Orléans, le roi de Navarre, le prince de Condé, tous les princes du sang l'attendaient à une lieue de la ville, et, quand elle approcha de son logis, le roi et la reine mère vinrent au-devant d'elle à travers un concours immense de peuple qui se pressait pour voir encore une fois *la Reine Blanche*¹.

Cependant Marie Stuart se préparait à rentrer en Écosse. Les Guises, ses conseillers ordinaires, la poussaient à partir, estimant que la possession d'une couronne valait bien le voyage. Marie envoya à Londres Henri Clutin, seigneur d'Oysel, pour demander à Élisabeth un refuge en Angleterre, si le mauvais temps la jetait sur les côtes. La fille de Henri VIII refusa durement et prit des mesures pour retenir sa rivale en prison. Marie fut plus offensée qu'effrayée de ces menaces. Un jour, elle dit à Throckmorton : « Si la reine, votre
« maîtresse, me tient entre ses mains, elle pourra
« faire de moi ce qu'il lui plaira, et, si elle a le cœur
« assez dur pour désirer ma mort, elle pourra se satis-
« faire². » Les ministres anglais ne dissimulaient même pas la déloyauté d'Élisabeth. Lord Cecil écrivit à lord Sussex que « le coup fait, on arguerait pour le justifier
« du refus de la reine d'Écosse d'approuver le traité
« d'Édimbourg³. » D'un autre côté, le duc de Guise organisait le départ de sa nièce dans le plus grand secret, et le roi de France obtint de Philippe II que

1. Lettre de Throckmorton, du 23 juin (*Calendars*, 1561, p. 150). — Voyez aussi Laferrière, *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 50.

2. *Calendars*, 1561, p. 198. Lettre de Throckmorton au conseil d'Angleterre, du 26 juillet 1561.

3. Ibid.

tous les officiers des Pays-Bas lui prêteraient leur aide en cas de besoin¹.

Le 24 juillet², Marie Stuart partit de Paris pour assister à une grande fête d'adieu que le roi donna à Saint-Germain en son honneur. Après un arrêt de quatre jours dans cette cour brillante, qu'elle ne devait plus revoir, elle se mit en route, escortée par les courtisans du parti des Guises et par de généreux seigneurs que séduisait son infortune. Le 3 août, elle attend encore à Beauvais le retour d'un messager que le roi de Navarre a envoyé en Angleterre³. Sa marche, tour à tour lente et précipitée, est conduite avec la plus grande habileté par le duc de Guise. Le 10 août, elle arrive à Calais et envoie à Élisabeth un nouvel ambassadeur. Mais, sans attendre la réponse, le 15⁴, elle s'embarque avec sa suite sur deux petites galères que Michel de Castelnau avait ramenées de Nantes⁵ et que commandaient Villegaignon et Octavian Bosso.

Brantôme a trouvé d'admirables récits pour raconter le dernier voyage de la reine d'Écosse :

Ainsi donc qu'elle commençoit à vouloir sortir du port, et que

1. Lettre du roi à l'Aubespine, évêque de Limoges, du 20 juin (Orig., f. fr., vol. 6612, f. 26).

2. Lettre de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 14. Plusieurs autres historiens ont dit le 21 juillet.

3. *Calendars*, 1561, p. 229.

4. Ce départ fut si secrètement exécuté que le 18 la reine Élisabeth l'ignorait encore (Lettre à Throckmorton; *Calendars*, 1561, p. 260).

5. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 59.

les rames commençoient à se vouloir mouiller, elle y vist entrer en plaine mer, et tout-à-coup à sa veue, s'enfoncer un navire devant elle et se périr, et la plupart des mariniers se noyer, pour n'avoir pas bien pris le courant et le fond; ce qu'elle voyant, s'escria incontinent : « Ah ! mon Dieu ! quelle augure « de voyage est cecy ! » Et la gallère estant sortie du port, et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiorne se reposer. Elle, sans songer à autre action, s'appuye les deux bras sur la poupe de la gallère du costé du timon, et se mist à fondre en grosses larmes, jessant tousjours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononceant tousjours ces tristes parolles : « Adieu France ! Adieu France ! » les répétant à chasque coup; et luy dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuict, et qu'on luy desmanda si elle ne se vouloit point oster de là et souper un peu. Alors, redoublant ses pleurs plus que jamais, dict ces mots : « C'est bien à ceste heure, ma chère France, que je vous « perds du tout de veue, puisque la nuict obscure est jalouse de « mon contentement de vous voir tant que j'eusse peu, et « m'apporte un voile noir devant mes yeux pour me priver d'un « tel bien. Adieu donc, ma chère France, je ne vous verray « jamais plus ! » Ainsi se retira, disant qu'elle avoit faict tout le contraire de Didon, que ne fist que regarder la mer quand Anéas se despartit d'avec elle, et elle regardoit tousjours la terre. Elle voulut se coucher sans n'avoir mangé qu'une salade et ne voulut descendre en bas dans la chambre de poupe; mais on luy fit dresser la traverse de la gallère en hault de la poupe, et luy dressa-on là son lict; et reposa peu, n'oubliant nullement ses soupirs et larmes. Elle commanda au timonnier, sitôt qu'il seroit jour, s'il voyoit et descouvroit encor le terrain de la France, qu'il l'esveillast et ne craignist de l'appeller. A quoy la fortune la favorisa; car le vent s'estant cessé, et aiant eu recours aux rames, on ne fist guères de chemin ceste nuict; si bien que, le jour pareissant, parut encor le terrain de France; et, n'ayant failly le timonnier au commandement qu'elle luy avoit faict, elle se leva sur son lict, et se mit à contempler la France encor, et tant qu'elle peut. Mais la gallère s'esloignant, elle esloigna son contentement et ne vist plus son beau terrain.

Adonc redoubla encor ces mots : « Adieu la France ! Cela est « faict. Adieu la France ! je pense ne vous voir jamais plus ¹ ! »

Le départ de Marie Stuart dégageait la politique de Catherine de toute responsabilité dans les affaires d'Écosse. Restait le prince de Condé, qui par son langage provoquant, par ses menaces et par ses récriminations publiques semblait « sonner le boute-feu « de la guerre civile. » Le réconcilier avec le duc de Guise était un coup de maître ; mais il fallait agir vite et surtout prévenir l'arrivée de Jeanne d'Albret, dont l'âme implacable repoussait tout accommodement.

Catherine crut apaiser le prince par une justification éclatante ². Au commencement de mai, le roi de Navarre avait sollicité en personne une prompte revision du procès ³. La cour étudia l'affaire avec une lenteur impartiale. Le prince comparut à la barre « et con- « tenta merveilleusement ceste grande compaignie. » Après lui, la dame de Roye, Robert de La Haye et le s. de Cany furent admis à déposer en sa faveur ⁴. Les charges furent déclarées mensongères, les actes de l'information convaincus de faux, les signatures contrefaites ⁵. Un Basque, probablement Jacques de la

1. Brantôme, t. VII, p. 416.

2. Deux lettres de Catherine, du 20 et du 27 mai (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 197 et 201).

3. Lettre de Tornabuoni, du 6 mai (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 451). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 mai (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 85).¹

4. Pièce sur le procès (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 387). — Cette pièce a été presque entièrement reproduite textuellement dans *l'Etat de religion et république* de La Place, édit. du *Panth. litt.*, p. 128 et suiv. — De Thou a très exactement analysé ce récit (liv. XXVIII).

5. Lettre de Throckmorton, du 23 juin (*Calendars*, 1561, p. 150).

Sague, qui avait été mis à la torture à Fontainebleau, en septembre 1560, pour déposer au profit de l'accusation, y fut remis pour témoigner en faveur de la défense. Il reconnut que ses premières réponses avaient eu pour objet de satisfaire le cardinal de Lorraine et fut condamné à mort après cet aveu. Suriano parle de lui comme d'un martyr de la politique, destiné à mourir *pro populo*¹. Enfin, le 13 juin, le parlement en robe rouge, présidé par M^e Baillet, toutes chambres réunies, en présence du roi de Navarre, des princes du sang, des cardinaux et autres seigneurs, notamment du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, rendit un arrêt qui libérait Condé de toute poursuite². Pasquier trace de cette comédie judiciaire un tableau piquant : « Vous
« ne vistes jamais tel spectacle. Chacun couroit aupara-
« vant pour le condamner, maintenant chacun non
« pas pour l'absoudre (car cette parole eut sonné mal,
« veu que nul ne l'accusoit et l'absolution présuppose
« l'accusation), ains pour le déclarer, tel qu'il se dési-
« roit, innocent ; n'ayant lors, si ainsi faut le dire,
« autre partie que soy-mesme et estant demandeur et
« défendeur tout ensemble. Ce prince estant, ce luy
« semble, au dessus du vent, se ressent de sa prison
« et ne se peut taire du tort qu'il dit luy avoir esté
« procuré. Bref, il en rejette le tort sur M. de Guise³. »

A la suite de l'arrêt du 13 juin, chacun comptait sur un apaisement général parmi les seigneurs. Le

1. Lettre du 26 juin (Déchiffrement non signé ; Mss. ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 27).

2. Cet arrêt, qui fut imprimé en plaquette, a été reproduit par La Popelinière, 1581, t. I, f. 244.

3. Lettres de Pasquier, dans *Œuvres complètes*, t. II, p. 85.

bruit se répandit que le prince de Condé et le duc de Guise s'étaient « appointés¹, » que le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, en l'honneur de la réconciliation générale, s'étaient assis à la même table². Mais on apprit bientôt que le prince et le roi de Navarre n'avaient rien abandonné de leurs projets de vengeance, l'un contre le duc de Guise, l'autre contre le cardinal de Lorraine, dont les calomnies avaient failli le perdre du vivant de François II³. Après comme avant l'arrêt du 13 juin, la paix du royaume était en danger. Convaincue que « si les grands estoient d'accord, les petits « demeureroient en paix, » Catherine travailloit de toutes ses forces à « vider le différend » de Guise et de Condé⁴. Elle en chargea d'abord le connétable et lui recommanda cette mission comme le couronnement de son œuvre de pacification⁵. Le connétable se mit en frais de négociation ; il s'aida de ses neveux de Chastillon et surtout du cardinal, huguenot plus mesuré que ses coreligionnaires. Les pourparlers étaient déjà connus à la cour au milieu de juillet⁶.

Au moment de la conclusion, l'extravagance du prince de Condé faillit raviver la querelle. Depuis

1. Lettre de Suriano, du 17 juin (Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 318).

2. Lettre de Windebanck à lord Cecil, du 19 juin (*Calendars*, 1561, p. 149).

3. Lettre d'un amb. vénitien, du 26 juin (Déchiffrement non signé; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 27).

4. P. Mathieu, *Hist. de France*, t. I, p. 244, in-fol.

5. Lettre de Tornabuoni, du 27 août (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 460).

6. Lettre de Suriano, du 15 juillet (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 143).

sa délivrance, jamais il n'avait cessé de pratiquer la Réforme, mais il avait eu la sagesse de la pratiquer sans fanfaronnade. Vers le mois d'août, de concert avec la marquise de Rothelin, mère du duc de Longueville, il rassembla à Paris les prêcheurs les plus bruyants de son parti. Les sermons et les conventicules se multiplièrent sous sa protection. Les fidèles, enflammés par les excitations des ministres, en allant ou en sortant du prêche, parcouraient la ville, armés de toutes pièces, et chantaient des psaumes comme pour défier l'ennemi. Ému de ces provocations, le parlement fit dresser des procès-verbaux et allait entamer une instruction, quand le roi de Navarre, sur l'ordre de la reine, accourut à la barre. Il demanda à la cour l'annulation de la procédure¹. Il l'obtint heureusement, car la paix publique n'aurait pas résisté à une nouvelle instance dirigée contre le prince de Condé.

Après une longue négociation, entravée de part et d'autre par la passion et la mauvaise foi, les parties se mirent d'accord. Tout étant préparé et les moindres détails du cérémonial discutés et résolus par écrit², la séance fut fixée au retour du duc de Guise à Saint-Germain. Le roi avait constitué une sorte de conseil arbitral, composé des princes, des cardinaux et des chevaliers de l'ordre. Le 24 août³, le jour où le duc

1. Lettre d'un des ambassadeurs vénitiens (Déchiffrement daté du 15 août; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 28).

2. Lettre de Suriano du 24 août (Dépêches vénit., filza 4, f. 334).

3. De Thou dit *le 28 août*. C'est une des rares erreurs de ce grand historien. Aux sources que nous avons citées et que

de Guise revint de Calais, le roi le fit appeler au logis du connétable¹. François de Lorraine entra en grand équipage avec une suite de plus de cent cinquante seigneurs des plus qualifiés². L'éclat de son cortège fit honte au prince de Condé, qui n'avait auprès de lui qu'un petit train de huguenots de mauvaise mine. Le prince dépêcha tout bas son chambellan, le sire de Damquerque, à François de Montmorency, pour l'inviter à lui prêter assistance avec sa suite de soixante gentilshommes. Damquerque remplit sa mission en toute diligence, mais, quand il revint avec les gens de la maison de Montmorency, la séance était terminée³.

Lorsque tout le monde eut pris place à son rang, le roi s'adressa ainsi à sa mère :

— « Madame, j'ay fait assembler ceste compagnie pour l'accord du différend qui est entre M. le prince de Condé et M. le duc de Guise, qui se accommoderont pour le bien et mon service et de ce royaume. »

Et au duc de Guise :

— « Et affin que mond. s. demeure esclarcy de l'opinion qu'il en a eue, vous, mon cousin de Guise, luy direz ce qui en est. »

Le jeune roi accentua bien ces paroles, dit Suriano, « comme on lui avoit enseigné de les dire⁴. »

nous citerons qui prouvent que la cérémonie eut lieu le 24, on peut ajouter une lettre de Claude de l'Aubespine à l'évêque de Rennes (*Mémoires de Castelnu*, 1731, t. I, p. 732).

1. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 460.

2. Lettre de Suriano du 24 août (Dépêches vénit., filza 4, f. 334).

3. La Place, *Estat de religion et republique*, édit. du *Panth. litt.*, p. 139.

4. Lettre de Suriano du 24 août (Dépêches vénit., filza 4, f. 334).

Le duc de Guise répondit :

— « Sire, puisqu'il vous plaît que j'esclaircisse M. le prince de l'opinion qu'il a, je luy en diray ce qui en est. »

Et se tournant vers le prince de Condé :

— « Monsieur, je ne voudrois avoir mis en avant aucune chose qui feust contre vostre honneur, et n'ay esté autheur, motif ne instigateur de vostre prison. »

Le point essentiel de la négociation était la réponse du prince. Il prononça ces paroles, dont la moins significative avait été pesée au conseil :

— « Monsieur, je tiens pour meschant et malheureux celluy et ceux qui en ont esté cause. »

— « Je le crois ainsi, répondit le duc de Guise ; cela ne me touche en rien¹. »

Après cette double déclaration, le roi pria les deux rivaux de s'embrasser comme cousins et de demeurer bons amis. Les secrétaires d'état, Claude de l'Aubespine et Jacques Bourdin, dressèrent un procès-verbal que signèrent les témoins désignés par le roi². Catherine offrit aux courtisans un grand festin³ où les seigneurs des deux partis se firent mutuellement fête. Bientôt le prince de Condé, s'arrachant aux « accolées » des catholiques, rejoignit Théodore de Bèze, arrivé le jour même, avec lequel il se railla de la comédie qu'il

1. Ce dialogue est textuellement extrait du procès-verbal. Voyez la note suivante.

2. L'original de ce procès-verbal est conservé dans le vol. 6609 du fonds français. On en trouve de nombreuses copies dans les papiers du temps. Il a été imprimé dans l'*Hist. de France* de La Popelinière, t. I, f. 255.

3. La Place, *Estat de religion et republique*, édit. du *Panth. litt.*, p. 140.

avait jouée¹. Les témoins clairvoyants ne se faisaient aucune illusion sur les suites du raccommodement : « Ne scay si leurs estomacs sont bien nets, écrit le « secrétaire d'état Claude de l'Aubespine à son frère, « car d'heure en autre sourdent nouvelles armes et « débats, dont ceste pauvre royne porte la paste au « four. Et est grandement à plaindre n'osant déplaire « à pas ung et estant peu obéie, sinon en les gra- « tifiant de ce qu'ils veulent². »

Le plus perspicace des ambassadeurs étrangers, Michel Suriano, félicita la reine d'avoir mené à fin la négociation avant l'arrivée de la reine de Navarre : « Ce fut une véritable fortune, dit-il, que cet accord « ait été conclu avant l'arrivée de la reine de Navarre, « qu'on attend dans deux jours. Si cette princesse « s'était trouvée à la cour en ce moment, beaucoup « de gens croient que, à cause de la haine qu'elle a « contre la maison de Guise, elle aurait mis toutes « choses en désordre, car c'est une femme qui a une « tête terrible³. »

En effet, pendant que la comédie de la réconciliation se jouait sous les yeux du roi, Jeanne d'Albret était aux portes de Saint-Germain. Il est nécessaire de revenir en arrière pour reprendre l'histoire de cette princesse, qui n'avait pas paru à la cour depuis l'avènement de Charles IX.

1. Baum, *Theodor Beza*, appendice, p. 47. Lettre de de Bèze à Calvin.

2. Lettre de L'Aubespine à l'évêque de Limoges du 29 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 6618, f. 4).

3. *Essendo dona di terribile cervello* (Lettre du 24 août à la république vénitienne; Dépêches vénit., filza 4, f. 334).

Lorsque François II avait convoqué le roi de Navarre et le prince de Condé à Orléans, au mois d'octobre 1560, Jeanne d'Albret était en Béarn. Aussitôt que le procès de Condé fut entamé, aussitôt qu'Antoine de Bourbon fut traité en accusé par le roi, les Espagnols prirent une attitude menaçante. Ainsi se dévoilait l'accord secret de Philippe II et des Guises pour la ruine de la maison d'Albret. Le duc d'Albuquerque entra en Navarre avec la complicité des officiers royaux de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz. Mais il trouva derrière la frontière un corps d'armée béarnais, rapidement armé au premier bruit du danger par Jeanne d'Albret et soutenu par son héroïsme¹. La veille de la rencontre des deux troupes, le duc d'Albuquerque apprit à la fois la mort de François II et la révolution qui portait le roi de Navarre au pouvoir. Il repassa prudemment la frontière et ramena ses troupes en garnison. En France, la tentative des Espagnols n'eut aucun retentissement. Le bruit de leur agression fut éteint par les nouvelles d'Orléans. A peine la cour connut-elle la fausse campagne du vice-roi de la Navarre. Certains ambassadeurs même, mal informés de la vérité, écrivirent à leur gouvernement que le duc d'Albuquerque n'avait fait que repousser un gros de partisans lancés par les officiers de la maison d'Albret².

Cette alerte passée, Jeanne d'Albret reprit avec sa fermeté accoutumée l'administration de son petit royaume.

1. *Calendars*, 1560, p. 467. Lettre de Throckmorton du 31 décembre 1560.

2. Lettre de Suriano du 20 décembre (Dépêches vénit., filza 4, f. 221). — Lettre de Chamberlain du 7 décembre (*Calendars*, 1560, p. 424).

La trésorerie du comté de Foix était occupée par un officier de finances infidèle, appelé Jean Belin. Le 29 décembre 1560, le roi de Navarre le révoqua et le remplaça par M^e Vidal du Puy¹. Presque en même temps, Jeanne, plus indulgente, s'était contentée d'exiger les compléments de ses comptes². Les ordres du roi de Navarre arrivèrent à Foix au milieu de janvier, portés par le secrétaire Boulogne³. Jeanne d'Albret, prise de pitié pour le malheureux Jean Belin, qui dans d'autres circonstances avait fidèlement servi sa maison, ordonna d'y surseoir par la lettre suivante :

Bologne, notre trésorier de Foix m'a fait entendre la poursuite que vous faites à l'encontre de luy, prétendant le faire destituer de son estat, pendant qu'il est détenu prisonnier, où il est de si longue main qui me faict pytyé, joint que, pour l'amour de moy, il s'est employé à faire plaisir à quelque personne comme sçavez en ma faveur, duquel il pâtit. Et pour le désir que j'ay, non que je vueille approuver sa faulte, ny nyer qu'il n'ayt tort en ce que vous le poursuivez, et que ce que vous en faictes n'est pour aucune vindicacion, ains pour l'affection que portez à nostre service, toutesfois, vous me ferez service très agréable et seray bien aise d'entendre que vous ayez différé le tout jusques à ce que par nous y aura esté aultrement pourveu et ordonné. A quoy espérant que n'y ferés faulte, pour l'obéissance que je m'asseure désirez me porter, je prie à tant le Créateur, vous donner, Bologne, sa sainte grâce.

De Pau, ce 21 jour de janvier 1560.

Vostre bonne maistresse,

JEHANNE⁴.

1. Orig., daté du 29 décembre et d'Orléans (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163).

2. Lettre du 31 décembre, copie du temps (Ibid.).

3. Jean de Lescrivan, recteur de Boulogne (Ibid., E. 1993, f. 41).

4. Orig., daté de Pau, du 21 janvier 1560 (1561) (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163).

Le secrétaire Boulogne obéit aux instructions de la reine de Navarre et fut récompensé de son obéissance par la lettre suivante :

Boullongne, j'ay esté fort aise d'avoir entendu par vos lettres le debvoir que vous faites tant en ce qu'il vous a esté commandé par le Roy pour son service et aussi pour le mien, et me ferez service très agréable de continuer en tout ce que vous m'écrivez de faire ce que vous pouvez en ce que vous savez que depend de sa volonté et mienne. Et, pour l'assurance que j'ay de la bonne dilligence que ferez et du bon ordre que donnerez, tant au recouvrement de ses deniers que de tous les aultres affaires qui nous touchent, desquels nous avons en vous fiance je ne vous feray plus long discours¹...

En même temps elle promet à Jean Belin d'ajourner les poursuites que le conseil du roi avait entamées contre lui et de lui donner le temps de se justifier.

Cher et bien aymé, suyvant vostre lettre et la requeste que m'avez faicte par icelle, j'escris à Bolloigne de suspendre la poursuiete qu'il fait contre vous jusques à ce que vous vous soyez justiffié tant en la reddition de vos comptes que d'autres choses qui ont esté proposées contre vous. A quoy je seroys fort ayse que vous donniez tel ordre qu'il [ne] nous apparroyse aultre. Vous assurant que j'auroy vostre bon droict en telle recommandation, sy j'ay congnoissance qu'il vous aye esté faict tort, qu'il vous en sera faict reparation. Cependent vous exercerez vostre charge si fidellement et bien que les deniers du Roy et nostres ne soyent en aucune sorte retardez. Priant aultrement le créateur, chair et bien aymé, vous tenir en sa sainte garde.

A Pau, ce xxj jour de janvyer mil cinq cens soixante-un.

JEHANNE².

1. Original, daté de Pau et du 23 janvier 1560 (1561) (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163).

2. Copie authentiquée (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163).

Quelque temps après, quand le trésorier Jean Belin eut réuni les preuves de sa justification, la reine de Navarre commanda à Boulogne de se transporter à Foix et de procéder à la vérification de ses nouveaux comptes¹.

Les états de Béarn se réunirent au commencement de l'année 1561 comme les années précédentes. Convoqués pour le 20 février, ils furent ouverts le 23 et clos le 10 mars. Ils accordèrent au roi et à la reine une subvention de dix mille écus à l'ordinaire et de huit mille à l'extraordinaire². Plusieurs de leurs requêtes et des décisions de la reine méritent d'être signalées. Ainsi ils protestèrent contre les droits de sortie dont le roi de France frappait les vivres exportés en Béarn. Jeanne d'Albret promit de demander au roi la suppression de ces droits fiscaux³. — Les manants et gens du tiers demandèrent la liberté de faire moudre leur blé dans les moulins des seigneurs étrangers, lorsque leur propre seigneur n'en possédait pas. A cette requête, qui révèle un des abus du droit féodal en Béarn, Jeanne d'Albret répondit qu'elle ordonnerait une instruction et qu'elle aviserait⁴. — L'assiette des tailles avait été modifiée depuis la mort de Henri d'Albret ; les états demandèrent le retour à l'ancienne législation. La reine répondit que, le roi de

1. Lettre du 8 juin 1561, datée de Pau (Orig., Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163).

2. Tome IV des Etablissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682, f. 80).

3. Tome VI des Etablissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 113 v°).

4. Tome VI des Etablissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 115).

Navarre étant absent, elle ne pouvait prendre la responsabilité de résoudre une question si grave¹.

La question religieuse, qui agitait alors la France, suscita, cette année, peu de mouvements aux états de Béarn. Peut-être les députés sentaient-ils que le débat se viderait ailleurs qu'à Pau. Quelques jours avant la réunion, Jeanne d'Albret avait donné commission à Guillaume et à Arnaud du Colom, ses secrétaires, de rechercher les titres de collation de prébende accordés par elle ou par ses prédécesseurs². Le 28 février, les états demandèrent à être dispensés des frais d'entretien des cathédrales. La reine répondit que les chapitres étaient exemptés, de temps immémorial, des charges des églises et qu'il n'y avait aucun motif de les dépouiller de ce privilège, mais que, si les bâtiments étaient suffisamment couverts et abrités de la pluie, les trois ordres ne pouvaient être obligés de concourir aux dépenses de l'intérieur. Ainsi les frais du culte restaient à la charge du culte lui-même. Ce système, contredit par les traditions du royaume, souleva une forte opposition chez les intéressés. Chaque année la question fut remise en discussion aux états et résolue différemment, suivant que la cause de la Réforme était triomphante ou vaincue³. — A la fin de la session, sur la plainte des catholiques, le 2 mars, la reine de Navarre rendit une ordonnance qui enjoignait aux

1. Tome VI des Etablissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 104).

2. Original sur parchemin, daté de Pau et du 13 janvier 1560 (1561) (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

3. Tome VI des Etablissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 105 v°).

évêques de Lescar et d'Oloron et à leurs vicaires généraux de résider en leurs diocèses et à chaque curé d'y prêcher habituellement « la parole de Dieu¹. »

Aussitôt après la clôture des états de Béarn, Jeanne d'Albret se prépara à rejoindre Antoine de Bourbon à la cour de France. Le prince montrait un grand désir de l'associer à son triomphe. Dans une de ses lettres datée d'Orléans, il se félicite « de la bonne chère que « je fais icy, dit-il, et de la maveze que font les Lorrains : « que Dieu veulte qu'en puissions estre bientôt déli- « vrés. » Et, faisant allusion au prochain voyage de la princesse : « ... et en lieu vous avoir pour mieux « acomoder noz afferes, suppliant le seigneur vous « acompaigner de santé et vostre petit troupeau jusques « an ceste court². » Avant de quitter le Béarn, la reine de Navarre, avec l'assentiment de son mari, désigna comme lieutenants généraux pendant son absence Louis d'Albret, évêque de Lescar, et Armand de Gontaut, s. d'Andaux³.

Le roi et la reine de Navarre, en se réunissant à Saint-Germain, allaient se trouver étrangers l'un à l'autre. Pendant l'été de 1560, Théodore de Bèze était venu à Nérac, et, suivant une tradition que confirment les faits ultérieurs, il avait su endoctriner la

1. Tome VI des *Establissemens de Béarn* (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 111).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 227.

3. Tome VI des *Establissemens de Béarn* (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 52). Ces lettres, datées du 20 janvier 1560 (1561), offrent cette particularité qu'elles sont datées de Saint-Germain, alors que le roi de Navarre était à Orléans, et la reine de Navarre à Pau.

reine de Navarre et l'attacher au calvinisme¹. Bientôt les nouvelles qui arrivèrent d'Orléans pendant les derniers jours du règne de François II, l'arrestation du prince de Condé, son procès, les périls d'Antoine de Bourbon à la cour, sa rivalité avec le duc de Guise, son abaissement devant les chefs du parti catholique, les appréhensions, les angoisses que tant d'événements semaient dans son âme, allumèrent la passion religieuse de la nouvelle néophyte. Son premier acte fut de renoncer à toutes les hypocrisies, sous l'ombre desquelles les seigneurs de la cour, excepté Coligny, voilaient encore leur passage d'un culte à l'autre. Le 25 décembre 1560, suivant Bordenave, elle fit profession de calvinisme en prenant part publiquement à la cène avec plusieurs gentilshommes de sa cour². Calvin lui adressa une de ses plus belles lettres d'encouragement.

Car combien que déjà de longtemps il avoit mis en vous quelque bonne semence, vous congnoissez maintenant de fait qu'elle estoit quasi estouffée sous les espines de ce monde, comme par faulte de nous exercer journellement en l'escriture sainte, la vérité que nous avons congneue s'escoule petit à petit jusques à s'esvanouir du tout, si ce bon Dieu n'y remédie. Or il a prévenu par sa bonté infinie pour vous garder d'en venir jusques-là. Vray est que ceux qui s'annonchalissent, se plaisent en leur repos, pour ce qu'ils ne sentent point que c'est un dor-

1. Delaborde, *Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 15.

2. Bordenave, *Histoire de Foix et Navarre*, p. 108. — Olhagaray dit qu'elle ne prit part à la cène que le jour de Pâques 1561 (6 avril) (p. 530). Mais la lettre de Calvin et surtout celle de Throckmorton, que nous citons plus loin, prouvent que l'indication de Bordenave est la plus exacte.

mir mortel. Mais quand il plait à Dieu de nous resveiller et solisciter à bon escient à la crainte de son nom, et allumer en nos cœurs un désir ardent de servir à sa gloire, c'est une inquiétude plus heureuse et désirable que toutes les délices, plaisirs et voluptez, auxquelles s'esgarent les povres mondains¹.

Élisabeth adressa aussi des félicitations à la reine de Navarre et l'engagea à faire tous ses efforts pour propager le nouveau culte². Jeanne d'Albret n'avait pas besoin d'encouragements. Les grands caractères, sous une aimantation puissante, peuvent changer une fois de ligne, mais se fixent profondément.

Tandis que Jeanne d'Albret embrassait résolument le calvinisme, le roi de Navarre au contraire s'arrêtait dans son évolution religieuse. Jusqu'à l'établissement du triumvirat, il marche en avant d'un pas assuré. Depuis que la reine mère a remis entre ses mains la dignité de lieutenant général, depuis qu'il espère user, dans ses négociations avec l'Espagne, du pouvoir presque royal dont il est investi, il montre, sur le plus grave objet des méditations humaines, une indécision qui ne tarde pas à le rendre suspect à tous les partis.

Instruit par une lettre de L'Aubespine du 20 mars que don Juan Manrique de Lara avait rapporté en Espagne une impression défavorable de sa politique religieuse³, Antoine commit une de ces palinodies qui lui devinrent familières dans la suite. L'ambassa-

1. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 365. M. Bonnet date cette lettre du 16 janvier 1561.

2. Lettre de Throckmorton à Jeanne d'Albret du 20 janvier (*Calendars*, 1560, p. 509).

3. Galland, *Mémoires sur la Navarre*, Preuves, p. 84.

deur d'Espagne avait des exigences impérieuses ; les paroles ne suffisaient pas, il fallait des actes. A l'occasion des fêtes de Pâques, le roi de Navarre se retira dans un monastère près de Fontainebleau et y suivit dévotement une retraite. Le samedi saint, 5 avril, il rentra au château, assista à une messe solennelle et reçut la communion avec cinquante chevaliers de l'ordre¹. Il ne fallait pas que cette démonstration restât ignorée ; Antoine demanda au nonce d'informer le pape de son obéissance aux prescriptions de l'église². Cet acte accompli, il s'occupa de consoler le parti huguenot ; pendant le séjour de la cour à Fontainebleau, il prêta son logis à des assemblées calvinistes, dont la turbulence scandalisa les ambassadeurs étrangers. L'évêque de Viterbe, nonce du pape, protesta, et le prince, ne pouvant nier les faits, jura que l'assemblée s'était réunie en son absence, pendant que ses devoirs le retenaient auprès de la reine. Le nonce accepta ces explications. Quelques jours après, Antoine fit punir ceux de ses serviteurs qui avaient pris part à la réunion incriminée et en informa le nonce avec force démonstrations³. Le prélat, mal habitué à la cour des Valois, bien qu'il y séjournât depuis plusieurs années, crut à la bonne foi et à la constance du prince. Enhardi par le succès que ses protestations avaient obtenu, il se

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 7 avril (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 73).

2. Lettre de Chantonay, du 7 avril (Arch. nat., K. 1494, n° 73). — Lettre du nonce, du 9 avril (K. 1495, n° 30).

3. Lettre du président de L'Isle au roi, du 18 juillet 1561 (Copie, f. fr., vol. 3955, f. 12 v°). Le président de L'Isle, ambassadeur à Rome, était fils de Guillart du Mortier.

plaignit du prince de Condé qui tenait plusieurs assemblées par jour en plein palais de Fontainebleau. Mais le roi de Navarre refusa d'intervenir auprès de son frère, même par ses conseils¹.

Au moment du sacre, le lieutenant général se montrait partisan des mesures de rigueur contre les hérétiques ; il conseilla à Condé et aux Chastillons de rentrer dans le giron de l'église catholique pour remonter au pouvoir. Mal instruit des dispositions de Jeanne d'Albret ou jugeant sa fermeté d'après la sienne propre, il poussa la légèreté jusqu'à lui recommander le triomphe du Calvinisme dans ses états de Béarn². Il assistait à la messe et obéissait ostensiblement à toutes les lois de l'église, même à celles de l'abstinence du vendredi et du samedi³.

Après quelques semaines de pratiques catholiques, au mois de juin, le roi de Navarre était revenu au culte de la Réforme ; il avait installé un ministre dans son logis et assistait chaque jour au sermon et à la cène⁴. Le jour de la procession de la Fête-Dieu, la reine mère, craignant de n'être pas défendue par le lieutenant général, appela le duc de Guise au secours du roi. Le cardinal de Chastillon et Coligny avaient reconquis un tel ascendant sur l'esprit du prince que l'ambassadeur d'Espagne ne put obtenir le moindre désaveu de leur politique au conseil⁵.

1. Lettre de Tornabuoni, du 5 juillet (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 457).

2. Lettre du 14 mai (Dépêches vénit., filza 4, f. 297).

3. Rapport du 18 mai (*Calendars*, 1561, p. 142).

4. *Calendars*, 1561, p. 150.

5. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 1^{er} juillet 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n^o 49).

Vers le temps de l'édit de juillet, le roi de Navarre incline de nouveau vers le catholicisme¹. Calvin se plaint de son inconstance dans une lettre à Coligny : « Celuy qui debvroit estre le premier est si froid que rien plus². » Il allait à la messe avec ostentation ; au mois d'août, on célébra à la cour un service en l'honneur du roi ; Antoine, pour donner plus d'éclat à sa présence, se fit accompagner par l'ambassadeur de Portugal³. A cette date, sa défection paraissait d'autant plus désastreuse aux chefs de son ancien parti que le colloque de Poissy allait mettre aux prises les deux cultes. Dans un effort suprême, Calvin rassemble toutes ses forces pour ramener le prince déserteur sous le drapeau de la Réforme :

C'est à vous, Sire, de ne permettre et souffrir que la vérité de Dieu soit ainsi trahie à veue d'œil. Vous avez possible cuydé gagner en fleschissant, mais le mal pullule et se fortifie par trop, et, si vous n'y prenez garde, les confusions en sourdront en une minute de temps, plus grandes que vous ne pensez, et alors il ne sera pas temps d'y remédier, pour ce que Dieu exploictera pour punir la nonchallance de ceux qui n'auront tenu compte de faire leur deivoir, selon le lieu et degré auquel il les avoit établi. Si nous parlons un peu asprement, croyez, Sire, qu'il en est temps ou jamais⁴.

Ce n'était pas seulement en matière de religion que le roi de Navarre montrait une inconstance fatale à sa

1. Lettres de Suriano, du 16 mai (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 26). — Lettre du même du 15 juillet (*ibid.*, f. 143). — Lettre de Throckmorton, du 13 juillet (*Calendars*, 1561, p. 181).

2. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 413.

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 août (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 93).

4. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 420.

dignité. Aussi faible dans sa vie privée que dans ses croyances, il ne savait pas résister aux attraits des dangereuses sirènes de la cour de Catherine. Son inconduite était assez notoire à l'époque du sacre pour que le rigide Calvin lui adressât des remontrances :

On murmure que quelques folles amours vous empeschent ou refroidissent de faire vostre devoir en partie et que le diable a des supports qui ne cherchent ni votre bien ni votre honneur, lesquels par tels allesschements taschent de vous attirer à leur cordele, ou bien vous adoucir en sorte qu'ils jouissent paisiblement de vous en leur menées et pratiques. Je vous prie donc, Sire, au nom de Dieu, de vous éveiller à bon escient, congnoissant que la plus grande vertu que vous puissiez avoir est de batailler contre vos affections, retrancher les plaisirs mondains, dompter les cupidités qui vous induisent à offenser Dieu, mettre sous le pied les vanités qui vous esgarent bientôt, sans que nous y pensions¹.

Vis-à-vis de ses confidants, Calvin est plus mordant. Il écrit le 24 mai à Bullinger : « Totus est venereus. « Matrona (Cath. de Médicis) autem exercitata in his « artibus, e suo gyneceo protulit quod ejus animum « irretiret. Fabula hæc in ore quoque puerorum volit « tat². » Telles étaient les légèretés du prince, que Chantonay en égaie la gravité de Philippe II : « Il « paroît que Vendôme se soucie fort peu de l'absence « de sa femme, parce que, quand ils sont réunis, elle « a la première voix en chapitre et que il n'a pas la « liberté de visiter et de donner des fêtes aux dames « et passer la nuit en banquets comme il le fait à présent, ce qui le rend malade souvent et aujourd'hui

1. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 399.

2. Baum, *Theodor Beza*, appendice, p. 32.

« en particulier; ce qui a été cause que le conseil et le parlement n'ont pu se réunir¹. »

La reine de Navarre ne resta pas longtemps dans l'ignorance des désordres de son mari. Peut-être en fut-elle informée de plusieurs côtés; dans les cours il se rencontre toujours des indiscrets, empressés à se faire valoir par leurs révélations. Mais nous ne connaissons, de ces amis trop zélés, qu'une lettre anonyme, datée de Strasbourg, du 2 juillet, et adressée à Jeanne d'Albret.

..... L'Evêque d'Auxerre, son sublime maquereau de femmes à chaperon à Paris et d'une maréchale que bien connaissez, avec le bon corps de Périgord, des Bories, pour ambassadeur d'amours impudiques envers celle de Martigues, mènent ce pauvre aveugle roy, comme ils entendent et leur plait, voire si là s'insinuent et à sa honte que le taire n'est trop plus séant que d'en ouvrir la bouche, combien que le dire en sont assez requis, ores qu'il ne prouffitast aud. seigneur et à eulx que de meilleur changement de vie et à vous, Madame, de tranquillité et repos. Lequel je supplie au bon Dieu vous accorder et faire tant de grâce qu'il vous inspire par son saint esprit à eslongner de Sa Majesté et vostre telle canaille et accepter de moy la présente, come vous vouldriez que je le faisse de vous tenant ma place.

Esript à Strasbourg, le 2 juillet 1561².

On voit que ce n'était pas seulement à la cour, « dans

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 19 juin 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 47).

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584. — Original sans signature ou copie du temps. — Partie de cette lettre a été publiée dans l'Inventaire des archives du département publié par M. Raymond. — François Hotman, un des correspondants de Jeanne d'Albret depuis l'été de 1560, était alors à Strasbourg. Cependant nous n'osons lui attribuer cette lettre.

« le gynécée » de la reine, que le roi de Navarre promenait ses assiduités. Les bourgeoises de Paris, les femmes à chaperon recevaient ses hommages. La maréchale, citée dans la lettre anonyme, est Marguerite de Lustrac, femme du maréchal Saint-André, connue à la cour pour son humeur galante, plus tard maîtresse en titre du prince de Condé¹. La dame de Martigues, Marie de Beaucaire, dite Mademoiselle de la Villemontays, femme de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, était dame d'honneur de Marie Stuart². Quant à l'évêque d'Auxerre, Philippe de Lenoncourt, c'était un des familiers d'Antoine, un prélat courtisan comme la vie des cours en sème autour des princes. Des Bories était un capitaine périgourdin, homme de guerre plutôt que d'intrigue, qui devint plus tard lieutenant de la compagnie du prince de Navarre, servit sous les ordres de Blaise de Monluc, et qui, à la fin du règne de Charles IX, gouverna la ville de Périgueux jusqu'au commencement de 1573³.

On voudrait connaître les sentiments que tant d'offenses à la foi jurée soulevaient dans l'âme de Jeanne d'Albret, âme ardente, qu'embrasaient la jalousie de la femme outragée et la passion religieuse du sectaire trahi. Chantonay soulève un coin du voile dans sa lettre du 15 août : « Combien sa femme le déteste (le « roi de Navarre), je sais qu'elle le dit hautement, « qu'elle n'a aucun regret ni à la religion ni à per- « sonne, de façon que, malgré le peu de pouvoir

1. Brantôme, t. V, p. 31.

2. Brantôme, t. VII, p. 383.

3. Lettres diverses ; f. fr., vol. 15548, f. 191 ; vol. 15555, f. 72 ; vol. 15556, f. 382.

« qu'elle a, on craint qu'elle se fâche¹... » Mais, si les rancunes de l'épouse étaient étouffées par la honte de se produire au grand jour, il n'en était pas de même des déceptions de la néophyte. Jeanne accusa le cardinal d'Armagnac des tergiversations religieuses de son mari et lui écrivit une lettre pleine d'amertume, dans laquelle elle le menaçait de sa vengeance si à son arrivée à la cour elle voyait son mari aller à la messe². Au moment où elle allait quitter le Béarn, le roi de Navarre exprima le désir qu'elle renonçât à la compagnie de ses prêcheurs ordinaires. Une négociation s'engagea entre les deux époux. Jeanne y mit fin en signifiant qu'elle ne s'abaisserait ni à discuter la doctrine ni à suspendre les pratiques de son culte³.

Après des retards prolongés, la reine de Navarre partit de Nérac au commencement de juillet. Elle traversa le Périgord, passa par la Tour-Blanche, Mareuil et Marthon. Elle y accueillit une députation, composée du sénéchal de la province et de M^e Girart, avocat des bourgeois de Périgueux, « pour luy présenter nostre « service, disent les registres municipaux de la ville, « et ouyr nos plaintes contre les nouveaux chrestiens⁴. » Les registres ne contiennent pas les réponses de la reine. De là Jeanne d'Albret se dirigea sur Poitiers et y reçut les hommages des consuls de Limoges⁵. Un jour,

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 15 août (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n^o 62).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 septembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n^o 97).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 19 juin (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n^o 47).

4. Coll. du Périgord, vol. 50, f. 226.

5. *Registres cons. de Limoges*, publiés par M. Ruben, t. I, p. 223.

dans une de ses étapes, pendant que ses serviteurs ouvraient les portes du logis qu'elle devait occuper, les planchers s'effondrèrent tout à coup et la princesse s'arrêta avec ses enfants au bord d'un abîme. Antoine raconta à l'ambassadeur d'Espagne le danger que la reine de Navarre avait couru ; les ministres dans leurs prêches remercièrent le ciel de sa « sauveté. » Le prince présentait le salut de sa famille comme une récompense divine bien due à sa propre politique ; les réformés au contraire comme la preuve de l'assistance que Dieu prêtait aux saints de leur parti¹.

La princesse poursuivait lentement son voyage. Arrivée à Tours, elle s'embarqua sur la Loire². Partout où elle passait, les réformés l'invoquaient comme leur libératrice. Dans les villes où l'édit de juillet avait reçu un semblant d'exécution, elle terrifiait les officiers du roi par ses décisions et remettait ses coreligionnaires en jouissance des temples qu'ils avaient perdus. Elle leur prêchait, dit Chantonay, la confiance dans la vertu de la cause protestante et les pressait de s'unir en confédération pour la résistance. A Notre-Dame de Cléry, près d'Orléans, elle fit monter en chaire son ministre, Jean de Latour³. Une partie

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 15 août (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1485, n° 62).

2. En passant à Blois, elle reçut la visite d'un vicomte de Gruz, qui paraît n'avoir été qu'un espion. L'objet de la visite de ce personnage reste inexplicé. Voyez un de ses rapports à la reine d'Angleterre daté du 24 septembre (*Calendars*, 1561, p. 325).

3. Il est ainsi nommé par M. le comte Delaborde (*Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 16). Tous les autres détails que nous donnons sur cette partie du voyage de Jeanne d'Albret sont tirés d'une lettre de Chantonay que nous citons plus loin.

des habitants était sortie à sa rencontre et faisait la haie le long de son passage, sur une étendue de près d'une lieue. Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre chantaient des vers composés à sa louange. Pendant son séjour à Orléans, le ministre de la reine monta en chaire dans une des églises de la ville. Le lendemain elle voulut entendre le pasteur des réformés d'Orléans. Sa présence attirait au prêche une foule immense, plus passionnée pour l'acclamer que pour la cérémonie elle-même. « C'est avec un grand enthousiasme, écrit Chantonay d'un ton dépité, qu'elle est reçue par tous les hérétiques qui l'attendent comme le Messie, car ils sont certains qu'elle fera des merveilles en leur faveur. De cela moi-même je ne doute pas ; car partout où elle passe, elle ne trouve aucune résistance¹. » Le passage de la reine de Navarre à Orléans eut de grandes conséquences sur l'établissement de la Réforme dans cette ville et fut l'occasion de graves désordres. Throckmorton raconte que, au monastère de Sainte-Madeleine, près d'Orléans, vingt-cinq religieuses, « les plus belles sur soixante, jetèrent leur froc aux orties, tant elles abhorraient la superstition du cloître ou plutôt tant elles se plaisaient dans la compagnie des gens profanes². »

La veille de son arrivée à Paris, le 20, suivant les uns, ou le 22 août, suivant les autres, Jeanne d'Albret s'arrêta à Longjumeau. Elle y trouva quelques

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 août (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 94). — Voyez aussi une lettre de Throckmorton (*Calendars*, 1561, p. 301).

2. Lettre du 20 décembre (*Calendars*, 1561, p. 449).

membres zélés du parti réformé parisien, envoyés par leur église, et un ministre, qui prononça en son honneur un sermon solennel. Mais la reine, fatiguée par le voyage, garda le logis et se fit représenter par son fils¹. Le lendemain, elle entra à Paris² sans grand cortège, de crainte de trouble, et y passa deux jours dans la retraite, ne recevant que les fidèles de son église³. Le troisième jour, dit Suriano, elle prit part à une cérémonie calviniste qui réunit quinze mille personnes⁴. Son arrivée à la cour avait été fixée au 29 août. Le 28, le roi et la reine mère allèrent coucher à Monceaux⁵ pour laisser à leurs serviteurs la facilité de décorer le château de Saint-Germain. Le grand maître procéda à une nouvelle répartition des appartements des princes et le logis de la reine de Navarre fut préparé à la place d'honneur. Antoine de Bourbon, Condé et l'amiral se rendirent au-devant d'elle jusqu'à Paris, avec tous les seigneurs qui désiraient fêter la vraie reine du parti réformé⁶.

Le lendemain, 29 août, la reine de Navarre fit son entrée au château de Saint-Germain, accompagnée de

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 4 septembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 97).

2. M. Forneron (*Les ducs de Guise*, t. I, p. 343) dit qu'elle eut une entrevue avec de Bèze et la reine au Louvre dans la nuit du 23 août.

3. Lettre de Chantonay, du 4 septembre, citée plus haut.

4. Lettre de Suriano, du 24 août (Dépêches vénit., filza 4, f. 334).

5. Lettre de Tornabuoni, du 4 septembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 461).

6. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 août (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 64). — Autre du même jour plus détaillée (*ibid.*, K. 1484, n° 94).

son fils et de sa fille. Elle fut reçue avec la solennité que l'étiquette réservait aux souverains étrangers. Le soir le château fut illuminé ; on tira des feux d'artifice ; il y eut des courses de taureaux et d'autres jeux en son honneur. La reine avait convié la cour entière à un souper d'apparat. A table, le prince de Béarn était assis presque sur le même rang que le roi, auprès du duc d'Orléans et de la princesse Marguerite. Jeanne d'Albret occupait une place aux côtés de la reine mère¹.

Les catholiques attendaient, non sans appréhension de la fermeté de son caractère, l'arrivée de la reine de Navarre à la cour². Chantonay écrit le 15 août : « Elle vient, résolue à faire tout le mal qu'elle pourra à la religion et même à s'emporter contre son mari, parce qu'il entend la messe. Je suis convaincu que la reine aura beaucoup de peine à vivre avec elle³. » Le grave ambassadeur garde encore des formes respectueuses ; mais les bas sectaires du parti étaient atteints de frénésie. Il faut citer le rapport d'un des espions de Philippe II, probablement un de ces fanatiques qui s'attribuaient la mission de renseigner le roi catholique, pour mesurer la violence des passions, qui l'année suivante devaient armer la moitié du royaume contre l'autre moitié. Ces emportements rappellent

1. Lettre de Chantonay, du 4 septembre, à Philippe II (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1484, n° 97). — Nous croyons que c'est la première fois que des courses de taureaux sont mentionnées comme ayant eu lieu à la cour de France.

2. Lettre de Suriano du 29 mars (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 22).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 15 août 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 62).

l'Épître au tigre de la France et prouvent que les deux partis n'avaient rien à se reprocher.

..... Et cette enragée de chienne lice, chassée des montagnes de Foix, Jeanne d'Albret, comme une bête furieuse, une autre Jésabel, ennemie de Dieu, qu'elle a injurié et offensé avec son complice Burie. Elle a détruit et ruiné quasi par toute la Guyenne les temples, églises et monastères, tué et volé un grand nombre de clercs et pauvres religieux, exilé ou forcé le reste à chercher un asyle, brisé et brûlé les reliques des saints, les croix et les calices, renversé les images, profané les vêtements et ornements consacrés au service de Dieu, les ayant convertis en habits pour elle; elle a fait brûler les livres, et, comme une ennemie enragée du service et de l'honneur de Dieu, avec l'intention de le détruire complètement, elle a rempli tout le pays de la Guyenne de trompeurs, de faussaires, qu'on appelle des ministres et contraint le pauvre peuple d'aller et d'assister à leurs faux sermons¹.

1. Factum, sans date ni signature, en espagnol, communiqué par un affidé venu de France à l'évêque de Cuença, confesseur de Philippe II (Arch. nat., K. 1496, n° 47).



CHAPITRE TREIZIÈME.

Depuis le 25 juillet 1561 jusqu'à la fin de novembre.

Convocation du colloque de Poissy (25 juillet 1561).
États généraux de Pontoise (1^{er} août). — Refus du parlement d'enregistrer l'ordonnance d'Orléans. — Destitution du premier président Le Maistre (18 août).
— Assemblée générale de Saint-Germain (27 août).
Le pape envoie le cardinal de Ferrare à la cour. — Affaire Artus Désiré. — Arrestation d'un courrier du nonce en Piémont.
Arrivée des ministres réformés à Poissy. — Première et seconde séance publique du colloque (9 et 16 sept.).
— Arrivée du cardinal de Ferrare à la cour (18 sept.).
— Troisième et quatrième séance du colloque (24 et 26 sept.). — Le cardinal de Lorraine somme les ministres d'adhérer à la confession d'Augsbourg. — Arrivée de Baudouin et des docteurs allemands.
— Mariage de Jean de Rohan à Argenteuil (29 sept.).
— Dernières séances du colloque (29 sept., 4 et 9 oct.). — Dernières séances des états de Pontoise.

Le saint-siège avait convoqué, pendant le règne de François I^{er}, un concile œcuménique à Trente pour juger les controverses soulevées par l'hérésie luthérienne ; mais la lenteur des sessions sanctionnait en fait l'impunité de la Réforme. En attendant un arrêt définitif, le roi de Navarre avait introduit dans l'article 6 de l'édit de juillet, malgré l'opposition de la reine¹, une disposition passagère qui créait un concile gallican. « Voulons que les juges séculiers pro-
« cèdent par manière de provision et jusques à la
« détermination du concile général ou de l'assem-
« blée des prélats de notre royaume²..... » La nouvelle session des États généraux, suite des États d'Orléans, était proche. Le conseil du roi proposa à la reine de réunir en même temps les États et l'assemblée des prélats pour les gouverner l'un par l'autre, et les deux corps furent convoqués, l'un à Pontoise, l'autre à Poissy, pour les derniers jours de juillet.

Les États d'Orléans s'étaient ajournés à Melun pour le 1^{er} mai 1561. Le 18 février³ le roi avait enjoint aux trois ordres de chaque sénéchaussée de désigner un député aux assemblées provinciales⁴. Chaque province, après avoir soumis les propositions royales à une nouvelle délibération, devait nommer un député chargé

1. Belleforest, *Les grandes Annales*, 1579, in-fol., t. II, f. 1625 v^o.

2. Édit de juillet dans Fontanon, t. IV, p. 265.

3. Cette ordonnance est rapportée dans une ordonnance du sénéchal des Landes du 28 février (V^e de Colbert, vol. 27, f. 293).

4. Dans une étude publiée en janvier 1883 dans la *Revue historique*, M. Babeau établit que ce fut aux élections de 1560 que les campagnes prirent part pour la première fois aux élections des députés. Avant cette date, la rédaction des cahiers et la nomination des députés n'appartenaient qu'aux villes.

de la représenter aux États généraux. Les trois ordres s'étaient réunis dans la capitale de leur province, mais, au lieu de discuter les propositions dont ils étaient saisis sur les finances, ils avaient élaboré divers plans de réformes politiques et religieuses. Le mouvement fut général. Averti de ces tendances par les résolutions des assemblées primaires de Paris, le roi annula, le 25 mars, les délibérations prises et convoqua de nouveau les gens des trois états à leur siège officiel pour le 25 mai¹.

Les États généraux enfin constitués se réunirent à Pontoise le 1^{er} août. Ils se montraient résignés à des sacrifices pour combler les vides du trésor royal, mais ils ne promettaient leur concours qu'au prix de concessions politiques². C'est peut-être le signe le plus significatif des progrès de la Réforme que ces vœux impérieux imposés par les États en retour de leurs votes ; entre le monarque et ses sujets la confiance n'existe plus ; ils passent des marchés ; les sujets payent les dettes du prince et le prince abandonne une part de l'autorité souveraine. C'est une aliénation en détail, à titre onéreux, des prérogatives du pouvoir absolu. Un mouvement analogue avait libéré les communes au XII^e et au XIII^e siècle. Dès les premières séances les États refusèrent de reconnaître la convention de la reine mère et du roi de Navarre. Ils demandaient que la régence fût attribuée au premier prince du sang, et qu'un conseil de contrôle, élu par les députés et dont

1. Ordonnance visée dans un rapport de Burie (Coll. Dupuy, vol. 588, f. 49).

2. Lettre de Suriano du 25 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 76).

les décisions seraient obligatoires, fût associé au nouveau gouvernement. La théorie du régime constitutionnel surgissait en France plus de cent ans avant son triomphe en Angleterre. Averti de ces tiraillements, Chantonay saisit un prétexte pour en conférer avec la reine ; elle le reçut, mais elle ne lui demanda pas ses conseils et l'ambassadeur ne trouva pas l'occasion de les lui exprimer¹. Catherine ne voulait pas de l'intervention espagnole dans les troubles intérieurs. A défaut du chancelier, un peu discrédité aux États, elle envoya aux députés André Guillart du Mortier, conseiller du roi, qui avait des intelligences dans chaque parti. Du Mortier échoua et la reine fit plaider successivement sa cause par Coligny et par le roi de Navarre lui-même. L'amiral surtout montra de l'habileté. Le clergé se laissa convaincre facilement par les avocats de la régente, d'autant que les délibérations de l'assemblée de Poissy absorbaient en ce moment les membres de l'ordre ecclésiastique. La noblesse céda aussi, mais de mauvaise grâce. Elle exigea qu'une déclaration royale établît en propres termes que la régence était accordée à la reine mère en raison de ses hautes qualités personnelles et non en raison de sa dignité de mère du roi². Malgré ces correctifs, le tiers état refusa obstinément son assentiment³. Mais la majorité de l'assemblée générale ratifia le pacte de la régente et du lieutenant général⁴.

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay au roi d'Espagne du 15 août (Arch. nat., K. 1495, n° 62). — Voyez aussi la lettre du 21 août (*Ibid.*, K. 1494, n° 91).

2. Lettre de Suriano du 25 août (Dép. vénit., filza 4 bis, f. 76).

3. Lettre de Throckmorton du 19 août (*Calendars*, 1561, p. 262).

4. Lettre de Throckmorton du 19 août (*Calendars*, 1561, p. 262).

Ce point réglé définitivement, non sans froissements, les deux ordres civils présentèrent une requête plus impérieuse que la première. Depuis la clôture des États d'Orléans, le chancelier de L'Hospital élaborait une ordonnance, qui remaniait à fond l'organisation administrative, et qui, sur le terrain de la justice, sur l'assiette des tailles et des aides, accordait aux doléances du tiers toutes les concessions compatibles avec les mœurs du temps¹. Les principales clauses de cet édit étaient connues des députés, bien qu'il n'eût pas encore été publié. A l'unanimité ils demandèrent la promulgation immédiate de l'édit, sa mise en pratique dans le ressort de toutes les sénéchaussées et ne promirent leur concours financier qu'à ce prix.

Le conseil avait prévu cette exigence, et, la veille même de la réunion des États, le 28 juillet, la reine mère avait communiqué l'édit au parlement avec une lettre du roi qui demandait l'enregistrement immédiat². La cour se mit à l'étude, mais la lenteur traditionnelle des gens de robe, jointe à l'importance de l'édit, prolongea la délibération. Le 4 août, la reine envoya au parlement, par Odet de Selve, l'ordre d'abréger l'examen. L'ambassadeur était bien choisi. Fils d'un ancien premier président, il avait été lui-même conseiller dans sa jeunesse. En quatre jours la cour n'avait discuté que le premier article. Le 8 août, nou-

1. Isambert, *Recueil des anciennes lois*, t. XIV, p. 64.

2. Lettre du roi au parlement du 28 juillet (Copie; f. fr., vol. 16477, f. 167). — Lettre de la reine au même (*Ibid.*). La reine s'excuse d'avoir mis tant de lenteur à envoyer le texte de l'ordonnance.

velle injonction apportée par de Selve¹. Le 9, le roi de Navarre, accompagné des princes de Condé et de La Roche-sur-Yon, du duc d'Estampes et d'une foule de seigneurs, se présenta en séance. Il pria le parlement d'accepter l'édit dans son ensemble, sans le discuter en détail, et fit valoir la nécessité d'état imposée par l'assemblée de Pontoise, qui refusait le moindre subside pendant que l'ordonnance du 31 janvier restait en suspens. Le premier président, Antoine Le Maistre, répondit que, le parlement n'ayant pas été convoqué aux états d'Orléans, malgré les précédents, la cour suprême n'avait pris aucune part aux discussions préliminaires de l'édit, qu'elle ne pouvait se dispenser de l'étudier article par article : « Il y a, dit-il, des articles qui passeront sans difficulté, aussy il y en a d'autres où il y aura difficultés, qui pourront estre trouvés schismatiques et grandement douteux, mais de précipiter les opinions, cela ne se peut bonnement faire². » Ce magistrat était animé de passions ardentes³ et s'était fait des ennemis dans l'entourage du roi. Le chancelier de L'Hospital était un de ses adversaires au conseil. Le prince de Condé, par esprit de parti, ou en souvenir de ses démêlés personnels, avait juré sa perte. Un jour, à la suite d'un arrêt vigoureusement libellé contre les assemblées religieuses, Condé lui

1. Récit de l'affaire du premier président (Copie; f. fr., vol. 16477, f. 170, 174 et 176).

2. Suriano dit que le premier président avait été maladroit et âpre dans sa réponse (Lettre du 25 août; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 76).

3. Throckmorton donne cette explication de sa disgrâce, d'accord avec les autres ambassadeurs (*Calendars*, 1561, p. 280).

envoya dire « qu'il vouloit luy faire couper le nez¹. » Quelque passionnée qu'ait pu être l'intolérance du premier président, quelque peu mesurée qu'ait été son hostilité contre Condé, il était courageux et intègre. Dans l'affaire de l'enregistrement de l'édit d'Orléans, il obéissait à ses devoirs. Obliger la cour suprême à accepter sans examen une ordonnance qui touchait à toutes les lois, civiles et religieuses, c'était lui donner le droit de redouter une surprise.

La réponse du premier président laissa le roi de Navarre sans parole. Antoine pria la cour d'envoyer au roi deux présidents de chambre et l'assemblée désigna sur-le-champ Christophe de Thou et Paul de Foix. Le prince manifesta l'intention de siéger et prit place à son rang sur les bancs de la cour. Le Maistre lui remontra que, n'ayant pas assisté aux séances précédentes, il ne pouvait prendre part à la délibération du jour et l'invita à se retirer. Antoine, de plus en plus troublé, hésita un moment. Un des vice-présidents, François de Saint-André, lui observa que « la forme de céans » interdisait aux conseillers d'opiner en sa présence et que quatre conseillers attendaient son départ pour formuler leur vote. Le prince se leva de son siège et quitta la salle avec son cortège.

Le 11 août, les présidents de Thou et Paul de Foix se rendirent à Saint-Germain. Arrivés avant huit heures du matin, ils demandèrent une audience à la reine; elle refusa de les recevoir à cette heure matinale « pour son indisposition » et les ajourna à l'après-midi. Le soir ils furent admis et reproduisirent, peut-être avec

1. Lettre de Tornabuoni du 23 août (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 459).

moins d'aigreur, les observations de Le Maistre. Catherine répondit que le roi n'avait soumis l'édit à la cour que par déférence, « qu'il falloit prendre garde que, « par une curiosité et longueur trop grande, elle n'abusast de cest honneur. » Le roi de Navarre dit qu'il avait trouvé le parlement bien disposé, mais son chef « trop licencieux en sa responce. » Le chancelier de L'Hospital conclut que, les paroles du premier président ayant été prononcées au nom de la cour, la cour devait les désavouer. Cet ordre de désaveu consterna de Thou et Paul de Foix ; mais ils essayèrent en vain de fléchir la reine. Le chancelier insista sur la prétendue offense infligée à la majesté royale et la reine sur la réparation qui lui était due.

Le lendemain, 12 août, la cour entendit le récit de l'ambassade des deux magistrats. Le désaveu imposé par la régente fut mis en délibération. Avant de soumettre son premier dire à un examen contradictoire, Le Maistre demanda à récuser certains conseillers. La cour lui accorda un « délai pour y penser, » et le vieux magistrat se retira hors du palais. Pendant la séance, Odet de Selve reparut à la barre et lut de nouveaux ordres du roi. Il était chargé d'obtenir sans désespérer le désaveu des réponses de Le Maistre et la vérification de l'édit. La cour lui donna acte et arrêta d'envoyer au roi les présidents de chambre en exercice. De Selve sorti, la cour s'enquit du traître qui avait pu révéler au roi les termes mêmes du discours du premier président. Chaque conseiller s'excusa par serment. L'enquête, du reste, était de pure forme puisque les paroles incriminées avaient été recueillies par le roi de Navarre.

Le 18 août, MM. Jean Picot, Jean Vaillant et Baptiste du Mesnil, députés du parlement, furent reçus à Saint-Germain par le roi de Navarre, qui se plaignit encore une fois de l'accueil du premier président, « estant luy conseiller laic receu en ceste court par serment. » La reine les fit attendre jusqu'au lendemain et les reçut en plein conseil privé. Un secrétaire d'état les pressa de désavouer les déclarations du premier d'entre eux. Les magistrats délégués supplièrent le roi de ne pas se fier à des révélations mensongères et présentèrent leurs registres, dont Claude de l'Aubespine donna lecture. Ce texte, le seul qui soit arrivé jusqu'à nous, ne contient aucune parole offensante pour le roi de Navarre ou pour la reine mère. A peine critique-t-il certains articles de l'édit, sans désignation particulière, et la précipitation que le roi exigeait pour l'enregistrement de l'édit. Mais au fond des reproches que la reine et le lieutenant général adressaient à Le Maistre, il y avait une question de politique qui primait toute justice¹.

Le chancelier de L'Hospital, qu'on regrette de trouver complice d'une des iniquités de ce règne, termina la séance par des menaces.

Vous vous efforcez d'excuser la faute du premier président. Vous feriez bien de mettre aussy grande peine de recevoir bénévolement, ainsy que vous debvez, les édits et ordonnances que le roy vous envoie, ce que vous ne faites, qui apporte scandale à ses subjects. Quant est de la faute du premier président, le roy advisera d'en faire punition, non pas telle qu'il mérite, mais selon sa bonté et miséricorde. Et, quant aux révé-

1. Tel est le jugement de Chantonay (Lettre originale en espagnol du 21 août; Arch. nat., K. 1494, n° 91).

lations, on trouve estrange que vous faites plainte desdits révélateurs en cest endroit, car le contenu au mémoire envoyé en la cour du parlement est la réponse du premier président faite au roi de Navarre en présence des princes, laquelle ils ont rapportée au roy et à la royne. Et vostre registre est déguisé, ne contenant ce que le premier président a dit. Au reste, nous savons ce que vous faites en vostre cour. Partant ferés bien de punir les révélations, qui sera mieux employé que en cest endroit.

Le 19 août, on attendit en vain le premier président au palais. L'heure de la séance avait depuis longtemps sonné quand la cour envoya Gabriel Bruslé, un des clerks du greffe, pour connaître les causes de son absence. Le Maistre répondit que la veille, à cinq heures du soir, il avait reçu un lieutenant des gardes chargé de lui défendre, au nom du roi, de remonter sur son siège¹. Sur-le-champ, la cour députa les gens du parquet à Saint-Germain. Le soir, les présidents Baillet, Séguier et du Drac allèrent consulter le roi de Navarre, présent à Paris. Antoine était fâché de se mettre en antagonisme avec la cour suprême, sans motifs sérieux, même pour plaire à la reine. Il répondit qu'il était « desplaisant du cas qui s'offre, que lorsqu'il partit de ceste ville pour s'en retourner à Saint-Germain, il ne pensoit trouver les choses en tel estat, qu'il aime ceste compaignie et fera pour elle ce qu'il pourra de bon cueur, toutesfois craint qu'il n'y ait ici de la difficulté ; ne venoit cela de luy..... »

Des négociations s'engagèrent entre le conseil privé

1. L'ordonnance du roi n'est pas reproduite dans les registres du parlement, mais elle se retrouve dans le f. fr., vol. 40190, non paginé.

et le parlement, et les gens du roi délégués ne se présentèrent à Saint-Germain que le 27 août. Baptiste du Mesnil, avocat général, représenta à la reine, dans un discours ampoulé, qui remontait aux Grecs et aux Romains, qu'un magistrat ne pouvait être dépouillé de sa charge. Le conseil délibéra plus d'une heure pendant que les députés du parlement attendaient dans une galerie voisine. Enfin, le chancelier leur communiqua la décision; il accusa de nouveau le premier président et maintint, sans la justifier, la défense faite à ce magistrat de prendre séance à la cour.

Le même jour, le roi interdit au parlement de l'importuner de ses requêtes ou de ses plaintes sans autorisation particulière. Le 9 septembre, le roi et la reine réclamèrent de nouveau la vérification de l'édit. Le lendemain, 10 septembre, nouvelle injonction. De tels ordres, accompagnés de menaces peu déguisées, qui avaient laissé le premier président impassible, firent fléchir la fermeté des autres conseillers. L'édit d'Orléans fut enregistré le 12 septembre avec des réserves qui portaient sur quatorze articles¹. Le procureur général les développa dans son réquisitoire, et la cour les résuma dans ses remontrances au roi². Mais les

1. Ces articles sont les 1, 4, 9, 22, 32, 43, 44, 45, 46, 47, 56, 62, 73 et 93. — Voyez la note suivante.

2. Le récit que nous avons présenté de l'affaire du président Le Maistre est tiré de deux copies des registres du conseil du parlement; l'une, f. fr., vol. 16477 et suiv.; l'autre, f. fr., vol. 23750, non paginé. — Plusieurs autres pièces relatives à cette même affaire sont imprimées dans le *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des états généraux*, Paris, chez Barrois, 1789, tome I^{er}, p. 287 et suiv.

résultats poursuivis par la reine mère et par le chancelier n'en étaient pas moins acquis ; l'édit d'Orléans avait force de loi dans tous les ressorts du royaume. Les hommes sages pouvaient s'en féliciter, puisque la nouvelle législation constituait un progrès, mais ils regrettèrent qu'un progrès fût acquis au prix d'une injustice. Quant au premier président, son opposition courageuse se perdit dans le courant qui entraînait tous les corps de l'État vers la guerre civile. Le Maistre ne remonta sur son siège que le 9 décembre 1561. Peu de temps après, il résigna sa charge aux mains du roi, et mourut le 6 décembre 1562¹.

Pendant que les députés, assemblés à Pontoise, pressaient la reine mère de leurs exigences, les principaux prélats du royaume élaboraient le thème du colloque de Poissy. L'idée de controverser les dogmes de la religion dans une réunion officielle, comme une ordonnance au conseil, avait progressé dans les esprits, et, par une singulière fortune, le concile gallican était approuvé de tous les partis. Le roi de Navarre le soutenait comme son œuvre², sans discerner ses dangers ou ses avantages. Les réformés, fiers de paraître en égaux devant les princes de l'église, se glorifiaient d'être appelés à saisir corps à corps en public pour la première fois la doctrine romaine. Le plus habile défenseur de la religion catholique, le cardinal de Lorraine, n'était pas insensible aux triomphes que la lutte oratoire lui ménageait ; mais, au fond, il obéis-

1. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 65 et 103.

2. Navarrenus... nationalis quod vocant concilii spem facit (Lettre de de Bèze du 24 mai 1561 ; Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 33).

sait à une ambition plus élevée. Informé des divergences passionnées qui séparaient les Calvinistes et les Luthériens en Allemagne, il voulait les mettre aux prises, les battre l'un par l'autre et utiliser les variations de chaque docteur pour l'acculer à ses propres contradictions¹.

Le chancelier de L'Hospital poursuivait le rêve d'une transaction entre les deux cultes², comme si une religion pouvait faire des concessions de dogme. Seul le cardinal de Tournon, « vieux routier en affaires « d'estat, » jugeait avec bon sens les dangers du colloque. Sa protestation ne fut pas écoutée, mais il refusa « d'apparier à soy » les ministres hérétiques³. Il ne fut appuyé que par le maréchal de Saint-André. Le 3 septembre, pendant une séance du conseil, à l'occasion d'une plainte portée contre Antoine d'Albon, archevêque de Lyon en survivance, neveu et lieutenant du maréchal en Lyonnais, Saint-André s'en prit au roi de Navarre de l'illégitimité du concile national, et soutint qu'il était contraire aux devoirs du roi très chrétien d'aboucher des princes de l'église avec des moines apostats. Antoine répondit avec vivacité, et, de réplique en réplique, les deux seigneurs en vinrent aux menaces. Le prince se retranchant dans sa dignité

1. Cet aperçu, qui a été adopté par tous les historiens, a été signalé par Castelnau (*Mémoires*, liv. III, chap. 4, 1731, t. I, p. 73). Castelnau observe que Charles-Quint avait fait de même, vingt ans auparavant, au colloque de Ratisbonne. — C'était à l'occasion de la cène que le cardinal de Lorraine voulait voir aux prises les docteurs des deux communions réformées.

2. Lettre de Suriano du 5 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 69 v°).

3. *Lettres de Pasquier*, liv. IV, lettre xi, édit. de 1723.

de lieutenant général, le maréchal refusa de le reconnaître pour maître. La cour s'attendait à les voir vider la querelle en champ clos quand le maréchal tomba malade. La reine vint le visiter dans sa chambre et le décida à partir pour son château de Valory¹.

Catherine de Médicis avait convoqué à l'assemblée de Poissy, par lettres du 25 juillet, les prélats qui faisaient partie des États généraux de Pontoise et les représentants des églises réformées². Chaque prince, poursuivant le triomphe de ses intérêts, essayait d'y introduire les docteurs inféodés à sa politique. Le roi de Navarre invita Théodore de Bèze, avec lequel il s'était accordé d'avance l'année précédente, et certains docteurs de l'église de Genève³. Condé, Coligny, les chefs du parti huguenot, appelèrent Calvin avec instance. Mais l'illustre réformateur se donna garde de commettre sa réputation devant un cénacle d'évêques. Il répondit que « la Seigneurie » le retenait à Genève, mais qu'elle autorisait, non sans regret, de Bèze à se séparer momentanément d'elle⁴.

Les prélats présents aux états de Pontoise se réunirent à Poissy le 30 juillet. Ils étaient au nombre de quarante, sans compter les cardinaux de Tournon, de

1. Lettre de Throckmorton du 11 septembre (*Calendars*, 1561, p. 301). — Lettres de Chantonay à Philippe II des 4, 12 et 21 septembre (Orig. espag. ; Arch. nat., K. 1494, nos 97, 101, et 1495, n° 70). — Dans sa lettre du 28 octobre, Chantonay, revenant sur la dispute du roi de Navarre avec Saint-André, déclare qu'il y a du doute sur les causes de cette querelle (*Ibid.*, K. 1494, n° 105).

2. Ces lettres sont reproduites dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 41.

3. Sa lettre à Théodore de Bèze est imprimée par Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 35.

4. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 424 et note.

Lorraine, d'Armagnac, de Bourbon, de Chastillon et de Guise¹. Les six cardinaux et six autres évêques, désignés par leurs collègues, se constituèrent en commission pour recevoir les propositions de tous les corps ecclésiastiques du royaume. Deux cardinaux et deux évêques furent chargés des négociations du concile à la cour. Avant d'ouvrir leurs travaux, le dimanche 3 août, ils assistèrent à une messe du Saint-Esprit, célébrée par le cardinal d'Armagnac, où tous les prélats communièrent, excepté le cardinal de Chastillon, Jean de Monluc, évêque de Valence, l'évêque d'Uzès et trois docteurs, qui prirent part à la cène, suivant le rite de Genève².

Dès la première séance, les prélats travaillèrent à déterminer le thème du concile. La reine mère leur communiqua un résumé en six articles de la thèse canonique des réformés³. Les évêques, sous la présidence du cardinal de Lorraine, rédigèrent un ques-

1. *Mémoires de Claude Despençe* (f. fr., vol. 17813, f. 3). Claude Despençe était un théologien de Châlons-sur-Marne qui parvint par son mérite au poste de recteur de l'Université de Paris. Il a laissé deux mémoires sur le colloque de Poissy. Le premier est un journal, le second un compte-rendu théologique. Le premier, de beaucoup le plus intéressant pour l'histoire politique, est conservé en copie à la Bibliothèque nationale dans le vol. 17813 du fonds français et dans le vol. 641 de la collection Dupuy. Il a été utilisé par M. Klipffell dans son étude sur le *Colloque de Poissy*, Paris, in-18, s. d. — Le second mémoire de Despençe est également conservé en copie dans le vol. 17813 du f. fr.

2. Lettre de Suriano du 5 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 69 v°). — Claude Despençe dit, dans ses mémoires, qu'ils communièrent « à leur mode » dans l'église de la paroisse après un sermon de l'évêque d'Uzès (f. fr., vol. 17813, f. 8 v°).

3. Cette pièce est publiée par M. le comte de La Ferrière dans *Le XVI^e siècle et les Valois*, in-8°, p. 55.

tionnaire en douze articles, qui touchait à la fois aux réformes de l'église et aux prétentions calvinistes¹. Mais déjà les intrigues de la cour troublaient les conférences des prélats. Les délibérations devaient être secrètes, et cependant le récit de chaque séance était communiqué à la reine. Un jour, l'assemblée reçut une lettre de doléance de l'archevêque de Bourges sur les excès des Réformés de son diocèse. Le cardinal de Tournon, qui présidait, invita le cardinal de Lorraine à adresser des remontrances à la reine, sans nommer l'archevêque de Bourges. Le Lorrain répondit que sa discrétion serait inutile, parce que, dit-il, « Duodecim sumus, sed unus ex nobis diabulus est. » Tous les regards se portèrent sur Jean de Monluc, évêque de Valence, accusé de trahir les secrets de l'assemblée². Le 17, le roi de Navarre reçut une requête, accompagnée d'une profession de foi et signée de deux cents gentilshommes du parti réformé, qui demandaient à prendre part aux conférences préparatoires du concile. Antoine renvoya la requête à la reine, et Catherine la laissa sans réponse³. C'est un trait de ce temps que des gens de guerre, sachant à peine lire, se piquaient de théologie. Le parlement de Paris demanda aussi à être entendu. Le conseil lui fit répondre par le roi que ce « n'estoit à lad. cour s'enquérir pour quoy et sur quoy les prélats estoient assemblés, et, ores qu'ils feussent

1. Cette pièce intitulée *Themata concilii* est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 48. Cependant son authenticité, sinon comme fonds au moins comme forme, n'est pas hors de doute.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 49 et 50.

3. Lettre de Throckmorton du 19 août (*Calendars*, 1561, p. 262).

« assemblés sur ce que lad. cour estimoit, que néanmoins le roy estoit conservateur des saints décrets et pour faire vivre en son royaume ses subjects sous l'esglise gallicane¹. »

Les États généraux de Pontoise et les prélats convoqués à Poissy passèrent le mois d'août, les uns à rédiger leurs cahiers, les autres à discuter les procès-verbaux de la future conférence. Le 27 août, les deux assemblées se réunirent en séance générale dans la grande salle du château de Saint-Germain. Le roi était sur le trône, sa mère à gauche et sa sœur à droite, le duc d'Orléans et le roi de Navarre à ses pieds, le connétable et le chancelier sur des escabeaux. Le duc de Guise prit place sur les marches du trône, le bâton de grand maître entre les jambes, « que aucuns trouvèrent mal séant. » A l'ouverture de la réunion s'éleva une querelle de préséance entre les princes du sang et les cardinaux. Les deux corps voulaient siéger à la droite du roi. Les traditions, et notamment les précédents des états de Tours de 1484, établissaient que les cardinaux avaient le pas sur les princes, mais la reine mère avait solennellement décidé, à l'occasion du sacre, que les princes précéderaient les pairs et les cardinaux². Après un violent débat, prêt à dégénérer en dispute sous les yeux du roi, les cardinaux renoncèrent à leurs prérogatives.

1. La remontrance du parlement est du 13 août ; la réponse du roi, qui est accompagnée de lettres de la reine et du chancelier, est du 17 août (Registres du parlement, f. fr., vol. 23750, non paginé).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 31 août (Orig. espagnol ; K. 1495, n° 64).

Seul, le cardinal de Bourbon, frère du roi de Navarre, s'assit à droite, en qualité de prince; les cardinaux de Chastillon et d'Armagnac prirent la gauche sans protester. Mais le cardinal de Tournon, doyen du sacré-collège, les cardinaux de Lorraine et de Guise se retirèrent de l'assemblée plutôt que de céder la droite à Condé et aux Montpensier. Le cardinal de Lorraine reprocha à la reine cette atteinte aux anciennes coutumes, qui en laissait prévoir de plus graves, mais il n'avait pas voulu, dit-il, en prolongeant la dispute, aggraver les embarras du roi¹. En sortant de la salle des états, le cardinal de Guise dit tout haut, à l'adresse de ceux qui restaient, qu'il y avait des prélats « qui faisoient « honneur au chapeau et d'autres qui en estoient « honorés². »

Le chancelier prit la parole et exposa l'objet de l'assemblée, la détresse du trésor, la nécessité de trouver des ressources. Après lui parlèrent Jean Bretagne, vierg³ ou maire de la ville d'Autun, député du tiers état, et Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, bailli de Chalon, député de la noblesse. Leurs discours répondent aux inimitiés du temps contre le clergé⁴.

1. Lettre d'un des ambassadeurs vénitiens, déchiffrement daté du 29 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 29).

2. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 140. — Sic de Thou (*Hist. univ.*, 1740, t. III, p. 56 et suiv.).

3. Le maire d'Autun était nommé *vierg*, parce que, du temps de Jules César, le premier magistrat de cette cité se nommait *vergobrete*.

4. Le nom du député de la noblesse ne nous est donné que par la grande histoire du président Montagne (f. fr., vol. 15194, f. 29). — Leurs discours sont conservés dans le vol. 3970 du même fonds. — Celui du tiers est publié par La Popelinière, t. I, f. 263, 1581. — Celui de la noblesse est analysé par le président Montagne

Les deux ordres laïques étaient unanimes à mettre les dettes du roi à la charge du corps ecclésiastique¹. Le clergé, qui n'avait pris aucune part aux réunions antérieures, se réserva d'en délibérer à Poissy. Le lendemain, les États de Pontoise se séparèrent. Cette assemblée, trop négligée par les historiens, laissait après elle un principe nouveau, celui du contrôle appliqué aux affaires publiques. Il lui manqua, pour conquérir de grandes réformes, l'attention, la faveur publique, qui à cette heure se concentraient sur le colloque de Poissy².

(*loc. cit.*). — Claude de l'Aubespine écrit à son frère que les deux ordres laïques demandaient des temples pour faire prêcher « librement la parole de Dieu et changer peu à peu la vieille religion. » (Orig. du 29 août ; f. fr., vol. 6618, f. 4.)

1. Jusqu'à concurrence d'un million de livres de revenu (Lettre orig. de Claude de l'Aubespine à Sébastien de l'Aubespine du 29 août 1561 ; f. fr., vol. 6618, f. 4.)

2. Les états de Pontoise ont été très bien jugés dans l'*Histoire des états généraux* de M. Picot, t. II, p. 57 et suiv. — Parmi les anciens, il est un historien qui leur a réservé une grande place, le président Montagne. On sait que sa grande histoire est inédite et qu'il n'en reste que quelques fragments. Le fragment qui raconte l'année 1561 (f. fr., vol. 15494, f. 29) contient le résumé des vœux. A cette seule énumération on pourra juger de l'importance des états de Pontoise :

Approbation et confirmation du gouvernement de la reine.

Cessation de la persécution religieuse jusqu'à la célébration du concile national.

Don de temples aux réformés.

Règlement du conseil du roi.

Révocation de l'édit de juillet.

Convocation du concile national.

Que guerre ne soit entreprise ni nouveau subside imposé sans l'avis des états.

Requêtes diverses touchant l'institution des enfants et pour

Au moment de laisser le champ libre aux théologiens, la reine mère avait écrit officiellement aux puissances catholiques, mais en termes destinés à affaiblir la portée du colloque. Au pape, d'après Jean de Serres et de Thou, elle remontra que le grand nombre des réformés et leur importance dans le royaume imposait peut-être quelques concessions extérieures pour sauver le dogme¹. Au roi d'Espagne, elle présenta l'assemblée des évêques comme un simple synode d'ordre intérieur, tenu par le clergé, non pour trancher des questions fondamentales, mais pour éclairer à l'avance les difficultés soumises au concile de Trente et désigner les représentants du clergé français². Ces palliatifs ne désarmaient pas l'ambassadeur d'Espagne. Il informa son maître que la régente voulait fonder une église nationale. Chaque jour, il venait à la cour et profé-

l'entretien des collèges (vœu en faveur de l'instruction publique).

Enlever toute juridiction aux ecclésiastiques.

Les officiers du roi ne doivent tenir bénéfices, ni les bénéficiers offices.

Demande de rendre compte aux officiers de finance du règne de François I^{er} et de Henri II.

Restitution des dons et pensions excessifs des feux rois.

Conseil du roi de prendre le tiers du revenu des bénéfices et offices ecclésiastiques, qui ne sont pas actuellement pourvus de titulaires.

Conseil de prendre la dépouille (succession ecclésiastique) des évêques et moines.

Autres conseils, pour l'acquit des dettes du roi, par l'entière aliénation du temporel des ecclésiastiques.

1. Jean de Serres est le premier historien qui produise le texte de cette lettre ; il la traduit en latin (*Commentariorum de statu religionis libri tres*, 1571, p. 212). De Thou a retraduit le texte en français (1740, t. III, p. 60).

2. Lettre de Suriano du 5 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 69 v^o).

rait devant la reine de nouvelles menaces. « A toutes
« heures, écrit L'Aubespine, ce beau Chantonay vient
« se plaindre de ce que l'on fait en France au fait de
« la religion..... Et encore envoya hier, ledit Chanto-
« nay, son petit secrétaire dire à lad. dame que son
« maistre ne se pouvoit plus tenir d'écrire à son roy
« ce qu'il en voyoit..... Elle le rembarra fort et ferme
« et luy manda qu'il escripvist ce qu'il voudroit, l'as-
« seurant que son maistre la croiroit mieux que luy¹. »
Fatiguée de ces réclamations, Catherine prit le parti de
se rendre inabordable pendant quelques jours. Quand
Chantonay se présentait aux portes du château, hérissé
de plaintes et de reproches, les officiers de la maison
du roi avaient ordre de répondre que la reine était
à la chasse avec le roi de Navarre².

L'évêque de Viterbe, nonce du pape, prélat souple
et insinuant, négociateur plus mesuré que Chantonay,
feignait au contraire d'accepter les protestations de
la reine mère. Il reçut avec une confiance apparente
la promesse que le colloque de Poissy resterait étran-
ger à toute discussion de dogme³. Mais la cour
romaine n'était pas restée inactive, et Pie IV, avant
l'ouverture de l'assemblée, avait pris des mesures
pour entraver le nouveau concile gallican, d'où pou-
vait surgir une hérésie aussi redoutable que celle de
Luther et de Calvin.

1. Lettre de Claude de l'Aubespine à son frère, l'évêque de
Limoges, ambassadeur en Espagne, en date du 29 août (Orig.,
f. fr., vol. 6618, f. 4).

2. Lettre de Tornabuoni du 27 août (*Négoc. de la France avec la
Toscane*, t. III, p. 460).

3. Lettre de Suriano du 5 août (Dépêches vénit., filza 4 bis,
f. 69 v°).

Parmi les habiles négociateurs que les précédents pontificats avaient légués au règne de Pie IV, le saint-siège avait toujours distingué le cardinal Hippolyte d'Este, fils de Lucrece Borgia et de Alphonse d'Este, connu sous le nom de cardinal de Ferrare. C'était l'homme d'état le plus délié, le courtisan le plus subtil que le génie de la renaissance italienne ait envoyé en mission à la cour de France. Pie IV le désigna, dans un consistoire du commencement de juin, comme légat extraordinaire à la cour de Charles IX, chargé d'inviter le roi de France au concile de Trente¹. Le cardinal de Ferrare quitta Rome le 2 juillet, suivi d'un cortège de 5 à 600 chevaux, voyageant à petites journées avec l'apparat d'un grand dignitaire de l'église². Il rencontra à Ferrare l'ambassadeur de France à Venise et lui dit qu'il venait à Saint-Germain pour établir un *modum vivendi* en attendant la fin du concile de Trente ; il ne demandait à la reine que de ne pas s'engager à Poissy avant d'avoir conféré avec lui³.

L'envoi d'un ambassadeur aussi qualifié fit craindre à la reine que la cour romaine préparât en secret une de ces démonstrations, moitié pacifiques, moitié militantes, par lesquelles, au moyen âge, elle avait si souvent manifesté sa puissance morale. Le saint-siège n'avait-il pas en France le grand duc de Guise pour capitaine et les catholiques pour soldats ? La corres-

1. *Calendars*, 1561, p. 130. — L'ouvrage *Facultates Hippoliti, card. Ferrariensis*, contient les pouvoirs donnés par le pape (p. 1) ; les *Annales* de Raynal contiennent les bulles de Pie IV (t. XXI, 1561, nos 84 et 86).

2. *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 728 et suiv., p. 759 et suivantes.

3. *Ibid.* — *Calendars*, 1561, p. 194.

pondance du nonce prit un développement inaccoutumé. Chantonay se mit aussi à adresser de fréquentes dépêches, soit au pape, soit à Alonzo de Vargas, représentant du roi d'Espagne à Rome. La faiblesse de la reine à l'égard des réformés, les progrès du roi de Navarre, les fanfaronnades du prince de Condé, le crédit croissant de Coligny, les signes précurseurs de l'apostasie de la cour de France étaient le sujet de ces lettres¹. D'autres indices entretenaient les soupçons de la reine. Chaque jour, l'ambassadeur d'Espagne ou le nonce, et quelquefois tous les deux, lui portaient des plaintes. Elle reconnut qu'ils mettaient en commun les renseignements de leurs espions, et la sûreté de leurs informations l'effraya. Point de résolution arrêtée au conseil, qui ne fût rapportée aussitôt aux deux ambassadeurs catholiques, avec une exactitude dans les noms propres et une précision dans les faits qui ruinait d'avance toute dénégation². Évidemment, un traître était aux écoutes, soit à la porte du conseil, soit même dans l'entourage familial de Catherine.

Quelque temps auparavant, la reine avait trouvé la preuve que le roi d'Espagne entretenait des intelligences en France. Un moine, Artus Désiré, s'était chargé de servir de messenger entre Philippe II et les gens de la Sorbonne. Son secret fut éventé par un peintre de la reine, nommé Nicolas, et Artus Désiré fut suivi jusqu'au presbytère de l'église Saint-Paterne à

1. On peut voir la plupart des lettres espagnoles et italiennes que nous avons citées dans le chapitre précédent.

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II du 28 août (Arch. nat., K. 1494, n° 93).

Orléans. Arrêté par le prévôt des maréchaux sur le bateau qui descendait la Loire, il fut trouvé porteur d'une requête sans signature, dictée par les passions qui, trente ans plus tard, inspirèrent la Ligue¹. On étouffa l'affaire. Artus Désiré fut condamné par le parlement à cinq ans de pénitence aux Chartreux et à l'amende honorable sur les propositions contre la puissance royale, que contenait le message saisi entre ses mains².

Ces découvertes suggérèrent à la reine un acte qui a souvent été imité depuis le XVI^e siècle, sans en être moins odieux³. Vers la fin de juillet, informée que le nonce avait expédié force dépêches en un jour⁴, elle envoya, d'accord avec le roi de Navarre, à Imbert de la Patrière, sire de Bourdillon, l'ordre d'arrêter, au passage des Alpes, tous les courriers de France à Rome⁵. Claude de l'Aubespine, secrétaire d'état, recommanda à Bourdillon un secret absolu⁶. Le vieux capitaine exécuta le commandement en soldat soumis. Le courrier venu de France fut arrêté à Moncalieri,

1. De Bèze donne beaucoup de détails sur cette affaire et produit la requête de même que les lettres d'Artus Désiré au roi et à la reine (*Hist. ecclés.*, 1840, t. I, p. 460 à 464). — De Thou, *Hist. univ.*, 1740, t. III, p. 80. — Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 31.

2. *Decreta eccles. Gall.*, a Bochello, p. 733. Arrêt du 14 juillet 1561.

3. Chantonay attribue à la reine l'initiative du projet (Lettre originale en espagnol à Philippe II du 10 septembre 1561; Arch. nat., K. 1494, n° 100).

4. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 724.

5. *Calendars*, 1561, p. 283, 284 et 285.

6. Lettre de L'Aubespine du 3 août (Minute autog., f. fr., vol. 15542, f. 33).

conduit à Turin et retenu quatre jours en prison. Toutes ses dépêches furent saisies, et, par surcroît, des bijoux et une somme de 4,000 couronnes destinée à Ruscelli¹. Il était chargé de lettres du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne ; mais, malheureusement, les lettres, conçues en termes mesurés, ne contenaient aucune des indications que cherchait la reine mère². Cet acte, quand il fut connu, excita une réprobation générale. Chantonay protesta plus haut que personne ; le nonce, quoique plus intéressé, fut plus discret³. Tous les autres ambassadeurs se plaignirent avec tant d'ensemble que le roi désavoua les instructions de la régente⁴. Bourdillon fut blâmé en public et reçut en secret l'ordre de s'excuser sur de prétendues conspirations qu'il aurait découvertes contre les villes du roi en Piémont⁵. Chantonay réclama l'original de ses dépêches, que les secrétaires d'état déchiffraient péniblement dans le cabinet de la reine. L'Aubespine fit répondre par Bourdillon que, dans la confusion du premier moment, on avait déchiré les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il n'était resté

1. Peut-être Guillaume Ruscelli, érudit de Viterbe, mort en 1566.

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II du 28 août (Arch. nat., K. 4494, n° 93).

3. Lettre de Claude de l'Aubespine à l'évêque de Limoges du 29 août (Orig., f. fr., vol. 6618, f. 4).

4. Lettre du roi à Bourdillon du 4 septembre (f. fr., vol. 15542, f. 41). — Lettre de Chantonay à Philippe II du 10 septembre (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 4494, n° 100).

5. Lettre de L'Aubespine du 25 et du 28 août à Bourdillon ; Lettre du roi au même du 29 août (Minutes ; f. fr., vol. 15542, f. 34, 36 et 38). — Une lettre du roi de Navarre à Bourdillon lui concède une certaine somme pour les besoins de son gouvernement. Peut-être était-ce une récompense (Bibl. Saint-Pétersbourg, coll. d'autographes, vol. 52).

que des fragments sans suite¹. L'argent fut retenu, comme porté à l'étranger en fraude, et appliqué aux besoins des places du Piémont. Les bagues et autres bijoux, trouvés dans les bagages du courrier, furent confisqués², mais, quelques jours après, rendus aux marchands de Lyon, qui les avaient expédiés³. Aux yeux des seigneurs de la cour, moins bien informés que les ambassadeurs intéressés, les secrétaires d'état reçurent l'ordre de laisser un peu d'ombre sur les auteurs de l'arrestation. Les Alpes et les Pyrénées étaient pleines de bandouliers que l'on accusa de cet acte de brigandage⁴. On osa même l'attribuer au duc de Savoie, et Philibert Emmanuel se crut obligé d'envoyer un ambassadeur à la cour, le seigneur de Morette, pour se disculper de la calomnie⁵.

Dans ce moment de transition, qui allait décider de l'avenir de la Réforme en France, la cour offrait un spectacle inquiétant pour la religion catholique. Catherine de Médicis et le roi de Navarre accentuaient tous les jours leur indifférence, et pratiquaient la politique du laissez-faire, l'un par crainte, l'autre par ambition.

1. Lettre de L'Aubespine à Bourdillon du 4 septembre (f. fr., vol. 45542, f. 45). — Voyez cependant la lettre de Chantonay du 10 septembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 100).

2. Lettre du roi à Bourdillon du 4 septembre (f. fr., vol. 45542, f. 41). — Voyez aussi une lettre de la reine de même date (*Ibid.*, f. 42).

3. Lettre de Charles IX à Bourdillon du 9 septembre (f. fr., vol. 45542, f. 44).

4. Lettre de L'Aubespine à la reine du 20 mai (Orig., f. fr., vol. 3492, f. 50). — Lettre du roi à L'Aubespine du 20 juin (Orig., f. fr., vol. 6612, f. 26).

5. Lettre de Chantonay à Philippe II du 9 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 107).

Mais, en dehors de la reine et du prince, capitaines ou gens de robe, officiers de justice ou de finance, excepté les parlementaires, nobles et bourgeois, à la cour et à la ville, poussaient au triomphe de la Réforme sans raisonner leur engouement. C'était surtout dans les classes élevées que le Calvinisme trouvait des adhérents, dans le tiers état des villes, offensé par les abus de l'ordre ecclésiastique, chez les gentils-hommes ambitieux et turbulents. Parmi les dames de la haute noblesse, qui se laissaient séduire par les dehors sévères et les doctrines généreuses de la Réforme, en tête du parti, marchaient Jeanne d'Albret, dont l'arrivée allait donner un nouvel essor aux prêches¹, Renée de France, duchesse de Ferrare, protectrice de Théodore de Bèze², la comtesse de Roye, belle-mère du prince de Condé, martyre de la cause à Saint-Germain, la dame de Crussol, Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, mère du duc de Longueville, Léonor de Roye, princesse de Condé, la comtesse de la Rochefoucault, la comtesse de Seninghen, mère du prince de Porcien. Quelques jours avant l'ouverture du colloque, le parti protestant perdit un de ses meilleurs appuis. Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier, mourut le 28 août à Paris. Elle appartenait au parti intermédiaire représenté par le chancelier³. Jean de Monluc, évêque de Valence, la nommait

1. Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 481.

2. Lettre de de Bèze du 22 août (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 44).

3. Elle avait employé son crédit à pacifier les démêlés de la reine mère et du roi de Navarre et aussi à rétablir la fortune de la maison de Montpensier. Voyez une pièce dans *Négociations sous François II*, p. 684.

« sa fille spirituelle¹. » Pendant sa dernière maladie, dit La Place, elle envoya chercher un ministre calviniste, Jean Malot, et rendit le dernier soupir entre ses mains².

Cependant, de tous les points du royaume, les ministres accouraient au rendez-vous de Poissy. Les premiers arrivants occupèrent ensemble le logis du cardinal de Chastillon, puis celui de Renée de France. Le 17 août, Augustin Marlorat et François de Saint-Paul demandèrent au roi de ne point être jugés par les évêques, « attendu, dit la requête, qu'ils sont nos « parties adverses, » et de présider le colloque en personne³. Le plus illustre des défenseurs de la Réforme, Théodore de Bèze, se fit attendre. Le bruit courait qu'il n'osait paraître, et, le 12 août, le roi de Navarre adressa de nouvelles instances à la Seigneurie de Genève⁴. Le réformateur chevauchait déjà à cette date sur la route de France. Il arriva à Saint-Germain le 23 août et y fut accueilli avec plus d'honneur,

1. Lettre de Jean de Monluc au secrétaire d'état de Fizes du 12 avril 1561 (Autog., f. fr., vol. 3898, f. 29). Monluc donne la même qualité à la comtesse de Charny et à mademoiselle du Goguer.

2. La Place, *Estat de la religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 153. — Catherine en annonçant la mort de la duchesse ne dit rien de semblable (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 231), mais on ne peut rien induire de ce silence. — De Thou dit qu'elle envoya chercher Jean Malot, mais non pas qu'elle mourut en communion spirituelle avec lui (*Hist. univ.*, 1740, t. III, p. 59 et 60).

3. Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, 1840, p. 307 à 310.

4. Lettre du roi de Navarre du 12 août. Cette lettre a été publiée plusieurs fois : Spon, *Hist. de Genève*, t. I, p. 307. — Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 39. — Roget, *Hist. du peuple de Genève*, t. VI, p. 99.

dit Claude Hatton, « que n'eust esté le pape de Rome, « s'il y feust venu ¹. » De Bèze raconte ainsi son entrée à Saint-Germain :

A l'entrée, je trouve le chancelier que savez qui vouloit avoir l'honneur de m'avoir introduict. Cela ne dura guière, car il n'y avoit que trois pas au cabinet, à l'entrée duquel je trouve monsieur l'amiral, que je n'eus pas loisir de saluer, que voyez le roy de Navarre et monsieur le prince qui se jettent sur moy avec une fort grande affection, ce me semble. De là, je voy auprès de moy le cardinal de Bourbon et puis le cardinal de Chastillon, qui me tendoient leurs mains. Je ne vous puis escrire au long les propos qui furent tenus, seulement, je vous diray que je protestay à monsieur le cardinal de Bourbon, que je n'avoys reçu change depuis qu'il n'avoit voulu parler à moy de peur d'estre excommunié, et luy de sa part déclaira qu'il avoit désir d'entendre les affaires à la vérité, de quoy je luy présentay mes services, le priant de continuer de ceste volonté. Sur cela, peu s'en falut qu'on n'entrast en propos, mais le bon seigneur le fait court et moy aussy. Quant au roy de Navarre, la somme du propos fut que j'avoys grand peur que bientost il ne fust pas si joyeux de ma venue s'il ne se délibéroit de faire autrement. Il se print à rire, et je luy respondy que c'estoit à bon escient qu'il y falloit penser ².

En attendant l'ouverture du colloque, les ministres demandèrent à évangéliser leurs hôtes, « ce qui leur fut accordé plus volontiers qu'ils ne le requirrent ³. »

1. *Mémoires de Claude Hatton* dans la Collection des Documents inédits, t. I, p. 155.

2. Lettre de de Bèze à Calvin (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 45 et suiv.). Cette lettre a été publiée dans l'*Histoire ecclésiastique*, mais son texte français est produit littéralement pour la première fois dans le livre de Baum.

En 1576, de Bèze publia la correspondance de Calvin et y inséra sa lettre du 25 août en latin et avec des détails nouveaux, qui sont également reproduits en note dans le livre de Baum.

3. *Mémoires de Claude Hatton*, t. I, p. 156.

De Bèze prononça un premier sermon au logis du prince de Condé, devant la princesse et ses serviteurs, le jour même de la réconciliation du prince avec le duc de Guise. Le soir, il fut appelé auprès du roi de Navarre. Il y trouva le roi de France, la reine et les plus hauts seigneurs de la cour. L'orateur fut surpris d'un si noble auditoire, mais « cela n'empêcha, dit-il, qu'en « peu de paroles, je ne desclairasse la cause de ma « venue. » Le cardinal de Lorraine lui reprocha amicalement quelques-unes de ses déclarations précédentes¹. « Je vous adjure, dit-il, que vous ayez à con- « férer avec moy, et vous trouverez que je ne suis « pas si noir qu'on me faict. » La dame de Crussol, à ces mots, lui prit la main en disant : « Bonhomme « pour ce soir, mais demain quoy? » Le lendemain, de Bèze prêcha chez l'amiral, et, les jours suivants, au logis du prince de Condé².

Le réformateur était alors âgé de quarante-un ans. Voici le portrait que trace de lui un ennemi de la foi protestante, Marc-Antoine Barbaro, ambassadeur de Venise : « Il a un esprit vif et fin, mais dépourvu de « prudence et de jugement ; il paraît être éloquent, « car il parle avec facilité et dans un beau langage ; il « a toujours prête quelque subtilité pour tromper, « mais la science lui manque, et il n'a fait qu'effleurer « les choses. Il cultive les lettres grecques et latines.....,

1. De Bèze en donne le détail (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 48) dans sa lettre à Calvin. — De Thou confirme le récit (*Hist. univ.*, 1740, t. III, p. 64).

2. Lettre de de Bèze à Calvin (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 45). — Lettre de Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État, à son frère Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne (Orig., daté du 29 août ; f. fr., vol. 6618, f. 4).

« il professe même la théologie..... Ce méchant
« homme, protégé par le prince de Condé, prêche et
« enseigne la fausse doctrine ; et il a tant fait que
« non seulement il a séduit un bon nombre de nobles
« et de grands surtout, mais qu'il est comme adoré
« en France par beaucoup de personnages qui gar-
« dent son image dans leurs chambres¹. » Dans ce
portrait, où des jugements téméraires s'allient à
beaucoup de vérités, Marc-Antoine Barbaro ne parle
pas de l'effet entraînant des sermons de de Bèze.
« D'une langue diserte et bien affilée, dit Claude
« Hatton, par ung beau et propre vulgaire fran-
« çois, il triomphoit de caqueter, ayant la mine et les
« gestes attrayans les cœurs et vouloirs de ses audi-
« teurs². » Les princes se pressaient à ses leçons, et
les pages se battaient aux portes. Jamais la cour
n'avait été possédée d'un tel enivrement³. La reine en
oubliait sa politique de bascule, et le roi de Navarre
ses négociations avec l'Espagne. Tous deux, en l'écou-
tant, dit Claude Hatton, se seraient déclarés huguenots
s'ils l'eussent osé. La plupart des seigneurs voulurent
avoir un ministre et chassèrent les aumôniers, les
chapelains, les clercs de leur maison. « Aucuns de
« ces pauvres domestiques se tournèrent à lad. reli-
« gion pour demeurer au service de leurs maistres⁴. »
Les ministres se partagèrent la faveur des princes.
De Bèze, bien inspiré, s'attacha à Jeanne d'Albret,

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 53.

2. *Mémoires de Hatton*, t. I, p. 156.

3. Lettre de Pin à Bourdillon du 31 août 1561 (f. fr., vol. 15542, f. 40).

4. *Mémoires de Claude Hatton*, t. I, p. 156.

Pierre Martyr à Condé, Jean Malot à Coligny. Les prêches, les sermons, le chant des psaumes, la cène calviniste devinrent l'occupation ordinaire des seigneurs, des pages et des valets. « Tout ce qu'est « loisible à Genève, écrit Chantonay, se peult faire « impunément par tout le royaume, et est tenu « pour beste qui n'y faict du pis qu'il peult ¹. » Les chefs du parti catholique suivaient de l'œil avec tristesse l'empressement des courtisans autour des ministres. Chaque prélat s'accusait lui-même et surtout accusait ses collègues du désastre qui menaçait la religion romaine. Plusieurs gémissaient, dit Suriano, sur l'ingratitude de leurs fidèles, et se lamentaient avec tant d'onction qu'ils faisaient couler des larmes ². Les plus clairvoyants attribuaient les progrès de la Réforme à l'absence continuelle des évêques diocésains. Aussi, les cardinaux de Tournon et de Lorraine, qui avaient passé leur vie, l'un à Rome, l'autre à la cour, prêchaient pour l'avenir la résidence aux autres évêques ; eux-mêmes confessaient d'ailleurs « qu'ils avoyent grandement failly de ce « qu'ils n'avoyent repeu leurs troupeaux ³. »

Malgré les discussions préparatoires, ni le conseil du roi, ni les prélats ne savaient bien ce qu'ils avaient à demander au colloque de Poissy. Dans le courant d'août, le roi se rendit à Poissy et pria les évêques « que, avant partir de set lieu, qui regardet (qu'ils

1. Lettre de Chantonay à Tisnac du 6 septembre (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 17).

2. Lettre de Suriano du 14 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 74).

3. Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 55. Lettre de Morel à Calvin du 25 août.

« regardent) acomoder et régler le chause de quoy
 « sont veneu le trouble en set royaume¹. » Ces paroles
 vagues pouvaient s'appliquer aux violences des deux
 partis, mais chaque parti les renvoyait à ses adversaires.
 Le roi écrit au duc de Savoie : « Les prélats de mon
 « royaume sont assemblés à Poissy, où ils travaillent
 « incessamment à la réformation des mœurs, qui sont
 « fort dépravez, et de beaucoup d'autres choses de
 « l'esglize, qui ont grave besoing d'une bonne correc-
 « tion pour les réduire en leur première splain-
 « deur²..... » C'était la thèse de la réforme de l'église
 par elle-même. La reine mère, tout en protestant au
 pape et au roi d'Espagne que le colloque resterait
 étranger aux matières de dogme³, avait formé ses
 plans. Sceptique, indifférente aux deux cultes, per-
 suadée qu'on mène les hommes avec des mots et que
 les religions vivent de cérémonies et de formules,
 elle avait résolu de demander au pape, en attendant
 les décrets du concile de Trente, la communion sous
 les deux espèces, les prières en français et le mariage
 des prêtres. D'après l'ambassadeur de France à Rome,
 Pie IV ne paraissait pas éloigné de ces trois conces-
 sions⁴, et Catherine se flattait de lui forcer la main

1. *Lettres de Catherine*, t. I, p. 221.

2. Minute datée d'août (f. fr., vol. 15875, f. 144).

3. Lettre de Chantonay du 10 septembre à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 100).

4. Peu après la dissolution du colloque, le 24 octobre, le roi ordonna au s. de Lisle, ambassadeur à Rome, de demander au pape une partie de ces concessions (Dupuy, *Mémoires sur le concile de Trente*, p. 100). De Lisle répondit le 6 novembre que le pape y semblait disposé (*Ibid.*, p. 110). Sur cette affaire voyez les documents publiés par Dupuy, p. 114, 116, 117, 146. Voyez aussi l'historien Mathieu (*Hist. de France*, in-fol., t. I, p. 246).

à l'aide des décisions de l'église gallicane. Ainsi, à Poissy, chaque personnage, chaque corps se préparait à suivre sa vocation politique. Pour le conseil du roi, le colloque était une réunion ordinaire du clergé, destinée à étudier les moyens de solder les dettes du roi¹; pour le roi de Navarre, le champ de bataille où il allait montrer au roi d'Espagne le poids de sa parole et mériter la restitution de la Navarre². Les prélats se considéraient comme des juges appelés à condamner l'hérésie tout entière, représentée par ses ministres³. Les réformés, au contraire, traitaient le colloque d'assemblée délibérante, où les deux partis religieux étaient appelés à débattre leurs dogmes à armes égales, et où le triomphe serait décerné par la pluralité des voix au plus digne⁴.

Le roi avait décidé que la première réunion aurait lieu le mardi, 9 septembre, dans la salle du réfectoire des religieuses dominicaines de Poissy. Le matin, les prélats arrêtèrent l'ordre de la séance royale. Les ministres réformés, montés sur des mules et des haquenées, partirent de Saint-Germain

1. L'instruction du roi au duc de Guise et au connétable, que le roi envoya officiellement à Poissy, avec la mission de s'occuper de la cotisation du clergé, datée du 11 septembre, est imprimée dans les *Mémoires journaux de Guise*, collection Michaud et Poujoulat, p. 466.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 10 septembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 100).

3. Lettre de Claude de l'Aubespine à son frère l'évêque de Limoges, du 29 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 6618, f. 4). Partie de cette lettre a été imprimée par M. le comte Delaborde, *Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 7.

4. Cet aperçu est fort bien exposé dans une lettre de Suriano du 14 août (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 74).

en troupe vers dix heures du matin, accompagnés d'une escorte de cent cavaliers. Ils furent reçus à la porte du couvent, par le duc de Guise, grand maître de la maison du roi¹. Vers le milieu du jour, la cour arriva et la séance commença. Le jeune monarque, accompagné de sa mère, de ses frères, du roi et de la reine de Navarre, du prince de Condé, prit place sur un trône, assisté à droite et à gauche par les cardinaux et les évêques. Le duc de Guise introduisit les ministres. Ils entrèrent, entourés des archers de la garde du roi, et se rangèrent debout le long d'une balustrade qui les séparait de l'enceinte royale². Ce cérémonial, arrêté par le duc de Guise, avait le défaut de les présenter en accusés, cités à la barre d'un tribunal. Dans cette foule de docteurs, il y avait des prêcheurs de Genève, des députés des églises de France, des moines défroqués, des gentilshommes huguenots, Marlorat, Saint-Paul, Malot, des Gallars, Jean Viret, Merlin, Théodore de Bèze³, etc., « point de personnes de marque, dit avec acrimonie Suriano,

1. Les listes publiées dans les documents du temps ne concordent pas absolument entre elles. Voyez les *Mémoires de Hatton*, t. I, p. 155, note, et le *Colloque de Poissy*, par M. Klipffel, p. 84. — Autre liste dans la correspondance de Chantonay (Arch. nat., K. 1494, n° 95).

2. Lettre de de Bèze à Calvin (Baum, *Theodor Beza*, p. 61, Appendice).

3. « Nous sommes là douze ministres et vingt assesseurs nommés par les églises réformées. » (Lettre de des Gallars du 10 septembre ; La Ferrière, *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 57.) La liste la plus complète est donnée par M. le comte Delaborde, *Coligny*, t. I, p. 520. — Journal de Claude Despenca (f. fr., vol. 17813, f. 18).

« ni par leurs connaissances, ni par leurs mœurs,
 « ni par la naissance, ni par leur apparence, tous
 « gens bas et abjects, avec des figures odieuses, avec
 « des manières étranges et grossières, et, pour tout
 « dire en un mot, tous des coquins¹..... »

Après un moment de silence, un des compagnons de de Bèze, le seigneur de Monneville, gentilhomme normand, ouvrit la séance par une sorte d'action de grâce, où il remerciait Dieu et le roi de l'occasion qui était offerte à ses coreligionnaires de justifier leur doctrine². Le roi répondit qu'il désirait rétablir la paix entre ses sujets, et promit sa protection à tous ceux qui l'aideraient³. Le chancelier prononça un discours sur l'objet de la réunion. Le cardinal de Tournon, doyen des cardinaux, demanda au chancelier l'énoncé par écrit de ses propositions, tant religieuses que financières, afin que l'assemblée pût en délibérer ; mais le chancelier s'obstina à répondre que tous les auditeurs avaient pu l'entendre⁴. La cour attendait les déclarations des réformés. Théodore de Bèze, choisi comme orateur, se détacha du groupe et

1. « pra li quali non erano ninno da conto, ne per doctrina ne per costumi, ne per altezza di sangue, ne per presenza, ne per forma, ma tutti villi et abjetti, concerte faccie odiose et concerte me maniere strane et sgarbate, et, per dir in una parola tutti furfanti » (Lettre de Suriano du 10 septembre ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 81 v^o).

2. Lettre de Suriano du 10 septembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 81 v^o). — Journal de Claude Despence (f. fr., vol. 17813, f. 18 v^o). — De Bèze ni La Place ne parlent du sire de Monneville.

3. Son discours est reproduit textuellement par de Bèze (*Hist. ecclés.*, t. I, p. 314).

4. La Place, *Estat de religion et république*, p. 158.

s'avança devant le roi. Son exorde dépassa l'attente des auditeurs. Il débuta à genoux par l'oraison dominicale et par une invocation à Dieu, pleine de piété et de grandeur ; puis, se relevant pour s'adresser au roi, il traça à grands traits l'histoire de la doctrine calviniste. Point de récriminations contre l'intolérance des parlements et la politique de Henri II ; d'un bout à l'autre du discours, un langage noble, inspiré par une philosophie sereine et par un sentiment élevé. Sa parole touchait au cœur les seigneurs les plus hostiles¹. L'orateur était écouté avec attention, peut-être même avec sympathie ; mais, à la fin de sa profession de foi, entraîné par un mouvement oratoire, il lui échappa de dire, à l'occasion du sacrement de l'Eucharistie, que « le corps de Jésus-Christ, bien qu'il « nous fût véritablement offert et communiqué en « icelle, estoit toutesfois aussi loin du pain que le « haut des cieux est éloigné de la terre². » A cette parole impie, lancée avec une ardeur de sectaire, l'assemblée entière éclata en imprécations, comme si tous les assistants, « atteints par une injure personnelle, en avaient été blessés et souillés. » Les uns criaient *blasphemavit* ; d'autres demandaient à quitter

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. 4 (1731, t. I, p. 71). — Le récit des ambassadeurs catholiques prouve le grand effet de cette harangue. Voyez les notes suivantes.

2. De Bèze avait écrit, disait-on, que le corps de Jésus-Christ n'était pas plus présent dans la cène que dans la boue (non magis in cœna quam in cœno). A son arrivée à Saint-Germain, il avait désavoué ces paroles inconvenantes (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 45), mais le fonds de l'idée qu'il développait à Poissy était le même. De Thou dit que le cardinal de Lorraine attribuait à de Bèze un mot que Melancthon reprochait à Jean Œcolampade (*Hist. univ.*, t. III, p. 64).

la salle. Les réformés eux-mêmes restaient interdits ; Suriano remarqua que l'amiral de Coligny se couvrit les yeux. De Bèze, intimidé, interrompit sa démonstration. Le cardinal de Tournon s'adressa à la reine : « Supporterez-vous, Madame, d'entendre ces horribles « blasphèmes en présence du roy et de votre autre « jeune fils, qui sont dans un âge si tendre et si « innocent ? » Le roi, la reine et les princes restaient impassibles¹. Enfin, Catherine rétablit le silence par quelques mots impérieux. De Bèze reprit sa péroraison, mais, dit Suriano, il avait perdu son assurance, et il balbutia d'une voix tremblante ses derniers développements. La reine essaya en vain de lui rendre « courage » : « Monsieur de Bèze, parlez « hardiment. Ne vous estonnez point². » L'orateur présenta la confession des églises réformées au roi, « qui la reçut bénignement » des mains du seigneur de la Ferté, capitaine de ses gardes³. Aussitôt, le cardinal de Tournon se leva et pria le roi de repousser les erreurs qu'il venait d'entendre. Il demanda jour pour répondre au nom du parti catholique, et promit que le roi, « ayant ouy la response, seroit ramené ; « puis, soudain se corrigeant, non pas, dit-il, ramené,

1. Catherine dit dans une lettre à l'évêque de Rennes qu'elle n'imposa pas silence à de Bèze pour qu'il ne pût se plaindre qu'on lui avait coupé la parole (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 608).

2. Lettre de Suriano du 10 septembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 81 v°). — Ces détails sont presque textuellement confirmés par Tornabuoni dans sa lettre du 11 septembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 461) et par un des correspondants de Calvin (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 66).

3. Le discours de de Bèze est reproduit textuellement par La Place (*Estat de religion et république*, p. 159) et par l'*Hist. ecclés.* (1840, t. I, p. 316 et suiv.).

« mais entretenu en la bonne voie. » Ses paroles étaient entrecoupées, et lui-même troublé par la colère. La reine répondit qu'elle ne désirait point « innover » en matière religieuse, et que le colloque n'avait été convoqué que pour « remettre les forvoyés « en vray chemin¹. »

Le lendemain, Théodore de Bèze adressa à la reine mère une lettre où, sans se rétracter, il atténuait une partie de ses déclarations de la veille². Le même jour, les prélats, réunis en conseil, s'épanchaient en anathèmes contre le blasphémateur. « A la mienne volonté, « dit le cardinal de Lorraine, que celui-là eust esté « muet ou que nous eussions esté sourds. » Chargé de réfuter de Bèze, le cardinal choisit comme aide un des docteurs du clergé catholique, Claude Despence. L'assemblée arrêta de ne répondre qu'à deux points du discours de la veille, l'autorité de l'église et la présence réelle. On agita même d'imposer aux ministres une profession de foi et de chasser du colloque ceux qui refuseraient de la signer³. Ainsi disparaissait, dès la première séance, sous le poids des haines passionnées que soulevaient les premiers mots de contro-

1. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 168. — De Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 328, 1841. — Le second historien copie le premier, mais non pas textuellement. — Le président Montagne présente, dans les fragments qui nous restent de sa grande histoire, un récit qui confirme celui des autres historiens (f. fr., vol. 15494, f. 107 et suiv.). Malheureusement ce récit, qui serait plus important qu'aucun autre, en raison de l'autorité de l'écrivain, n'est presque qu'un recueil de pièces.

2. Cette lettre est publiée dans l'*Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 328.

3. La Place, p. 170. — De Bèze, p. 330.

verse, l'espoir chimérique, caressé par le chancelier, de réconcilier les deux cultes.

La seconde séance publique se tint le mardi 16 septembre, en présence du roi, de la reine mère, des princes et seigneurs qui avaient assisté à la séance précédente. Les ministres furent conduits à Poissy avec le même cérémonial et prirent les mêmes places que le 9 septembre. Le cardinal de Lorraine devait répondre. Il prononça un discours, composé peut-être pour le fonds par Claude Despence, mais où coule à pleins bords la vivacité d'expression et l'élégance de forme personnelle à l'illustre prélat. Catholiques et réformés attendaient de violentes imprécations qu'aurait justifiées le blasphème de de Bèze. A peine y trouva-t-on une fine et discrète ironie à l'adresse de novateurs qui voulaient réformer en quelques jours une église vieille de quinze siècles¹. En vain de Bèze, sur le bruit répandu par les catholiques que le triomphe oratoire du cardinal clorait à jamais le colloque, insista sur son droit de réplique. La reine, épouvantée de l'animation des deux partis, leva la séance, sans indiquer le jour de la prochaine réunion. Prélats et ministres se séparèrent dans le plus grand trouble. Tandis que les catholiques proclamaient leur victoire, les réformés disaient

1. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 170. La Place reproduit textuellement le discours au moins dans ses parties principales. De Bèze l'a également imprimé (*Hist. ecclés.*, t. I, p. 332, 1841). — Voyez aussi la lettre de Tornabuoni du 20 septembre (*Négoc. de la France avec la Lorraine*, t. III, p. 463). — Claude Despence ne reproduit le discours du cardinal que dans son second mémoire et en latin (f. fr., vol. 17813, f. 87).

que le cardinal, battu une première fois, se sentait incapable de prendre une revanche.

Il fallait conclure. Les deux partis proposaient de s'excommunier l'un l'autre. La reine était indécise et s'efforçait d'apaiser les fanatiques. Elle fit venir Pierre Martyr déguisé¹ au château de Saint-Germain et l'interrogea sur l'effet de la harangue du cardinal. Pierre Martyr, ancien moine florentin, ministre envoyé de Zurich, était un docteur plus mesuré que Théodore de Bèze. Il répondit que le cardinal de Lorraine s'était rapproché de la doctrine calviniste plus qu'aucun autre controversiste². Peut-être voulait-il obtenir la continuation du colloque par cette audacieuse appréciation. D'autres conseils entretenaient les incertitudes de la reine. Jeanne d'Albret cherchait à lui inspirer, en faveur de la rénovation religieuse, un peu de sa résolution virile³. Les réformés, qui sentaient le terrain trembler sous leurs pieds, redoublaient de requêtes et d'intrigues⁴. Du côté des catholiques, le cardinal de Tournon pressait la reine d'imposer aux ministres, avant de leur rendre la parole, la reconnaissance des points primordiaux traités par le cardinal de Lorraine « afin qu'il n'y eust en ce royaume très « chrestien qu'une foy, une loy, un roy⁵. » C'était le

1. ... incamuffatto, dit Tornabuoni (Lettre du 20 septembre; *Négoc. de la France et de la Toscane*, t. III, p. 463).

2. Klipffel, *Le Colloque de Poissy*, p. 98.

3. Lettre de Tornabuoni du 20 septembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 463).

4. Ils adressèrent une requête qui est analysée par La Place, p. 178, et par de Bèze, p. 330. — La reine vit encore une fois Théodore de Bèze (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 65).

5. La Place, p. 178.

langage de l'ancien clergé gallican, qui refusait tout accommodement. La reine discutait souvent avec le vieux cardinal et s'animait pour lui faire accepter un moyen terme. Un jour elle s'impacienta jusqu'à lui dire « qu'il resvoit. » Tournon lui répondit : « Madame, je ne resve point ; je ne resvay jamais, sinon lorsque je traictay vostre mariage et vous fis venir en France ¹. »

Le colloque avait tenu ses deux premières séances quand le cardinal de Ferrare arriva à la cour. Parti de Rome le 2 juillet, l'habile prélat n'avait pas pressé sa marche. Après un voyage de deux mois, il n'était encore, vers le commencement de septembre, qu'à Lyon². Le 14, il arriva à Briare, sur les bords de la Loire, et y fut reçu par Antoine de Noailles au nom du roi³. Le 18, il coucha à Paris, et, le 19, il se rendit à Saint-Germain. Le duc d'Orléans, plus tard Henri III, le prince de Joinville, fils du duc de Guise, et d'autres seigneurs allèrent au-devant de lui. Le roi et la reine mère l'attendaient dans la grande salle du château et l'accueillirent avec froideur. Il amenait une escorte de trois cents cavaliers, plusieurs évêques et quelques docteurs de grand savoir, entre autres les pères Laynez, général des jésuites, et Polenque, un des dignitaires de l'ordre⁴. Quand il eut

1. Brantôme, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. V, p. 288.

2. Lettre de Chantonay du 6 septembre (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 17).

3. Lettre de Noailles à la reine (Minute orig. datée du 14 sept. ; f. fr., vol. 6908, f. 98).

4. Les Jésuites avaient été acceptés par un décret de l'assemblée des prélats réunie à Poissy, le 15 septembre, trois jours avant

exhibé ses lettres de créance, les jeunes princes, qui l'avaient reçu, le conduisirent à son logis. Sauf le connétable, le roi de Navarre et le duc de Guise, peu de seigneurs lui rendirent hommage¹. Le chancelier refusa de sceller ses pouvoirs, parce qu'ils contenaient des stipulations contraires à l'ordonnance d'Orléans et le parlement d'enregistrer la bulle.

Malgré ces « rebuffades » le cardinal de Ferrare ne montrait aucun embarras. Il semblait ignorer la politique de tolérance de la reine mère, les tergiversations du roi de Navarre, la présence des ministres, le colloque de Poissy. Cette attitude dégagée lui permit de s'insinuer par degrés dans la faveur de tout le monde². Un jour cependant, les pages et les valets de la cour, peut-être encouragés par leurs maîtres, huèrent son porte-croix et lui jetèrent des pierres en criant : au Renard. Le cardinal ne parut pas s'offenser de cette grossière insulte et se contenta de supprimer son porte-croix. « Le renard, dit de Bèze, ne s'effaroucha et ne cessa qu'il fust venu à bout de la charge à « luy commise³. »

Dans ses entretiens le cardinal de Ferrare ne parlait que du rétablissement des annates, impôt que la cour romaine prélevait sur les revenus des bénéfices

l'arrivée du cardinal de Ferrare. Ce décret a été publié par M. Gretineau Joly, t. I, chap. VII. — Le P. Polenque est auteur d'un traité sur la *Conduite des confesseurs*.

1. *Calendars*, 1561, p. 328.

2. Ces détails sont contenus dans la lettre de Chantonay du 21 septembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 70).

3. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1840, t. I, p. 348. — De Thou ajoute que des libelles sur Alexandre VI et sur Lucrèce Borgia, grand-père et mère du cardinal de Ferrare, furent répandus à la cour (*Hist. univ.*, t. III, p. 98).

à chaque changement de titulaire. Le conseil du roi résistait avec âpreté, car les annates étaient le gage de la contribution du clergé¹. Ainsi réduite à une négociation d'argent, l'ambassade du cardinal de Ferrare paraissait inoffensive. Mais le rusé prélat réservait pour le secret du cabinet ses armes les plus affilées. Il gagna le roi de Navarre par la flatterie et la reine mère en lui promettant l'appui du pape². Peu à peu, quand il se sentit en faveur, il osa davantage. Il insinua à la reine que le colloque de Poissy tendait à briser ses liens, que les docteurs, en discutant le dogme de la présence réelle, sortaient du programme primitivement imposé à l'assemblée ; il représenta le danger, même pour les pouvoirs civils, de remettre en discussion des dogmes immuables ; il cita l'exemple de l'Allemagne où la guerre civile avait surgi des luttes théologiques. De quelle utilité était la controverse ouverte ? Au lieu de rapprocher les deux cultes, la discussion les éloignait l'un de l'autre, d'autant que, après chaque séance, les deux partis s'attribuaient la victoire. Son réquisitoire contre le colloque, chaque jour reproduit en termes mesurés, chaque jour poussé plus avant, ébranla la régente. D'autres manœuvres souterraines convertirent le chancelier et le tiers parti, promoteurs de l'assemblée. Enfin le cardinal de Ferrare obtint de la reine la promesse de dissoudre le colloque. « Cependant, écrit Tornabuoni, j'y ai peu de foi (à la dissolution du colloque), parce

1. Lettre de Suriano du 11 septembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 83).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 21 septembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 70).

« qu'on sait que la cause de la religion n'est pas sou-
« tenue par zèle, mais qu'elle s'est élevée entre les
« Guises et les Bourbons, et que, sous ce prétexte, ils
« cherchent à s'abaisser les uns les autres¹. »

Au bruit que la reine mère se disposait à congédier les docteurs, le parti réformé, qui croyait toucher au triomphe tant qu'il pouvait se produire avec retentissement, fit agir le ban et l'arrière-ban de ses protecteurs. La reine mère fut assaillie de prières et le roi de Navarre d'objurgations. Jeanne d'Albret, le prince de Condé et l'amiral « travaillèrent » tellement l'esprit de Catherine qu'ils l'épouvantèrent et qu'elle manqua de parole au cardinal de Ferrare². Cependant, elle reprit en détail la concession qu'elle n'avait osé retenir dans son ensemble. Le colloque fut réduit aux seuls controversistes, son éclat diminué ; les courtisans, les seigneurs, les évêques eux-mêmes qui l'ornaient de leur présence furent éloignés des séances. Au lieu des assemblées solennelles où les défenseurs des deux communions luttaient comme en champ clos en face du roi et de la cour, la reine décida que la délibération se poursuivrait presque secrètement, sans témoins et dans une salle close³.

Le 23, elle écrivit à l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur, qu'elle avait trouvé bon que les prélats catholiques « entrassent en colloque « gracieux » avec les ministres. Mais, ayant « veu qu'il « n'en estoit sorti que confusion de disputes sur dis-

1. Lettre de Tornabuoni du 25 septembre (*Négoc. entre la France et la Toscane*, t. III, p. 463).

2. *Calendars*, 1561, p. 360.

3. Journal de Despence, f. fr., vol. 17813, f. 95.

« putes, norrisses de dissensions et discordes, » elle se décidait à réduire le colloque « à cinq ou six d'entre eux¹. »

Le 24 septembre, Catherine réunit douze docteurs de l'une et de l'autre religion dans la chambre priorale de Poissy, et ouvrit la séance avec le roi de Navarre. La cause catholique était défendue par trois docteurs de Sorbonne et par trois évêques, Jean de Morvilliers, Jean de Monluc² et Antoine Caracciolo. Le choix des deux derniers, qui inclinaient à la Réforme, parut singulier à la cour. « On ne sait, dit Tornabuoni, s'ils « n'aimoient pas autant la défaite que les autres la victoire³. » Le cardinal de Lorraine, que la reine aurait voulu éloigner, arriva à l'ouverture de la séance, chargé de livres, avec trois docteurs de Sorbonne, Claude Despence, un dominicain, Claude de Saintes, et le cordelier Justinian, un des compagnons de voyage du cardinal de Ferrare. Le cardinal de Tournon, après avoir tout fait pour dissoudre le colloque, avait refusé d'y paraître.

A l'ouverture des débats, le cardinal de Lorraine

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 239. Cette lettre est imprimée sous la date du 23 octobre, mais ne peut être que du 23 septembre puisque, à la date du 23 octobre, le colloque de Poissy était terminé.

2. Dans une de ces séances, Jean de Monluc prononça un « Aviz de réformation ez cérémonies observées en l'eglize « romeyne » qui n'a été reproduit que par le président Montagne (f. fr., vol. 15494, f. 107). — Ce discours est analysé sommairement par de Thou (*Hist. univ.*, 1740, t. III, p. 77).

3. Notre récit est presque en entier tiré de cette lettre (25 septembre 1561; *Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 463). — L'évêque de Valence est signalé comme huguenot par Suriano (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 525).

demanda aux ministres s'ils acceptaient les points principaux de son dernier discours. Théodore de Bèze lui répondit. Après lui Claude Despence prit la parole. La discussion se traîna sans ampleur dans les lieux communs théologiques. De Bèze voulut répliquer, mais « un moine blanc (Claude de Saintes), ardent « et eschauffé pour combattre » reprit tous les arguments de Despence « avec paroles aiguës et piquantes. » De Bèze enfin put parler, puis encore Despence, Saintes et d'autres. De Bèze essaya de déplacer la question et traita des abus de l'église romaine : « Un « chacun sçait assez, dit-il, quelle farce que l'on y « joue. » Il blâma le concordat de François I^{er}, et accusa le roi d'avoir livré, dans un intérêt temporel, l'église de France aux convoitises de la cour romaine ; il énuméra les désordres, les faiblesses, les actes de lâcheté des évêques, compara les vertus des ministres aux vices des moines, et se plaignit, au nom de ses coreligionnaires, « d'estre vilipendé et moqué sans « cause. » Ses attaques firent dresser le cardinal de Lorraine : « Le commencement d'injurier est venu de « vous, dit-il, jusques à vous rucr sur nos rois. » Les voix s'élevèrent, le ton s'aigrit ; chaque docteur voulut prendre part à l'incident. Les réformés rappelaient les tâtonnements de l'église orthodoxe pendant les premiers siècles, les catholiques les divergences des communions réformées. Le cardinal de Lorraine domina le bruit par une apostrophe imprévue ; il demanda aux ministres s'ils reconnaissaient la confession d'Augsbourg¹. De Bèze le somma de la recon-

1. La confession d'Augsbourg, au sujet de l'Eucharistie, tenait le milieu entre la foi des catholiques et la thèse des Calvinistes,

naître lui-même. Tous les assistants parlaient à la fois et le colloque tourna en tumulte. La reine mère leva la séance au milieu d'un trouble aussi vif que le trouble du premier jour¹.

L'assemblée s'était ajournée au lendemain, mais elle ne se réunit que le 26 septembre en présence de la reine. De Bèze parla le premier et débuta par une imprudence. Blessé par les reproches qu'il avait essuyés à la séance précédente, il ramena la discussion sur la confession d'Augsbourg et mit les prélats catholiques en demeure de la signer avant de la lui recommander. Le cardinal de Lorraine, Despence, Pierre Martyr prirent successivement la parole. Don Diégo Laynez, général des jésuites, intervint à son tour. C'était la première fois que le royaume très chrétien entendait dans une assemblée délibérante les conseils de cet ordre ecclésiastique. Il parla avec plus de violence que de solidité. Il traita les hérétiques de singes, de loups, de renards, et proposa, pour tout argument, de les renvoyer au concile de Trente². De Bèze épilo-

entre la présence réelle et le sens figuré. Ce système porte le nom de *Consubstantiation*.

1. La Place, p. 179 et suiv., 189 et suiv. — Bèze, *Hist. ecclés.*, 1840, t. I, p. 349 et suiv. — *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 71. — Lettre de de Bèze à l'électeur Palatin (Baum, *Theodor Beza*, Appendice, p. 88).

2. La Place, *Estat de religion et république*, p. 197. — De Thou, liv. 28 (1740, t. III, p. 75). — Tel est le récit de tous les historiens; mais il faut remarquer que le texte officiel du discours de Laynez ne contient rien de semblable (*Hist. soc. Jesu* ab Orlandino, 2^e part., p. 278). Il est vrai que ce texte officiel ressemble à une harangue arrangée après coup. — Claude Despence dit dans son journal que le P. Laynez « uza de si grande véhémence à la « mode italienne qu'il fit venir les larmes aux yeux de la reine

gua sur les mots *Hoc est corpus meum*. Despence lui répondit. La gravité des premiers discours était remplacée par des invectives. Les Sorbonnistes menaçaient du poing Théodore de Bèze. L'un d'eux lui cria : « Si nous te tenions en nostre école¹. »

La discussion se concentrait sur l'article de la confession d'Augsbourg relatif à la présence réelle, que le cardinal de Lorraine soutenait comme s'il eût été disposé à l'admettre. Cette tactique trahissait son secret. Les Luthériens et les Calvinistes se combattaient mutuellement avec autant de passion qu'ils combattaient les Catholiques. Outre l'avantage de prendre les deux communions hérétiques en flagrant délit de désaccord, il espérait tirer un grand effet moral du spectacle de leurs divisions. Aussitôt après la séance du 16 septembre, il avait dépêché au maréchal de Vieilleville « un sien espion à gages, nommé Rascalon, lequel, de povre coquin, (il) avoit fait valet de chambre du roy, pour demander gens sçavans qui entendent et puissent parler clairement et défendre la confession d'Augsbourg². » Vieilleville était plus capable de choisir des capitaines que des théologiens, mais le cardinal avait prévu son embarras, et avait décidé le roi de Navarre à lui prêter ses conseillers au delà du Rhin.

L'Allemagne protestante était alors menée par le duc Christophe de Wurtemberg, le plus passionné des

« mère, à ce qu'on dict, en uzant de ces paroles vulgaires italiennes allencontre desditz adversaires de nostre foy et religion, « *loupi, volpi, serpenti, assassini* » (f. fr., vol. 17813, f. 28 v°).

1. La Place, *Estat de religion et république*, p. 198.

2. Bèze, *Histoire ecclési.*, t. I, p. 331. — De Thou, *Hist. univ.*, 1740, t. III, p. 73.

princes allemands de la confession d'Augsbourg. Jamais la nébuleuse Germanie n'avait donné le jour à un prince plus ardent pour la controverse théologique. Il envoyait des docteurs partout où se discutait la Réforme. Dix ans auparavant, il avait accrédité des ambassadeurs auprès du concile de Trente, traitant d'égal à égal avec l'église catholique, et ne se consolait pas d'avoir été éconduit. Attentif aux nouvelles du colloque de Poissy, il montrait du dépit de n'y être pas convoqué. Il avait ouvert des relations avec la reine, avec le roi de Navarre, avec le duc de Guise, sans distinguer entre les partis pourvu qu'ils consentissent à l'écouter. On verra plus loin quelles avaient été ses négociations avec le duc de Guise. Au roi de Navarre, il avait envoyé un neveu de Vergerius et bientôt après François Baudouin, jurisconsulte d'Arras, ancien professeur en droit canon à Genève et à Heydelberg¹. Baudouin apportait au prince la consultation d'un théologien, nommé Georges Cassandre, fort renommé en Allemagne, en faveur de la confession d'Augsbourg, qu'il présentait comme le remède à tous les maux de la religion². Bien accueilli par le roi de Navarre, Baudouin avait été reçu en ennemi par les ministres protestants rassemblés à Poissy. Ils l'accusèrent d'apostasie, le traitèrent d'Ecebole³ et repoussèrent toute conférence avec lui. Calvin se plaignit directement au roi de

1. *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 420.

2. De Thou, liv. 28 (1740, t. III, p. 74). — Nous croyons que cette consultation est une pièce intitulée *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis dissidio*, 1561, août, in-4°.

3. Ecebole était un sophiste grec, fameux par ses fréquentes apostasies. — Voyez de Thou, t. III, p. 74.

Navarre et accabla en termes amers le docteur Baudouin.

Il y a un autre rustre aposté, qui se nomme Baudouin, qui a desjà esté trois ou quatre fois apostat de Jésus-Christ, et possible toutesfois se sera insinué tellement vers vous, Sire, que vous en seriez trompé, si vous n'en estiez adverty. Nous supplions doncques Vostre Majesté d'estre sur ses gardes au milieu de tant d'embusches, et de rechef aussi nous vous prions, Sire, au nom de Dieu, de ne vous laisser point esbranler ne çà ne là, que la parole de Dieu ne soit maintenue en son entier¹.

Cependant le duc de Wurtemberg, à la prière du roi de Navarre et du maréchal de Vieilleville, avait fait un choix parmi les représentants de la secte luthérienne. Le duc de Saxe et le comte Palatin avaient aussi désigné quelques-uns de leurs prêcheurs². Le duc de Wurtemberg réunit tous les docteurs et les expédia en France avec une profession de foi doctrinale³. L'annonce de leur arrivée jeta le trouble dans les rangs des ministres de Poissy. La difficulté de tenir tête aux cardinaux allait s'aggraver de querelles intestines. Théodore de Bèze essaya de les arrêter en

1. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 420. M. Bonnet attribue cette lettre au mois d'août 1561. La présence de Baudouin à Saint-Germain prouve qu'elle ne peut être que du mois de septembre. Nous mentionnons ici pour mémoire certaine lettre de Calvin au s. du Poet, datée du 14 septembre, dont la fausseté a été si bien démontrée par M. Bonnet qu'il n'y a plus lieu d'y revenir.

2. Documents cités par le comte Delaborde, *Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 49 et suiv. — Leur arrivée est aigrement signalée par Chantonay comme un renfort pour les ministres huguenots de Poissy (Lettre orig. en espagnol à Philippe II, du 13 novembre; Arch. nat., K. 1494, n° 108).

3. Cette pièce, datée du 3 octobre, est imprimée dans l'*Histoire des ducs de Wurtemberg, 1771*, in-4°, t. IV, p. 191.

route; il écrivit au duc de Wurtemberg et le supplia d'épargner aux défenseurs de la cause commune la dure épreuve d'une lutte fratricide. Luthériens et Calvinistes, disait-il, sont les apôtres de la Réforme et doivent éviter le piège de l'ennemi commun¹. Calvin aussi pressentit le danger : « Je vous prie, écrivit-il à Coligny, tenir la main que la confession d'Augsbourg ne vienne au jeu, laquelle ne seroit qu'un flambeau pour allumer le feu des discordes². »

Pendant que les docteurs allemands cheminaient vers la France, le parti réformé avait posé hardiment son droit à un culte public. Le 29 septembre, à l'heure où le roi réunissait à la messe traditionnelle de l'ordre de Saint-Michel les seigneurs du parti catholique, le roi de Navarre, le connétable, les Guises et leurs partisans, Théodore de Bèze célébra à Argenteuil, sous les auspices de Jeanne d'Albret, le mariage de Jean de Rohan, seigneur de Fontenay, cousin germain de la reine de Navarre, et de Diane de Barbançon, fille du seigneur de Cany, une des victimes du procès de Condé. La cérémonie fut célébrée dans la matinée avec une grande pompe en présence du prince et de la princesse de Condé, de Coligny et de sa femme, du comte et de la comtesse de La Rochefoucault, du duc de Longueville et d'une foule de seigneurs. Le choix du jour de la cérémonie d'Argenteuil fut considéré à la cour comme un acte de défi de la part des réformés³.

1. Cette lettre, datée du 3 octobre, est imprimée par Baum, *Theodor Beza*, appendice, p. 88.

2. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 428.

3. *Calendars*, 1561, p. 339, 360 et 367. Parmi les princes présents à la fête de l'ordre, Throckmorton nomme le roi de Navarre.

Aussitôt après le mariage de Jean de Rohan, de Bèze se rendit à Poissy. La reine avait encore diminué le nombre des docteurs admis au colloque¹. La liste des ministres avait été réduite à de Bèze, Martyr, des Gallars, Marlorat et l'Espine, et celle des prélats à Jean de Monluc, Pierre du Val, évêque de Séez, et à trois docteurs de Sorbonne. Mais déjà le colloque de Poissy mourait de ses violences. Les catholiques refusaient de se prêter à la discussion de leurs dogmes sacramentels, et les ministres redoutaient de se trouver en présence des docteurs de la communion d'Augsbourg². Les dernières séances, celles du 4 et du 9 octobre, donnèrent lieu, de la part des réformés et des catholiques, à des formulaires sur la sainte cène qui furent repoussés sans être développés. Ce double échec termina le colloque³. Le 18, à défaut d'une profession de foi doctrinale, le roi promulgua une déclaration « sur le fait de la police et règlement qu'il veut « être tenu entre ses sujets⁴. » « Ceste déclaration, dit « le président Montagne, fut publiée par tout le « royaume, et apporta quelque modération des troubles « pour le regard du port des armes défendu par icelle ; « mais elle enhardit tellement ceux de la nouvelle

1. D'après Le Laboureur la reine ne prit cette résolution que le 30 septembre (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 737 et 738). — D'après Claude Despence, la reine fit appeler à Saint-Germain, par une lettre signée de Bourdin et datée du 28 septembre, les docteurs Salignac, Bouteiller et Despence, et leur signifia de vive voix ses ordres (*Journal de Despence*, f. fr., vol. 17812, f. 99).

2. Voyez la lettre de de Bèze au duc de Wurtemberg (Baum, *Theodor Beza*, appendice, p. 88).

3. La Place, *Estat de religion et république*, p. 199.

4. L'édit, sous forme de lettres patentes, est imprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 520.

« religion pour le regard de leurs assemblées, pour la
« suspension de l'effet et des peines contenues en
« l'édit de juillet, qu'elles en furent de jour en jour
« augmentées. Et par ce moyen furent commises plu-
« sieurs grandes insolences par aucuns de la Reli-
« gion¹. »

Les ministres réunis à Poissy étaient à peine séparés quand les docteurs allemands arrivèrent. Ils furent reçus ensemble à Paris, le 19 octobre, par Hubert Languet à l'hôtellerie du Porcelet. Le roi de Navarre les retint pendant quelques jours loin de la cour. L'aiguille politique du prince avait tourné, et ces docteurs, qu'il appelait avec instance un mois auparavant, lui étaient déjà importuns. Cependant, le 26 octobre, il les fit appeler à Saint-Germain. Ils allaient s'y rendre quand l'un d'eux, Jacques Beurlin, mourut d'une maladie contagieuse. Sa mort les obligea à attendre de nouveaux ordres. Enfin, le 7 novembre, ils furent reçus à la cour par le roi de Navarre. Feignant de regretter les divergences qui séparaient les diverses sectes de la nouvelle église, Antoine leur demanda une profession de foi digne d'être acceptée par toutes les communions françaises. Les théologiens allemands entrèrent en délibération, mais ils ne purent s'accorder. Les Palatins recommandaient une formule et les Wurtembergeois une autre. Antoine les reçut toutes deux, et, sans engager de polémique, les pria de demander à leurs souverains respectifs un nouveau colloque d'où l'union pourrait sortir. Les Allemands restèrent à la cour, admis en coreligionnaires chez les seigneurs réformés, chez la reine de

1. Fragment de la grande histoire du président Montagne (f. fr., vol. 15494, f. 181).

Navarre et chez le prince de Condé, en alliés chez les partisans du duc de Guise. Le cardinal de Lorraine et les habiles de son parti auraient désiré rouvrir les séances du colloque « pour que la dispute de la cène « fust recommencée entre lesd. ministres, d'une part « et d'autre ; affin que, les ayant mis au combat les « uns contre les autres, l'on se pust retirer dud. col- « loque avecq risée desd. ministres. Ce qu'ayant senty, « ceulx qui estoient venus d'Almagne se retirèrent « doucement en leurs maisons et pays ¹. » Le 15 novembre, à Poissy, Théodore de Bèze leur fit une visite amicale. Le 21, Catherine de Médicis leur donna audience. Après avoir pris congé de la reine mère, du roi de Navarre et de Jeanne d'Albret, ils retournèrent à Paris et reprirent, sans avoir rien fait d'utile, le chemin de Strasbourg ².

Les ministres calvinistes du colloque de Poissy se séparèrent. Merlin s'était déjà retiré à Genève. Pierre Martyr reçut du roi un don de 200 écus et quitta la France ³. Nicolas des Gallars rentra en Angleterre ⁴. De

1. Récit du colloque de Poissy (f. fr., vol. 17813, f. 135). Cette pièce a été presque textuellement reproduite par le président La Place et forme le fonds de son récit, mais il s'est gardé d'insérer le passage ci-dessus.

2. Le récit de l'ambassade des docteurs allemands a été fort bien résumé par M. le comte Delaborde (*Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 63 et suiv.), d'après Kugler, Kluckhohn et les lettres d'Hubert Languet. — Voyez aussi La Place, *Estat de religion et république*, p. 200.

3. *Calendars*, 1561, p. 399. — Lettres du roi de Navarre aux habitants de Zurich, du 29 octobre 1561 (Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 116). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 106).

4. Lettre du roi de Navarre à la reine d'Angleterre, du 23 novembre 1561 (*Calendars*, 1561, p. 411).

Bèze resta à Saint-Germain au service de Jeanne d'Albret.

Les prélats catholiques restèrent réunis pendant quelques jours, mais leurs délibérations, affaiblies par le départ de leurs contradicteurs, ne se portèrent que sur des sujets financiers. Cependant l'évêque de Valence et le cardinal de Lorraine proposèrent la communion sous les deux espèces, afin de diviser les réformés et de faire montre de conciliation vis-à-vis du nouveau culte ; la majorité réserva la question au concile de Trente¹. Le clergé fut plus généreux à l'égard du trésor royal que les ordres laïques. Le conseil du roi lui avait demandé de se charger du rachat du domaine jusqu'à concurrence de 15 millions². Le clergé s'y engagea et demanda seize années pour acquitter sa dette. La reine exigea un délai plus rapproché, et l'assemblée, pour mériter la faveur du roi, promit au duc de Guise et au connétable de Montmorency de fournir chaque année un appoint de seize cent mille livres. L'exemple du premier corps de l'État décida les ordres laïques à des sacrifices. Coligny et d'Andelot obtinrent des États de Pontoise, au prix de l'abrogation de l'édit de juillet, l'établissement pour six ans d'un nouvel impôt sur les vins qui devait rapporter douze cent mille livres par an³.

Les prélats catholiques quittèrent la cour à la fin de

1. *Hist. du concile de Trente*, de Sarpi, in-4°, 1726, t. II, p. 125.

2. L'instruction du roi au duc de Guise et au connétable de Montmorency, envoyés à Poissy, datée du 11 septembre, est conservée en copie dans le vol. 17813 du f. fr., f. 115.

3. Procès-verbal de la dernière session des états de Pontoise analysé par Garnier, *Hist. de France*, t. XV, p. 202. — Voyez aussi P. Mathieu, t. I, p. 247.

novembre pour se rendre au concile de Trente¹. Le jour de leur départ, il s'éleva un vent violent qui fit dire aux plaisants du parti huguenot « que le diable « les emportoit. » Mais on ne songea pas, dit de Bèze, « qu'il les devoit ramener, comme il fit². »

1. Voici, d'après une lettre de Chantonay du 9 novembre, la liste des prélats désignés à cette date pour aller au concile de Trente. On sait que cette liste varia souvent.

Les archevêques d'Embrun et d'Arles.

Les évêques de Paris, de Lizieux, d'Avranches, de Séez, de Châlons, de Troyes, de Nevers, du Mans, de Toulon (ambassadeur du duc de Savoie), de Pamiers, de Lavaur, de Mirepoix, de Castres, de Béziers, d'Alep, de Saint-Pons, de Montpellier, de Lodève, de Périgueux, d'Agen, de Montauban, de Tulle, de Comminges et d'Ayre (Arch. nat., K. 1494, n° 107). — Il y a une autre liste dans le f. fr., vol. 15409, f. 22.

2. Bèze, *Histoire ecclés.*, t. I, p. 419.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

La cour pendant et après le colloque de Poissy.

Progrès de la Réforme pendant le colloque. — Pratiques religieuses de Jeanne d'Albret. — Jeanne d'Albret et Charles IX. — Jeanne d'Albret et le cardinal de Ferrare. — Instances de Jeanne auprès de son mari en faveur de la Réforme. — Mariages arrêtés entre les Bourbons et les Valois.

Négociations de Philippe II pour forcer la main à la reine. — Tentative du duc de Nemours pour enlever le duc d'Orléans (20 octobre 1561). — Fuite de Nemours. — Arrestation de Lignerolles. — Complicité du roi d'Espagne.

Le colloque de Poissy, loin de pacifier le royaume, avait élevé l'audace des réformés. « Depuis qu'ils ont « esté ouïs en public, écrit Pasquier, ils parlent plus « haut..... Ils ne demandoient qu'à tenir des assem- « blées, ils exigent des temples..... Déjà ils s'en sont « donné de leur autorité privée¹. » Au mois d'octobre, l'usurpation générale des églises catholiques fut

1. *Lettres de Pasquier*, t. II des *Œuvres complètes*, col. 87.

l'objet des délibérations du conseil. Le roi de Navarre blâma ces violences « avec tant de force, dit Suriano, « qu'il montra bien avoir mis de côté tout respect « humain ¹. » Le 20 octobre, un édit, crié à son de trompe dans toutes les villes, commanda aux réformés de restituer les églises catholiques ². Mais, quelques jours après, le roi écrivit au prince de Condé une lettre, bientôt répandue dans les consistoires, qui affaiblissait la portée de l'édit royal ³.

Dans chaque ville, dans chaque province surgissaient des prêcheurs disposés à supplanter les prêtres, surtout dans les bénéfices ecclésiastiques. Plusieurs étaient des théologiens de Genève qui évangélisaient à l'abri du colloque. Mais le plus grand nombre de ces apôtres improvisés étaient des moines défroqués ou de simples aventuriers sans mission, qui cherchaient fortune dans les troubles publics. Ce mouvement est décrit avec ironie par un annaliste contemporain.

Tout ce fait de Poissy acheva de gaster tout d'autant que les ministres ayant libre entrée en France y gagnèrent en peu d'heure beaucoup d'hommes curieux des choses nouvelles comme porte le naturel de la nation. Puis on ne veit onc gens mieux contrefaisans les saintes personnes, ny parlant plus attrayement. Joint que leurs sectateurs transportez d'affection en semoient tant de faulses louanges, que plusieurs simples se laissoient mener à crédit. Il n'y avoit ville, bourg ne bourgade

1. Lettre de Suriano du 19 octobre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 96 v°).

2. Cet édit est imprimé dans le recueil de Fontanon, t. IV, p. 265. — Il y en eut un second, daté du 3 novembre, qui est analysé par de Thou (1740, t. III, p. 99).

3. Lettre du 3 novembre (Copie ; coll. Brienne, vol. 205, f. 293). Cette lettre manque aux *Mémoires de Condé*.

qui n'eust raison de ministres, voire aux hosteleries mesmes y en avoit d'entretenus pour gaster les paysans, tant ces hommes poursuivoient furieusement leur pointe. Et qui pis est, un tas de coquins, ignorans de toutes lettres, s'avançoient impudemment de monter en chaire, et corriger *Magnificat*. Car, pour estre savant entr'eux, c'estoit alors assez de chanter les psalmes de Marot, et vomir forces injures contre la messe et le pape. Quant à la défense à eux faite de ne prescher ès villes, ils s'en mocquoient disans qu'il falloit obéir plus tost à Dieu qu'aux hommes. Tellement qu'à les ouyr et voir, on eust dit qu'ils avoient parlé à Dieu bouche à bouche comme Moyse, et receu commission expresse de faire indifféremment tout ce qu'il leur venoit à gré, et montoit à la fantaisie¹.

Attentive au mouvement qui emportait la France vers des horizons nouveaux, Catherine se montrait plus disposée à le suivre qu'à l'enrayer. Mais, tremblant de compromettre son pouvoir et la couronne de ses enfants, elle subordonnait ses actes aux nécessités du moment et ses paroles aux passions de ses interlocuteurs. « Elle nous a dit assez souvent, écrit « l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro, qu'elle « était née chrétienne, qu'elle voulait vivre et mourir « dans sa foi et y élever le roi et ses autres enfants...., « qu'il fallait pour le moment tolérer plusieurs choses, « mais que le roi lui-même, lorsqu'il aurait l'âge, « remédierait à tant de maux². » Les catholiques lui donnaient d'aussi rudes alertes que les réformés. Les gronderies du connétable devenaient chaque jour plus graves et le mécontentement du duc de Guise

1. Piguierre, *Histoire française de notre temps*, in-fol., 1581, t. I, f. 399. Cet annaliste ne s'est point inspiré de La Popelinière, comme on l'a écrit souvent, mais de Belleforest.

2. *Relations des ambass. vénitiens*, t. II, p. 85.

plus menaçant. Ils « soufflent, écrit Claude de l'Aubespine, tant qu'ils peuvent le feu pour faire peur à « ladite dame. » Un soir, à minuit, Guise et le connétable réveillèrent la reine pour lui dire « que les catholiques s'armaient, montrant qu'il y avait apparent « danger de bientôt voir le royaume en deux ¹. » Pressée entre les factions, Catherine de Médicis, comme tous les pouvoirs faibles, suivait une politique de compromis, même dans la maison du roi. Les princes étant partagés en deux camps, elle permit que la chapelle du château servit successivement aux cérémonies des deux cultes. Le jour du prêche, un ministre montait en chaire ; la reine de Navarre, Condé, les Chastillons et leurs adhérents se groupaient autour du prédicateur. Le lendemain l'église appartenait aux prêtres orthodoxes ; le roi, ses frères, les cardinaux, le connétable, les Guises entendaient la messe dans le sanctuaire et la foule des courtisans dans la nef². Suivant les circonstances, la reine mère assistait à l'un ou à l'autre sermon. Le roi de Navarre, pour plaire aux deux partis, n'avait rien trouvé de mieux que de se rendre aux deux offices. Il accompagnait habituellement le roi à la messe³, suivait sa femme au prêche et participait à la cène comme un chrétien des anciens jours⁴. Il ne se cachait que de l'ambassadeur d'Espagne, et croyait, à l'aide de démentis puérils, lui

1. Lettre de Claude de l'Aubespine à son frère, ambassadeur en Espagne, du 29 août (Orig., f. fr., vol. 6618, f. 4).

2. Lettre de Throckmorton du 13 décembre (*Calendars*, 1561, p. 437).

3. *Calendars*, 1561, p. 413.

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 120).

dissimuler sa conduite¹. Ce double jeu était la fable de la cour. Chantonay s'en plaignit au cardinal de Tournon qui haussa les épaules sans répondre². Le partage de la chapelle royale était interrompu lorsqu'un ministre de renom, de Bèze, Pierre Martyr, des Gallars ou un autre, obtenait une audition exceptionnelle. En ce cas, la cour presque entière se réunissait dans la chapelle avec un empressement où il entrait plus de fantaisie que de ferveur. C'est ainsi que, le 9 décembre, le cardinal de Chastillon fit prêcher devant la reine mère, le roi et les princes, son ministre favori, M^e Bouteiller³.

Tandis que le roi de Navarre, avec la légèreté qui lui appartenait, cherchait ses intérêts, courtoisait les deux partis et se discréditait auprès de tous, Jeanne d'Albret suivait une ligne droite, ferme, qu'aucune considération humaine ne pouvait faire fléchir. Le colloque de Poissy et le mouvement religieux de la cour ouvraient une carrière à son ardeur de néophyte. Dès le premier jour de son arrivée, elle travailla à l'organisation du culte public de la Réforme. Madame de Vendôme est arrivée, écrit Chantonay, « vivant à sa façon, de laquelle elle ne délibère changer aucune chose⁴. » Sa *façon*, c'était de faire prêcher dans ses appartements, toutes portes ouvertes. Chaque jour

1. L'ambassadeur d'Espagne n'habitait pas le château de Saint-Germain. Toutes ses lettres de cette époque sont datées de Poissy ou de Saint-Cloud, ou de Paris.

2. Lettre de Chantonay au duc d'Albe, du 3 décembre (Arch. nat., K. 1495, n° 92).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 10 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 95).

4. Lettre du 6 septembre (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 17).

elle rassemblait trois ou quatre cents néophytes, enregistrait leurs noms, recevait leurs serments, leur faisait entendre un prêche et chanter certains psaumes de Marot. Après la cène, les fidèles passaient dans le logis de la dame de Roye, puis de la princesse de Condé et renouvelaient plusieurs fois les mêmes cérémonies¹. L'attention de Jeanne d'Albret se portait même sur le pauvre peuple des églises calvinistes. Les petites gens trouvaient auprès d'elle un point de ralliement. Elle recevait les ministres en sauveurs, les réformés en frères et prêtait son appui aux plus humbles croyants. Informée que la veuve de l'historien Martin du Bellay, belle-sœur du cardinal du Bellay, « violen-
« tait la conscience » d'une de ses filles, qui avait refusé de l'accompagner à la messe, elle prit si énergiquement le parti de la jeune révoltée que la mère se vit forcée de l'envoyer à la cour auprès de sa protectrice².

Chantonay porta plainte au roi de Navarre des mauvais exemples de Jeanne d'Albret, des ministres qu'elle traînait après elle, de ses chantres, de ses offices publics dans les salles du château. Le hasard avait logé la princesse et le cardinal de Ferrare dans des appartements peu éloignés. Le chant continu des psaumes, crié à pleine voix, dit Chantonay, « devant, « dessus et à côté du logis du légat, » troublait son repos³. Chantonay somma le roi de Navarre de faire

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83). — Voyez aussi une lettre adressée à Throckmorton (*Calendars*, 1561, p. 367).

2. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 241, 243, 245, 246, 251.

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83).

cesser des exercices qui offensaient le représentant du saint-siège. Antoine reçut ces plaintes en mari peu assuré de son autorité. « Il me répondit avec le plus grand sangfroid, écrit Chantonay, qu'il n'aurait jamais cru telle chose de sa femme, que, quand il était sorti de ses états, il l'avait abandonnée à elle-même, certain qu'elle ne s'écarterait jamais de ses devoirs de catholique, qu'il n'avait jamais été informé qu'elle eût fait autrement, et qu'il saurait bien lui faire entendre la vérité s'il en était besoin; que pour lui il l'avait toujours connue bonne, honnête, aimant la vertu et détestant le vice. » Antoine prétendait ignorer qu'elle entretenait à sa suite des théologiens de mauvaise réputation et assurait qu'elle était seulement accompagnée d'un ancien moine, défroqué avec l'autorisation du pape, le même qui avait assisté Marguerite d'Angoulême dans ses dernières années. « Je pris cette réponse pour ce qu'elle doit être, écrit Chantonay, car ce sont des affaires que l'on ne peut discuter, même en ayant des preuves en main, avec des personnes de cette qualité¹. »

Poussée par son zèle, la reine de Navarre, d'accord avec le prince de Condé et les trois Chastillons, désira fonder une église nationale². Les Crussol et une foule de courtisans, pressés d'adorer le soleil levant de la religion nouvelle, se joignirent plus tard à l'association³. C'est dans ce dessein que Jeanne d'Albret

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 août (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 93).

2. Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 118 et 121. Lettre de de Bèze à Calvin, du 30 octobre.

3. *Calendars*, 1561, p. 449 et 458. — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 21 décembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 103).

écrivit à la république de Genève pour s'assurer le ministère de Théodore de Bèze.

Magnifiques Seigneurs. Nous sommes résolu et advisés retenir pour trois ou quatre mois auprès de nous vénérable personne M. Théodore de Bèze, espérant que les occasions se présenteront durant ce temps que Dieu se pourra servir de luy pour la paix de son église et le bien de la république chrestienne, vous pryant pour une si bonne et nécessaire cause vouloir excuser le desfault qui vous peult fere par son absence et préférer l'utilité commune et universelle à la vostre, laquelle pour cela nous n'envions poinct, ains prions nostre Dieu, magnifiques Seigneurs, la vous conserver et vous tenir en sa protection et sauvegarde.

Escript à Saint-Germain-en-Laie, ce 25^e jour de novembre 1564.

La Royne de Navarre,
JEHANNE¹.

L'église nationale, organisée par la reine de Navarre, aurait pu attirer beaucoup d'adeptes. « Il ne manquait plus que cela, écrit Tornabuoni, pour donner le dernier coup à la religion et faire que la reine, qui s'était encore montrée catholique, ne joue maintenant à cartes découvertes². » Heureusement pour la paix du royaume, l'entreprise n'eut pas de suite.

Les réformés reconnaissants traitaient Jeanne

1. L'original est conservé aux archives de Genève, daté de Saint-Germain et du 25 novembre. M. le comte Delaborde a connu cette lettre et en a publié des extraits (*Les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 73). — Le prince de Condé écrivit dans le même sens aux gens de Genève. Sa lettre est imprimée dans l'*Histoire de Condé*, du duc d'Aumale, t. I, p. 344.

2. « Adesso dia le carte alla scopecta. » (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 461 ; Lettre du 4 sept. 1561.)

d'Albret en reine. Le célèbre jurisconsulte, Charles du Molin, lui dédia un de ses livres au nom de « tous loyaux serviteurs et amateurs de Dieu et de Jésus-Christ. » Dans la préface, pas un mot sur le roi de Navarre, mais un hommage à son fils, « prince de très heureuse et royale espérance¹. » La reine d'Angleterre prit l'habitude de correspondre avec Jeanne d'Albret, Throckmorton de traiter directement avec elle². Aussitôt après son arrivée, il avait été le premier des ambassadeurs étrangers à lui présenter ses hommages³. Les ambassadeurs catholiques se gardaient de la princesse comme de l'ennemi. Le vénitien retarda longtemps la visite que l'étiquette de la cour lui imposait⁴. Quant à Chantonay, il s'en dispensa; dans ses lettres il ne prononce le nom de la reine de Navarre que pour la maudire.

Jeanne, plus habile qu'on ne pouvait l'espérer, sentait que la destinée de son parti dépendait des dispositions futures du roi. Elle entreprit de faire son éducation avec une délicatesse maternelle. Elle aimait, dit Chantonay, à se trouver seule avec lui et lui tenait

1. Ce livre a pour titre : *La première partie du traité de l'origine, progrès et excellence du royaume et monarchie des François et couronne de France*, Lyon, à la Salamandre, 1561. La préface est datée du 7 septembre 1561. L'ouvrage est une étude sur l'antiquité du royaume et ses anciennes lois, dans laquelle, sous prétexte d'études historiques et de comparaison avec l'empire romain, l'auteur blâme l'idolâtrie du catholicisme.

2. Il lui remit une lettre de félicitation de la reine d'Angleterre, datée du 1^{er} septembre (*Calendars*, 1561, p. 286).

3. Lettre de Throckmorton, du 20 septembre (*Calendars*, 1561, p. 311). — Autres (*ibid.*, p. 355 et 362).

4. Lettre de Suriano, du 2 octobre (Dépêches vénit., filza 4, f. 348).

des conversations appropriées aux goûts de son âge¹. Un jour, dans une de ces conférences familières qui aidaient la princesse à se mettre en faveur, s'engagea le dialogue suivant :

Le roi. — Bonne tante, je vous prie de me dire ce que cela signifie, que le roi mon oncle, votre mari, va tous les jours à la messe et que vous n'y venez pas, ni mon cousin votre fils, le prince de Navarre.

Jeanne d'Albret. — Sire, le roi mon mari le fait ainsi parce que vous y allez, pour vous accompagner et obéir à votre ordre et commandement.

Le roi. — Non, tante, je ne lui commande pas de le faire et je ne désire pas qu'il le fasse. Si ce n'est pas une bonne chose, comme je l'entends dire, il pourrait aussi bien s'abstenir d'y aller et je ne m'en offenserai pas. Car, si j'avais pouvoir ainsi que lui et si je croyais sur ce point comme il croit, je n'irais pas moi-même.

Jeanne d'Albret. — Comment, Sire, que croyez-vous là-dessus ?

Le roi. — La reine ma mère, M. de Cipierre et mon précepteur me disent que c'est très bien et que je vois Dieu journellement à la messe, mais j'entends dire par d'autres que Dieu n'y est pas et que la messe n'est pas une bonne pratique. Et assurément, tante, pour être sincère avec vous, si ce n'était pas pour plaire à la reine ma mère, je n'irais pas moi-même. Vous pouvez hardiment continuer de vivre comme vous faites ; et le roi votre mari peut agir en cette affaire suivant sa conscience sans craindre de me causer aucun déplaisir. Et assurément, tante, quand je me gouvernerai moi-même, j'ai l'intention de quitter toutes ces pratiques. Mais je vous prie de garder ces secrets pour vous et de faire en sorte qu'ils ne reviennent jamais aux oreilles de ma mère.

La reine de Navarre, triomphante des dispositions

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 21 septembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 70).

de son élève, rapporta la conversation à l'ambassadeur d'Angleterre¹ et en tira bon augure pour l'avenir. « Je ne puis me défendre, ajouta-t-elle, de certaines appréhensions à la vue de ce royal enfant. Il me semble qu'il a de trop bonnes inclinations, trop de bon vouloir et de trop riches qualités pour rester au milieu de nous. »

Malgré le témoignage de la reine de Navarre, il semble que le jeune roi, bien conseillé par le connétable et par son précepteur, Jacques Amyot, montrât assez de suite dans la pratique de l'ancienne religion. Claude Hatton raconte que sa mère le conduisit un jour au prêche de Théodore de Bèze et voulut « le faire catéchiser en ceste nouvelle opinion ; mais il ne s'y voulut ranger, encores qu'il fut jeune enfant². » Chantonay, Suriano, Tornabuoni constatent qu'il allait habituellement à la messe. Un jour, le 2 janvier 1562, passant devant le logis de la reine de Navarre, il frappa violemment et entra. Le ministre était en chaire. Le roi parut sur le seuil de la porte, considéra l'assistance d'un œil curieux et se retira en disant : « Ne doutez pas que, si vous continuez à prêcher ainsi, vous serez tous brûlés³. » En attendant l'exécution de ces menaces, l'amitié du roi pour sa tante se traduisait par des faveurs. Il lui donna, en considération de ses dépenses à la cour, une somme de 50,000 livres tournois à

1. Lettre de Throckmorton, du 26 novembre (*Calendars*, 1561, p. 413). Nous traduisons littéralement le récit de l'ambassadeur anglais. Plusieurs historiens, le comte Delaborde et M. Forneron, l'avaient reproduit avant nous.

2. *Mémoires de Claude Hatton*, t. I, p. 156.

3. Lettre de Tornabuoni au grand duc de Toscane, du 3 janvier 1562 (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 470).

prendre sur la vente des arbres « tombez ou versez
« par l'impétuosité des vents durant la présente année »
dans toutes les forêts royales¹.

Au milieu de l'effervescence protestante de la cour, le cardinal de Ferrare gardait l'impassibilité d'un romain. Le parlement de Paris² et le chancelier, en vertu des libertés gallicanes, avaient refusé, l'un d'enregistrer, l'autre de sceller ses bulles, et le prélat attendait patiemment le bon vouloir des corps judiciaires. Antoine se montra empressé auprès de lui, dès son arrivée, pour s'en faire un protecteur auprès du pape. Le cardinal, dit Chantonay, accepta d'autant plus volontiers ces avances que Pie IV était vieux et qu'il aspirait à la tiare³. L'appui qu'il promettait à la maison d'Albret, sa froideur pour les Guises lui avaient attiré des partisans, même parmi les réformés les plus endurcis. Condé et l'amiral le soutenaient ouvertement contre le chancelier⁴. Enfin, agissant d'autorité, Antoine lui livra une chapelle pour ses offices et fit dresser secrètement ses pouvoirs⁵.

1. Lettres patentes datées de Saint-Germain, et du 11 novembre, confirmées le 5 février 1561 (1562) et le 1^{er} juin 1562 (Copie; Arch. nat., P. 2312, f. 1593). Cette même pièce nous apprend que la reine de Navarre jouissait des forêts de Chasteauneuf, de Champrond et de Senonches.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 105).

3. Lettre de Chantonay, du 21 septembre, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 70).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre et du 13 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83, et 1494, n° 108).

5. Cette pièce est imprimée dans *Facultates Hippoliti card. Ferrariensis*, f. 53. — Autres pièces relatives à la même affaire (*ibid.*,

Un jour, pendant l'absence du chancelier, aidé du prince de Condé et de Coligny, il déroba le sceau du roi et le fit apposer par Claude de l'Aubespine. Le brevet de légat, régularisé au prix d'une supercherie, fut présenté au parlement et enregistré, malgré l'opposition du chancelier, avec une clause qui réservait l'avenir¹. Mais il suffisait au rusé prélat d'être toléré à la cour pour y nouer ses trames.

Les rapports du cardinal de Ferrare avec Jeanne d'Albret, par suite de sa bonne volonté pour le roi de Navarre, prirent une teinte de cordialité. Jeanne l'invita à souper et le cardinal accepta sans autre condition que de rendre « la courtoisie. » En vain le cardinal de Tournon, qui avait reçu secrètement du pape une sorte de droit de veto sur les actes du légat, en vain le connétable, au nom de sa vieille expérience, s'efforcèrent de l'en détourner. Le 12 novembre, le cardinal de Ferrare, accompagné du cardinal d'Armagnac, se rendit au logis de la princesse. Au commencement et à la fin du repas, un ministre protestant récita une prière à la mode de Genève. Les tables enlevées, la salle s'emplit peu à peu et un franciscain défroqué, ancien condisciple d'un des docteurs du légat, monta en chaire. Il parla avec

f. 57). — Autres (*Preuves des libertés gallicanes*, 3^e partie, p. 103 et 105).

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 13 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n^o 108). — Voyez aussi de Thou (1740, t. III, p. 98). — Throckmorton raconte que la reine était d'accord avec le roi de Navarre (*Calendars*, 1561, p. 396). — Chantonay dit qu'il fut expressément défendu au cardinal d'user de ses pouvoirs de légat, afin que le précédent actuel n'engageât pas la jurisprudence du parlement à l'avenir.

tant de modération, dit Chantonay, que les deux prélats l'approuvèrent en tous points; le cardinal d'Armagnac déclara que saint Paul n'aurait pas mieux prêché. Après le sermon commença le chant des psaumes. Le légat, assis à la place d'honneur, était entouré de princesses qui y prenaient dévotement leur part. Dans le chœur, dit Boquin, on distinguait les voix enfantines du prince de Béarn et de son cousin germain, Henri de Bourbon Condé, tous deux âgés de moins de dix ans. Les deux prêtres, silencieux, assistaient à la cérémonie sans donner la moindre preuve d'improbation. Cependant les réformés leur reprochèrent d'être restés couverts et de n'avoir pas fléchi le genou pendant l'oraison dominicale et au nom de Jésus-Christ¹.

Tous les catholiques avaient blâmé le cardinal de Ferrare de sa condescendance, et s'étaient moqués de sa mésaventure, mais les rieurs se retournèrent de son côté quand la cour apprit que la reine de Navarre, fidèle à sa promesse, irait entendre un sermon catholique au logis du prélat². La réception, d'abord fixée au vendredi, 13 novembre, fut renvoyée au samedi à cause

1. Cette scène est racontée avec détails par Chantonay (Lettre à Philippe II, du 13 nov.; Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 108), et par Boquin, ambassadeur de Frédéric le Pieux (*Lettres de Frédéric le Pieux*, 1858, Munich, t. II, p. 315). La lettre de Boquin, écrite en latin, a été traduite en partie par M. le comte Delaborde (*Les protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 70). — Les lettres de Suriano, du 19 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 110 v°), et de Tornabuoni, du 20 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 468), contiennent un récit plus abrégé.

2. Lettre du cardinal de Sainte-Croix, nonce du pape, du 15 novembre (Cimber et Danjou, *Archives curieuses pour servir à l'hist. de France*, t. VI, p. 12).

de l'état de santé de la princesse. Jeanne arriva dans la chapelle cardinale, accompagnée du prince de Condé et de Coligny, et s'assit en face de la chaire. Mais elle ne montra pas autant de bonne grâce que le légat. En entrant, elle dit à haute voix à ses gens : « Mainte-
« nant, puisque nous avons fait la folie de venir à ce
« sermon, il faut la pousser jusqu'à la fin en montrant
« par notre attitude que nous y venons de très mau-
« vaise volonté ¹. » Bientôt elle quitta sa place et monta dans une tribune haute, avec son ministre, le franciscain défroqué. Le cardinal de Ferrare fit prêcher un cordelier de sa suite, le père Justinian, connu à la cour depuis le colloque de Poissy. Mais le prédicateur n'eut pas le succès qu'attendait le légat. Il se répandit en railleries contre les moines qui avaient jeté le froc, railleries inopportunes devant le favori de la reine de Navarre, et descendit de chaire sans avoir converti personne ².

Le zèle que Jeanne d'Albret déployait en faveur de ses coreligionnaires était encore plus actif vis-à-vis de son mari. Il n'est pas d'instance dont elle n'usât pour presser le roi de Navarre d'embrasser ouvertement la religion nouvelle. Elle rêvait une grande destinée pour son culte, pour sa maison et pour son fils. Aveuglée par son ambition, elle promit à son mari, dit Chantonay, avant trois mois, au prix d'une conversion écla-

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 18 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 109).

2. Lettre de Tornabuoni, du 20 novembre (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 468). — Lettre de Suriano et de Barbaro, du 19 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 110 v°). — Lettre de Throckmorton, du 26 novembre (*Calendars*, 1561, p. 413).

tante, un grand royaume, sans désigner autrement le royaume de France¹. Chaque jour le faible prince était en butte à de nouvelles obsessions, mais chaque jour le terrain gagné par la princesse était reconquis par les conseillers catholiques de son mari. Coligny aussi savait le retourner à son gré, mais le dernier mot appartenait toujours à l'ambassadeur d'Espagne. A sa femme, Antoine répondait que sa dignité de lieutenant général l'obligeait à accompagner le roi à la messe, au cardinal de Tournon qu'il ne voulait pas affliger la reine de Navarre, dont l'état de santé réclamait des ménagements. Cette rivalité d'influence était l'occasion de querelles intestines. Antoine voulut interdire les cérémonies dont le logis de sa femme était le théâtre. Jeanne se retira immédiatement à Paris « pour « y vivre à sa façon, » mais peu de jours après elle revint à la cour². Il défendit ces chants bruyants des psaumes qui assourdissaient les gens du château, mais il ne put la conduire à l'église. Jeanne répondit vivement que, « quand on la tuerait, elle n'irait pas à « la messe et que, pour ne pas vivre comme une bête « ou un athée, il fallait qu'elle eût une religion quel- « conque et que celle qu'elle professait lui était suffi- « sante³. » Le jour où elle assista au sermon du père Justinian, elle reprocha à son mari, en sortant de la chapelle, de s'être agenouillé au moment de la prière

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 3 décembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 115).

2. Lettre de Suriano, du 3 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 102 v°).

3. Ces étranges paroles furent rapportées par le roi de Navarre lui-même à Chantonay. Voyez la lettre du 21 novembre que nous citons plus bas.

finale. Antoine protesta qu'elle s'était trompée et qu'il s'était seulement découvert. Les deux époux en vinrent aux paroles acrimonieuses et le prince se plaignit que sa femme le déconsidérerait par ses reproches et le faisait passer pour un homme sans honneur¹. La lutte de la reine de Navarre n'était un secret pour personne à la cour. Pas un réformé qui n'en espérât le triomphe de la cause commune. Calvin écrivit à la princesse une éloquente lettre d'encouragement.

Nous avons de quoy bénir Dieu de ce qu'il besongne vertueusement en vous, Madame, et vous fait surmonter tout ce qui vous pourroit divertir du bon chemin. Il seroit bien à souhaiter que le roy, vostre mary, print pour un bon coup telle résolution, que ce ne fust plus pour nager entre deux eaux. Je scay comment vous y travaillez. Mais je vous prie, Madame, que si vous n'en venez si tost à bout qu'il seroit à souhaiter que l'attente ne vous lasse ne refroidisse².

La division religieuse des deux époux s'aggravait des légèretés du roi de Navarre. Malgré son âge (Antoine avait alors la barbe blanche³), malgré sa dignité de père de famille, il menait une vie de galanterie et de désordre. Parmi ses affidés se trouvait un capitaine portugais, appelé Melchior Vaez, qu'il avait employé l'année précédente en Afrique. Vaez avait une fille d'une beauté remarquable, que Jeanne d'Albret avait prise à son service. Antoine la courtoisait secrète-

1. Lettres de Chantonay des 18, 21, 26 novembre et 3 décembre, à Philippe II (Orig. espagnols; Arch. nat., K. 1494, nos 109, 110, 120 et 115).

2. Lettre du 24 décembre (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 438).

3. Lettre de Suriano, du 18 octobre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 94). Cependant le roi de Navarre n'avait que quarante-trois ans.

ment. Il éloigna le père et s'efforça de séduire la fille, mais il ne put triompher de sa vertu. La fille feignit une maladie et se retira à Arras avec un de ses frères. Antoine essaya d'engager avec la mère un marché honteux qui fut repoussé. Jeanne d'Albret eut peut-être connaissance de cette basse intrigue, car elle renvoya les Vaez sous prétexte qu'ils refusaient d'embrasser la Réforme. Ces Portugais étaient de pauvres aventuriers, forcés pour vivre de se mettre aux gages d'un protecteur. Mal payé par le roi de Navarre, Vaez avait déjà offert ses services à la reine d'Angleterre. En quittant la maison d'Albret, il s'aboucha avec Chantonay et se donna au roi d'Espagne¹.

La reine de Navarre, écrit Chantonay, était arrivée « rayonnante de la joie que lui causait la conclusion « du mariage de son fils avec la sœur du roi et de celui « de sa fille avec Monseigneur d'Anjou². » Le fils de Jeanne d'Albret, Henri de Béarn, un enfant de huit ans, que sa mère élevait dans le culte de la Réforme³, devait épouser Marguerite de Valois, plus âgée que lui de sept mois. La fille de Jeanne d'Albret, Catherine de Navarre, née à Paris le 7 février 1559, était promise à *Monseigneur d'Anjou*, Alexandre de Valois, tantôt nommé duc d'Orléans et tantôt duc d'Anjou à cette date, plus tard Henri III. Ces mariages étaient depuis longtemps en négociation. Henri II

1. *Calendars*, 1561, p. 161. — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 83).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 août 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 94).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 août (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 94).

avait eu la première idée de celui de Henri de Béarn¹. Lorsque le roi de Navarre, après la mort de François II, céda à Catherine de Médicis la régence et le premier rang dans l'état, la double alliance des deux maisons fut expressément stipulée par le premier prince du sang. Les engagements de la reine étaient connus à la cour dès les premiers jours du règne de Charles IX². Quand surgirent les négociations du mariage de don Carlos d'Espagne avec Marie Stuart, Catherine les traversa en offrant Marguerite à l'infant d'Espagne. Bientôt la renonciation de don Carlos³, le voyage de Jeanne d'Albret à Saint-Germain assurèrent la candidature du prince béarnais⁴. Le soir même de l'arrivée de la reine de Navarre, au souper du roi, Henri de Béarn occupait aux côtés du roi et de sa fiancée une place d'honneur, qui révélait aux courtisans le rang qu'il allait tenir dans la maison royale⁵.

La reine mère avait accueilli Jeanne d'Albret avec ce front d'airain qu'elle savait garder dans les plus

1. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 139.

2. Lettre de Throckmorton, du 31 décembre 1560 (*Calendars*, 1560, p. 467). — Lettre de Tornabuoni, du 10 janvier (*Négoc. de la France avec la Toscane*, p. 444, t. III).

3. *Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 454. Lettre de Tornabuoni, du 12 juin. L'ambassadeur confirme le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Navarre.

4. *Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 461 ; Lettre de Tornabuoni, du 4 septembre.

5. Lettre de Chantonay, du 4 septembre, adressée à Philippe II (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 97). — Henri de Béarn, depuis le règne de Henri II (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 127), était capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes. A ce titre il touchait des gages de 450 livres par trimestre (Quittance originale du 31 octobre 1561 ; f. fr., vol. 20387, f. 105).

mauvais jours. Mais bientôt des froissements réciproques approfondirent l'abîme qui divisait les deux reines. Ce fut à l'occasion de leurs enfants qu'éclairèrent leurs sentiments d'inimitié. Chantonay raconte que Catherine repoussait secrètement les prétentions de l'héritier de la maison d'Albret à la main de sa fille¹, mais elle jugeait le sacrifice utile. « Elle croit, dit-il, que par ce moyen elle pourra trouver le repos qu'elle souhaite depuis si longtemps². » Elle proposa cependant d'autres partis à Henri de Béarn, notamment une fille du roi de Bohême. Dans une des conférences tenues à ce sujet avec Chantonay, Catherine laissa échapper le secret de sa haine; elle souhaita ardemment la mort de Jeanne d'Albret pour que le roi de Navarre, dit-elle, pût épouser la princesse Juana de Castille, la sœur de Philippe II, veuve du roi de Portugal³.

De son côté, Jeanne d'Albret n'était pas éloignée de

1. Telle est l'opinion la plus vraisemblable, mais il y en a une autre. Un vicomte de Gruz, agent ou espion à la cour de France, écrit à la reine d'Angleterre, le 24 septembre, que, les fils de Catherine ayant tous les trois mauvaise santé, elle craignait de les voir mourir successivement sans enfants, et que ce motif la décida à promettre sa fille à Henri de Béarn (Lettre de Gruz, du 24 septembre 1561; *Calendars*, 1561, p. 320). Cette opinion s'est fait jour dans beaucoup d'historiens postérieurs, mais il est intéressant de la signaler à sa source. Évidemment, elle avait cours, en septembre 1561, dans les antichambres de Saint-Germain. Suriano raconte que Nostradamus avait prédit à la reine qu'elle verrait tous ses fils sur le trône (*Relat. des ambas. vénit.*, t. I, p. 543).

2. Lettre de Chantonay, du 31 août, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 94).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 114).

considérer ce mariage comme une mésalliance à cause de l'origine roturière de la maison de Médicis¹. Elle était offensée d'entendre chaque jour la reine mère appeler Henri de Béarn son fils ; sans doute elle désirait, dit Chantonay, que la reine de France l'honorât du titre de Monseigneur². Mais le mariage était arrêté ; le roi de Navarre en tirait sa force, Catherine ses espérances de pacification, et trop de ligues politiques y étaient attachées pour qu'aucun des intéressés songeât à le rompre.

Aussitôt après son arrivée, Jeanne d'Albret demanda que la princesse Marguerite fût élevée dans le culte de la Réforme³. Madame de Curton, la gouvernante, reçut froidement cet ordre, et Catherine, aussitôt consultée, commanda de ne rien changer à l'éducation de la princesse⁴. Sagement dirigée par sa gouvernante, Marguerite montrait des sentiments catholiques⁵. Catherine espérait peut-être trouver un jour de l'aide dans les dispositions de sa fille.

Le mariage d'Alexandre, plus tard Henri de Valois, avec Catherine de Navarre déplaisait encore davan-

1. Ces idées se font encore jour dans des documents bien postérieurs à cette époque, notamment dans le *Divorce satyrique*. Voyez l'édition Lemerre des *Œuvres de d'Aubigné*, t. II, p. 664.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 août (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 94).

3. Lettre de Tornabuoni, du 4 septembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 461).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 21 septembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 70).

5. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 16 octobre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 84). — Voyez le gracieux tableau que cette spirituelle princesse trace dans ses *Mémoires* de sa constance religieuse (Édit. de la *Bibl. elzév.*, p. 6 et 7).

tage à la reine mère. Mais il tenait au cœur d'Antoine de Bourbon autant que celui de son fils. Il avait été si bien avancé que les accords matrimoniaux avaient été expressément stipulés. La dot de la jeune princesse se composait, d'après Chantonay¹, du duché d'Enghien et d'autres biens, que la maison de Bourbon possédait en Flandre². Catherine laissait la négociation suivre son cours et les négociateurs disposer de la destinée de son fils préféré. Comme la future épouse n'avait que trois ans, Catherine se flattait de trouver à l'aide du temps les moyens de dénouer ce mariage³. Élevé à partager les antipathies de sa mère, Henri de Valois détestait son cousin de Béarn⁴. Ainsi les passions haineuses, qui divisaient la maison royale, se reflétaient dans ce peuple de « petits mignons, » âgés de six à dix ans.

Entre tous ces enfants, le Béarnais était le plus vif. L'esprit français, l'humeur gaie et malicieuse débordait chez ce prince de huit ans. Chaque jour il inventait

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 23 janvier 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n° 6).

2. Voici la liste exacte de ces biens : le duché d'Enghien, entre Mons et Bruxelles, qui fut vendu au prince d'Artemberg sous le règne de Henri IV ; les terres d'Oisy, de Rhodes ; les terres souveraines de Flandrin et de Hambordin ; la chastellenie de Lille ; les seigneuries de Dunkerque, de Graveline, de Bourbourg et autres. Après la mort d'Antoine de Bourbon ces terres devinrent la propriété de son fils. Nous prenons cette liste dans une lettre de Ségur, de mai 1587, qui fut envoyé en Flandre pour les mettre en gage (V^e de Colbert, vol. 402, f. 86).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 114).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83). — Lettre de Suriano, du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104).

une saillie nouvelle. Un jour, pendant une grave conférence de Catherine et du cardinal de Ferrare, la porte de la chambre de la reine s'ouvre avec fracas et donne passage à une procession de « petits mignons » montés sur des ânes. A leur tête chevauchait Henri de Béarn, en soutane rouge, en rochet et camail, suivi de seigneurs de son âge, vêtus en archevêques, en évêques, en abbés et en moines, et enfin d'autres enfants habillés à la façon des courtisanes. A cette invasion inattendue, le premier mouvement de la reine et du cardinal de Ferrare fut de rire, mais le second mouvement de Catherine fut de se fâcher. Elle chassa les jeunes étourdis et dit « qu'il se rencontrerait certainement à la cour des personnes assez complaisantes pour rapporter ce qui s'était passé. » Elle ne se trompait pas. Chantonay narra l'incident à son maître avec autant de sérieux que la négociation du concile de Trente¹. Enchantés de cette partie, les princes voulurent la renouveler². Le roi, qui n'avait pas de plus cher camarade que Henri de Béarn, parcourut le château, revêtu d'une aube, crossé et mitré. Sa suite était affublée de même. L'ambassadeur d'Espagne traita encore cette mascarade comme une affaire d'état³. Il en parla au nonce, le cardinal de Sainte-Croix, qui, nouveau venu à la cour, crut de sa dignité de se plaindre à la reine. Catherine lui remontra « que

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 86).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 105).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 13 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 108).

« toutes ces choses avoient esté des badinages de petits
« enfants¹. »

Non seulement Jeanne d'Albret faisait prêcher en son logis, mais elle présidait quelquefois les grandes assemblées que le parti huguenot convoquait autour d'elle². La curiosité, l'attrait que cette jeune reine au cœur viril exerçait sur le peuple, attirait la foule. Beaucoup d'indifférents ne se rendaient au prêche que pour l'acclamer. A Paris, dit Chantonay, elle réunit plusieurs fois jusqu'à 6,000 assistants³. A la suite d'une de ces grandes assemblées, Calvin lui adressa, le 24 décembre, une lettre d'encouragement⁴. A Saint-Germain l'exemple de la reine de Navarre créait des foyers de propagande jusques aux portes du château. De Bèze prêcha et célébra la cène dans un champ contigu au palais du roi, en présence de 700 fidèles, parmi lesquels un grand nombre de gens de marque⁵. Le pauvre peuple, les manants du voisinage, chapitres par les valets des princes, subissaient peu à peu l'influence de la cour⁶. Un jour, dans une des paroisses de Saint-Germain, pendant un sermon catho-

1. Lettre de Sainte-Croix, du 15 novembre (Cimber et Danjou, *Arch. curieuses pour servir à l'hist. de France*, t. VI, p. 5).

2. *Calendars*, 1561, p. 449. — Plusieurs lettres d'elle constatent ses voyages à Paris (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 245 et 246). — Lettre de de Bèze à Calvin (Baum, *Theodor Beza*, preuves, p. 145).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 21 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 103).

4. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 437.

5. Baum, *Theodor Beza*, preuves, p. 141.

6. Il n'entre pas dans notre plan d'exposer l'état des provinces, si ce n'est des provinces gouvernées par le roi de Navarre en qualité de lieutenant du roi. Voyez les volumes suivants.

lique, un calviniste se dressa en face de la chaire et lança un démenti au prédicateur. Les assistants s'ameutèrent; l'interrupteur fut soutenu et un combat allait s'engager lorsque les sergents de justice arrivèrent. Le coupable fut conduit en prison, mais l'instruction n'eut pas de suite¹.

La crainte de voir la France entière, à la faveur de l'énergie des uns, de la faiblesse des autres, embrasser le culte réformé, suggéra à Philippe II un de ces desseins astucieux, familiers à sa politique. Il inventa de peser sur la reine à l'aide de quelques seigneurs français, d'abord par des plaintes modérées, puis graduellement par des menaces². Chantonay reçut l'ordre de favoriser à la cour la création d'une cabale assez forte pour que la reine ne pût y résister. L'ambassadeur s'en ouvrit d'abord au cardinal de Tournon et lui dit que le roi d'Espagne mettrait avec plaisir toutes ses armées au service des catholiques du royaume, si les défenseurs de l'ancienne religion donnaient le signal d'un mouvement; il demandait qu'un prince se mit en avant, réunit un parti, consolidât la résistance, et ne craignît pas de prendre l'initiative contre les novateurs. L'entreprise agréa au vieux cardinal; il répondit « que tous les bons » ne manqueraient pas à l'appel. Le plus difficile était de trouver l'initiateur. Chantonay nomma le duc de Guise. Tournon observa qu'il avait trop à perdre en cas

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 107). — Lettre du même à Tisnac (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 19).

2. Cet aperçu n'a pas échappé à la sagacité de l'historien Ranke (*Hist. de France*, t. I, p. 231).

d'insuccès et désigna le duc de Nemours. Après avoir posé ces bases, les deux négociateurs examinèrent les forces de leurs adversaires. Le parti huguenot était incapable de soutenir la lutte. Il disposait de l'alliance des Allemands, mais il manquait d'argent. Le dépouillement des églises catholiques était d'une exécution difficile ; on pouvait en tirer des trésors, mais non des subventions régulières ; et « sans argent, avec cette « nation (les Allemands), il n'y avait ni secours ni « aide ¹. »

Quelques jours après, Chantonay eut une nouvelle conférence avec le cardinal ; il le trouva plus froid. Le prélat se portait encore garant de la fermeté des catholiques, mais il craignait, disait-il, en cas d'invasion étrangère, de les voir s'unir aux réformés contre l'ennemi. En vain Chantonay protestait du désintéressement de son maître. Le cardinal insinua que nul seigneur de la cour n'oserait entamer l'action, et la conférence fut levée sans conclusion ².

Peu à peu Chantonay trouva des adhérents moins timorés. Chaque jour mêlé aux courtisans qui se pressaient aux portes du cabinet de la régente, il alluma des passions, il sema des encouragements qui portèrent leurs fruits. Un complot se forma à la cour, dans lequel

1. Lettre de Chantonay au duc d'Albe, du 3 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 92). Cette lettre est bien du 3 décembre, mais elle raconte des négociations antérieures. L'idée prêtée au parti huguenot de dépouiller les églises catholiques pour payer ses armements est plusieurs fois exprimée par Chantonay. Voyez sa lettre du 7 décembre (Orig., Arch. nat., K. 1495, n° 93).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 16 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 99). Cette lettre rapporte des faits antérieurs à sa date.

entrèrent inégalement la plupart des seigneurs catholiques, surtout les Guises, les uns comme acteurs, les autres comme conseillers.

Le troisième fils de Catherine de Médicis, Alexandre, duc d'Orléans, plus tard Henri, duc d'Anjou et enfin roi de France sous le nom de Henri III, avait toujours été « le mignon » de sa mère¹. Né le 20 septembre 1551, Alexandre n'était encore qu'un enfant, mais il était le premier prince du sang. Au milieu du mouvement religieux qui surexcitait alors toutes les jeunes têtes, dès le 14 octobre, Chantonay le signale comme un des ennemis de la Réforme : « Personne ne parle « (contre la nouvelle religion) avec autant de liberté « que le duc d'Orléans. Il ne peut pas la supporter ni « voir personne qui suive ces nouveautés. Et dit qu'il « voit très bien qu'on veut se défaire des bons servi- « teurs des rois précédents, et que, s'il avait l'autorité « de son frère, il montrerait la peine que cela lui « cause². » Le duc d'Orléans paraissait peu intelligent et n'avait pas de volonté. Son esprit ne montrait encore aucune des espérances qu'il fit naître pendant sa jeunesse³. Mais cette médiocrité promettait un prince facile à conduire et plaisait aux conjurés comme une qualité de plus.

1. Lettre d'une femme de service, nommée Albanie, sur le prince, adressée à la reine (f. fr., vol. 6620, f. 69).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83). — Chantonay confirme ces appréciations dans sa lettre du 16 octobre (Ibid., n° 84). — *Sic*, lettre de Suriano, du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104).

3. Lettre de Chantonay, du 28 avril 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n° 26).

Encouragés par ces dispositions, les Guises résolurent d'enlever le duc d'Orléans, de le conduire en Lorraine ou en Savoie et de l'opposer à Charles IX comme chef nominal du parti catholique. Soutenu par les partisans de l'ancienne religion et par les forces du roi d'Espagne, le duc d'Orléans pouvait contrebalancer le pouvoir royal. Le *capo di parti*¹, cherché par Chantonay, le prince qu'il voulait mettre à la tête des mécontents, était ainsi indiqué d'avance.

Parmi les condottieri du parti catholique, se trouvait « un jeune prince plein de vaillance, énergique, ennemi « mortel, particulier et général de tous les hérétiques, « et pauvre², » Jacques de Savoie, duc de Nemours, le séducteur de Françoise de Rohan et le favori de la duchesse de Guise. Depuis qu'elle était soutenue par Jeanne d'Albret, Françoise, sa victime, le traînait de tribunal en tribunal. Nemours n'avait d'autre appui que les Lorrains et s'était mis à leur service³, accordant ainsi son amour pour la duchesse de Guise avec ses intérêts. Ayant peu à perdre, beaucoup à gagner, il accepta d'être l'homme d'action du complot⁴.

La mauvaise santé du roi pouvait rendre la personne du duc d'Orléans doublement précieuse. Charles IX était faible et délicat, dormait et mangeait peu et

1. Mot de Throckmorton (Lettre du 14 novembre ; *Calendars*, 1561, p. 396).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 octobre 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 86).

3. Le duc de Guise l'avait fait entrer au conseil à la fin de juillet, malgré l'opposition de l'amiral (Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 24 juillet 1561 ; Arch. nat., K. 1495, n° 52).

4. Lettre de Suriano, du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104).

compromettait dans les exercices violents la force qui lui restait¹. A la fin de septembre, il fut atteint d'une dysenterie continue, mêlée d'accès de fièvre. Le danger dura huit ou dix jours et fut assez grave pour que le médecin du roi dit à la cour *quod rex periculose ægrotaverat*². L'indisposition du roi donna le signal aux Guises.

Par une coïncidence cherchée pour les uns, fortuite pour les autres, les principaux seigneurs avaient quitté la cour au commencement d'octobre. Le 29 septembre, les ducs d'Aumale et de Nemours, et bientôt après le duc de Guise, se retirèrent dans les terres de la maison de Lorraine en Picardie. Loin des regards de la reine, ils combinèrent leurs dernières dispositions, celles des relais qui devaient servir à l'enlèvement du prince³. Le 1^{er} ou le 2 octobre, le connétable partit de Saint-Germain⁴; il dit à ses amis qu'il voulait « laisser extravaguer » les chefs du nouveau gouvernement en les privant de ses conseils⁵. Le vieux Montmorency ne se consolait pas de la faveur que Catherine de Médicis laissait prendre aux réformés, surtout à Coligny. « Le seigneur⁶, écrit Claude de l'Aubespine,

1. Lettre du 24 septembre (*Calendars*, 1561, p. 320).

2. Laferrière, *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 59 et 60. — *Calendars*, 1561, p. 367.

3. Lettre de Throckmorton, du 9 octobre (*Calendars*, 1561, p. 360). — Lettre de Suriano, du 25 octobre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 100 v°).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83). — Lettre de Throckmorton, du 14 novembre (*Calendars*, 1561, p. 396).

5. Lettre de Chantonay, du 24 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 86).

6. Surnom du connétable.

« gronde comme un cheval, car il cuide adumbrier et
« couvrir toute chose soubz ce manteau de religion¹. »

Le cardinal de Tournon par dépit, le chancelier par regret de son impuissance, demandèrent aussi leur congé, l'un pour aller à Meudon, l'autre à Paris, mais un ordre impérieux de la reine les retint à la cour. Tous deux obéirent, mais ils se confinèrent dans la retraite au château. Trompés dans leurs espérances, le cardinal et le chancelier, quoique partis de points opposés, aboutissaient au même découragement².

Les conjurés revinrent bientôt à Saint-Germain et le duc de Nemours annonça publiquement qu'il allait faire un voyage en Savoie pour les affaires de sa maison³. En attendant son départ, il se montrait assidu auprès du duc d'Orléans et le suivait dans les jeux de son âge avec Henri de Lorraine⁴. Cette attention n'étonna personne, car le duc de Nemours était passé maître dans tous les exercices. Seule, la reine mère prit méfiance et fit surveiller son fils.

La conjuration se manifesta d'abord, d'après Throckmorton, par des coups d'essai mal organisés. Quelques jours après le départ du duc de Guise, le roi et

1. Lettre de Claude de l'Aubespine à son frère, ambassadeur en Espagne, du 29 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 6618, f. 4).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83). — Lettre du même, du 24 oct. (Ibid., n° 86). — Lettre de Suriano, du 25 octobre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 100 v°). — Lettre du même, du 3 novembre (Ibid., f. 102 v°). — Lettre de Chantonay, du 13 novembre, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 108).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 86).

4. Enquête citée plus loin.

la reine de Navarre furent victimes d'un empoisonnement. On arrêta un médecin, un apothicaire et d'autres serviteurs de la cour. Quelques-uns avouèrent le crime, mais l'ambassadeur anglais insinue que la responsabilité du crime remontait beaucoup plus haut. Le prévôt entama une enquête, qui probablement n'aboutit pas, car il n'est plus parlé de cette tentative dans les documents originaux¹.

Le samedi 20 octobre, premier jour de la convalescence du roi², au milieu de la foule qui se pressait dans sa chambre, Nemours s'approcha du duc d'Orléans et lui demanda familièrement « de quelle religion « il estoit et s'il estoit huguenot. » L'enfant répondit qu'il « estoit de la religion de la royne sa mère. » Le duc lui proposa alors de lui dire « vingt-cinq paroles. » Les murs étaient ornés de tapisseries, derrière lesquelles écoutaient deux femmes de chambre, que la reine mère y avait postées à tout événement. Le duc s'aperçut peut-être qu'il avait des auditeurs cachés, car il emmena le prince et le conduisit dans un coin écarté, sur un coffre, près de la porte du cabinet du roi. Lorsqu'il fut assuré de ne pas être surpris : « Je « voy, dit-il, beaucoup de troubles en ce royaume, et « vous n'y estes pas en sûreté ; car le roy de Navarre « et le prince de Condé veulent se faire rois et vous « veulent tuer. Si vous voulez, je vous mènerais en « Lorraine et en Savoie, là où vous serez si aise. » L'enfant répondit qu'il ne voulait point abandonner le

1. Lettre de Throckmorton, du 14 novembre (*Calendars*, 1561, p. 396).

2. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1841, t. I, p. 420. De Bèze était alors à la cour.

roi ni la reine sa mère, et le duc de Nemours insista vainement ¹. Cependant il crut avoir ébranlé le prince et il ajouta : « Souvenez-vous, Monsieur, quand Monsieur de Guise partira, de lui dire : Mon cousin, quand j'auray affaire de vous, venez, si vous ne pouvez m'emmener avec vous à cette heure. » Avant de clore l'entretien, Nemours recommanda au prince de ne rien révéler à sa mère, ni à Carnavalet et à Villequier, ses gouverneurs : « Si est-ce qu'il ne faut pas que vous leur en dites rien ; et, s'ils vous demandent que c'est que je vous disois, dites que je vous parlois de comédies. »

Le duc de Guise suivait de l'œil ce colloque en se chauffant devant la cheminée avec son fils. Lorsque Nemours se retira, il se rapprocha du prince : « Monsieur, lui dit-il, j'ay entendu que la royne veut envoyer monsieur d'Anjou ² et vous en Lorraine, en un fort beau chasteau, pour prendre l'air ³. Par ainsi, si vous y voulez venir, nous vous y ferons bonne chère. » Le duc d'Orléans répondit : « Je ne pense pas que la royne, ma mère, vueille que j'abandonne le roy. » Alors se mêla à l'entretien le jeune Henri de Lorraine, fils aîné du duc de Guise, seigneur

1. La conversation de Nemours est rapportée par Suriano comme dans l'enquête (Lettre de Suriano, du 4 nov. ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104).

2. Hercule de Valois, duc d'Anjou, le plus jeune des fils de Catherine, connu plus tard sous le nom de François, duc d'Alençon. Il ne reprit le titre de duc d'Anjou qu'après la paix de Monsieur en 1576.

3. Chantonay avait conseillé à la reine d'envoyer le duc d'Orléans en Lorraine (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 octobre 1561 ; Arch. nat., K. 1494, n° 105). Voilà ce qui avait pu donner naissance à ce bruit.

de l'âge du duc d'Orléans et son plus intime compagnon¹. « Si vous voulez, dit-il, venir en Lorraine et « entendre ce que monsieur de Nemours vous a dit, il « vous en pourra bien venir. » Le prince ne répondit rien. Le lendemain, Henri de Lorraine reprit la conversation et proposa au duc d'Orléans de lui révéler le secret du voyage : « On vous enlèvera en plein « minuit et on vous fera sortir par une fenestre sur « un pont du parc et après on vous mettra en coche. « Et ainsi vous serez en Lorraine avant qu'on s'en « aperçoive. » Chantonay raconte que le prince de Joinville employa d'autres arguments, bien propres à séduire un enfant de dix ans. Il lui assura « qu'il s'en « allait là où il s'amuserait, plutôt que de rester auprès « du roi, où il fallait aller chaque jour à l'école, tandis « que en Lorraine on ne ferait que chasser et s'amuser. » A ce tableau Nemours ajouta la promesse « d'un joli cheval d'Espagne². » Le 22 octobre, Jacques de Savoie prit congé du roi. En se retirant il dit tout bas au duc d'Orléans : « Monsieur, souvenez-vous de « ce que je vous ai dit et n'en révélez rien à per- « sonne³. »

1. Lettre de Suriano, du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 105).

3. Nous avons suivi, pour le récit de cette scène, l'original de la déposition du duc d'Orléans (f. fr., vol. 6608, f. 19). Mais il existe, de cette déposition, un texte plus développé qui a été reproduit dans les *Mémoires de Condé* (t. III, p. 375). Le texte imprimé ne nous paraît pas moins authentique que le texte manuscrit. Le récit et les paroles sont le plus souvent les mêmes. Seulement, tout ce qui accuse les Guises est absent du texte officiel.

Voici comment nous expliquons ces différences. Lorsque

Le danger que Nemours avait voulu prévenir se réalisa de point en point. Le duc d'Orléans confia son secret à un laquais de sa chambre¹. Jeanne d'Albret le découvrit la première². Catherine, bientôt informée, interrogea son fils et lui arracha la vérité par des menaces³. Le 29 octobre, le jeune prince comparut devant le conseil privé en présence du roi, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon, du prince de Condé, des cardinaux de Tournon, d'Armagnac et de Chastillon, du duc de Montpensier, du chancelier de l'Hospital, de l'amiral de Coligny, de Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, de Jean de Monluc, évêque de

Catherine de Médicis fut informée de ce projet d'enlèvement, elle résolut de poursuivre le duc de Nemours, l'auteur principal, mais elle n'osa pas poursuivre les Guises, ses complices, dont la culpabilité d'ailleurs ne paraissait qu'au second plan. Elle fit donc effacer, de la déposition du duc d'Orléans, dont l'original devait être joint au dossier, tout ce qui concernait le duc de Guise et le prince de Joinville. Mais il courut des copies de la déposition entière. Le comte de Laferrière en a trouvé une dans la dépêche d'un agent anglais. La présence de cette pièce dans un document diplomatique lui donne un certificat d'authenticité. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 247, note.) — La déposition intégrale fut même imprimée, probablement dans un de ces nombreux pamphlets qui paraissaient chaque jour (De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1841, t. I, p. 420); et imprimée aussitôt après l'événement qui y donna lieu, car elle est presque textuellement reproduite dans une oraison de Spifame, prononcée en novembre 1562, qui est elle-même réimprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 63.

1. Lettre de Lignerolles à la reine, du 22 décembre 1561; f. fr., vol. 6608, f. 65. Le fait est aussi raconté dans d'autres documents.

2. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1841, t. I, p. 420. — De Bèze était alors auprès de la reine de Navarre, ce qui rend son témoignage plus précieux.

3. Lettre de Suriano, du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104).

Valence, des s. du Mortier, d'Avançon, de Selve, de Gonnor et de Crussol, presque tous du parti de la tolérance, que les Guises regardaient comme leurs pires ennemis. Le prince prêta serment et fit sa déposition¹.

La reine, blessée au point le plus sensible de son cœur maternel, fulminait contre le ravisseur. Altérée de vengeance, elle donna sur le premier moment des ordres sanguinaires. Si Nemours avait été présent à la cour, il aurait été puni comme le dernier des traîtres. Elle doubla les gardes du château, multiplia les sentinelles et posta dans la chambre même de son fils des serviteurs dévoués, dont elle pressait elle-même la vigilance. Les poternes furent murées à l'extérieur. Chaque soir, à la tombée de la nuit, une ronde de capitaines visitait les murs et verrouillait les portes². Elle envoya chercher l'ambassadeur d'Espagne et lui confia avec émotion ses découvertes. Chantonay reçut froidement la confidence. Sans doute, répondit-il, le crime est grave, mais il n'est pas prouvé. Et il insinua que l'accusation lui paraissait une calomnie des chefs du parti réformé, à peine étayée sur des imprudences de langage. Le roi de Navarre assistait à l'entretien et renchérisait sur les doléances de Catherine. Charles IX et le duc d'Orléans étaient assis à droite et à gauche de la reine ; elle se tourna vers le plus jeune, et, dans un mouvement de tendresse, lui

1. C'est la pièce que nous avons signalée plus haut, p. 233, note 3. — Voyez aussi la lettre de Tornabuoni du 5 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 467).

2. Lettre de Chantonay au roi d'Espagne du 31 octobre 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 106). — Lettre de Suriano du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104). — Autre lettre de Chantonay plus abrégée (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 18).

demanda pourquoi il voulait la quitter. Le prince fondit en larmes : « Pardonnez-moi, Madame, dit-il, « je n'y ai jamais pensé¹. »

Le 22 octobre, le duc de Nemours et le duc de Guise étaient partis pour Nanteuil, accompagnés d'une suite de 6 ou 700 chevaux². La première colère passée, Catherine revint à la prudence. N'osant s'attaquer directement aux Lorrains, elle leur envoya Antoine de Crussol. Crussol arriva à Nanteuil à huit heures du matin, le lendemain de la séance du conseil, et raconta au duc de Guise et au cardinal de Lorraine la tentative du duc de Nemours. Le duc et le cardinal affectèrent le plus grand étonnement; le cardinal déclara que, « si cello estoit vray, il ne pouvoit dire « autre chose dud. s. de Nemours sinon qu'il estoit « un fou. » Après un assez long entretien, où les deux Lorrains feignirent tour à tour la surprise et l'incrédulité, ils allèrent tous à la messe. Au retour, ils se mirent à table avec le duc de Longueville, le duc de Nemours, le cardinal de Guise et la duchesse de Guise. Dans la journée le duc écrivit à la reine une lettre de protestation de dévouement en son nom et au nom de Nemours, ajoutant « que plus il pansoit, luy et mon- « sieur son frère, tant moins ils trouvoient d'appa- « rence à ce que leur avoit dit Crussol. » Crussol avait encore la mission de consulter le duc et le cardinal sur les moyens de démêler la vérité et sur la punition

1. *Ibid.*

2. Lettre de Throckmorton du 14 novembre (*Calendars*, 1561, p. 396). Throckmorton se trompe en disant qu'ils partirent le 20 octobre. L'enquête officielle nous apprend qu'ils ne partirent que le 22.

que la reine devait infliger au coupable. La question était embarrassante. Les Lorrains répondirent : au premier point, que la reine devait interroger le duc de Nemours sous la foi du serment ; au second, « qu'il « ne sauroit estre assez puny. » Après cette déclaration le duc de Guise n'eut d'autre souci que d'éconduire Crussol, sans doute pour écarter un témoin importun : « C'est tout, dit-il, ce que nous pouvons « dire sur ce fet. Quand vous seriés ici ung mois, « monsieur mon frère et moy, ne vous en saurions « dire davantage. » Cependant il arrêta Crussol prêt à prendre congé et le pria de conseiller à la reine de cacher au roi ce mystère, « qui le feroit entrer en « quelque opinion, que ne luy pourroit pas peult estre « estre légèrement ostée¹. »

A l'entrée de la nuit arrivèrent de Paris des affidés des Guises, chargés d'avertir le duc de Nemours que le prévôt de la maison du roi accourait en hâte pour le prendre mort ou vif. Les deux ducs montèrent à cheval, armèrent leurs gens et donnèrent l'ordre de battre la campagne jusqu'à Dammartin et Meaux. Au moment où la herse s'abattait pour donner passage à ces cavaliers, le prévôt avec ses sergents était déjà sous les murs du château, mais, intimidé par le bruit et par l'appareil militaire, il se cacha jusqu'au jour dans un petit bois². Tranquillisés par leurs éclaireurs, les

1. Rapport de Crussol à la reine, copie du temps, sans date ; f. fr., vol. 6608, f. 11.

2. Lettre de Suriano du 4 novembre (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104). — Lettre de Jehan Sailly à un bailli, son futur beau-père, datée d'Annecy du 15 novembre 1561 ; f. fr., vol. 6608, f. 43. Ce Jehan Sailly était un des hommes d'armes ou un des serviteurs de Nemours. Sa lettre est étrangère à la politique et ne raconte

deux seigneurs préparèrent leur fuite. Deux heures avant le jour, ils s'éloignèrent rapidement de Nanteuil ; le duc de Guise et son frère le cardinal se retirèrent à Joinville, prêts à passer en Lorraine ; le duc de Nemours, accompagné du sire de la Mirandole et d'Octavian de Frégose, partit en poste pour l'Italie¹. Conduit par des guides fidèles, Jacques de Savoie, à la faveur de la nuit, passa la Marne à Château-Thierry, place ouverte, sans être reconnu. Il traversa la Bourgogne à grandes journées, évitant les villes closes et fuyant les lieutenants du roi, sans repaître ailleurs que dans les logis désignés d'avance, chez des gentilshommes du parti lorrain². Il atteignit ainsi la frontière et entra à Annecy en Savoie le jeudi, 8 novembre, avec une escorte de treize cavaliers³. Sa diligence le servit bien. Pendant qu'il courait les champs, des émissaires armés le cherchaient en tous lieux, à Nemours, sur la route de Lorraine et de Lyon. Il avait promis de revenir à Paris avant de sortir de France ; le prévôt lui tendit

qu'en passant la reconnaissance exécutée par les ordres du duc de Guise. La présence de ce document dans le dossier de l'enlèvement du duc d'Orléans nous fait penser qu'il avait été saisi entre les mains du porteur chargé de la remettre à destination.

1. Lettre de Throckmorton du 14 novembre (*Calendars*, 1561, p. 396).

2. On trouve quelques détails assez curieux sur le voyage de Nemours et son arrêt chez un gentilhomme, nommé le s. d'Aoust, dans la déposition du s. Bérenger, qui fut interrogé à la requête d'un conseiller du roi (Orig. daté du 18 décembre 1561 ; f. fr., vol. 6608, f. 57). — Lettre de L'Aubespine citée dans la note suivante.

3. Lettre de Claude de l'Aubespine à Sébastien de l'Aubespine du 9 nov. 1561 (Déchiff., f. fr., vol. 6618, f. 18). — Déposition de Lignerolles, guidon du duc de Nemours (f. fr., vol. 6608, f. 35). Cette dernière pièce est très importante.

une embuscade dans cette ville. Le moindre de ce qui pouvait lui arriver, dit Chantonay, était d'être forcé d'épouser sur l'heure Mademoiselle de Rohan ou de voir tous ses biens confisqués¹.

Le roi dépêcha à Turin Nicolas de Rambouillet, de la maison d'Angennes, avec une mission de confiance pour le duc de Savoie². Il écrivit au maréchal de Bourdillon, son lieutenant en Piémont, qu'il avait expulsé de la cour le duc de Nemours « à cause d'ung certain traict, » et que ses capitaines devaient lui fermer les portes de toutes ses places³. On craignait que l'enlèvement du duc d'Orléans ne fût le premier acte d'un soulèvement général du parti catholique et que les principales villes du Piémont ne fussent menacées. Le même courrier apporta à Jacques de Savoie l'injonction de rentrer à la cour pour s'y justifier⁴. L'accusé se garda d'obéir. Il envoya à Saint-Germain son guidon, Philibert de Lignerolles, avec une lettre à la reine où il protestait de son dévouement sans entrer dans le détail des faits⁵. Il écrivit aussi au maréchal de Mont-

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 31 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 106).

2. Lettre du roi à Bourdillon du 23 octobre (Orig., f. fr., vol. 15542, f. 49).

3. Lettre de Charles IX à Bourdillon du 30 octobre (Orig., f. fr., vol. 15542, f. 51).

4. Dupuy, *Mémoires sur le concile de Trente*, p. 109. — Lettre du roi au s. de L'Isle.

5. Original daté du 15 novembre 1561 (f. fr., vol. 6608, f. 32).

A cette lettre se rattache un singulier détail d'histoire rétrospective.

La lettre de Nemours fut envoyée en copie à L'Aubespine, évêque de Limoges. Le frère de L'Aubespine, chargé de l'expédition, souligna un certain passage, où Nemours, en termes obs-

morency « de vouloir estre occasion, dit-il, que je sorte
« de cette peine, qui est la plus grande où je fus jamais
« et qui m'importe le plus¹. »

A peine arrivé à la cour, le 23 novembre², Lignerolles fut arrêté et traité en coupable. Il comparut devant une commission composée du chancelier de l'Hospital, de Jean de Monluc, de Crussol, de du Mortier et d'Avançon. Il répondit qu'il ne savait rien des accusations portées contre son maître ; pour sa propre justification, il alléguait sa présence à la cour, preuve d'une conscience tranquille³. On le confronta avec le laquais qui avait reçu les premières confidences du duc d'Orléans. Le secrétaire d'état Bourdin cita en témoignage ou fit arrêter⁴ plusieurs « personnaiges » de

curs, rappelait à la reine les services qu'il lui avait rendus. En regard de ce passage, il écrivit : « La royne a bien ri quand elle
« a vu dessus la lettre de M. de Nemours ces lignes marquées,
« se souvenant qu'elle le vouloit employer lorsque mad. de Valen-
« tinois la fachoit tant à luy faire jeter par luy d'une eau forte
« distillée, comme par manière de jeu sur le visage, de quoy elle
« fut toute sa vie demeurée defigurée, et ainsi pensoit de en reti-
« rer le feu roy son mari ; ce qui ne fut pas fait, car elle y pensa
« depuis. — Bruslez ceste lettre après l'avoir lue, s'il vous plaist. »
Ce fait ne paraît pas avoir été signalé.

Nous n'avons pas la copie envoyée à L'Aubespine, mais le même recueil conserve (f. 29) une copie récente faite sur celle-ci.

1. Autographe sans date (f. fr., vol. 3157, f. 9).
2. Lettre de Throckmorton du 26 novembre (*Calendars*, 1561, p. 413).
3. Déposition orig. de Lignerolles en date du 20 novembre (f. fr., vol. 6608, f. 35). Cette pièce est très importante, mais elle fournit plus de détails sur le voyage de Nemours que sur la tentative d'enlèvement.
4. Lettre de Bourdin à la reine mère du 14 novembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 6608, f. 25).

toutes les classes, un laquais du sire de la Barge¹, de la compagnie de Nemours, Jehan de Nogaret de la Valette, le s. de Bérenger². Le chancelier interrogea tous les familiers, tous les serviteurs du duc de Nemours qu'il put soupçonner³. La colère de la reine la poussait à des mesures aveugles ; le conseil agita de soumettre Lignerolles à la torture et même de le pendre pour faire croire à la culpabilité de son maître⁴. En attendant la découverte de nouveaux indices, il fut retenu en prison sans autre motif que la crainte qu'il inspirait. Il n'avait pas encore recouvré la liberté à la date du 22 décembre⁵. Dans les premiers jours de janvier, il fut enlevé des cachots du château de Saint-Germain et transféré de nuit à Melun avec tant de précipitation que les archers, chargés de le conduire, manquèrent de chevaux, et que le prince de Condé prêta les siens⁶.

L'instruction se poursuivait secrètement au milieu d'un mystère profond. A chaque découverte le com-

1. La Barge s'était réfugié en Piémont. Catherine ordonna à Bordillon de l'interroger (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 258), mais Bordillon ne put le saisir (*Ibid.*, f. 265).

2. Leurs dépositions ne fournissent aucun renseignement précis et s'étendent sur des faits étrangers à l'enquête. Elles sont conservées dans le f. fr., vol. 6608, f. 46, 48 et 57.

3. Voyez notamment les interrogatoires de Pierre Grenier et de Jehan de Nogaret de la Valette, datés du 7 décembre 1561 ; orig., f. fr., vol. 6608, f. 46 et 48.

4. Lettre de Chantonay à Philippe II du 26 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 112).

5. Il écrivit à la reine mère ce jour-là une longue lettre de justification qui ne nous apprend rien de nouveau (Autog. ; f. fr., vol. 6608, f. 65).

6. Lettre de Chantonay à Philippe II du 13 janvier 1562 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1497, n° 5).

plot se révélait plus grave. Le 9 novembre, Claude de l'Aubespine écrit à son frère, ambassadeur en Espagne : « Plus on va en avant, plus se découvre du dessein « de M. de Nemours, que l'on estime avoir esté de « l'intelligence de beaucoup¹. » Les chefs du parti catholique au contraire s'efforçaient d'atténuer la gravité de l'affaire ; ils faisaient ressortir la faiblesse de l'accusation, qui n'avait d'autre base que le témoignage d'un enfant de dix ans : « L'affaire de M. de « Nemours, écrit l'ambassadeur d'Espagne, chaque « jour parait plus aux gens sages et sans passion un « soupçon pris sans aucune occasion². »

Dans l'impossibilité de saisir le duc de Nemours en personne, la reine voulut l'atteindre dans ses dignités. Le roi convoqua un conseil de l'ordre Saint-Michel pour les fêtes de Noël et annonça d'importantes résolutions à prendre³. Le cardinal de Lorraine fut dépouillé de la dignité de chancelier de l'ordre⁴. François II avait nommé près de vingt chevaliers que l'on supposait être des affidés des Guises. Charles IX en nomma quinze pour déplacer la majorité⁵, huit le 7 décembre et sept le lendemain, François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, le comte de Rocquendorf, Jean d'Annebaut, baron de Retz, le seigneur de Chaulne, gouverneur de Saint-Quentin, Fran-

1. Déchiffrement original daté du 9 novembre 1561 ; f. fr., vol. 6618, f. 48.

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay au roi d'Espagne du 13 novembre 1561 (Arch. nat., K. 1494, n° 108).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II du 13 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 108).

4. *Calendars*, 1561, p. 360.

5. Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 87.

çois d'Escars, favori du roi de Navarre, le seigneur de Piennes, de Kernevenoy, dit de Carnavalet, gouverneur du duc d'Orléans, le comte de Charny, le seigneur de la Meilleraye, lieutenant de la compagnie de Coligny, Jean Larchevêque, seigneur de Soubize, Antoine de Gramont, vicomte d'Aster, le seigneur de Sault, ancien ambassadeur en Angleterre, un des favoris du roi de Navarre, le seigneur de Gordes, lieutenant de la compagnie du connétable, le seigneur d'Aumont, Joachim de Monluc, seigneur de Lioux¹. Les nouveaux chevaliers appartenaient à la Réforme ou au tiers parti ; cependant ils assistèrent tous à la messe. Seul, Antoine de Gramont refusa obstinément de paraître à l'église². On pensait que le projet de la reine était de citer le duc de Nemours devant le conseil de l'ordre et de le faire condamner à la dégradation par défaut, de le bannir du royaume et d'attribuer tous ses biens à Mademoiselle de Rohan³.

Le duc de Guise s'était réfugié à Joinville, puis à Doullens, afin de laisser passer l'orage. Le 12 novembre, il écrivit au connétable une lettre, dont

1. *Calendars*, 1561, p. 430. — Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 368. — Ce fut un scandale, dit Throckmorton, de ne pas voir nommer le s. de Montpezat ; mais il était lieutenant du duc de Guise (*Calendars*, 1561, p. 437). — A cette occasion, dit Throckmorton dans une autre lettre, on réédita le vieux mot que « le collier de l'ordre était un collier à toutes « bêtes. » (Lettre du 20 décembre ; *Calendars*, 1561, p. 449.)

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 7 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 93).

3. Lettre de Chantonay du 13 novembre à Philippe II (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 108). — Lettre de Tornabuoni du 29 décembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 469). — Lettre de Throckmorton du 14 novembre (*Calendars*, 1561, p. 396).

le ton dégagé semble affecté : « Ce porteur vous « dira ce que nous faisons à la chasse et comme « nous y employons le temps, cardinal de Guise, « duc d'Aumale, mes frères et moy, qui commence à « gouster le plaisir de mon mesnage..... Toutes mes « nouvelles ne sont que de chiens et d'oyseaux et que « l'on se porte à ces quartiers assez bien pour la reli- « gion¹..... » Catherine l'avait convoqué à la cour. Il répondit qu'il reviendrait si la reine lui en donnait l'ordre, mais qu'il aimerait mieux prolonger sa retraite. Son allié, le connétable, reparut à Saint-Germain pour ne pas être compromis dans le procès de Nemours, à la grande joie de la reine qui se fiait en sa loyauté².

A Rome, la tentative du duc de Nemours était jugée avec indulgence et « plus atténuée que blamée. » Un seigneur romain dit à l'ambassadeur « que l'on en ver- « roit bien d'autres³. » Mais tous les autres souve- rains, la reine d'Angleterre, la république de Venise, le duc de Savoie, compatirent aux angoisses de la reine⁴.

1. Orig., f. fr., vol. 3158, f. 12. C'est par erreur que, sur le catalogue du fonds français de la Bibl. nat., cette lettre a été placée à l'année 1560. — Autre lettre du duc de Guise au connétable en date du 6 décembre. Même affectation de n'être occupé que de chasse et de fauconnerie (Orig., f. fr., vol. 3197, f. 10).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 13 novembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 108). — Lettre de Tornabuoni du 20 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 468). — Lettre de Throckmorton du 14 novembre (*Calendars*, 1561, p. 396).

3. Lettre du président de l'Isle, ambassadeur à Rome, au roi, en date du 9 décembre 1561 (Dupuy, *Mémoires sur le concile de Trente*, p. 115).

4. Lettre de Tornabuoni du 20 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 468). — Le duc de Savoie envoya même un ambassadeur, le sire de Morete (Lettre de Chantonay à Phi-

Le duc de Lorraine, qu'elle avait choisi pour confident, lui écrivit : « J'ay veu par la lettre que m'avés escrit
« comme M. de Nemours a voulu emmener Monsieur
« et que aviés peur qui ne vint isy. Je panse, Madame,
« qui n'avoit garde de venir isy après cet acte. Je
« n'euse fali de faire ce qui vous plesroit me comman-
« der¹. »

La reine attendait avec anxiété la première impression de Philippe II sur ses doléances². Sachant qu'il aimait à paraître le conseiller des familles en même temps que l'arbitre de l'Europe, elle lui demanda son avis³. Il répondit, le 29 novembre, par des remontrances sur la politique religieuse de la cour de France. Peu s'en fallut que, d'un crime reproché au parti catholique, il ne se fit une arme contre les Huguenots.

Madame, j'ai veu la lettre que Votre Majesté m'écrit de sa propre main, concernant le duc de Nemours, et je regrette dans l'âme la peine qu'avec raison Votre Majesté a ressentie de sa conduite. Les représentations que j'ai si souvent adressées à Votre Majesté pour qu'elle voulut bien porter remède aux choses de la Religion, bien que je l'eusse fait pour le bien seul de la Religion, pour laquelle j'ai l'obligation et la détermination de mourir, avaient aussi pour but de vous faire prévoir que les désordres dans la Religion ameneraient aussi des changements dans le temporel, qui occasionneraient à Votre Majesté

lippe II du 9 novembre ; Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 107).

1. Orig. autographe, daté du 3 nov. 1561 ; f. fr., vol. 6608, f. 22.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 250.

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 244. La lettre adressée au roi d'Espagne est particulièrement détaillée. Au dos de l'original on lit cette annotation autographe de Philippe II : « En esto pensado, pongo lo que se la habra de responder de que se le habrá de hacer carta de mi mano. »

les travaux et les soucis qui en résultent ordinairement. La dissimulation que Votre Majesté a montré dans ce cas-ci me paraît conforme à Votre grande prudence, et ce qu'il y aurait de mieux à faire et de plus convenable, il me semble que ce serait que les sujets du Roi très chrétien fussent tous traités de la même manière, et qu'il n'y eût pas cette disparité entre les égarés et les catholiques, afin que ceux-ci ne soient poussés à tenter des choses semblables ; ce qui, si nous voulons le juger par ce qui est arrivé d'autres fois, ne peut manquer d'arriver, si Votre Majesté ne prend pas le chemin que je lui ai proposé si souvent de prendre. Que Votre Majesté soit bien convaincue que je lui parle là-dessus en fils qui l'aime comme soi-même¹.

La fin de la lettre était encore moins rassurante. Philippe II, après avoir protesté de son dévouement aux volontés de la reine, insinuait que les catholiques, persécutés partout, avaient droit à un refuge : « Et tant que Dieu me fera la grâce de connaître la vérité comme je la connais maintenant, c'est moi qui les protégerai et les accueillerai. »

Cette réponse était de nature à faire naître la méfiance de la reine mère ; de nouveaux indices s'y ajoutèrent. Quelques jours avant le 20 octobre, Chantonay avait de lui-même conseillé à la reine d'envoyer le duc d'Orléans en Lorraine. Son insistance revint après coup au souvenir de Catherine². Peu à peu les découvertes de l'instruction révélèrent que le roi d'Espagne était décidé à prêter aux conjurés un concours actif. Dès le 20 novembre, Tornabuoni écrit au grand duc de Toscane que Nemours passe à la cour pour

1. Copie espagnole, en date du 27 novembre (Arch. nat., K. 1495, n° 90). L'original, dit une note marginale, écrit de la main de Philippe II, fut envoyé à la reine.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 28 octobre (Orig. espagnol, K. 1494, n° 105).

avoir obtenu l'assentiment du roi d'Espagne et du pape¹. Le bruit se répandit que les complices de Nemours étaient en route pour l'Espagne et Antoine expédia en hâte des messagers chargés de surveiller les défilés de la Navarre². Le 29 novembre, Catherine ne doute plus et écrit à son ambassadeur en Espagne : « Combien que l'on n'ait pas atteint la source et la « pure vérité du mal, si verrez-vous bien par la copie « de l'instruction, qu'il (Nemours) a baillée à ung « gentilhomme des siens, envoyé ici pour s'excuser, « qu'il avoit parlé à mon fils d'Orléans ; de telle sorte « qu'il y avoit quelque chose de caché, ce que je seroy « très aise que vous fassiez entendre par delà³. »

Bientôt les révélations des lieutenants du roi fortifièrent les soupçons de la reine. Pendant que le duc de Nemours jouait son rôle, le roi d'Espagne faisait étudier un plan de campagne en France. Un espion parcourut la frontière du Nord et fit un rapport au seigneur de Courteville, un des secrétaires du roi catholique. La « pratique » avec les Guises, dit-il, devrait se dresser du côté des Flandres, parce que le duc et ses frères se sont retirés sur cette frontière. Il vaut mieux s'adresser au duc qu'au cardinal, parce qu'il « ira plus rondement à la besogne, et sur le dire

1. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 468.

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 17 janvier 1562, de Pampelune (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'état d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 253. Cette lettre a été imprimée incomplètement d'après une copie communiquée par M. Charavay. L'original, qui est également incomplet, est conservé dans le f. fr., vol. 6605, f. 70. Il est suivi d'une copie (f. 72) qui paraît complète.

« duquel l'on se doit plus fonder que dud. cardinal,
« encoires qu'il soit assez apparent qu'il ne le voudra
« résoudre sans le participer à luy et peult estre à ses
« autres frères¹. »

A dater du moment où sa conviction fut formée, Catherine arrêta l'enquête. Les recherches furent étouffées, les interrogatoires interrompus, les procédures supprimées. Sans doute elle jugea dangereux de laisser éclater ses soupçons contre des instruments obscurs, quand le promoteur principal était à l'abri de toute sanction pénale. Chantonay continuait à traiter le complot de calomnie. Il en conféra avec la reine dans les premiers jours de décembre et prétendit lui prouver que le duc de Nemours n'avait proposé au duc d'Orléans de l'élever au trône qu'en cas de mort du roi, proposition correcte qui ne blessait personne. La reine répondit peu de paroles. Chantonay conclut de son silence qu'elle était embarrassée de l'éclat qu'elle avait laissé prendre à l'instruction². Un mois après, il fit naître l'occasion de disculper son maître des soupçons qui pesaient sur sa tête. L'accusation portée contre M. de Nemours, dit-il à la reine, « n'est pas aussi grave qu'on l'avait dit dans « le commencement. » Le roi de Navarre, qui assistait à l'entretien, combattit vivement cette appréciation. L'ambassadeur sentit qu'il faisait fausse route et s'arrêta court. « J'ai pensé, écrit-il à Philippe II,

1. Rapport daté du mois de décembre (*Papiers d'état de Granvelle*, t. VI, p. 439).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 10 décembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 95).

« que ce n'était ni le temps ni le lieu de discuter
« cette affaire, mais qu'il fallait la débattre petit à
« petit, et je résolus de ne pas m'y arrêter¹. »

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 8 janvier 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n° 4).

CHAPITRE QUINZIÈME.

Négociations du roi de Navarre avec l'Espagne pendant l'année 1561.

Motifs de la déférence du roi de Navarre pour Catherine de Médicis. — Premières négociations d'Antoine de Bourbon avec l'ambassadeur d'Espagne. — Négociations de Sébastien de l'Aubespine à Madrid. — Antoine demande Sienna. — Négociations du roi de Navarre en Allemagne. — Catherine demande la Sardaigne à Philippe II.

Le roi de Navarre envoie Antonio d'Almeida en Espagne (mai 1561). — Il veut y accréditer Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, et Jean-Jacques de Mesmes. — Catherine adjoint à l'ambassade Jacques de Montberon, seigneur d'Auzance. — La mission de l'évêque d'Auxerre et de de Mesmes est ajournée et d'Auzance part seul pour Madrid (26 juillet). — Envoi de François d'Escars à Rome (fin août). — Retour de d'Auzance à Saint-Germain (14 octobre).

Suite des négociations du roi de Navarre à Madrid et auprès de Chantonay. — Chantonay concède en principe la reconnaissance des droits du roi de Navarre. — Jacques d'Auzance repart pour l'Espagne (fin novembre). — Échange de la Navarre proposé par

les ministres de Philippe II. — Philippe II confirme les concessions de prince de Chantonay. — Antoine écrit au duc d'Albe. — Retour de d'Auzance à Saint-Germain (2 janvier). — Satisfaction du roi de Navarre. — Il passe définitivement au parti catholique.

La mort de François II et l'intérêt de la défense personnelle avaient fondé le rapprochement de la reine mère et du roi de Navarre. L'organisation du triumvirat avait resserré l'alliance et inauguré l'âge d'or de leur association. Catherine avait du goût pour le prince¹. Ses défauts, sa versatilité, sa faiblesse de caractère ne lui déplaisaient pas, parce qu'elle se sentait capable d'y porter remède, et ses qualités, la générosité de ses sentiments, sa bravoure la séduisaient sans lui faire ombrage. Depuis leur commun avènement, la régente et le roi de Navarre, malgré quelques ombres passagères, administraient ensemble le royaume avec une unité parfaite, trop parfaite pour ne pas couvrir la dépendance de l'un d'eux. Le plus souvent, dans ses instructions administratives, le roi de Navarre aime à s'en rapporter, même sur les questions de sa compétence, aux décisions de la régente. Jamais il ne rappelle aux gouverneurs de province, aux capitaines de places, qu'ils ne doivent obéir qu'à ses lettres. Lieutenant subordonné, il transmet modestement, aux officiers qu'il a le droit de commander, les ordres de la reine mère, comme émanant d'un pouvoir

1. Lettre de Tornabuoni (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 431).

supérieur. Soit qu'il s'agisse d'une assemblée tenue à Beaune et de mesures prises par le parlement de Dijon¹, de la solde des gens de guerre en Piémont², du paiement des gages des conseillers du parlement de Paris³, de la convocation des gens des trois états aux assemblées provinciales⁴, d'une simple recommandation au parlement de Bourgogne⁵, d'un accord ménagé entre deux gentilshommes tourangeaux⁶, de l'élévation de la reine à la dignité de régente⁷, de l'envoi d'un messenger à la seigneurie de Lucques⁸, des dettes du trésor royal vis-à-vis des soldats et des capitaines du Piémont⁹, de la recommandation du seigneur de la Roque, gentilhomme de la maison du roi,

1. Lettre orig. autog. du roi de Navarre à Tavannes, datée de février 1560 (1561) ; f. fr., vol. 4632, f. 142. La lettre de la reine mère, confirmative de la lettre du prince, est imprimée dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 168.

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 227.

3. Lettre du roi de Navarre du 22 février 1560 (1561) (Copie ; f. fr., vol. 23750, non paginé ; extrait des registres du conseil du parlement).

4. Lettre du roi de Navarre du dernier de février 1560 (1561), citée dans une ordonnance du sénéchal des Lannes (Landes) (V^e de Colbert, vol. 27, f. 294 v^o).

5. Lettre du roi de Navarre du 18 mars (Orig., coll. Moreau, vol. 883, f. 166).

6. Lettre du roi de Navarre du 20 mars (*Hist. général. de la noblesse de Touraine*, par Lhermite Souliers, 1669, p. 411).

7. Lettre du roi de Navarre du 30 mars (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 231). — Autre lettre du roi de Navarre sur le même sujet en date du 15 avril (Orig., coll. Moreau, vol. 833, f. 172).

8. Lettre du roi de Navarre du 14 avril (*Hist. général. de la noblesse de Touraine*, par Lhermite Souliers, 1669, p. 421).

9. Lettre du roi de Navarre du 28 avril (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 232).

qui a été indûment rayé des rôles ¹, d'une autorisation donnée à deux gentilshommes, Birague et Vimercat, de vider un différend les armes à la main ², de sollicitations auprès du parlement de Paris en faveur de la prompte expédition du procès du s. de Ciergue ³, le roi de Navarre ne se départ jamais de sa déférence vis-à-vis de la reine mère et parle d'elle comme un sujet parle de son roi. A ces démonstrations officielles le prince ajoute des actes. Il n'eût tenu qu'à lui d'obtenir des états généraux d'Orléans et plus tard des états provinciaux de Paris la régence du royaume, ou de l'enlever de haute lutte à l'aide de son crédit sur les gens de guerre. Ses amis l'y poussaient en lui représentant qu'il en avait le droit; ses ennemis eux-mêmes reconnaissaient qu'il en avait le pouvoir. Malgré ses avantages, il s'était incliné devant la volonté de Catherine. Antoine et la régente en étaient aux attentions délicates. Dans une lettre, il demande « en toute dilligence » à Jeanne d'Albret « des graines « de melons, concombres, cardes et ognons doux » pour faire plaisir à la reine ⁴. La reine, de son côté, étale dans ses lettres la satisfaction qu'elle éprouve de l'attitude du roi de Navarre. Un jour elle traduit son approbation, au grand profit de ce prince, en tranchant en sa faveur la question litigieuse d'un don

1. Lettre du roi de Navarre du 11 juin (Orig., f. fr., vol. 20459, f. 127).

2. Lettre du roi de Navarre du 6 juillet (*Différend entre Vimercat et Birague*, p. 15).

3. Lettre du roi de Navarre au parlement de Paris du 26 nov. 1561 (Copie; coll. du parlement, vol. 555, f. 26).

4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 225.

de dix mille livres, que Henri II lui avait accordé en 1557¹.

La reine et le prince ne se divisèrent qu'une fois pendant les premiers mois du règne de Charles IX. Il était question d'exécuter le traité de Cateau-Cambrésis; le conseil du roi discutait la nécessité de restituer certaines places du Piémont au duc de Savoie. La reine, qui croyait avoir besoin du duc Philibert Emmanuel, voulait se rendre aux vœux de ce prince. Antoine s'y opposa, vu la minorité du roi, et fut appuyé par le duc de Guise. Le conseil adopta ses conclusions et la restitution fut ajournée².

Les ambassadeurs étrangers témoignaient de la déférence d'Antoine et Chantonay lui-même, malgré sa malveillance, faisait valoir ces égards comme une bonne note³. Le nonce, dans une lettre du 9 avril, appuie l'ambassadeur d'Espagne et conseille au pape d'encourager la réserve du prince dans les conseils du gouvernement⁴.

La subordination volontaire d'Antoine de Bourbon vis-à-vis de Catherine ne s'explique pas seulement par sa faiblesse de caractère. Les esprits faibles ne se laissent pas toujours conduire. Le prince avait un mobile; il voulait mériter la reconnaissance de la

1. Acte daté du 26 juin (Copie; Arch. nat., P. 2312, f. 119).

2. Lettre de Suriano à la république de Venise du 19 février (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 60).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II du 8 décembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 115). — Presque toutes les lettres du même ambassadeur de cette époque, jusqu'en mars 1561, contiennent les mêmes rapports.

4. Lettre non signée en italien (Copie communiquée à la cour d'Espagne?) (Arch. nat., K. 1495, n° 30).

reine. Depuis son mariage avec Jeanne d'Albret, il ambitionnait la restitution de la Navarre espagnole et ne poursuivait le pouvoir que pour imposer ses revendications à Philippe II. Le rêve du recouvrement intégral ou de la « compensation honneste, » qui, pendant le règne de Henri II, n'avait cessé de hanter son esprit, inspira de nouveau toute sa politique aussitôt que son crédit de lieutenant général lui permit de mettre en action les forces de la monarchie des Valois.

Le jour même de la première visite de Chantonay, après la mort de François II, le 8 décembre, Antoine le « prêcha sur les commandements de Dieu et de « l'église ; combien il était saint d'aimer Dieu et son « prochain et de ne pas faire à autrui ce que nous ne « voulons pas qu'il nous fasse. » Sa conclusion fut que le roi catholique devait lui restituer le patrimoine de sa femme. Chantonay écouta le sermon en silence ; il n'en avisa même pas son maître. Le 28 décembre, le connétable envoya chercher l'ambassadeur ; il lui parla longuement du chancelier de Granvelle, frère de Chantonay, avec lequel il avait négocié du vivant de Charles-Quint, de sa propre vie passée, de la nécessité de faire des sacrifices au maintien de la paix et enfin des droits du roi de Navarre. Chantonay jugea que ce long discours était le prélude d'une revendication pacifique des provinces que le roi d'Espagne détenait au delà des Pyrénées¹.

La négociation ne se fit pas attendre. Antoine écrivit au duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole, et posa la question de restitution. Le duc ne

1. Lettre de Chantonay à Philippe II (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 12).

répondit pas. Le secrétaire du prince adressa plusieurs lettres au duc, qui restèrent également sans réponse¹. En même temps, Antoine avait envoyé à Pampelune et dans les principales villes de la province des agents actifs, notamment un chanoine nommé Monréal. Ils racontaient, en les amplifiant, les triomphes d'Antoine de Bourbon à la cour de France et faisaient courir une prétendue lettre du pape, qui conseillait à Philippe II de rendre la Navarre au chef de la maison d'Albret. Averti de ces menées, le duc d'Albuquerque fit saisir le chanoine Monréal, la lettre du pape et les porteurs chargés de la répandre².

Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur de France, reçut la mission de faire une ouverture à la cour de Madrid. Il n'obtint une audience du roi que pour recevoir les réprimandes de Philippe II sur la conduite de la reine mère vis-à-vis des réformés, « ayant nommé expressément le roy de « Navarre, MM. le cardinal de Chastillon et admiral, « affin, écrit-il à la reine mère, que vous les reculas- « siez de vous et pour le moins ne prestissiez l'oreille « en ce qui concerne le faict de la religion, disant à « la royne, sa femme, qu'ils vous trompoient, et que, « si vous ne serriez la main pour tenir les choses en « debvoir et discipline, qu'en brief vous vous verriez

1. Nous n'avons pas trouvé ces lettres aux archives de Simancas. Leur existence nous est révélée par une lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 17 février 1561 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'état d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 31 mars 1561 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'état d'Espagne, leg. 358, f. 52).

« affligée¹. » Catherine avait prévu ce mode de défense. Dès le mois de décembre, elle avait prié Philippe II de ne garder aucune méfiance de l'orthodoxie du prince². A la fin de janvier, dans une conférence avec don Juan Manrique de Lara, elle renouvela ses attestations. Le seul reproche à lui faire, dit-elle, est de mal choisir ses familiers, et le seul danger « c'est « que ceux qui l'entourent ne le pervertissent³. » Deux jours après, les ambassadeurs espagnols recueillirent de la bouche même du roi de Navarre des promesses formelles. Ils lui demandaient de ne point favoriser les empiétements des Huguenots. Antoine répondit que ses devoirs de lieutenant général l'obligeaient à recevoir en personne leurs requêtes avec un semblant d'impartialité, mais il s'engagea à les faire échouer au conseil. Les ambassadeurs se retirèrent satisfaits. Le lendemain de cette déclaration, l'amiral de Coligny présenta une requête. Le prince l'appuya si vivement qu'elle faillit réunir la pluralité des voix⁴.

L'Espagne était menacée par les armements de Soliman II. De nombreuses flottes, montées par des corsaires, parcouraient la Méditerranée et portaient la terreur dans les possessions espagnoles. Catherine, qui n'ignorait pas que l'invasion des Turcs était le grand souci de Philippe II, lui proposa sa médiation auprès du

1. Lettre du mois de mars 1560 (1561) adressée à la reine (Orig., f. fr., vol. 6614, f. 81).

2. Lettre de L'Aubespine au duc d'Albe du 28 décembre (Orig. français; Arch. nat., K. 1493, n° 118).

3. Lettre de Chantonay et de Manrique de Lara à Philippe II du 28 janvier 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 55).

4. Lettre de Chantonay et de Manrique de Lara à Philippe II du 1^{er} février (Orig. espagnol, K. 1494, n° 56).

sultan¹. L'Aubespine devait en outre insinuer que la reine mère se chargerait, avec le même empressement, de régler l'ancienne querelle de la Navarre. La proposition fut froidement accueillie par Philippe II, qui promit « qu'il y adviseroit suivant la commodité « de ses affaires². »

La reine mère assaillit aussi sa fille, Élisabeth de Valois, d'instances en faveur du prince : « Je ne vos « oublier à vous dyre que l'ambassadeur vous parlera « pour le fayt du roi de Navarre. S'il estoit possible « de le satisfaire de quelque chause, ce seroit heun « grand repos pour moy. »

Après les prières vinrent les menaces. Catherine révéla à sa fille que les affidés du roi de Navarre conseillaient à leur maître de prendre le pouvoir et de déclarer la guerre au roi d'Espagne, que jamais elle n'autoriserait une conflagration générale pour le seul profit de la maison d'Albret, mais qu'elle craignait de se voir débordée et que l'unique moyen de conjurer une attaque était de contenter le prince³. Prières et menaces trouvèrent Philippe II également sceptique et disposé à traîner la négociation en longueur.

Vers cette époque passèrent en France deux serviteurs du roi d'Espagne, le secrétaire d'état Erasso et le baron de Polwiller, au retour d'une mission en Allemagne. Erasso, natif de la Navarre, se disait dévoué

1. Lettres de Catherine de Médicis du 3 et du 27 mars (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 583 et 179). — Lettre du roi de Navarre à L'Aubespine du 5 mars (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 229).

2. Lettre de L'Aubespine à la reine du 4 avril 1561 (Galland, *Mémoires sur la Navarre*, p. 92, et *Preuves*, p. 85).

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 581 et 590.

à la maison d'Albret, et le baron de Polwiller était un agent, ambassadeur ou espion, que Charles-Quint avait employé. Tous deux parlèrent de la ville de Sienne, vantèrent sa richesse, l'attachement qu'elle avait montré à la France pendant les guerres d'Italie et encouragèrent Antoine à la demander comme fief de la couronne d'Espagne¹.

Les villes de Florence et de Sienne vivaient depuis des siècles en état de guerre. Sienne avait été vaincue en 1555, à la suite d'une défense mémorable, qui fit la gloire de Blaise de Monluc, et mise sous la domination de sa rivale. Le roi d'Espagne avait longtemps soutenu la maison de Florence, mais, en 1561, il était las de son alliance. Catherine, habile à distinguer ces nuances, prit au sérieux les insinuations de Polwiller; elle écrivit, le 7 avril, à L'Aubespine, et revendiqua Sienne avec ardeur pour le roi de Navarre. « Le roy catholique, écrit-elle, feroit chose équitable et louée de Dieu et des hommes..... et il s'osteroit du pied cette épine du royaume de Navarre, dont est pour saigner longuement et davantage². » Lorsque François de Clèves, comte d'Eu, puis duc de Nevers, alla épouser en Espagne Anne de Bourbon-Montpensier, fille d'honneur de la reine Élisabeth, il reçut la charge de presser Philippe II³. Mais le roi d'Espagne ne voulait à aucun prix l'établissement d'un prince français au cœur de l'Italie. Bientôt Catherine fut informée que Philippe II réservait Sienne à don Juan d'Autriche,

1. Galland, *Mémoires sur la Navarre*, p. 94.

2. Lettre du 7 avril (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 184).

3. Lettre de L'Aubespine à la reine du 20 mai 1561 (Galland, *Mémoires sur la Navarre*, p. 95).

son frère bâtard, et elle essaya de traverser les desseins du roi catholique en les révélant au grand-duc de Toscane¹.

Le royaume d'Espagne, au temps de sa grandeur, avait dans son organisation intérieure un vice qui tôt ou tard devait l'épuiser. Outre ses possessions ibériques et ses colonies d'outre-mer, plus vastes que le monde connu, Philippe II tenait de son père les Flandres, le berceau de sa maison, le plus riche, le plus fécond royaume du XVI^e siècle. Les Flandres étaient perpétuellement menacées par les princes allemands. La Réforme, que la Flandre du nord avait empruntée à l'Allemagne, augmentait l'affinité des deux pays, et, dès le commencement du règne de Charles IX, Philippe II pouvait prévoir une grande guerre, non une guerre d'ambition entre princes, mais une lutte de race entre le Nord et le Midi, aigrie par l'antagonisme des religions. Le roi de Navarre avait très bien compris que le point faible de la monarchie hispano-flamande était sur les bords du Rhin. D'accord avec la reine, il envoya à Vienne le maréchal² de Vieilleville pour sonder les princes allemands, protestants et catholiques, et négocier des alliances en vue de l'avenir. Vieilleville, gouverneur de Metz, était un grand seigneur étranger aux partis, que la faveur de Henri II avait élevé au premier rang à la cour. Il partit au milieu de l'hiver 1561, visita l'électeur de Bavière à Heidelberg, le duc de

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 205.

2. Vieilleville n'était encore maréchal qu'en expectative de par un brevet de Henri II. Il succéda au maréchal de Saint-André en 1563.

Wurtemberg, le duc de Saxe et enfin l'empereur Ferdinand à Vienne. Partout il fut traité en « bon compagnon, » et prit sa part de nombreux festins de bienvenue. A Heidelberg notamment, dit son biographe, Vincent Carloix, avec un accent de reconnaissance, « nous trouvâmes une embuscade de 50 ou 60 bouteilles de vin d'Alsace, très excellent. » A Vienne, il eut l'honneur d'une audience secrète et sollicita de l'empereur la main de sa nièce, la princesse Élisabeth, fille de Maximilien, pour le roi de France¹. La proposition fut très bien accueillie et Maximilien écrivit au roi de Navarre une lettre d'amitié².

Depuis la mission de Vieilleville, le roi de Navarre entretenait avec les princes allemands de la communion d'Augsbourg, qui n'étaient représentés en France que par des ambassadeurs de passage, des relations plus suivies que ne le comportait l'état ordinaire de la chancellerie des Valois. Son premier acte, aussitôt qu'il fut investi de la lieutenance générale, fut de faire distribuer, malgré la pauvreté de l'épargne, à titre de don volontaire du roi, une somme de 40,000 écus

1. Le récit de Carloix est très imagé et peint les mœurs de l'Allemagne du xv^e siècle (livre VIII, chap. 17 et suiv.). Malheureusement il est rempli d'erreurs de dates. Ainsi la mission de Vieilleville est portée à l'année 1562. La lettre de Maximilien, que nous citons un peu plus loin, sans compter beaucoup d'autres preuves, certifie que la mission eut lieu au commencement de 1561.

2. Cette lettre, datée de Vienne et du 1^{er} mai 1561, est conservée en original aux archives de Pau (E. 584). — Ces projets de mariage s'ébruitèrent assez vite. Une lettre de la duchesse de Lorraine à la reine mère, sans date, mais de 1561, en fait mention (Autog.; f. fr., vol. 6609, f. 12).

aux princes allemands¹. C'était le moyen d'acheter leur faveur. Au XVI^e siècle, l'Allemagne tout entière était à vendre, et l'histoire entière des relations des deux pays peut se résumer en un compte de banque. Plus tard, Antoine proposa au duc de Wurtemberg une alliance personnelle contre les pays catholiques, et la négociation fut assez avancée pour que le prince allemand dépêchât à Fontainebleau un ambassadeur chargé d'en discuter les conditions². L'électeur de Bavière, l'électeur de Saxe et plusieurs autres souverains allemands, dans l'espoir d'un don, envoyèrent aussi des plénipotentiaires. Le Saxon, trop avide, fut froidement écouté et se retira mécontent³; mais les autres obtinrent des dons et des promesses. Ils portaient aux nues le roi de Navarre. Bien disposés par la pluie d'or que le prince versait sur eux, ils lui promirent qu'à la première diète les voix des électeurs allemands l'élèveraient à l'empire⁴. Antoine, dit Chantonay, se complaisait dans ces perspectives. Sa qualité de prince français n'était pas un obstacle, puisqu'il possédait en Flandre de grands biens qui le rendaient sujet du saint-empire⁵. En attendant la couronne de Charle-

1. Lettre d'un ambassadeur vénitien du 31 mars (Déchiff. non signé; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 23).

2. Instruction du duc de Wurtemberg du 12 juin; Consilium d. Brentii... du 14 juin (*Hist. des ducs de Wurtemberg*, en allemand, in-4°, t. IV, p. 172 et 178).

3. Lettre de Suriano du 15 juillet (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 143).

4. Lettre de Chantonay du 19 juin à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 47).

5. Il avait désiré vendre ces biens (Lettre de Suriano du 15 juillet; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 143) et avait projeté de demander une autorisation à Philippe II. Mais, à partir de ce moment,

magne, Antoine de Bourbon demandait aux confédérés de l'ancienne ligue de Smalcade de ne point donner de soldats au parti des Guises, de secourir les réformés contre les attaques du pape, du roi d'Espagne et de ses alliés. Les électeurs du Nord ne refusaient pas de s'engager, sauf à ne pas tenir, mais ils exigeaient qu'à leur exemple les réformés de France embrassassent la confession d'Augsbourg¹. Le duc de Guise fit échouer la convention. Il se mit en correspondance avec l'électeur palatin et avec le duc de Wurtemberg² et combattit le roi de Navarre avec les mêmes armes, celles des dons. Dès lors le « négoce » d'outre-Rhin devint entre les deux princes français une lutte d'enchères. Les rapports du roi de Navarre avec les Allemands, pendant le colloque de Poissy, ne furent qu'un incident de la grande négociation que le prince dirigeait secrètement contre le roi d'Espagne.

Vers le milieu de l'année 1561, il se forma à la diète un parti qui voulait porter Antoine de Bourbon sur le trône de Danemarck pour le faire arriver un jour à l'empire. L'empereur Ferdinand, comme les autres princes d'Allemagne, mendiait les dons de la cour de France. L'échec des docteurs allemands au colloque de Poissy ne refroidit pas les ducs de Saxe, de Wur-

il n'est plus parlé de son désir de vente dans les correspondances diplomatiques.

1. Lettre de Mundt à lord Cecil du 19 juillet 1561 (*Calendars*, 1561, p. 188). Cet agent est celui qui résume le mieux cette négociation obscure. — Lettre de Chantonay du 19 juin (Arch. nat., K. 1495, n° 47).

2. Lettre du duc de Guise au duc de Wurtemberg et au palatin du 2 juillet. Réponse du duc de Wurtemberg du 25 juillet (*Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. français*, t. 24, p. 71 et 73).

temberg et de Bavière. Ils offrirent, dit Shakerley, au roi de Navarre une armée de vingt mille hommes, soldée pendant six mois, pour l'aider à faire triompher la confession d'Augsbourg¹. Antoine avait pris l'habitude de leur soumettre ses actes, comme à ses alliés naturels. Il ne proposait rien en Espagne et à Rome sans leur en donner avis « afin qu'ils n'en aient aucun « soupçon ; leur montrant qu'il le fait pour ce qui « convient le mieux à ses affaires et non au préjudice « de l'espérance dans laquelle il les entretient relativement à la religion². » La cour de France était alors le modèle de toutes les cours de l'Europe. Le duc de Bavière y « faisait nourrir » un de ses fils³. Le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse demandèrent à y faire élever leurs princes ; Antoine et Condé répondirent qu'ils les traiteraient comme leurs propres enfants⁴. Ces témoignages d'amitié entretenaient les relations et cimentaient peu à peu l'alliance.

La chancellerie espagnole, pour connaître en détail et pour traverser l'intrigue allemande, remit en avant le baron Nicolas de Polwiller, un des anciens confidents du roi de Navarre. Polwiller, afin de rentrer en faveur comme « très fidèle serviteur du prince contre « tous, excepté contre les catholiques, » lui offrit ses services en ces termes : « On dit que Vostre Majesté, « soulz coulleur de la relligion, veult forcer le pape

1. Lettre de Shakerley à Throckmorton du 14 décembre (*Calendars*, 1561, p. 440).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 21 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 103).

3. *Mémoires de la Huguerye*, publiés pour la Société de l'Hist. de France, t. III, p. 5.

4. Lettre de Mundt du 7 octobre (*Calendars*, 1561, p. 349).

« et aussi le roy catholique de s'accorder avec elle et
« de luy rendre le royaume de Navarre ou bien luy
« en faire aultre récompense, disant Vostre Majesté
« estre en son pouvoir de faire non seulement la
« France, mais le reste du monde ou catholique ou
« calviniste. » Il se vante de décider lui-même le roi
d'Espagne à restituer la Navarre et assure que les
anciens pourparlers n'ont pas réussi, parce que d'autres
agents avaient prétendu s'en mêler. L'intrigant, avec
la présomption d'un agent irresponsable, étend bien
au delà de la Navarre l'horizon qu'il ouvre à l'ambi-
tion d'Antoine ; il insinue vaguement que « toutes
« pratiques sont enchemisnées pour deschasser la pos-
« térité de la maison de Valois, se dit-on. » En retour
de la Navarre et peut-être du trône de France, Pol-
willer ne sollicite que la confiance du prince. Encore
ne le presse-t-il pas. Retiré à Haguenau en Alsace, il
attendra pendant tout l'hiver, dit-il à la fin de sa
lettre, dans sa retraite « ou à la chasse dans les envi-
« rons, » la réponse du roi de Navarre ¹.

A la réception de cette étrange ouverture, Antoine,
pour la première fois de sa vie, ne tomba pas dans le
piège. Il montra la lettre à la reine et lui demanda
ses conseils. L'avis de Catherine fut immédiatement
consigné par un secrétaire d'état au bas de la signa-
ture du baron de Polwiller :

Aujourd'huy, 7 décembre 1564, le roy estant à Saint-Ger-
main, le roy de Navarre, ayant receu ceste lettre, l'a présentée
à la royne mère du roy et faict lire en sa présence, pource sur
icelle prendre telle résolution qu'il luy plairoit, parce que led.

1. Original, peut-être autographe, daté du 15 novembre 1561
et de Haguenau (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584).

s. roy de Navarre n'y vouloit faire aucune responce. Sur quoy lad. dame a conclu envoyer un gentilhomme vers Polwiller pour essayer de descouvrir plus avant ce que peult estre de caché au discours de lad. lettre.

Le roi de Navarre répondit le 16 décembre :

Monsieur le baron, j'ai bien connu par votre lettre que l'affection et la bonne volonté que vous avez de long temps de me faire service vous dure encores, ayant soing de ce qui me touche si avant que j'ay veu par vostre lettre, ce que je n'oublieray jamais. Et, pour entendre ce que vous désirez me faire scavoir sur le contenu, je despêche ce porteur exprès devers vous, par lequel je vous pryé m'advertir bien au long et par le menu du moyen que vous avez. Et seroit bon de venir, pour parvenir à ce que m'escripvez et des autres choses que vous avez remises, à la venue de celluy que je vous enverrois, pour, après avoir le tout entendu, vous faire sur ce scavoir mon intention. Remectant le surplus sur ced. porteur, pryant Dieu, monsieur le baron, vous avoir en sa sainte garde¹.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 décembre 1564.

Il est probable que cette lettre ne répondait pas aux espérances du baron de Polwiller. Piqué dans son amour-propre ou démasqué dans son œuvre, il ne donna aucune explication ; du moins les documents originaux sont muets.

L'alliance des souverains du Nord était moins impor-

1. Minute originale (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584) suivie de l'apostille suivante :

Nous certifions à tous qu'il appartiendra que par nostre commandement très exprès le roy de Navarre a fait la responce et escript au baron de Polwiller la lettre cy-dessus transcrite, laquelle a esté envoyée au s. de Vieilleville à Metz pour la luy faire tenir par le secrétaire Duval.

Fait les jours et an que dessus.

CHARLES. CATHERINE.

tante pour le roi de Navarre que celle des princes allemands, mais elle offrait cependant des avantages. Le 19 mars 1561, était arrivé à la cour Georges Gluck, ambassadeur du roi Frédéric de Danemarck. Après une hésitation de quelques jours, Antoine se montra très empressé auprès de lui¹. Il l'invita à dîner et lui promit qu'avant la fin de l'année il ferait triompher la Réforme en France. Gluck en accepta l'augure et recommanda, de préférence à la doctrine de Calvin, la confession d'Augsbourg, que professaient les rois du Nord. Le prince répondit que, lorsque « l'ennemi commun » serait abattu, il serait possible de réconcilier les deux sectes². Encouragé par cet accueil, l'ambassadeur formula d'autres vœux ; il demanda les ports de Dieppe ou de la Rochelle pour les pêcheurs de sa nation. Cette concession fut énergiquement repoussée au conseil par Coligny, et l'ambassadeur de Danemarck partit sans avoir rien obtenu³. Peu de temps après, la cour de France reçut un ambassadeur de Suède, chargé de demandes. Les rois du Nord, par ce motif qu'ils pratiquaient la Réforme, estimaient que le royaume de France était leur proie. Il ne paraît pas que le roi de Suède ait tiré des avantages de cette démarche⁴. Toutes ces négociations étaient racontées jour par jour au roi d'Espagne et commentées dans les dépêches de Chantonay avec une aigreur malveillante.

1. *Calendars*, 1561, p. 41.

2. De Thou, 1741, t. III, p. 40, d'après La Place (*Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 121).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II du 9 avril (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 75).

4. Lettre de Chantonay du 19 juin à Philippe II (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 47).

Aussitôt qu'il fut investi de la dignité de lieutenant général, le roi de Navarre accentua ses revendications auprès du roi d'Espagne. La reine, qui le servait avec dévouement, commanda à L'Aubespine « de faire tout ce que vous pourrez, dit-elle, envers le roy catholique, mon bon filz, afin qu'il se veuille accommoder à lui faire raison de son royaume, comme semble que l'équité et la justice le requièrent devant Dieu et les hommes. » Et, pour donner une base précise au traité, la reine ajoutait : « en baillant quelque pièce qui ne luy est d'importance comme la Sardaigne ¹. » Cette île appartenait à l'Espagne depuis le milieu du XIV^e siècle et n'offrait ni commerce, ni richesses, ni ressources. Les côtes, mal connues des navigateurs, ne présentaient aucun port utile. Elle n'était peuplée, dans les plaines les moins incultes, que de rares villages élevés à l'ombre des monastères, et dans l'intérieur de l'île, couvert de hautes montagnes, que par un peuple de brigands à l'état sauvage. L'Espagne ne tirait de la Sardaigne ni impôt, ni vivres, ni même des soldats ². Catherine avait justement défini cette province en la demandant à Philippe II comme une « pièce qui ne luy est d'importance. »

Le roi de Navarre, mal informé de la pauvreté de la Sardaigne, la désirait avec autant de passion que la Lombardie. « Je vous prieray, écrit-il à L'Aubespine, vouloir embrasser la négociation des choses qui me touchent selon que je me suis promis de vostre bonne affection ³. » Catherine était éclectique. La Navarre,

1. Lettre du 22 mars (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 590).

2. De Thou, 1740, t. III, p. 96.

3. Lettre du 27 mars 1560 (1561) (Archives du château de Ville-

la Sardaigne, Sienne, tout lui agréait, pourvu que le prince fût satisfait. Le 21 avril, elle adressa à L'Aubespine un nouveau plaidoyer en faveur du roi de Navarre. Non seulement elle mettait en mouvement tous ses agents, mais encore elle proposait d'agir de sa personne et demandait à Philippe II une entrevue « pour
« guérir ceste plaie de la querelle de la Navarre. » Après les États, écrit-elle, « je me pourrois acheminer
« en Touraine soubz ombre d'aller voir Chenonceaux.
« Et de là le roy de Navarre a envye de nous mener
« en Gascoigne pour faire voir le Roy à ses sujets,
« d'où nous ne serions pas loing pour faire ledit
« voyage que je désire tant, duquel je ne parlerois pas
« tant que nous fussions par delà ; aussy il y auroit
« peu de compagnie et penseroit-on la chose non pré-
« méditée¹. » Le roi catholique n'avait aucun désir de se rencontrer avec sa belle-mère : « Jamais ce prince,
« écrit L'Aubespine, n'a eu intention de faire aucune
« entrevue. » Mais il était surtout résolu à éviter le roi de Navarre : « Croyez que pour fuir sa seule pré-
« sence, ajoute l'ambassadeur, quand bien il auroit
« délibéré de vous voir, seroit occasion de l'en diver-
« tir². »

Cependant son antipathie pour la personne du prince

bon, Papiers de L'Aubespine). Analysée par M. le marquis de Rochambeau dans *Lettres de Jehanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon*, p. 384. On disait à la cour que le roi de Navarre n'aimait pas L'Aubespine (*Négoc. sous François II*, p. 806). Aussi le prince, pour exciter le zèle de l'ambassadeur, lui renouvelle ses assurances d'amitié dans chaque lettre.

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 189.

2. Lettre à la reine du 9 mai (Galland, *Mémoires sur la Navarre*, Preuves, p. 89).

ne put le décider à faire violence à ses habitudes en refusant franchement : « Il faut, écrivit-il à Chantonay, « se garder que ni la reine ni Vendôme puissent penser que nous déclinons entièrement cette entrevue. « Il faut au contraire que Vendôme en conserve l'espoir, parce que cet espoir pourroit beaucoup servir¹. »

Chaque jour les actes de condescendance du roi de Navarre pour la Réforme permettaient au roi d'Espagne de formuler de nouvelles plaintes et de retarder sa réponse. Vers la fin d'avril, Chantonay eut une audience de la reine mère à Fontainebleau, et la conversation s'engagea sur les événements du jour. La reine désirait que le roi d'Espagne restituât au chef de la maison d'Albret le titre de roi, qu'il lui avait donné en plusieurs circonstances, notamment quand la reine Élisabeth avait été remise aux Espagnols à Roncevaux. Chantonay répondit que son maître ne pouvait fournir des armes à ses ennemis. La reine parla alors de la nécessité de donner au prince une « récompense » en place de la Navarre espagnole. Chantonay, épilogueant sur le mot, dit que le mot « récompense » supposait un droit réel, que le conseil d'Espagne ne reconnaissait pas dans l'espèce. Catherine insista au nom de l'intérêt du roi d'Espagne et « protesta, dit « Chantonay, qu'elle voulait plutôt le bien de Votre « Majesté et de ses fils que le bien de Vendôme, mais « que cependant, pour que Vendôme lui soit plus « dévoué, elle voulait qu'on lui donnât une récompense. » Chantonay déplaça la discussion et prit

1. Lettre de Philippe II à Chantonay du 12 juin (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 45).

l'offensive à son tour. Il se plaignit des progrès de la Réforme, de la multiplicité des prêches qui s'établissaient même à la cour, du crédit de Coligny; il dit à la reine que sans doute elle avait perdu de son crédit puisqu'elle tolérait de si graves désordres. Ce fut à la reine à répondre en accusée; elle alléguait les difficultés de sa régence. Comme dernier argument en faveur du roi de Navarre, elle montra à l'ambassadeur une lettre bienveillante que Pie IV avait écrite à ce prince. Chantonay la lut et dit sèchement que, si le pape avait été bien informé de ce qui se passait à la cour, il ne l'aurait pas écrite.

Au sortir de l'audience, Chantonay se rendit auprès du roi de Navarre et lui porta les mêmes plaintes. Antoine répondit qu'il ignorait l'existence de ces prêches; bien plus, il les nia absolument et reprocha à l'ambassadeur de dépenser des sommes considérables en espionnage à la cour, le tout pour acheter des informations calomnieuses. Il ajouta « qu'il était décidé « à vivre et à mourir dans la foi de ses ancêtres. » Chantonay feignit d'être convaincu de son zèle, mais il maintint ses affirmations relativement aux prêches et à l'impunité qui les encourageait à s'étendre¹.

Quelques jours après arriva d'Espagne un courrier porteur de lettres de Philippe II, et Chantonay obtint une nouvelle audience de la reine. Catherine, sans attendre ses ouvertures, lui parla encore une fois de la Sardaigne. L'ambassadeur ayant peu approuvé cette idée, elle demanda les îles Baléares, qui ne valaient pas mieux et qui étaient encore plus exposées aux

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 1^{er} mai 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n^o 84).

incursions barbaresques. Chantonay répondit qu'il en référerait à son maître, mais sur un ton peu encourageant, comme pour enterrer la nouvelle négociation. Catherine blessée lui dit vivement qu'il fallait une « récompense » au prince. Chantonay expliqua pour la seconde fois que son maître ne devait rien. Il était porteur de lettres arrivées d'Espagne la veille à l'adresse des principaux seigneurs de la cour. Catherine désira voir la suscription de celle qui devait être adressée au roi de Navarre. Il n'y en avait pas pour lui. La reine, de plus en plus dépitée, interdit à l'ambassadeur de remettre les autres et l'obligea à les remporter chez lui¹.

Pendant tout l'été de l'année 1564, le roi d'Espagne continua à montrer peu d'empressement à répondre aux sommations de la reine. L'Aubespine écrit de Tolède le 10 mai : « Pour l'égar de ce qui touche le « roy de Navarre, je ne tire autre response que paroles « générales. Toutesfois luy en refreschissant, suivant « vostre commandement, souvent la mémoire, je « verray si le temps y pourra amener quelque accom- « modement et autre volonté, comme il seroit plus que « raisonnable². » Dans une autre lettre, L'Aubespine est plus franc ; il écrit à la régente « que, si n'est à coups « de baston ou par quelques autres occasions que celles « qui se présentent maintenant, jamais le roy catho- « lique ne seroit pour lui rendre (au roi de Navarre) ce « qu'il prétend en Navarre et aussi peu le récompen- « ser. » Les « coups de baston » voilà le seul argument qui put toucher Philippe II. Le roi de Navarre

1. Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II (Arch. nat., K. 1495, n° 36).

2. Original, adressé au roi (F. fr., vol. 3192, f. 29).

aurait dû s'en douter. Ruy Gomez de Silva expliquait la politique de son maître par l'irritation « de ce qui se passait pour le gouvernement du royaume ¹. »

Cependant Philippe II mettait presque autant de soin à entretenir les espérances du roi de Navarre que de lenteur à les satisfaire. Au fond il craignait la guerre et le pouvoir dont le prince était investi lui apparaissait comme une menace. Il dit à L'Aubespine qu'il avait toujours eu « bonne opinion » du prince et s'excusa presque de ne pas lui avoir donné le titre de roi ². A la cour une foule de gentilshommes, excités par Condé, par Coligny, poussaient Antoine à la guerre contre l'Espagne, et le jeune Charles IX lui-même ne rêvait que combats. En vain la reine mère protestait de ses intentions pacifiques. Les progrès de la Réforme laissaient prévoir le jour où elle aurait la main forcée, le jour où, pour trouver une diversion aux désordres de l'intérieur, elle lâcherait sur la frontière des Pays-Bas les plus impatients des ennemis du roi catholique ³. Le nonce, trop naïf pour un Italien, conseillait au roi d'Espagne d'adresser de sévères remontrances à L'Aubespine et de rappeler son ambassadeur si elles n'étaient pas écoutées ⁴. Philippe II se gardait d'obéir

1. Lettre de L'Aubespine du 9 mai (Galland, *Mémoires sur la Navarre*, Preuves, p. 88). Cette lettre fut apportée à la cour par le malheureux Buade, capitaine employé par le roi de Navarre en Maroc, qui, à la suite de cette expédition, avait été longtemps retenu prisonnier en Espagne. Voyez le tome II, p. 405.

2. Lettre de L'Aubespine à la reine du 3 avril (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 4).

3. Ces considérations sont présentées par Galland (*Mémoires sur la Navarre*, p. 94 et 95).

4. Nouvelles italiennes du 2 avril (Copie non signée; Arch. nat., K. 1495, n° 29).

à de telles suggestions ; il louvoyait avec prudence et cherchait à se faire un parti en France. Il avait longtemps soutenu le connétable de tout son crédit, mais sa faveur passa bientôt aux Guises. Un jour, raconte Suriano, il dit publiquement que, sous le règne précédent, lorsque François II avait résolu la mort du connétable, il lui aurait volontiers donné asile dans ses états, mais que désormais il n'accorderait sa confiance qu'aux Guises¹. Chantonay et Montmorency, qui ne passaient pas un jour sans conférer ensemble au début du règne, ne se voyaient plus que rarement². En attendant le retour au pouvoir de ses nouveaux alliés, Chantonay payait d'audace et faisait valoir les ressources de l'Espagne. « Il rudoyait presque toujours le roi et la reine mère et les menaçait d'une guerre de la part de son maître. Les paroles prononcées en présence de leurs Majestés étaient dures et poignantes³. » Hurault de Boistaillé, ambassadeur de France à Constantinople, remarque que l'ambassadeur espagnol enflait d'autant plus la voix qu'il était plus rassuré sur les armements de Soliman. Son insolence diminuait avec le danger et s'accroissait avec la sécurité de son maître⁴.

L'art d'attendre était la seule science de Philippe II, mais elle lui tenait lieu des autres. Il savait lasser l'ar-

1. Cependant il lui écrivit une lettre fort amicale le 13 juin (Copie, coll. Moreau, vol. 718, f. 1).

2. Lettre de Suriano du 17 mars (Déchiffrement non signé ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 20).

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publ. par M. Tomaseo, t. II, p. 89.

4. Lettre du 17 mai (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. II, p. 655).

deur de ses adversaires et les réduire à force de patience. Le 12 juin, il adressa à Chantonay une instruction, où il déterminait ainsi sa politique.

La même entrevue que vous devez avoir avec la reine, nous voulons que vous l'ayez aussi avec Mgr de Vendôme; et vous tâcherez d'avoir toujours des relations suivies avec lui, et de lui faire bien comprendre qu'en suivant la ligne de conduite, qu'une personne comme lui doit suivre pour le service de Dieu et de son Roy, il trouvera en moi appui et faveur pour tout ce qui le concerne. Vous tâcherez de le calmer et d'en faire votre confident; le visitant souvent et vous rapprochant de lui autant que possible; et lui parlant, comme vous jugerez convenable pour qu'il consente à s'attacher à vous intimement, principalement du service qu'il rendra à Dieu, à son roi et à tout le royaume, et qu'à moi il fera grand plaisir ¹.

Le roi d'Espagne ajoutait ces mots, qui résument ses négociations avec le roi de Navarre : « Es necesario ganar tiempo. »

L'incertitude de ces réponses suggéra au roi de Navarre l'idée d'envoyer en Espagne un ambassadeur officiel pour faire appel aux sentiments de générosité du roi et discuter les termes d'un accommodement. Mais, avant d'exécuter ce projet, vers le mois de mai, il chargea un Portugais, dont il avait éprouvé la dextérité, Antonio d'Almeida, de sonder les dispositions de la cour du roi catholique et d'en conférer avec Esparsa, un des agents béarnais qu'il entretenait sur la frontière. D'Almeida eut de la peine à se faire entendre à Madrid. Quelques jours avant son arrivée, un courrier de Chantonay avait apporté la nouvelle de prétendus armements du roi de Navarre.

1. Lettre de Philippe II à Chantonay du 12 juin 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 45).

Ce courrier s'était rencontré à la chancellerie du roi d'Espagne avec un messenger du duc d'Albuquerque qui confirmait les rapports de Chantonay. Le jeune duc d'Albuquerque, investi depuis la mort de son père du gouvernement de la Navarre, faisait montre de zèle. Périodiquement, au moindre indice, il s'effarait et renouvelait par ses alarmes les angoisses de la cour d'Espagne ; tantôt c'était une conspiration qui embrassait la Navarre entière ; tantôt une armée béarnaise qui se formait sur la frontière. Philippe II croyait tenir ses lieutenants en éveil en prenant ces avertissements au sérieux, et le duc d'Albuquerque, pour se rendre important, les renouvelait souvent. La coïncidence des nouvelles venues de Paris et de Pampelune troubla le succès de la mission d'Almeida. Les ministres espagnols parlaient de le faire reconduire à la frontière ou de le traiter en espion. Le messenger, sans presser les conseillers du roi, attendit patiemment, et, ainsi qu'il était arrivé si souvent, le bruit des armements des Béarnais se dissipa de lui-même¹. Antonio vit le duc d'Albe, le prince d'Éboli, alors favori de Philippe II, et reçut force bonnes paroles. Le 1^{er} août, il écrivit à son maître et rendit compte de sa mission sur le ton du triomphe. Le duc d'Albe, le prince d'Éboli, disait-il, le roi catholique lui-même sont disposés à recevoir les représentants du roi de Navarre avec autant d'honneur que les plénipotentiaires du roi de France².

1. Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 12 août 1561 (Copie du temps ; f. fr., vol. 16103, f. 37 v^o).

2. Orig. espagnol, daté du 1^{er} août 1561 ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584).

Antoine de Bourbon, convaincu qu'un ambassadeur plus autorisé que d'Almeida serait aussi bien accueilli, choisit Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, prélat habile et rompu aux plus délicates missions, et Jean-Jacques de Mesmes, maître des requêtes, qui avait déjà plaidé, aux conférences de Cercamp, la cause de la maison d'Albret. Lenoncourt reçut une instruction du roi et de la reine de Navarre. La pièce débute par un éloge emphatique de Philippe II, qu'on prendrait pour une ironie. « Bien louent-ils Dieu (le « roi et la reine de Navarre) d'avoir affaire à un prince, « lequel est si grand que chose de si peu d'importance, comme le fait qu'ils poursuivent, ne peut « apporter notable diminution à tant de royaumes et « autres pays èsquels Sa Majesté commande, et que « ceste grandeur est accompagnée de tant de belles « vertus dont une équité et justice sont les premières. » Après ce début trop flatteur, le roi et la reine de Navarre représentent à leur puissant voisin que, « se « voyans jà d'aage et pleins d'enfans, ils ne peuvent ni « à iceux ny à eux-mesmes défailir. » C'est pourquoi ils requièrent Sa Majesté y « donner quelque bonne « fin, selon qu'il connoit le faict de soy-mesme assez « le requérir. » Lenoncourt ne devait pas entrer dans la discussion du point de droit à moins d'y être provoqué, et dans ce dernier cas Jean-Jacques de Mesmes était chargé de soutenir la discussion. Pour prouver au roi catholique combien le roi et la reine de Navarre « marchent de bon pied, » c'est-à-dire sont fermes sur leur droit, ils lui demandaient de « nommer tels « juges, arbitres ou amiables compositeurs non suspects, que Sa Magesté voudra choisir, estans prêts,

« pour l'assurance qu'ils ont de leur droict, à subir
 « toute juridiction bien ordonnée. » Enfin, disaient-ils,
 « si leur royaume semble pour l'assurance du reste
 « des Espaignes tant importer, ils se contenteront de
 « n'en plus parler et accepteront très volontiers ailleurs
 « récompense, digne de la juste estimation qui se
 « feroit pour Sa Magesté, digne aussi du degré que
 « eulx tiennent, encores qu'il s'y trovast quelque
 « inégalité¹. » On rédigea même la harangue que
 l'évêque d'Auxerre devait prononcer en présence de
 Philippe II, pesant morceau de rhétorique qui n'ap-
 prend rien à l'histoire².

La reine mère réunit ses recommandations person-
 nelles à celles du roi de Navarre. Elle adjoignit à
 l'évêque d'Auxerre un gentilhomme du roi, Jacques de
 Montberon, seigneur d'Auzance, ancien gouverneur de
 Metz, négociateur aussi estimé qu'habile capitaine.
 Ainsi, dit Suriano, la mission représentait deux
 rois³. Catherine remit à son ambassadeur une longue
 instruction, qui reproduisait sans arguments nouveaux
 les titres du roi de Navarre⁴. Elle ajouta une lettre

1. Copie du temps, sans date (juillet 1561) (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580).

2. L'original est conservé aux archives de Pau (E. 585). Il a été fort suffisamment analysé par M. Raymond dans l'*Inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées*. On en trouve une copie à Paris dans la Coll. Doat, vol. 237, f. 241.

3. Lettre du 15 juillet (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 143).

4. Cette instruction est conservée dans la Coll. Moreau, vol. 740, f. 63, en copie du temps, datée du 18 juillet 1561. — Catherine avait fait aussi intervenir le roi, qui écrivit à L'Aubespine, à propos du roi de Navarre, « afin que le roy, mon frère, « saiche que en riens plus ne me peult-il gratiffier que cela. » (Orig., daté du 20 juin ; f. fr., vol. 6612, f. 26.)

autographe à l'instruction officielle : « Mon filz, je
« prendré l'ardyese de vous en parler comme je fayrés
« à mon propre filz, qui ayt que, voyant le roy de
« Navarre qu'il a perdu son royaume sans espérance
« de plux le ravoir, aie au moyns heune réconpanse.
« Je crayndrés bien fort que je ne peuse plux l'anter-
« tenir en sete bonne volonté ver nostre relygion et
« qui pensast, se monstrent de l'aultre, avoyr plus de
« moyen..... » Elle écrivit aussi au duc d'Albe et au
prince d'Éboli sur le même ton de la prière, et à sa
fille, Élizabeth, la jeune reine, dont l'influence se fai-
sait sentir dans les affaires d'Espagne plus qu'on n'au-
rait pu l'espérer de son inexpérience¹.

Rien ne convenait moins à Philippe II que cette
mise en demeure. Aussi Chantonay s'efforçait-il de
retarder le départ du négociateur. Il observait que
la mission de l'évêque d'Auxerre était prématurée et
que son maître ne saurait y faire droit tant que les
affaires de la religion en France resteraient en suspens.
Il fit une démarche auprès de la reine et ne réussit
pas². Cependant sa ténacité troublait l'assurance du
roi de Navarre. Antoine l'invita à dîner le 18 juil-
let. L'Espagnol accepta le rendez-vous et partit de
Paris pour Fontainebleau. Pendant que les serviteurs
préparaient la table, le prince et l'ambassadeur se pro-
menèrent dans le jardin. Chantonay ne cessait de repré-
senter les inconvénients de la mission de l'évêque

1. Ces lettres sont publiées dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 212 et suiv. et 600.

2. Lettre de Suriano du 15 juillet (Dépêches vénitiennes, filza 4 bis, f. 143). — Lettre de Chantonay à Philippe II du 24 juillet (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 52).

d'Auxerre, les dangers d'une fausse démarche, les froissements réciproques qui pouvaient en résulter. Antoine, retombé dans ses indécisions, tirailé par des favoris vendus à l'Espagne, le combattit faiblement. Au sortir du repas, Chantonay passa chez la reine et renouvela ses conseils d'ajournement¹. Il y eut de nouvelles conférences. Les avis du conseil étaient partagés ; la reine hésitait. Finalement l'ambassade de l'évêque d'Auxerre fut renvoyée à de meilleurs jours. Cet acte de prudence épargna une déconvenue au roi de Navarre. Le conseil d'état d'Espagne, consulté par Philippe II sur l'opportunité de recevoir l'ambassadeur du roi de Navarre, avait répondu par cet avis injurieux : « Sa Majesté ne recevra pas d'ambassadeurs d'une personne qui a suspendu le remède de la religion en France. Lorsque Vendôme remplira dûment les services d'un bon chrétien, ce sera alors l'occasion à Sa Majesté de le regarder avec bienveillance, sans lui donner aucun autre espoir pour l'heure². » Le représentant d'Angleterre en Espagne raconte que Philippe II avait dit qu'il ne repousserait jamais les envoyés du duc de Vendôme, mais que, du roi de Navarre, il ne pouvait accueillir aucun ambassadeur, parce qu'il ne connaissait d'autre roi de Navarre que lui-même³.

D'Auzance partit seul le 26 juillet à petites jour-

1. Lettre de Chantonay du 24 juillet 1564 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 52).

2. Avis du conseil d'état du 25 septembre (Arch. nat., K. 4495, n° 74).

3. Lettre de Chamberlain du 16 octobre (*Calendars*, 1564, p. 370).

nées¹. Le roi de Navarre lui avait donné deux lettres de créance pour Sébastien de l'Aubespine, qui devait lui servir de guide².

Cependant le roi de Navarre savait que ses défaillances religieuses nuisaient au succès de ses revendications en Espagne, que Chantonay ne cessait d'écrire à son maître que les promesses du prince étaient de vaines paroles³. Fervent calviniste ou luthérien devant les ambassadeurs allemands et anglais, Antoine avait su tromper les envoyés italiens par ses protestations catholiques. Ainsi il s'excusa un jour à Torna-buoni des ménagements gardés à l'égard des hérétiques avec un accent de sincérité qui séduisit le Florentin⁴. Il entretenait les illusions du nonce, l'évêque de Viterbe, par ses témoignages d'obéissance à la cour romaine⁵. Il apportait à cette œuvre de séduction, outre ses démonstrations hypocrites, une aménité personnelle, relevée par le prestige du pouvoir suprême⁶. Mais le ministre d'Espagne, le sévère Chantonay, était le seul de tous les ambassadeurs étrangers dont il ne put endormir la vigilance. Vendôme, écrit Chantonay à Philippe II, « avec cette fausse couleur

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 14.

2. Lettres datées du 18 et du 22 juillet (Orig., f. fr., vol. 6606, f. 9 et 7). — Autre du 1^{er} août (Minute; f. fr., vol. 15875, f. 107).

3. Lettre de Chantonay du 22 mai (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n^o 36).

4. *Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 450.

5. Lettre de Chantonay à Philippe II (Orig.; K. 1494, n^o 77).

6. Au mois de juin précédent, le roi de Navarre avait prié le roi, dans une audience d'apparat, de faire chevalier un des seigneurs de l'ambassade vénitienne. Cette faveur paraît avoir singulièrement flatté les représentants de la république sérénissime (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 135).

« de religion, fait son possible pour que Votre Majesté
« se découvre davantage, afin qu'au nom de son
« royaume il puisse faire ses affaires ¹. » Au moment
où d'Auzance chevauchait vers l'Espagne, c'eût été un
coup de maître, pour le roi de Navarre, d'obtenir la
recommandation du pape. Pie IV avait montré à l'am-
bassadeur béarnais, don Pedro d'Albret, assez de bien-
veillance pour faire espérer cette faveur. Les rela-
tions avaient continué tout l'hiver sans coûter au roi
de Navarre d'autres sacrifices que des paroles cha-
leureuses.

Depuis qu'il était élevé à la dignité de lieutenant
général, le roi de Navarre courtisait le nonce avec
succès. Convaincu que le prélat romain ne serait pas
insensible à des avantages de l'ordre temporel, il lui
fit obtenir une abbaye de 4,300 ducats de rente. En
lui remettant publiquement les lettres de donation du
roi, Antoine lui conseilla d'en savoir gré « à ceux que
« l'on appelle huguenots, car de ceux que l'on appelle
« catholiques, et notamment du duc de Guise, jamais
« nonce n'avait reçu le moindre bienfait. » Le prince
espérait, dit Chantonay, « clore la bouche au nonce
« avec ce bénéfice. » Après la séance, le roi de
Navarre envoya secrètement son secrétaire au logis
du cardinal pour lui représenter que son langage
n'avait pas été plus décisif en faveur des catholiques,
parce que Guillart du Mortier, secrétaire du roi,
huguenot avoué², assistait à l'audience. Le nonce

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 4 septembre (Orig.
espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 97).

2. Signalé par Suriano comme huguenot (*Relations des ambass.
véniitiens*, t. II, p. 525).

reçut avec d'autant plus d'étonnement cette explication singulière que le prince insistait à nouveau sur son orthodoxie et le pria d'en témoigner auprès du pape. En racontant cette scène à son maître, Chantonay anathématise « tous ces gens qui veulent
« avoir deux cordes à leur arc, et qui, pour ne pas
« mécontenter un vilain, qui devrait être châtié exemplairement, n'osent parler ouvertement à ceux qui
« professent la vraie religion¹. »

En ce moment la politique de la cour romaine était de sacrifier tous les froissements au succès du concile de Trente. Le nonce avait reçu l'ordre de fermer les yeux sur les tergiversations des uns, les faiblesses des autres et de ne s'attacher qu'au triomphe définitif des grandes assises catholiques. Aussi pardonnait-il à la reine mère ses édits de tolérance et le colloque de Poissy, à la condition que les prélats du royaume prendraient part au concile et que l'église gallicane en subirait les décrets. Aux termes de cette instruction, Antoine méritait de l'indulgence ; il reconnaissait le concile, puisqu'il lui avait soumis directement le jugement de son litige avec le roi d'Espagne². Ses promesses d'obéissance aux décrets du concile, ses protestations au saint Siège, ses égards vis-à-vis du nonce lui avaient mérité la bienveillance du pape. Au mois d'avril Pie IV lui adressa une lettre d'encouragement.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II (Orig. espagnol ; K. 1494, n° 77).

2. Lettre de L'Aubespine au roi du 20 mars, à la reine du 4 avril (Galland, *Hist. de Navarre*, Preuves, p. 85).

Bien aimé fils, Antoine de Navarre, roi très illustre.

Très cher fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu par le seigneur de Rambouillet la lettre de Votre Majesté, qui nous a été très agréable sous beaucoup de rapports et principalement parce que vous nous avez assuré de ce que vous nous aviez déjà fait entendre et de ce que nous avons connu par les faits; c'est-à-dire votre dévotion et observance au service de Dieu et de ce saint Siège, et les bons offices que vous promettez dans tous les lieux, où votre autorité et votre conseil auront à intervenir. Nous avons en vérité toujours cru qu'il fallait avoir confiance dans la bonté naturelle de Votre Majesté, et si, comme vous le dites, il a été proposé dans les états tenus à Orléans quelque chose qui ait pu donner ombrage, nous n'avons néanmoins jamais cru que l'intention des supérieurs et particulièrement celle de Votre Majesté ne fût bonne et sainte et que leur autorité n'ait à tenir tous les peuples dans le devoir et à les maintenir dans l'union avec l'église et dans l'obéissance envers ce saint Siège¹.

Cette lettre accrut la confiance du roi de Navarre. Que ne pouvait-il espérer de l'intervention d'une puissance dont le roi d'Espagne faisait profession de vénérer les moindres conseils. La reine mère montra la lettre à Chantonay et lui en laissa prendre copie².

Le succès de l'ambassade du roi de Navarre au pape pouvait dépendre de la personne de l'ambassadeur. Pedro d'Albret, qui venait de l'emporter à Rome sur les représentants du roi d'Espagne, était revenu en France. Antoine jeta les yeux sur lui³, mais il

1. Lettre datée du 8 avril, en italien (Copie du temps; Arch. nat., K. 1494, n° 74).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 1^{er} mai 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 84). Cette copie fut transmise à Philippe II, et c'est ainsi que la lettre du pape nous a été conservée.

3. Déchiffrement du 15 juillet (Dép. vénit., filza 4 bis, f. 143).

fit bientôt un autre choix. Glorieux d'avoir obtenu l'évêché de Comminges, Pedro d'Albret se considérait comme une des colonnes de l'église. L'inconstance religieuse de son maître le scandalisait. Il racontait, sans trop de secret, que le pape lui avait dit que, si le roi de Navarre passait au calvinisme, il lui enlèverait le titre de roi. En conséquence Pedro d'Albret, bien que enfant naturel, osait poser sa candidature à la couronne de Navarre. Il révéla ses desseins à l'ambassadeur d'Espagne et lui confia que, pour en conférer avec Philippe II, il cherchait à se faire envoyer à Madrid au lieu de l'évêque d'Auxerre. Chantonay écouta sérieusement ses confidences et démêla les vraies causes de son dépit. Antoine lui avait fait obtenir l'évêché de Comminges, mais il retenait les deux tiers du revenu, sous prétexte de les appliquer aux besoins d'un de ses bâtards, qu'il destinait à la survivance de la dignité épiscopale de Pedro d'Albret ¹.

A défaut de cet aventurier, le roi de Navarre appela, au grand étonnement de la cour ², son ancien familier, François de Peyrusse, seigneur d'Escars, personnage d'une fidélité douteuse, mais connu comme catholique dans les conseils du prince ³. Avant de le faire partir, il pria le cardinal de Tournon de l'appuyer auprès du pape et des principaux prélats du sacré collège. Le

1. Lettre de Chantonay du 15 août à Philippe II (Orig. espagnol; K. 1495, n° 62).

2. La Place, *Estat de la religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 131. — Cette partie du récit de La Place est une de celles qui ont été littéralement reproduites par La Popelinière, 1581, in-fol., t. I, f. 259 v°.

3. Lettres de Chantonay à Philippe II du 7 et du 24 juillet (Arch. nat., K. 1495, nos 50 et 52; Orig. espagnol).

vieux cardinal loua le prince de ses bonnes intentions, mais se garda, dans ses conversations avec le nonce, si l'on en croit les lettres de Chantonay, de se porter garant de leur durée¹.

Le seigneur d'Escars quitta la cour dans les derniers jours d'août², nanti de toutes les recommandations de la reine mère³ et du roi⁴. Le nonce de France intercédait aussi auprès du nonce d'Espagne en faveur de son royal client. Le pape lui-même était entré en pourparlers avec le confesseur de Philippe II⁵. En route, d'Escars rencontra le cardinal de Ferrare et reçut de sa bouche de nouveaux encouragements⁶. Il arriva à Rome le 24 septembre au soir. Pie IV était au moment de partir pour Pérouse, mais il retarda son voyage, et le président de l'Isle, ambassadeur de France⁷, conduisit le messenger béarnais, le lendemain, à trois heures, à l'audience pontificale. D'Escars baisa le pied du saint-père et lui remit des lettres du roi, de la reine

1. Lettre de Chantonay du 7 juillet à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 50).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 4 septembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 97). Chantonay dit que d'Escars partit *il y a cinq ou six jours*.

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 227 et 228.

4. Lettre du roi au pape (Minute datée de novembre; f. fr., vol. 15877, f. 322).

5. Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 5 septembre (Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 47 v°).

6. Lettre de Chantonay à Philippe II du 21 septembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 70).

7. Le président de l'Isle avait remplacé Philibert Babou, évêque d'Angoulême. Il était fils de Guillart du Mortier et passait auprès de quelques-uns pour hérétique comme son père (Sommaire de chancellerie de lettres de Chantonay; fin mars 1561; Arch. nat., K. 1494, n° 70).

mère et du roi de Navarre. Il n'en avait pas de Jeanne d'Albret. Après avoir protesté de l'orthodoxie de son maître, certifiée d'ailleurs par la présente mission, d'Escars demanda au pape son appui auprès de la cour d'Espagne. Pie IV répondit avec bienveillance ; puis il interrogea familièrement d'Escars sur son voyage, sur les villes qu'il avait traversées et le renvoya au lendemain pour le détail de la négociation¹. Parmi les singulières ouvertures que d'Escars était chargé de développer au cardinal Farnèse, Vargas en signale une qui paraît invraisemblable à force d'être chimérique. Antoine voulait proposer à Philippe II de l'aider à conquérir l'Angleterre, promettant de se désister de toute prétention sur la Navarre en cas de succès².

Don Francisco de Vargas, ambassadeur de Philippe II, s'était déjà mis en campagne contre le seigneur d'Escars. Malgré son opposition, le 29 septembre, à neuf heures du soir, Pie IV réunit un consistoire et soumit au sacré collège son projet d'envoyer un légat spécial en Espagne en faveur de la maison d'Albret. La majorité des prélats, qui appartenait au parti espagnol, désapprouva le saint-père. Mais Pie IV était un homme d'énergie, qui savait se priver d'approbation quand il croyait les intérêts de l'église engagés. Son premier mouvement fut de passer outre l'avis de ses conseillers. Déjà il avait choisi le légat Fabricio Serbelloni, un de ses neveux, préparé l'instruction, quand arrivèrent les nouvelles du col-

1. Lettre du président de l'Isle au roi du 30 septembre (Copie ; f. fr., vol. 3955, f. 33 v°). Partie de cette lettre a été publiée par Dupuy (*Mémoires sur le concile de Trente*, p. 98).

2. *Papiers d'état de Granvelle*, t. VI, p. 408.

loque de Poissy. L'ardeur fanatique de Jeanne d'Albret et le peu de fermeté du roi de Navarre firent hésiter le pape¹. Il s'arrêta à une décision qui caractérise les cours italiennes du XVI^e siècle. Serbelloni partit à grand bruit pour l'Espagne, mais avec l'ordre secret de feindre une maladie à Avignon et d'interrompre son voyage². Dans une dernière audience, le président de l'Isle et François d'Escars, qui croyaient triompher des Espagnols, trouvèrent le pape « changé et disposé tout au contraire. » En vain les deux ambassadeurs s'efforcèrent de le confirmer dans sa première résolution. Pie IV leur répondit par des promesses vagues³. Cependant il envoya au nonce d'Espagne des instructions favorables au roi de Navarre. Au fond du cœur

1. Lettres de Vargas au roi d'Espagne (*Papiers d'état de Granvelle*, t. VI, p. 342, 369 et 380). — Ces négociations sont racontées sommairement dans deux lettres de Guido Giannetti à la reine d'Angleterre (*Calendars*, 1561, p. 364, 386, 406 et 408). — Cabrera de Cordova (*Hist. de Philippe II*, t. I, liv. V, cap. 16) en dit quelques mots, généralement exacts, sauf qu'il accepte la prétendue bulle de Jules II, comme tous les historiens de l'école espagnole.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 28 octobre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n^o 105). Serbelloni partit pour Avignon et s'occupa de mettre la ville en défense contre les Huguenots du voisinage. Ses armements inquiétèrent d'autant plus la cour de France qu'elle fut informée que le roi d'Espagne embarquait une armée de 5,000 hommes qui devait toucher à Gènes. Le bruit courut que les troupes du pape et du roi d'Espagne coalisées se préparaient à surprendre Marseille. Le roi en écrivit à son ambassadeur à Madrid (Lettre du 26 décembre 1561; Minute orig., f. fr., vol. 15875, f. 444).

3. Lettre du président de l'Isle au roi du 14 octobre (Copie; f. fr., vol. 3955, f. 41). — Ces nouvelles furent communiquées d'abord par le duc de Florence à la cour de Madrid et y causèrent une joie extrême (Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 4 novembre; Orig., f. fr., vol. 15875, f. 299).

il légitimait sa requête¹. Plus tard, dans le cours de la négociation, lorsque le président de l'Isle l'implorait en faveur du prince, il répondait tristement : « Speramus optima, sed cogitamus difficillima². »

D'Escars repartit le 14 octobre pour Saint-Germain. En route, si l'on en croit Vargas, il perdit les dépêches du pape et fit demander à la chancellerie romaine un duplicata, qu'on se hâta de lui expédier. Cette singulière négligence excita quelques soupçons³. L'insuccès de sa mission excita la colère du roi de Navarre. Il se répandit en menaces contre le pape, « disant que, puisque les Français avaient pris Rome « une fois, ils pouvaient la reprendre une seconde « fois⁴. »

Pendant que d'Escars pressait le pape en faveur de son maître, Jacques de Montberon, seigneur d'Auzance, cheminait vers Madrid. Il arriva dans de fâcheuses circonstances. Philippe II venait d'apprendre que le roi de Navarre entretenait des intelligences avec les chefs barbaresques de la côte marocaine. Un juif portugais, soudoyé par la reine d'Angleterre et par le prince, avait plusieurs fois traversé la Méditerranée, préparé des armements à Bordeaux et vendu des munitions sur la côte d'Afrique⁵. Le duc

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 28 octobre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 105).

2. Lettre du président de l'Isle au roi du 4 novembre 1561 (Copie du temps ; f. fr., vol. 3955, f. 47 v°).

3. *Papiers d'état de Granvelle*, t. VI, p. 408.

4. Rapport au conseil d'Angleterre ; résumé de chancellerie (*Calendars*, 1561, p. 465).

5. Lettre de Chantonay à Philippe II du 31 août (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 94).

d'Albuquerque avait découvert de nouvelles menées des agents de la maison d'Albret à Pampelune¹. Un vicaire de Saint-Nicolas, Antoine de Fraycos, et Arnaud de Orta furent mis à la torture et convaincus de complicité avec le chanoine Monréal. Le duc croyait tenir la clef de la conspiration dans la personne d'Arnaud de Orta. Un jour, comme on lui apportait des vivres dans sa prison, Orta demanda à boire. Le geôlier sortit sans méfiance, laissant le pain et le couteau. L'accusé saisit le couteau et se frappa la poitrine avec tant de violence, qu'il mourut sans avoir rien révélé. Ce suicide accrut les soupçons de Philippe II². On parla du complot navarrais jusqu'à Rome³. Le chanoine Monréal, prisonnier à Madrid, fut mis et remis à la torture. On cherche, écrit L'Aubespine, à tirer de lui « par force plus de la moitié que je m'assure qu'il ne sait⁴. » Les alarmes de la cour de Madrid se prolongèrent pendant tout l'hiver. Philippe II renouvela les défenses de la frontière du Nord et remplaça le duc d'Albuquerque dans le gouvernement de la Navarre par un capitaine plus expérimenté, le comte de Feria⁵.

Les amis du roi de Navarre à la cour, aussi impru-

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 6 septembre (Arch. de la secrét. d'état d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 14 octobre 1561 (Arch. de la secrét. d'état d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Lettre du président de l'Isle au roi du 30 septembre (Copie du temps; f. fr., vol. 3955, f. 32 v^o). — Avis du 20 septembre (*Calendars*, 1561, p. 317).

4. Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 4 novembre 1561 (Orig.; f. fr., vol. 15875, f. 299).

5. Lettres de Chamberlain, de Shakerley et du duc d'Albuquerque (*Calendars*, 1561, p. 405, 446, 452, 473); (Arch. de la secrét. d'état d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

dents que fanfarons, commentaient ces obscures intrigues par des hableries et répandaient le bruit que la mission de Jacques d'Auzance, en cas d'insuccès, amènerait une déclaration de guerre¹. En vain L'Aubespine protestait contre de telles rodomontades et conseillait au prince « de s'accommoder aux passions « et aux lenteurs » de la cour d'Espagne².

Ces menaces, de la part d'un prince qui se présentait en solliciteur, indisposèrent Philippe II. « Il y a « quelques mois, écrit Sébastien de l'Aubespine, la « négociation était en meilleur train que maintenant, « parce qu'ils se sont imaginés qu'on voulait leur faire « peur³. » D'Auzance, à son arrivée, ne put obtenir une audience du roi; Philippe II pour l'éviter partit pour Aranjuez. Pendant l'absence du roi, L'Aubespine, d'Auzance et Luillier visitèrent la reine Élisabeth, qu'ils trouvèrent « dans la même opinion que son mary « au sujet des affaires de France. » Ils réussirent à la « retourner.... et dès lors elle print la charge d'em- « brasser les affaires du roy de Navarre comme siens « et y disposer son mary; ce qu'elle exécuta la pre- « mière nuit qu'il arriva. » Le lendemain le roi envoya chercher L'Aubespine et d'Auzance par le marquis de

1. *Calendars*, 1561, p. 319 et 474.

2. Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 24 septembre (Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 52). — Dans une autre lettre de même date adressée à la reine, L'Aubespine insiste sur le mécontentement de la cour d'Espagne aux nouvelles qui arrivent chaque jour de France (Orig.; f. fr., vol. 15875, f. 239).

3. Lettre de L'Aubespine du 5 septembre (Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 47 v°). — Dans une conversation avec la reine mère, à la fin d'août, Chantonay, pour justifier l'opposition de son maître, s'appuie sur les progrès du calvinisme en Béarn (Orig. espagnol du 28 août; Arch. nat., K. 4494, n° 93).

las Naves, son maître d'hôtel. Il les accueillit favorablement et les mit en conférence avec le duc d'Albe. Le duc parla longuement des droits, des prétentions et de la politique du roi de Navarre. Il « caressa bien » d'Auzance et lui dit qu'avant son arrivée « ils avoient longuement disputé s'ilz le tien-
« droient comme hérault d'armes ou paisible ambassa-
« leur. » Le lendemain « semblable office » avec le comte de Feria et le secrétaire Erasso; le comte d'Eboli dit que le crédit de la reine mère pourrait obtenir de son maître « ce que la force n'arracheroit jamais. » Le jour suivant fut occupé par un tournoi et par une mascarade, où les deux ambassadeurs furent conviés. Ils furent reçus par la princesse dona Juana de Portugal, par le confesseur du roi, par le nonce, qui soutenait chaudement les intérêts du roi de Navarre. « Nul, écrit L'Aubespine, n'eust peu désirer de luy
« plus qu'il n'y a fait. »

Quinze jours se passèrent, pendant lesquels le roi assembla cinq ou six fois le conseil de guerre en sa chambre « sans se pouvoir résoudre. » Enfin, le 27 septembre, le duc d'Albe envoya chercher L'Aubespine et d'Auzance. Il s'épancha en doléances sur l'état de la religion en France, l'indifférence de la reine mère, les préférences trop marquées du roi de Navarre. Sa conclusion fut de « prier leurs Majestés de prendre
« en bonne part si, parmy telles calamités en la relli-
« gion et assez d'autres aigreurs au maniment des
« affaires, il ne pouvoit pour ceste heure s'accommo-
« der à leur requeste. Mais que, le voyant aller de bon
« pied et franchement en l'ung et en l'autre article, il
« feroit au roy et à la royne connoitre de quelle vigueur

« et importance estoient les prières des personnes
 « qu'il estimoit et honoroit tant, et que, jusques à là,
 « il ne se falloit rien promettre de sa bonne grace
 « à l'endroit du roy de Navarre; n'estans pas si
 « aveugles que, sous couleur d'une messe que l'on
 « alloit ouyr, encores que ce feust bien fait, ils ne
 « sceussent bien la dissimulation et fondement du sur-
 « plus, quoyque l'on le fist soubz main et feignant n'y
 « pouvoir remédier. »

Les deux ambassadeurs ne purent obtenir davantage. Le duc d'Albe ne voulut même pas s'engager à recevoir le représentant du roi de Navarre, l'évêque d'Auxerre, sans motiver son refus autrement « qu'ainsy estoit
 « la volonté de son maistre, fondée sur Dieu et rai-
 « son. » Après la fête de la Saint-Michel, Philippe II donna audience aux plénipotentiaires français pour la seconde fois, « se remettant, quant à ce qui touchoit
 « le roy de Navarre, à ce que le duc d'Albe en avoit
 « dit. » L'Aubespine le pria de s'expliquer plus clairement, mais « il reedit le mesme en substance. » Cette visite mit fin « au négoce. » D'Auzance prit congé de la reine, qu'il trouva plus froide que la première fois. Il apprit en sortant que le roi l'avait « retournée » à son tour la nuit précédente¹.

Jacques d'Auzance partit le même jour pour la France et arriva le 14 octobre à Saint-Germain. Au moment où il fut introduit dans la chambre de la reine mère,

1. Lettre de L'Aubespine au roi du 1^{er} octobre 1561 (Galland, *Mémoires sur la Navarre*, Preuves, p. 92). On trouve de nombreuses copies de cette lettre dans les recueils du xvi^e siècle. M. Gachard l'a signalée et analysée (*La Biblioth. nat. à Paris*, t. II, p. 120). L'original, qui n'a jamais été signalé, est conservé dans la coll. Dupuy, vol. 86, f. 100.

Catherine était en conférence avec le cardinal de Lorraine. Devant témoins, elle affecta de ne lui parler que de choses indifférentes, mais d'Auzance ne comprit pas sa réserve. Au lieu de se taire, il dit que le roi d'Espagne était irrité du colloque de Poissy, et que, si la réforme triomphait, il déclarerait la guerre à la France pour préserver ses pays de la contagion. En ce moment entra le roi de Navarre. D'Auzance lui déclara que « son « erreur était grande s'il espérait obtenir quelque « chose dans l'état actuel des choses ; qu'il ne devait « pas se faire d'illusion, parce que, s'il aigrissait trop « le roi d'Espagne, il en porterait la peine le premier, « tant sur ce qu'il possédait en Flandre que sur tout « le reste. » Il ajouta, avec le franc-parler d'un soldat, « que c'était vraiment pitié de voir ce qui se passait « dans tout le pays qu'il avait parcouru, depuis les « Pyrénées jusqu'à Paris, qu'on ne se souvenait pas « plus qu'il y eut un roi en France que s'il n'y en avait « pas ¹. » Il remit à la reine deux lettres autographes de sa fille, la reine d'Espagne, qui tiraient des circonstances actuelles une sorte d'importance politique. La première était une objurgation suppliante en faveur du catholicisme. Élisabeth va jusqu'à dire que son mari ne se contentera pas de paroles, « car issy nous ne « croyons que ce que nous voyons. » Le roi de Navarre y est traité avec indulgence. « Nous savons bien qu'il « vit comme crestien, mais aussy sçavons-nous qu'il « croit et a auprès de lui beaucoup de gens qui ne « valent guières. Et cela, je croy, luy faict grant tort, « car l'on pansse par dessà qu'il soit consentant à

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 16 octobre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 84).

« beaucoup de preschemans ¹. » La seconde lettre jeta la terreur dans l'esprit de Catherine. Élisabeth révélait à sa mère qu'un moine dominicain, réfugié en Espagne, prétendait connaître les secrets d'une conjuration contre la famille royale. Deux médecins, Pépiny et Ampile, étaient chargés de l'empoisonner. Les derniers mots semblent accuser Jeanne d'Albret. « Cela, « écrit la reine d'Espagne, il le témoignera devant « eux-mêmes (les médecins), si vous voulez qu'il aille « là (à la cour), et luy donner seureté, car il craint « fort Madame de Vendôme, pour ce qu'il dit avoir esté « prisonnier trois ou quatre fois ². »

L'échec de Jacques d'Auzance fut bientôt connu à la cour ³. Dans une conférence avec la reine, tenue le 17 octobre, Chantonay loua béatement la réponse de son maître, mais Catherine se montra fort sèche et dit à l'ambassadeur qu'elle attendait mieux de son gendre. Au sortir de l'audience, il vit le roi de Navarre et reçut ses plaintes. Antoine avait imaginé un nouveau système d'apologie. « Il avait remis, dit-il, toute « son autorité entre les mains de la reine ; il était le « ministre chargé d'exécuter ce qui serait ordonné

1. Lettre sans date, mais écrite au lendemain de la mission de d'Auzance (Galland, *Mémoires sur la Navarre*, Preuves, p. 98). Il s'en trouve de nombreuses copies dans les recueils du temps. L'original, qui n'a jamais été signalé, est conservé dans le f. fr., vol. 3902, f. 76.

2. Autographe sans date ; f. fr., vol. 3902, f. 82. Les noms des médecins sont difficiles à lire.

3. Philippe II communiqua ses dernières résolutions à Chantonay par lettres du 2 octobre (Résumé de chancellerie ; Arch. nat., K. 1495, n° 80). — Chamberlain, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, en informa la reine Élisabeth à la même date (*Calendars*, 1561, p. 370).

« par le conseil. Que si on lui commandait d'aller
« chasser les hérétiques des temples qu'ils avaient
« usurpés, il le ferait lui-même; il ferait rendre et
« restituer ce qu'on avait volé aux églises et aux ecclé-
« siastiques. » Dans la conversation, il laissa poindre
l'intention d'envoyer une seconde ambassade à Madrid.
Chantonay allait lui demander des explications quand
un message de la reine appela immédiatement le prince
au conseil ¹.

Aussitôt après le retour de d'Auzance, sans se
décourager, le roi de Navarre, le premier moment
d'humeur passé, avait repris en sous-œuvre son éter-
nelle revendication. Sébastien de l'Aubespine et Anto-
nio d'Almeida avaient reçu l'ordre de poursuivre les
sollicitations ². Ils obéirent, mais sans confiance, et
transmirent à Philippe II les désirs de leur maître.
L'Aubespine modifia la forme de sa requête. Au lieu
de réclamer directement telle ou telle province, ins-
tance qui blessait la cupidité du roi catholique, il
demanda à Philippe II de reconnaître en principe la
légitimité des droits de l'héritier de la maison d'Albret,
sauf à discuter plus tard et suivant les événements
les clauses de la restitution. La concession n'aurait
guère lié le roi catholique, puisqu'on ne le pressait
pas de conclure. Cependant il refusa de s'engager ³.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 24 octobre (Orig.
espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 86).

2. Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 16 octobre
(Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 74).

3. Résumé de chancellerie daté du 9 novembre et communiqué
au duc d'Albe (Arch. nat., K. 1495, n° 88). — Lettre de L'Aubes-
pine au roi et au roi de Navarre du 12 novembre (Copie du
temps; f. fr., vol. 16103, f. 89 et 95).

La négociation paraissait abandonnée à Madrid quand elle se raviva à la cour de France¹. Au mois de novembre, le cardinal de Tournon fit appeler Chantonay. L'ambassadeur vint à Saint-Germain et fut reçu par le duc de Montpensier. C'était le jour où Jeanne d'Albret entendait un sermon catholique au logis du cardinal de Ferrare. La cour était en grand mouvement. Le duc de Montpensier amena l'ambassadeur, par des passages détournés, dans la chambre du cardinal. Après avoir fait appel à la droiture de Philippe II, Tournon demanda l'île de Sardaigne au nom du roi de Navarre. La proposition n'était pas nouvelle, mais Chantonay la discuta comme s'il l'entendait pour la première fois. Il répondit sans conclure en faisant un procès de tendance au prince ; il rappela sa faiblesse et le scandale incessant que Jeanne d'Albret étalait à la cour². Deux jours après, le connétable entreprit l'ambassadeur sur le même sujet. Le lendemain la reine mère le pria d'en converser à nouveau avec le cardinal de Tournon et le connétable. Les trois plénipotentiaires se réunirent dans la chambre du cardinal. Le connétable observa que le roi de Navarre, malgré ses hésitations, était encore le plus solide rempart de la religion catholique en France. Chantonay reconnaissait que le prince obéissait quelquefois à de bons mouvements, mais il n'avait que des anathèmes pour Jeanne d'Albret et les Chastillons. Montmorency discutait tristement ; il versa même des larmes en « parlant de

1. C'était le conseil de Chantonay pour éviter l'intervention de Sébastien de l'Aubespine (Lettre à Philippe II du 7 décembre ; Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 93).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 18 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 109).

« la méchanceté de ses neveux. » Enfin, passant à l'objet de la conférence, le cardinal de Tournon renouvela la demande de la Sardaigne. Pour rendre sa requête plus acceptable, au nom du roi de Navarre, il consentait à des sacrifices inexplicables. Outre ses enfants qu'il promettait comme otages, Antoine offrait au roi d'Espagne toutes les forteresses de l'île ; il livrerait même celles des Pyrénées en gage de sa parole, ne réservant que Navarreins et les petites places de la plaine. Après une longue séance, où les trois interlocuteurs, dit Chantonay, s'épuisèrent à soutenir leur opinion, l'ambassadeur, assailli d'arguments et feignant de se laisser convaincre, reconnut les droits de la maison d'Albret et promit de conseiller à son maître de les reconnaître en principe. Jamais le prince n'avait obtenu une concession aussi féconde en conséquences. La reine jugea que la promesse de Chantonay était une victoire. En rendant compte à Philippe II, Chantonay semble incliner, malgré les dangers d'une alliance de Vendôme avec les Maures de la côte d'Afrique, à lui abandonner la Sardaigne, parce que, dit-il, « dans peu de temps on pourrait lui enlever ce qu'on lui aurait accordé¹. » Cette considération peut servir de devise à la politique espagnole.

Quelques jours plus tard, le 27 novembre, Chantonay conféra avec le roi de Navarre lui-même. Après avoir échangé des vues d'ensemble sur ce débat fatal, qui lui faisait perdre sa fierté, le prince prit une attitude suppliante. Il était disposé à accepter toute compensation de la main du roi d'Espagne et jurait,

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 21 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 110).

en retour de ses dons, de lui obéir comme « les « ministres ou les vice-rois » de ses provinces. En cas de débat entre la France et l'Espagne, il s'engageait à garder la neutralité. Chantonay, qui ne pouvait avoir encore reçu de réponse à ses lettres du 21 novembre, resta sur la défensive et dit au prince que sa destinée ne dépendait que de lui-même. Philippe II avait fait la même réponse à Jacques d'Auzance. Antoine, toujours suppliant, répliqua qu'il n'était pas responsable du désordre du royaume, excuse que Chantonay accueillit par un sourire. A ce moment le connétable entra dans la chambre du prince et Antoine le prit à témoin de sa sincérité. Chantonay conseilla au roi de Navarre de suivre les exemples du connétable et termina la séance en le morigénant sur le ton d'un pédagogue mécontent. Le lendemain, d'Escars se fit introduire dans le cabinet de l'ambassadeur d'Espagne. Antoine demandait quels sacrifices le roi catholique lui imposait. Chantonay eut beau jeu à énumérer les faiblesses, les lâchetés du gouvernement royal depuis que le roi de Navarre en était le chef. D'Escars écoutait humblement ce réquisitoire à l'adresse de son maître. Enfin l'ambassadeur, précisant le remède, exigea que le lieutenant général, par un édit, expulsât tous les ministres du culte réformé, interdit les prêches et les assemblées secrètes ou privées, le tout sous peine de mort, remit aux évêques catholiques toute l'administration ecclésiastique. « On peut, disait Chantonay, « donner la direction que l'on veut à l'éducation du « peuple. Mais il faudrait que dans cet édit on ne fit « aucune exception, quelque personne que ce soit. Ce « ne serait pas un grand inconvénient que de renvoyer

« ces prédicateurs, car la plus grande partie d'entre eux sont des étrangers ¹. »

La négociation engagée sur ces bases, Jacques d'Auzance repartit pour l'Espagne, chargé de mémoires et de recommandations. Sébastien de l'Aubespine fut prévenu par une lettre du roi de Navarre.

Monsieur de Limoges, voyant le soupçon en quoy ils sont de par de là, la royne a advisé de renvoyer ce s. d'Auzance pour oster la royne sa fille de la poyne en quoy elle est, par lequel vous entendrez si amplement combien ceste doute est sans occasion ny apparence de vérité que je ne vous en rediray riens davantage. Seulement je vous prieray, mons. de Lymoges, de continuer ce que vous avez très bien fait jusques icy, d'avoir mes affaires si bien recommandés à gens qu'ils se monstrent froids à comprendre et donner remède ².

L'instruction que la reine confia à d'Auzance témoigne des dissentiments que cette contestation semait entre les deux cours. Philippe II s'était plaint des menaces du prince ; Catherine débute par des assurances pacifiques. Le maréchal Charles de Cossé-Brissac, que les espions espagnols signalaient comme le chef de la future armée d'invasion en Flandre, dit-elle, est gravement malade depuis trois mois. La France jouit de la paix religieuse dans toute l'étendue de ses provinces. Quant à la constance de la famille royale et de la cour, la reine supplie le roi d'Espagne d'éloigner des soupçons qui amèneraient « tant « d'aigreur et d'aliénation que finablement il s'engendreroit de ceste couverte défiance une rupture

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 28 novembre 1561 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 114).

2. Minute datée seulement de novembre 1561 ; f. fr., vol. 15875, f. 276.

« manifeste. » Elle repousse encore plus vivement les accusations qui regardent son orthodoxie personnelle ; elle dépasse même la mesure de la vraisemblance en portant témoignage de la fidélité catholique de Jeanne d'Albret :

Elle (la reine) a vescu comme elle faict depuis qu'elle est en ce royaume sans qu'on y ait veu un seul point de changement. Et, quant à ses filles, le s. d'Auzance assurera la Royne catholique que la Royne n'en a point qui soit si mal conseillée de luy tant désobéir ; car là où elles refuseroient de l'accompagner là où elle va, elle se peult assurer qu'elles ne demoureroient point en sa compagnie, et qu'elle les esloigneroit tant d'elle qu'elles ne seroient point cause de scandalle en sa maison. Aussi peu est-il véritable de la royne de Navarre ; car tant s'en fault qu'elle face insolence en l'Église qu'elle n'y entre point. Par où la dicte dame pourra congnoistre que toutes ces nouvelles sont forgées soubz la passion de ceux qui les mandent, qui manderoient encore pis s'ilz pouvoient ; tant ils ont envye de brouiller les cartes et regret de veoir ces deux princes si bons amys qu'ilz sont.

La fin de l'instruction renferme une mission encore plus délicate :

Le s. d'Auzance s'en reviendra par la coste de Languedoc, afin de veoir au retour par ceste frontière et entendre le plus dextrement qu'il pourra, si de ce costé-là ils s'arment et font contenance de voulloir se remuer, dont il advertira en passant le s. de Joyeuse, afin que, s'il y avoit apparence de mauvaise volonté en leur endroit, ils y pourvoient doucement et sans bruit. Le semblable fera-il en s'en allant par Bayonne au vicomte d'Horte, qu'il advertira de ce qu'il en aura peu descouvrir¹.

1. Minute originale chargée de ratures, datée de novembre 1561 (f. fr., vol. 45875, f. 279). Il faut ajouter à cette pièce une lettre de Catherine du 23 novembre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I,

Poussé dans ses derniers retranchements, mécontent peut-être d'avoir concédé le principe de la revendication, le roi d'Espagne imagina une proposition qui refroidit la reine. A plusieurs reprises, pendant le règne de Henri II, le roi de Navarre avait négocié avec Philippe II un échange des restes de la Navarre contre une province plus riche en Italie. Ce pacte, qui aurait eu pour effet d'établir l'Espagnol en deçà de la frontière naturelle du Midi, avait été discuté avec mystère, loin des regards des agents français, et finalement abandonné. Le duc d'Albe le fit revivre à la fin de novembre et envoya à Antoine un agent, le seigneur de Lutaine, pour en poser les bases. Telle était la crédulité de ce prince qu'il tomba dans le piège. Il accepta avec empressement, sans réfléchir qu'il livrait les clefs de la France du midi à ses pires ennemis. Il renvoya le seigneur de Lutaine à L'Aubespine avec son assentiment, se croyant déjà le roi de la Sardaigne ou de la ville de Sienna et peut-être des deux. L'Aubespine lui répondit que le traité ne pouvait marcher aussi vite que ses désirs¹. La reine mère, convaincue que tout raisonnement serait inutile avec un ambitieux aveuglé, ne voulut pas heurter de front les pourparlers. Elle écrivit à L'Aubespine :

La Royne mère pense estre advertye de bon lieu que ce qui a donné argument au roy catholique et à ces seigneurs, qui vous

p. 251). — Voyez aussi une lettre du roi à L'Aubespine portant recommandation en faveur de d'Auzance, datée du 22 nov. (f. fr., vol. 15875, f. 384), et une lettre du roi de Navarre au même sur le même sujet (Arch. de Villebon, anal. par M. de Rochambeau dans *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 385).

1. Lettre de L'Aubespine au roi de Navarre du 28 novembre (Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 121).

ont, et depuis au Roy de Navarre, fait l'ouverture pour laquelle Lutaine vint icy, qui est cause du voyage de ce porteur, est que ledit roy de Navarre s'est laissé entendre que, si on luy veult bailler Sienna ou Sardaigne, quictera et remestra ès mains du Roy ce qu'il tient encores et luy est demouré des terres du royaume de Navarre; chose qu'il luy semble qu'il ne seroit à propos pour le bien de ce royaume. Aussy ne peult-elle croire qu'il vouldust laisser une chose si certaine pour l'incertaine et si loing. Mais, à toutes avantures, elle m'a commandé vous en advertir, afin que vous mectiez peine de le descouvrir, s'il est possible. A vous en parler franchement, le roy de Navarre se laisse aller à beaucoup de choses, en quoy ceulx qui l'ayment et honnorent tiennent qu'il est mal conseillé, mesmement se fiant en ce porteur, que vous connoissez mieux que personne; et ne luy fait-on point déplaisir quand on le luy dict¹.

L'Aubespine remit une copie de cette instruction au duc d'Albe² et la proposition fut définitivement entermée.

La négociation était revenue au point de départ. Philippe II refusait tout accord. A peine reconnaissait-il en principe que la maison d'Albret gardait quelques droits, concession de pure théorie sans conséquences pratiques. Cependant les circonstances favorisaient le roi de Navarre. Il se disait l'arbitre de la religion en France et son influence justifiait sa prétention. Un jour, dit Suriano, il déclara au cardinal de Tournon que, de la réponse définitive de Philippe II à Jacques d'Auzance, dépendrait la destinée du culte

1. Déchiffrement sans date (la lettre de L'Aubespine citée dans la note précédente donne la date de la présente pièce) (f. fr., vol. 6617, f. 151).

2. C'est écrit en tête même de la pièce. — Ranke a connu sommairement cette négociation, dont il attribue l'idée première au cardinal de Granvelle, et en parle sans détails (*Hist. de France au XVI^e siècle*, t. I, p. 232).

catholique en France¹. Un autre jour, il annonça à l'ambassadeur de Portugal qu'il aurait une entrevue avec le roi d'Espagne et que de cette entrevue sortirait le triomphe des catholiques ou des protestants. « Je crois, « dit Chantonay, que ce sont de vaines paroles, comme « Vendôme a coutume quelquefois d'en dire pour « amplifier son pouvoir et montrer que tout est en « sa main². »

Chantonay cependant n'était pas aussi rassuré qu'il voulait le paraître sur les dangers de pousser à bout le roi de Navarre. Son inquiétude perce dans toutes ses lettres. Tandis qu'il faisait publiquement le rodomont à la cour de France, il s'efforçait en secret de faire prévaloir des conseils de modération à Madrid et en Flandre. A force d'insinuations détournées, il avait réussi à assouplir la morgue castillane des ministres de son maître. Inspirée par lui, la consulte d'état d'Espagne, opposée depuis Charles-Quint à toute composition, recommande, à la fin de 1561, des ménagements à l'égard du lieutenant général de France³. Marguerite de Parme, gouvernante du Pays-Bas, princesse mesurée et prudente, la meilleure conseillère de Philippe II, écrit au roi catholique : « Ce « que je doute le plus est que le seigneur de Vendôme « ne se vueille servir du temps et de l'occasion et « d'aventurer de se perdre, comme celui qui n'a rien

1. Lettre de Suriano déjà citée. — Vargas raconte qu'il avait dit que, « tenant la religion dans ses mains, il la vendrait ou en « ferait ce qu'il jugerait le plus convenable. » (*Papiers d'état de Granvelle*, t. VI, p. 357.)

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 5 septembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 99).

3. Avis du 12 novembre (Arch. nat., K. 1495, n° 89).

« ou peu, pour veoir si, durant la minorité de ce roy,
« et de l'autorité qu'il a prins en France comme roy,
« il se pourroit avancer à quelque chose ¹. » Et quelques
jours après, sur un bruit de guerre répandu en Flandre,
la duchesse de Parme, qui se sent en danger aux
avant-postes, engage son frère à patienter, en accor-
dant au prince quelque compensation afin de donner
à ses sujets le temps de « se restaurer ². » Le car-
dinal de Granvelle est encore plus formel : « La puis-
« sance de Vendôme est trop bien établie maintenant
« pour la renverser par des menaces. Peut-être serait-il
« bien de l'amuser par des espérances et même par
« des offres ³. »

Les conseils réunis de Chantonay, de Marguerite de Parme et du cardinal de Granvelle influencèrent le roi d'Espagne. Ce prince n'avait pas la présomption de l'omniscience personnelle. Jamais souverain ne fut si docile aux avis de ses favoris, en faisant parade de plus d'indépendance. Absorbé par ses correspondances, qu'il étudiait avec l'activité d'un simple secrétaire, résigné à ne pas quitter le territoire d'Espagne, il savait que Granvelle et Marguerite, toujours sur la brèche, à cinq cents lieues de leur maître, pesaient mieux que lui les dangers de la domination espagnole en Flandre. Il céda à demi et approuva les concessions de Chantonay ⁴.

1. Lettre du 13 décembre (*Papiers d'état de Granvelle*, t. VI, p. 448).

2. *Correspondance de la duchesse de Parme avec Philippe II*, publiée par M. Gachard, t. II, p. 6.

3. *Papiers d'état du card. Granvelle*, t. VI, p. 461.

4. Lettre de Philippe II du 28 novembre (Arch. nat., K. 1495, n° 91).

Les ordres de Philippe II n'étaient pas encore arrivés à la cour de France que Chantonay eut une nouvelle conférence avec le roi de Navarre. Le prince, lassé d'être dupe, le prit de haut avec l'ambassadeur. Il se présenta en victime et réclama la restitution de son royaume ou une compensation, non comme une faveur, mais comme un droit. L'emportement de son langage étonna le négociateur. Peu de jours auparavant, Suriano, convié à un grand repas chez le roi de Navarre, avait surpris dans la conversation des cardinaux d'Armagnac et de Chastillon des allusions à une guerre prochaine; Antoine avait demandé au Vénitien l'alliance de la République¹. Chantonay ne l'ignorait pas. A la vivacité du prince, à sa colère, écrit l'ambassadeur, « il me parut « qu'il allait rompre..... J'ai donc jugé prudent de « trouver un prétexte pour gagner un mois ou deux. » Chantonay répondit qu'il n'était que le « domestique » du roi d'Espagne et qu'une affaire de cette importance devait être traitée auprès du roi, son maître².

Cette réponse détermina le roi de Navarre à invoquer l'appui du duc d'Albe.

Mon cousin, conférant ces jours passez avecques mons. l'ambassadeur du Roy, vostre maistre, et, après les affaires communs de noz princes, tumbant en propos de celles qui particulièrement me touchent, pour avoir quelque satisfaction de mes prétentions, il m'en a si saignement et vertueusement parlé qu'à la fin de son propos il m'a bien voulu conseiller de m'en adresser à vous et à mons. le prince d'Eboly, s'assurant que, pour le grand et bon lieu que vous tenez auprès de S. M. C., je ne

1. Lettre de Suriano du 2 et du 18 octobre (Dépêches vénit., filza 4, f. 348, et 4 bis, f. 94).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 3 décembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 115).

scauroys prendre meilleur moyen ; qui est cause que j'envoye expressément ce porteur devers vous deulx. Vous pryant croire, mons. de Lymoges et luy, de ce que plus particulièrement ilz vous diront de ma part et estre assuré que, oultre que S. M. ne scauroyt obliger prince qui plus affectueusement désire luy faire service, que de vostre part vous estant introposé en cest affaire, comme je sçay bien n'y pouvoir employer plus digne instrument, je seray tousjours prest à le reconnoistre par toutz les bons offices, en quoy j'auray moyen de vous complaire. Pryant Dieu, mon cousin, après m'estre très affectueusement recommandé à vostre bonne grâce, vous donner en parfaicte santé longue vye¹.

Catherine écrivit à Philippe II et à l'orgueilleux favori, et Charles IX lui-même recommanda son oncle à « son bon frère » d'Espagne². Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, retranché dans les dignités qu'il avait obtenues après le mariage de la princesse Élisabeth de Valois, n'avait aucun désir d'endosser la responsabilité du litige de la Navarre, mais il ne put s'y soustraire. Il était nanti de toutes les instructions de son maître quand Jacques d'Auzance, parti de Saint-Germain à la fin de novembre, arriva à Madrid. Le duc lui donna audience et lui dit que le roi acceptait le principe de la « récompense, » mais qu'il ajournait l'exécution de ses promesses au temps où le roi de Navarre aurait tenu les siennes ; et il énuméra les services qu'il attendait du lieutenant général :

1. Lettre originale, datée de Saint-Germain et du 7 décembre 1561 (Arch. nat., K. 1494, n° 116). Quelques jours auparavant il avait écrit à L'Aubespine (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 247).

2. Originaux sans date. Les deux lettres à Philippe II sont autographes. Celle de Catherine au duc d'Albe n'est qu'à l'état de traduction (Arch. nat., K. 1496, nos 12, 14 et 15).

la proscription du culte réformé même dans la maison des princes, l'expulsion des ministres et des prêcheurs, la restitution des églises, des chapelles, des bénéfices usurpés. En vain L'Aubespine représentait que les troubles des dernières années empêchaient le rétablissement du culte catholique dans l'état où il était du vivant de Henri II¹. Le duc d'Albe resta sur ses déclarations. Les négociateurs se réunirent plusieurs fois, mais il refusa de tempérer les exigences de son maître². Son caractère, implacable jusqu'à la dureté, se prêtait mal aux souplesses d'une discussion contradictoire. La ténacité de L'Aubespine ne put arracher une concession de plus au roi d'Espagne, à Ruy Gomez de Silva, à aucun des ministres. Élisabeth elle-même, bien qu'elle étendît tous les jours son empire à la cour de Madrid, refusa de demander davantage « par la crainte d'im-
« portuner le roy son mary³. » Ainsi le roi d'Espagne ne promettait « une récompense » au roi de Navarre qu'à une condition irréalisable, celle de rétablir la religion catholique « dans sa pristine splendeur. »

D'Auzance arriva de Madrid à Saint-Germain le 2 jan-

1. Memento de chancellerie sur les réponses à faire au s. d'Auzance de la part de Philippe II, du 15 décembre (Copie du temps; Arch. nat., K. 1495, n° 98). — Il y a une seconde copie de cette pièce dans le même carton, n° 101.

2. Memento de L'Aubespine au duc d'Albe à communiquer au roi, daté du 20 décembre (Copie en espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 100).

3. Lettre de Claude de Nancay, une des dames d'Élisabeth, à la reine mère, datée du 18 décembre (1561); autog., f. fr., vol. 15875, f. 403. La dame de Nancay nous donne le secret du crédit d'Élisabeth : « Je ne puis croire qu'elle ne devienne grosse
« bientôt avec les bonnes prières que tout le monde en fait. »
(*Ibid.*)

vier, à trois heures de l'après-midi. Aussitôt qu'il eut quitté l'étrier, sans aller chez la reine, il courut au logis du roi de Navarre, et raconta sa mission. Il fut accueilli en vainqueur. Le prince croyait triompher de ses ennemis. Il appela ses familiers et voulut que d'Auzance réitérât son récit en leur présence. Puis il conduisit son plénipotentiaire chez la reine et lui fit rendre compte du voyage une troisième fois. A chaque répétition, d'Auzance amplifiait son message et Antoine se glorifiait avec plus d'orgueil. Aux courtisans qui venaient le féliciter des concessions du roi d'Espagne, il répondait que Philippe II était le plus grand des rois et qu'il allait changer de politique pour mériter ses bonnes grâces. Le soir même le prince donna une fête de nuit, le lendemain un festin et un bal mené par une armée de violons. « Ces réjouissances, dit Chantonay, étaient si grandes et si extraordinaires que tout le monde fut d'avis que le bruit était plus grand que les nouvelles¹. » Telle était la légèreté du roi de Navarre ! Les ministres du roi catholique ne s'expliquaient pas sur ce que vaudrait cette « récompense. » Philippe II, immobile dans son formalisme, refusait de lui donner le titre de roi, même sur la suscription de ses lettres². Mais le roi d'Espagne avait promis ; quoi ? nul ne pouvait le dire. La promesse suffisait au prince³.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II du 5 janvier 1562 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1497, n° 3). — Lettre de Throckmorton (*Calendars*, 1561, p. 479). — Tous les ambassadeurs témoignent de la joie du roi de Navarre.

2. Memento de chancellerie du 15 décembre cité plus haut (Arch. nat., K. 1495, n° 98).

3. Une lettre de Chantonay du 26 novembre constate que, dès

Le président La Place, Davila, Le Laboureur, tous les historiens qui ont étudié les mouvements de l'année 1564 racontent que les efforts persuasifs du cardinal de Ferrare, la nécessité de s'accommoder aux exigences de Philippe II, l'impuissance, révélée au colloque de Poissy, des docteurs réformés à formuler un dogme, le désir d'échapper à l'autorité despotique de Jeanne d'Albret, avaient ébranlé les attaches du roi de Navarre avec le parti huguenot¹. Les catholiques s'efforçaient d'attirer le prince dans leurs rangs. La négociation était menée en grand secret, loin des yeux de la reine mère, par les cardinaux de Tournon et de Ferrare, par Chantonay et les hommes du triumvirat. Chacun présentait son leurre à l'ambitieux lieutenant général ; Ferrare, l'appui du pape, Chantonay, la « capitulation » du roi d'Espagne, le triumvirat, « la régence tout entière, au lieu qu'il n'en possédait que l'ombre sous l'autorité d'une femme². » Les uns lui promettaient que dans son île de Sardaigne il « seroit comme roy de la mer, assisté des galères d'Espagne et de France, qui seroient à son commandement³. »

que Philippe II parut résigné à faire une concession de principe, le roi de Navarre s'abandonna à la joie du triomphe (Lettre du 26 nov. à Philippe II ; Orig. espag. ; Arch. nat., K. 1494, n° 120).

1. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panthéon litt.*, p. 192 et 193. — Davila, *Hist. des guerres civiles*, in-fol., traduction, t. I, p. 93 et suiv. — Dupleix, *Hist. de France*, t. III, p. 649. — Le Laboureur, *Mémoires de Castelnaud*, t. I, p. 744. — Lettre de Throckmorton du 16 février (*Calendars*, 1561, p. 524).

2. Dupleix, *Histoire de France*, in-fol., t. III, p. 649. Dupleix dit que le maréchal Saint-André fut l'inventeur de cette fourberie.

3. De Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 432. Cette partie a été littéralement copiée par La Popelinière sur de Bèze ou par de Bèze

Les autres, rappelant d'anciennes prédictions sur la mort prématurée de tous les enfants de Henri II¹, faisaient briller à ses yeux la couronne du roi très chrétien, qui ne pouvait appartenir, quelle que fût sa naissance, qu'à un prince catholique². Les promesses du roi d'Espagne aidèrent aux efforts combinés du cardinal de Ferrare et du triumvirat. Deux jours après le retour de d'Auzance, le roi de Navarre eut une conférence avec la reine mère et l'ambassadeur d'Espagne. Catherine partageait ou feignait de partager l'allégresse du prince³. Antoine de Bourbon, exultant des promesses de Philippe II, accentua si vivement sa profession de foi nouvelle que Chantonay fut obligé de le modérer⁴.

Le prince voulut étudier les dogmes catholiques, et le docteur François Baudouin, cet intrigant que le duc de Wurtemberg avait envoyé auprès de lui pour le convertir à la communion d'Augsbourg, après le colloque de Poissy, accepta la mission de

sur La Popelinière (in-fol., 1581, f. 282, t. I) et par l'*Histoire dite des quatre rois*, 1595, in-8°, f. 67.

1. Suriano raconte que Nostradamus avait prédit à la reine qu'elle verrait tous ses fils sur le trône (*Relations des ambass. vénitiens*, t. I, p. 543).

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. 6. — *Sic Davila*, t. I, p. 94 et 95.

3. La méfiance de Catherine contre le roi d'Espagne est attestée par une lettre que le roi écrivit le 26 décembre (1561) à L'Aubespine à Madrid, huit jours avant l'arrivée de d'Auzance, mais dans un moment où elle devait pressentir le sens des réponses qu'il apportait. Partie de cette lettre a été imprimée par M. le comte de Laferrière dans le t. I des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 266, note.

4. Lettre de Chantonay à Philippe II du 8 janvier 1562 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1497, n° 4).

l'instruire¹. Baudouin sut entrer fort avant dans la faveur du roi de Navarre. Habile à caresser ses rêves, il lui persuada, dit La Place, « qu'il avoit « trouvé un bon moyen pour recouvrer son royaume « de Navarre, luy produisant la copie de quelques « vieilles chartes. » Outre « une bonne somme de « deniers », il obtint la charge de précepteur d'un de ses bâtards et une pension de mille à douze cents livres². Antoine prit aussi à son service un ecclésiastique d'un mérite plus sérieux, Vincent Lauro, plus tard évêque de Mondovi et cardinal. Lauro, recommandé par le général des Jésuites, acquit un grand crédit et en abusa, dit de Thou, dans d'obscures intrigues. Il mettait sa science à catéchiser son nouveau maître³. Mais Antoine n'avait pas besoin d'instruction théologique. Ses intérêts lui tenaient lieu d'arguments. Il rapprocha de lui l'évêque d'Auxerre et Jacques d'Escars, ses conseillers catholiques. Il appela le connétable et le cardinal de Tournon et s'engagea à se conduire d'après leurs avis. Les prêcheurs huguenots, les docteurs de Genève furent expulsés de sa maison et remplacés par des chapelains, des clercs et des moines de tout ordre⁴. Il cessa d'aller au prêche et se montra assidu à la messe⁵.

1. Voyez ci-dessus, p. 192.

2. La Place, *Estat de religion et république*, p. 193.

3. De Thou est le seul qui parle de Vincent Lauro (1740, t. III, p. 97).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II du 5 janvier 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n. 3). — Lettre de Throckmorton (*Calendars*, 1561, p. 479).

5. Le premier document où l'on parle des nouvelles tendances du roi de Navarre est une lettre de Chantonay du 21 décembre à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 103). — A la date du 24 décembre, Calvin n'était encore informé que de ses

Il envoya le seigneur de Foix à la reine d'Angleterre pour justifier son changement de front¹. Ses actes et ses paroles s'accordaient aussi bien que Chantonay pouvait le désirer. Le maréchal Saint-André se portait garant de sa conversion et promit à l'ambassadeur que les concessions de Philippe II seraient d'un grand profit pour la religion romaine². Le cardinal de Ferrare ne se louait pas moins du prince³. Cependant, par un reste de méfiance vis-à-vis d'un néophyte qui avait donné l'exemple de tant d'évolutions religieuses, Chantonay pria le cardinal de Tournon de veiller à sa persévérance⁴.

La précaution était inutile. L'ambition du roi de Navarre, une ambition mal dirigée, était le gage de son retour à l'orthodoxie, et les secrètes attaches des amours faciles, la garantie de sa rupture avec Jeanne d'Albret.

tergiversations (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 437). — Lettre de Throckmorton du 28 décembre (*Calendars*, 1561, p. 458).

1. *Calendars*, 1561, p. 417 et 461. La mission du s. de Foix eut un autre prétexte, mais Throckmorton n'a pas tout su. Une conversation du roi de Navarre avec Throckmorton (*Calendars*, 1561, p. 413) porte les traces d'un projet de changement. Paul de Foix avait été envoyé en Angleterre pour représenter la France au milieu de mars de l'année 1561 (*Calendars*, 1561, p. 27).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II du 5 janvier, citée plus haut.

3. Lettre du cardinal de Ferrare au card. Borromée du 10 janvier (*Négoc. du card. de Ferrare*, p. 4).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II du 13 janvier 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n° 5).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

LETTRE DE LA DAME DE NOAILLES A LA REINE DE NAVARRE.

Bordeaux, 24 nov. 1560.

Le roi de Navarre à la cour de France.

Madame, ayant trouvé ce porteur, le jardinier que je donnay au roy de Navarre, qui s'en retournoit vers Vostre Majesté, je n'ay voulu perdre si bonne occasion de vous faire ce mot, pour vous dire, Madame, que, suivant votre intention d'accommoder son père pour se conduire à Pau, et, pour ce que vous a plu en écrire à Mons. de Burye, je m'en rendray soigneusement à la venue qu'il fera d'Irlande, comme je ferois d'une chose trop plus difficile qui vous pourroit être agréable.

Au surplus, Madame, je ne veux obmettre de vous dire comme Mons. de Lisle, mon frère, vint hier de la cour en poste, ayant laissé ledit seigneur, roy de Navarre, en très-bonne santé, comme il se peut croire, pour ce que il va quelques fois à la chasse, se plait parmy les forêts, de sorte qu'il en a couché dehors. Le roy se trouvoit, quand il partit, un peu mal disposé; qui avoit esté

cause de rompre un voyage qu'ils devoient faire à Chambort et à Bloys pour les chasses. Et ne sachant autre particularité digne de vous être répétée, je feray ici la fin en suppliant le créateur de vous donner, Madame, en parfaite prospérité et santé, très longue et bienheureuse vie.

De Bordeaux, ce 24 jour de novembre 1560.

(Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 145.)

II.

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS A M. DE VILLEFRANÇON.

Orléans, 4 décembre 1560.

Annonce de la maladie de François II. — Ordre de prendre des mesures de conservation en vue de l'avenir.

Monsieur de Villefrancon, depuis quelques jours le roy, mon filz, s'est trouvé affaibly d'un cathare qui l'a totalement et si fort persécuté, accompagné d'une grosse fièvre qui l'a mis en très fort danger pour la griefve malladye qu'il supporte. Et comme toutes choses sont en la main de Dieu, de la bonté duquel toutes foys j'espère tant de grâces et tant de biens en ce royaume, qu'il le préservera et ramenera s'il luy plaist en parfaite santé, si ay-je bien voullu vous en advertyr, affin que vous sachiez l'estat en quoy il est ; en vous priant, pour l'affection grande que je scais que vous avez tousjours portée à son service et bien de ceste couronne, avoir l'œil plus ouvert que jamais et contenir les choses qui sont sous vostre charge, en la meilleure seureté et plus grande tranquillité qu'il vous sera possible ; donnant ordre que l'obéissance soit gardée et rendue telle qu'il appartient, et que, advenant et triste et regrettable inconvenient, il ne puisse survenir de vostre cousté aucune nouvelleté, maiz que tout soit contenu en devoir et sous la fidellité et service deus à ceste couronne. Grâces à nostre Seigneur il n'a pas laissé ce royaume despourveu de vrays et légitimes successeurs, dont je suys la mère, qui, pour le bien d'iceluy, prendroit en mains la charge du devoir qu'il faudra rendre

à l'administration qui y sera nécessaire, par l'avis et bon conseil des premiers et grands personnes, dont il n'y a pas faulte, Dieu mercy ; comme tous le désirent et font parfaite démonstration de tout ce que l'on pourroit attendre des bons, fidelles et dévotz subjectz de leur prince ; ainsi que je m'asseure que vous ferez de vostre part. Et, si vous cognoissez et scavez ce malheur advenu, qu'il se dressast ou commençast aucune assemblée ou menée par tous les lieux de vostre gouvernement, où vous ferez prendre garde de près pour n'y faire troubles, n'actendé pas qu'elle croisse, mais y mettré si tost et si bien la main que la fource en demeure au roy mon fils. Schachant, comme vous scavez assez, que, quelque issue que preigne ce commencement, vous ferez service très grand au roy et à moy.....

À Orléans, le 4 décembre 1560.

Caterine.

(Orig., f. fr., vol. 4638, f. 5. — Guillaume de Saulx, s. de Villefranc, était lieutenant du roi en Bourgogne, pendant l'absence du maréchal de Tavannes, son frère.)

III.

Lettre de Babou de la Bourdaisière, ambassadeur à Rome, au roi, *Rome*, 5 décembre 1560. — Compte-rendu de la mission de Pedro d'Albret, ambassadeur du roi et de la reine de Navarre, auprès du saint-siège. — L'ambassadeur a écrit au roi le 25 du passé que le roi et la reine de Navarre avaient envoyé Pedro d'Albret « pour prêter obédience de leur royaume de Navarre « au pape, qui estoit résolu de le recevoir en la forme et au lieu « accoustumé, quand, au nom des autres rois, il se fait semblable cérémonie. » — Le pape l'a reçu le 26. — Excellent accueil. — Don Pedro s'étendit sur le tort que faisaient à ses maîtres les séditieux hérétiques qui abusaient de leur nom. — Don Pedro parla « sur ce propos en langue espagnole de telle « grâce et façon que nostre saint-père y prist plaisir. » — Il se contenta de ces déclarations et était résolu de l'admettre officiellement à prêter l'obédience comme les autres rois, malgré l'opposition des ambassadeurs espagnols. — Sans les consis-

toires de la semaine passée, ce fût déjà fait. — Mais, le 2 de ce mois, le pape appela l'ambassadeur pour lui déclarer, en la présence du cardinal de Ferrare, qu'il avait reçu des lettres du nonce « qui luy mandoit que vous, Sire, n'aviez à plaisir que « led. don Pedro feust receu à faire l'acte de lad. obédience, « fust en consistoire publié ou privé ou autre façon que ce fust. » Le pape cherche tous les moyens « d'accommoder cette affaire « et désireroit bien que led. don Pedro se contentast de quelque « privée réception. » — L'ambassadeur ne pense pas qu'il y consente, « ayant toujours protesté de s'en aller sans rien faire, « s'il y manque rien de la cérémonie deue aux rois. » — La Bourdaisière ne sait à quoi le pape s'arrêtera ; il a pris toute la semaine pour y penser. — Quant à lui, dit-il, « je suis délibéré « de me taire sans parler ne pour ne contre, sinon pour empê- « cher qu'ils ne soient receuz en autre qualité que de roys de « Navarre. » (Copie du temps ; V^e de Colbert, vol. 343, f. 617.)

IV.

Lettre de Chantonay, ambassadeur d'Espagne, à Philippe II, *Orléans*, 5 décembre 1560. — Le roi de France est à la dernière extrémité. — S'il meurt, la reine mère, suivant toutes les prévisions des courtisans, sera régente, et Vendôme, premier prince du sang, sera lieutenant général de la régente. — Composition probable du futur conseil du roi. — L'amiral de Coligny et le cardinal de Chastillon, favoris de la reine mère, auront un grand crédit. — L'ambassadeur conseille au roi d'Espagne d'écrire à la reine qu'il lui retirera son appui si elle prête faveur aux hérétiques. — Il tâchera d'obtenir une audience de la reine aussitôt après la mort du roi afin de peser sur sa politique. (Orig. espagnol, K. 4493, n^o 444.)

Lettre d'un des ambassadeurs vénitiens à la république de Venise, *Orléans*, 6 décembre 1560. — Inimitié profonde entre les princes de Bourbon, les Guises et le connétable. — Caractère du connétable et du cardinal de Lorraine. — Bonnes dispositions de la reine pour la maison de Guise. — Popularité de François de Lorraine. — Son frère, le cardinal, est détesté. —

Caractère et dispositions du roi de Navarre. — Le prince de Condé est le chef du parti réformé. — Portrait de Charles IX. — Composition probable du Conseil de la reine mère. (Déchiffrement; Dépêches vénitiennes, filza 4 bis, f. 6.)

V.

Lettre du roi à Antoine de Noailles, *sans date*. — Annonce de la mort de François II. — Il espère « que la prudence de la « royne et mère suppléera, dit-il, aux défauts de mon âge. » — Il déclare formellement qu'il remet toute l'autorité entre ses mains. (Minute; V^c de Colbert, vol. 27, f. 240.)

Ordonnance de Charles IX qui confère à Jacques Amyot, abbé de Bellozane, l'état de grand aumônier, *Orléans, 6 décembre 1560*. (Copie du temps; coll. Clairembault, vol. 4444, f. 257.)

Lettre de Charles IX au duc d'Aumale, *Orléans, 8 décembre 1560*. — Annonce de la mort de François II et de la délégation des pouvoirs royaux à la reine mère. (Orig., f. fr., vol. 4639, f. 6.)

VI.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans, 8 décembre 1560*. — Récit de la mort du roi; il a rendu le dernier soupir jeudi, à dix heures du soir. — Audience donnée par la reine mère à l'ambassadeur d'Espagne. — Dispositions d'obéissance de Vendôme pour la reine. — Catherine a engagé Chantonay à faire une visite de cérémonie audit Vendôme. — Récit de cette visite. — Vendôme montre les dispositions d'un bon catholique. — Composition du nouveau conseil. — Arrivée du connétable de Montmorency à Orléans. — Vive discussion entre le duc de Guise et l'amiral de Coligny au sujet d'une émeute survenue en Bretagne. Conseils à Philippe II d'écrire au roi de Navarre. — Le prince de Condé est toujours en prison. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4493, n° 445.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans, 9 décembre 1560*. — Soins que la reine mère prend du nouveau roi; elle couche

habituellement dans sa chambre. — L'état du trésor royal n'ayant pas permis de procéder aux obsèques solennelles de François II, la reine mère s'est contentée de faire inhumer le cœur du feu roi dans l'église principale d'Orléans. — Affaire de François de Montmorency et de mademoiselle de Piennes ; le pape a envoyé l'autorisation de mariage de ce seigneur avec Diane de France. — Conférence de la reine avec le nonce au sujet du cardinal de Chastillon ; la reine prend ouvertement la défense de ce prélat. — Suite du procès de Condé ; il demande des juges et ne veut sortir de prison qu'après le jugement de son procès. — Des prochains états généraux ; difficultés au sujet de l'attribution de la régence et des divisions religieuses du royaume. — Nouveaux détails sur l'audience donnée par la reine à l'ambassadeur le lendemain de la mort de François II. — Réserve de la reine au sujet de l'alliance espagnole. — Difficultés touchant l'exécution du traité de Cateau-Cambrésis et au sujet des frontières de Lorraine. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4493, n° 446.)

Lettre de Michel Suriano, ambassadeur de Venise, à la république, *Orléans*, 18 décembre 1560. — Visite de l'ambassadeur au roi et aux personnages de la famille royale. — Visite au connétable. — Composition du conseil du roi. (Dépêches vénit., filza 4, f. 212.)

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Orléans*, 20 décembre 1560. — Récit de l'expédition armée du duc d'Albuquerque contre la Navarre. — Mise en liberté du prince de Condé sur la caution du roi de Navarre. — Mise en liberté du vidame de Chartres. — Prochaine ambassade du roi de Navarre au pape. (Dépêches vénit., filza 4, f. 221.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans*, 24 décembre 1560. — La reine mère, par mesure d'économie, a renvoyé tous les domestiques de chasse du feu roi. — Autres économies. — Les obsèques de François II sont ajournées. — Relations du duc de Guise et de Vendôme ; ils se traitent très familièrement. — Affaires d'Écosse ; probabilité d'un nouveau mariage de Marie Stuart. — Ouverture des états généraux d'Orléans. — La régence de la reine mère et la composition du conseil actuel

seront difficilement acceptées. — Le bailliage de Meaux propose la suppression de la messe. — Le prince de Condé se rendra probablement à Vendôme. — Le vidame de Chartres est sorti malade de la Bastille et s'est retiré à la Tournelle. — Les procès pour cause de religion sont interrompus et les hérétiques reprennent courage. — Transport du corps du feu roi à Saint-Denis. — Le connétable soutient les droits des princes du sang à l'encontre de la reine. — Rapprochement du cardinal de Tournon avec les Guises. — L'ambassadeur prévoit pour un temps peu éloigné de grandes divisions entre les princes. — Les grands et les états soutiennent les princes contre la reine. — Licenciement de quelques compagnies d'hommes d'armes et de gens de pied. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 44.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans*, 28 décembre 1560.

— Le connétable est venu rendre visite à l'ambassadeur et lui a vivement recommandé les intérêts de Vendôme; il demande que le roi d'Espagne lui rende le patrimoine de la maison d'Albret. — Désaccord aux états généraux sur la régence de la reine mère; il est admis que la régence lui sera accordée non en vertu de sa qualité de mère du roi, mais à cause de sa valeur personnelle. — Requête d'une partie des gentilshommes auprès de la reine. — Faveur de Coligny et de ses frères auprès de la reine. — Décroissance du crédit des Guises. — Intrigues au sein des états. Le chancelier est accusé d'encourager les requêtes des députés réformés. — Durée probable des états. — Le cardinal de Lorraine désirerait être désigné comme l'orateur général des trois ordres. — Vendôme est sollicité d'être l'orateur de l'ordre de la noblesse. — Elargissement du prince de Condé; détails sur son séjour en prison; ses rodomontades contre le culte catholique et contre les Guises. — Mort du vidame de Chartres; détails sur son testament. — Retraite prochaine de Marie Stuart à Reims. — Bruit de son futur mariage avec le prince d'Espagne; crainte que ce mariage cause à l'ambassadeur d'Angleterre; conversation de l'ambassadeur avec le cardinal de Lorraine à ce sujet. — Du concile général de Trente; mécontentement que cause à la cour de France la forme de la bulle de convocation. — Cypierre gouverneur du roi. — On dit que la reine

Elisabeth d'Angleterre est secrètement mariée avec Leicester ; l'ambassadeur d'Angleterre, lui-même, semble le croire ainsi que le cardinal de Lorraine. — Présages sinistres aperçus dans le ciel. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 12.)

VII.

LETTRE DE SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE, ÉVÊQUE DE LIMOGES, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE, AU DUC D'ALBE OU EN SON ABSENCE AU PRINCE D'EBOLI.

Toledo, 28 décembre 1560.

Établissement du nouveau gouvernement à la cour de France. — Prière au roi d'Espagne de n'avoir aucune méfiance du roi de Navarre. — Du choix du confesseur de la reine Élisabeth.

Monsieur, je fus bien marry avant vostre partement n'avoir pu deviser avec vous plus au long afin de vous dire le bon commencement que nostre Seigneur démonstroït donner à l'establisement de nostre royaume, après avoir voulu appeller à luy le feu roy, à qui Dieu par sa grâce face pardon. Depuis, comme la royne mere est surtout désirant que Sa Majesté catholique cognoisse d'heure à aultre son comportement et loue et trouve bon ce qu'elle faict pour s'appuyer et establir fermement en la souveraine autorité que Dieu et tout le royaume luy ont donnée, elle m'a commandé par une despeche veoir Sa Majesté ; ce que j'eusse faict de bon cueur si j'eusse pensé la trouver à Arancois, mais, craincte que cependant le s. don Juan de Manrique ne partist, j'ay estimé, par l'advis mesmes de la royne, à laquelle j'ay baillé une lettre de la royne, sa mère, que meilleur seroit d'en faire quelque part par escrit à Vostre Excellence, afin qu'il luy pleust le communiquer à Sa Majesté, attendant que j'aye ce bien de la veoir et vous aussi.

M'estant advis, pour dire en peu de paroles ce que j'ay de charge, que les choses sont en nostre court pour tumber et s'establir ainsi que, dernièrement devisant là-dessus avec vous, me sembliez le désirer et estimer meilleur pour le bien universel de la chrétienté ; car la royne mère qui, Dieu mercy, est

receue souveraine soubz le roy, mon seigneur, en tout et partout a appellé, cognoissant que le royaume et la raison vouloient que les princes du sang feussent au conseil et affaires, Messeigneurs le cardinal de Bourbon, duc de Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon et connestable, afin que, avec le roy de Navarre, ilz eussent part à la conseiller, estans saiges et bons catholiques comme ilz sont. De là est advenu, à son regret, que tout le monde ne s'en est pas contenté, tellement qu'il semble qu'aucuns du dernier gouvernement le prennent en mauvaise part avec quelque apparence de se retirer. Et vous scavez, Monsieur, que lad. dame, pour s'establir fermement et au contentement du royaume, ne le pouvoit aultrement; ce qu'elle requiert que le Roy trouve bon et cognoisse que sans cela il n'y avoit nulle seureté ni repos au publicq. Il luy resté une difficulté qui la retient ung peu en peine, car ayant Sa Majesté catholique de tout son cueur, comme je scay qu'elle fait, elle veult que luy et tous ses ministres soient en repos d'esprit et ne se mectent en la teste opinion qui feust pour nourrir la moindre deffiance du monde entre leurs Majestés; c'est que, estant près d'elle le roy de Navarre, Sa Majesté catholique juge que, pour les prétentions que pouvez, Monsieur, come plus saige, penser qu'il a, il peust près d'elle faire mauvais offices à l'avenir; chose que lad. dame a tellement préveu et jà fermé la porte et oreilles à tout ce que en pouvoit procéder, qu'elle désire infiniment que sadicte Majesté catholique estime qu'ayant tout pouvoir souverain au royaume et tant d'autres bons conseillers près d'elle de son vivant, il ne surviendra innovation, tant petite soit-elle, qui puisse faire cognoistre aud. seigneur ne à tous ses ministres autres comportemens que d'accroissement d'une mutuelle affection et bonne intelligence à jamais. Tant elle a d'envye de nourrir, allier et estraindre leurs deux Majestés et maisons, pour l'entretènement du bien et tranquillité universelle.

Me commandant bien expressément de dire et supplier infiniment Sa Majesté que, sur tout, ce qu'elle souhaite est d'entendre que led. seigneur trouve bon cet establissement qu'elle a fait par nécessité pour sa conservation, et que ce luy sera ung singulier plaisir si je la puis assurer par mes premières que, pour

l'égard du roy de Navarre aussi, sadicte Majesté en soit sans deffiance ; ce que, Monsieur, je vous prie, par ung mot de vous, me tesmoigner, et où cy-après surviendrait quelque opinion contraire me le dire et communiquer franchement et sans rien garder ainsi qu'avez fait jusques à présent. Qui sera soubz correction la meilleure négociation qui se puisse emploier parmy si bonnes voluntes, car vous cognoistrez par les effectz et satisfaction que l'on vous en donnera, ainsi qu'elle assure, aussi qu'il se fera de ceste part, que, si son intention est bonne, les œuvres seront de mesmes.

Je ne puis par lettre assés exprimer à Vostre Excellence la bonne inclination d'elle et de tous ceulx qui l'approchent, qui me faict désirer que le s. don Juan de Manrique parte en ceste confiance et commandement de Sa Majesté de trouver bon, louer et approuver ce que dessus.

Le jour que vous partistes d'icy, il vint ung gentilhomme vostre, qui m'asseura de vostre part que j'aurois responce le lendemain d'une lettre que je vous escravis le jour précédant vostre desloger ; pource que j'ay peur qu'elle n'ait esté oubliée quelque part, je le ramentois à Vostre Excellence, me recommandant très humblement à Vostre bonne grâce, vous disant à Dieu, auquel je supplie vous donner, Monsieur, en très bonne santé très heureuse et longue vye.

De Tolède, ce 28 décembre 1560.

Vostre très humble serviteur,

De L'Aubespine, évêque de Limoges.

Monsieur, d'autant que le confesseur de la royne se meurt et qu'elle a entendu par mons. le comte d'Albe que Sa Majesté luy avoit donné Pacheco, qui est notable et digne, qu'elle désireroit bien, elle m'a toutesfois chargé vous escrire sur ceste occasion qu'elle ne se peult confesser qu'en sa langue et qu'elle est en peine et tiendroit sa conscience chargée de parler à ung homme qui ne l'entendist franchement. Pour ceste cause s'il y avoit quelque autre homme docte Hespaignol ou Flament, qui sceust la langue ou pour le moins l'entendist bien, ce seroit, ce me semble, plus pour le service de Dieu, son contentement d'esprit et repos de sa conscience.

(Original ; Arch. nat., K. 1493, n° 118. — Au dos : Sobre el gobierno y consejeros deste nuevo rey.)

VIII.

LETTRE DE LÉONOR DE ROYE, PRINCESSE DE CONDÉ, AU CONNÉTABLE.

Anisy, 29 décembre 1560.

Demande du règlement intégral de l'achat de la terre de Germigny.

Monsieur, me voyant de toutes parts environnée de maints grands affaires et d'extrêmes peines et nécessité de savoir où recouvrer deniers pour y remédier et subvenir comme elles me pressent, mesmement du costé de ceulx qui tiennent mes bagues et effets et pour quoy je suis entrée si avant avec vous à propos de ma terre de Garmigny, mais encores beaucoup plus pressée que je ne vous puis dire de la retirer promptement, ou de perdre le tout, comme j'en suis menacée de nouveau, je suis contraincte vous envoyer ce porteur exprès et vous supplier, Monsieur, de me voulloir faire ce bien que de me mander par luy, sur ce, resolutivement vostre intention et volonté et de y adviser de deux choses l'une; ou de m'en parfaire le paiement promptement et comptant, et en ce faisant m'envoyer tel de vos gens incontinent avec pouvoir pour vous en passer la vendition, telle qu'elle vous a esté arrestée par Madame ma mère, sans m'y tenir davantage en suspens, affin que je n'aye à regretter cy après que vingt mille livres ayent esté causes de m'en faire perdre cent mille, comme je m'aperçois desjà estre en chemin et dangier; ou bien me quitter de la promesse que vous y a faicte Madame ma mère, en vous remboursant des quinze cens escus que m'y avez avancés, pour, d'un costé ou d'aulture, (comme j'en ay desjà d'ailleurs offre de trente mil francs) avoir de quoy appaiser mes marchands et r'avoir mes besognes. Si est-ce, Monsieur, qu'il me desplairoit fort, puisque en sommes si avant et que la chose vous est si propre, qu'elle ne tombast en vos mains. Qui est cause que, si avez doubte de quelque chose, que j'accorde et consens dès à présent que vous puissiez par mes mains mesmes, faire faire la distribution desdits deniers, ainsi qu'il vous plaira, à ceulx qui ont mes dictes besognes,

pourveu que dès ceste heure ils me les rendent sans que j'en touche un seul denier.

Pour quoy, Monsieur, je vous supplie très humblement ceste fois m'y resouldre au retour de ce dit porteur, en la suffisance duquel je remettray à vous dire toutes les aultres nouvelles et de moy et de mon petit ménage, où puy deux moys j'ay toujours eu tant d'adversité et soucys que encores ne vous pourrois-je brievement escrire de ma main. Vous excuserez le tout s'il vous plaist, me continuant tousjours en vos bonnes grâces...

D'Anisy, ce 29 de décembre 1560.

Vostre humble et obéissante niepce,
Léonor de Roye.

(Original; f. fr., vol. 6620, f. 15. — Ajoutez à cette lettre une première lettre de la princesse de Condé au connétable en date du 29 septembre 1560; Orig., f. fr., vol. 3260, f. 81.)

IX.

Lettre de Jeanne d'Albret relative à la suspension de Jehan Bélin de son office de trésorier du pays de Foix; *Pau*, 31 décembre 1560. (Copie du temps; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 4163.)

X.

ADVERTIMIENTO DE LO QUE PARESCA DE OBISPO DE LIMOGES QUE SERIA BIEN SCRIVIR A FRANCIA.

(Décembre 1560.)

Avis de Sébastien de l'Aubespine sur les lettres de condoléance que le roi d'Espagne doit écrire en France. — Conseil d'écrire au roi de Navarre. — Titres à donner aux seigneurs de la cour.

Monsieur, il me semble qu'il sera besoing principalement de deux lettres de créance du Roy, l'une pour monsieur le connestable et l'autre pour monsieur de Guise, afin que sur icelle monsieur de Chantonnay face bons offices et dye le consentement que Sa Majesté catholique a d'avoir entendu qu'ils

assistent si fermement la Royne. Et fault qu'il parle de telle sorte que chascun cognoisse que, s'il advenoit ou feust advenu autrement, elle eust receu ung grand mescontentement et ressentiment. Au demeurant je scay que vous faictes quelque difficulté de donner au roy de Navarre les tiltres qui luy appartiennent et desquelz vous aviez de coustume user sur les lettres que l'on luy escrivoit. Et, encores que le meilleur feust de luy escrire une pareille lettre de créance en tout événement, si l'on en faict difficulté, il me semble qu'il sera grandement nécessaire que M. de Chantonay ayt audience de luy et luy face doucement et affectionnément toucher au doigt la part du Roy, aussi la satisfaction qu'a eu Sa Majesté de l'establissement et concorde qui est entre eulx, et avec dextérité luy faire sentir et juger combien Sa Majesté ayme la Royne, sa mère, et qu'il n'a rien qu'il ne feist pour employer pour l'amour d'elle; adhortant led. seigneur roy de Navarre à continuer et faire les mêmes gaillards offices vers M. le prince de Condé, son frère, qui est à la court. Au surplus, madame de Montpensier, mère de mademoiselle de Bourbon, qui cy est, pour la grande part qu'elle a près la royne et le roy de Navarre, a usé dernièrement de toute dextérité et soing afin d'establir et radresser ce que aucuns séditieux avoient voulu brouiller. Et, d'autant qu'elle a grands moiens en ce que dessus, je ne scay si Sa Majesté voudroit luy en escrire ung mot. Pour le moins il sera bon et proufitable qu'il luy plaise que, par ledit ambassadeur, elle entende que Sa Majesté a sceu son devoir et les services qu'elle faict à la royne, sa mère, l'adhortant à poursuivre de bien en mieulx. Et désirerois que le semblable se feist envers monsieur l'admiral.

Au roy, mon cousin, prince de Biard.

A mon cousin le duc de Montmorency, pair et connétable de France.

A mon cousin, le duc de Guyse, pair et grand maistre de France.

A mons. de Saint-André, marquis de Fronsac et mareschal de France.

A ma cousine, madame la duchesse de Montpensier.

A mons. de Chastillon, admiral de France.

(Copie du temps, sans date ni signature; Arch. nat., K. 1493, n° 40.)

XI.

LETTRE DE PHILIPPE II AU ROI DE NAVARRE.

Tolède, décembre 1560.

Lettre de condoléance sur la mort de François II et de créance en faveur de don Juan Manrique de Lara.

Por lo que de ahí me ha escrito mi embajador he entendido et fallecimiento del rey Francisco, mi hermano, de que he recibido mucha pena, por haber fallecido en tal edad y por el dendo y amor que entre nos otros habia, y la falta que hará á ese reino. Y así habiendole sucedido el rey cristianísimo, su hermano, he mandado al caveryo, don Juan Manrique de Lara, mi Mayordomo, y del mi consejo de Estado, que vaya á visitarle de mi parte y á la reina madre y que á vos os hable. Lo que de el entenderéis, yo os ruego muy afectuosamente que le deis fée y creencia como á mi propia persona, y hagais en todo lo que debeis á vos mismo y al servicio de Dios, y bien de ese reino y universal de la cristiandad. Que á mi me hareis en ello tan singular placer, como os lo declarará el dicho don Juan Manrique, á quien nos remitimos.

Nuestro Señor os tenga en su continua guarda.

De Toledo, á de Diciembre 1560.

(Minute originale; Arch. nat., K. 1495, n° 4.)

XII.

Instruction de Philippe II à don Juan Manrique de Lara, ambassadeur extraordinaire en France, *Madrid, 4 janvier 1564.* — Compliments de condoléance à présenter au roi et à la reine mère de la part du roi d'Espagne. — Philippe II conseille, vu la minorité du roi, que le gouvernement reste aux mains d'une personne capable, et il désigne la reine mère comme réunissant toutes les conditions. — Conseils à Charles IX d'obéir à sa mère. — Il ne faut concéder à Vendôme que la plus petite part

possible dans le gouvernement, puisqu'on ne peut l'écartier absolument. — Recommandation de diminuer le nombre des membres du conseil du roi pour éviter les divisions. — Le roi d'Espagne demande de sévères mesures contre les hérétiques. — Il préconise le concile de Trente et réclame l'abandon du concile national français. — Exécution du traité de Cateau-Cambrésis au sujet de la délimitation de la France et de la Flandre. (Minute espagnole ; Arch. nat., K. 4495, n° 444.)

XIII.

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Orléans*, 9 *janv.* 1564. — Travaux des états. — Après la séparation des députés, la cour partira pour Fontainebleau. — Économies réalisées par le nouveau gouvernement. — La moitié des galères de marine a été désarmée et les équipages licenciés. — Oppositions que les capitaines font à ces économies. — Visite de condoléance faite par l'ambassadeur à Marie Stuart. — Mort du prince de Baupréau. (Dépêches vénit., filza 4, f° 229.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Orléans*, 12 *janvier* 1564. — Procès du duc de Nemours et de Françoise de Rohan. — Vendôme soutient la cause de Françoise de Rohan. — Querelles entre Nemours et Vendôme. — Le duc de Guise les réconcilie et les détermine à attendre les arrêts de la justice. — Les Guises désirent le mariage de don Carlos et de Marie Stuart. — Mécontentement que ce projet cause à la reine mère. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 52.)

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Orléans*, 13 *janvier* 1564. — La cour est obligée de quitter Orléans à cause du manque de vivres. — Disette générale. — Travaux des états d'Orléans. — Dettes du trésor royal. — Le cardinal de Tournon est envoyé à Lyon pour contracter un emprunt. — Économies réalisées à la cour. — Désintéressement de la reine mère qui abandonne une partie de son douaire. (Dépêches vénit., filza 4, f. 232.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Orléans*, 13 *janvier* 1564. — Vendôme est satisfait d'avoir été classé à

Rome au nombre des souverains régnants. — Touchant le mariage de Marie Stuart. — Vendôme soulève les obstacles au mariage de cette princesse avec don Carlos. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 53.)

XIV.

Inventaire de la vaisselle et des bijoux de François II, roi de France, dressé à Fontainebleau le 15 janvier 1560 (1564) par Jehan Babou, s. de la Bourdaisière, Tristan Rostaing, s. de Brou, Florimond Robertet et Nicolas Legendre, s. de Villeroy. (Original sur parchemin, f. fr., vol. 4732; exemplaire de Charles IX à ses armes, avec ces deux devises : *Ardorem extincta testantur vivere flamma*, et *Pietate et justitia*. Cet inventaire est beaucoup plus détaillé que celui de Marie Stuart, qui est imprimé dans *Négociations sous François II*, p. 738.)

XV.

Commission de Jeanne d'Albret à Guillaume et Arnaud du Colom, ses secrétaires, pour rechercher les titres de collation de prébende accordés par elle ou par ses prédécesseurs, *Pau*, 13 janv. 1560 (1564). (Original sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582.)

Lettres patentes d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret nommant comme lieutenants généraux en Béarn l'évêque de Lescars et le seigneur d'Andaux, *Saint-Germain*, 20 janvier 1560 (1564). (T. VI des Etablissements de Béarn; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 52.)

Lettres de Jeanne d'Albret à Bologne et à Bélin du 24 janvier et du 23 janvier 1560 (1564). (Voir ci-dessus, p. 423 et 424.)

XVI.

Lettre de Chantonay et de Manrique de Lara à Philippe II (Fragment), *Orléans*, 28 janvier 1564. — Bonne opinion que la reine mère garde de Vendôme. — Protestations de ce prince

en matière de religion. Vendôme est entouré de favoris hérétiques. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 55.)

Lettre de Chantonay et de Manrique de Lara à Philippe II, *Orléans*, 1^{er} février 1564. — Les deux ambassadeurs espagnols ont accepté un diner chez Vendôme. — Ils lui ont conseillé de laisser la régence à la reine mère. — Vendôme acquiesce à ces conseils. — Ils lui ont conseillé aussi de repousser les requêtes des Réformés. — Le prince leur a promis de ne point les favoriser ; cependant peu de jours après il a soutenu au conseil une requête de Coligny. — Conduite ambiguë, en matière de religion, de Jean de Monluc, évêque de Valence. — Vendôme a refusé de recevoir la lettre du roi d'Espagne, parce qu'elle ne portait pas le titre de roi. — Le cardinal de Lorraine part demain pour Reims. — Ses adieux touchants au roi et à la reine. — Les Réformés ont la prétention d'introniser un roi de leur religion et d'interdire la pratique du culte catholique. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 56.)

XVII.

Recueil d'ordonnances de Jeanne d'Albret et de pièces sur les états annuels de Béarn, *Pau*, février 1560 (1564). (Voir ci-dessus, p. 425 et suiv.)

XVIII.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE A M. DE TAVANNES.

Fontainebleau, 15 février 1560 (1561).

Protestation d'amitié et ordre d'obéir au roi et à la reine mère.

Monsieur de Tavannes, vostre vertu et l'estyme que j'ay tousjours eue de vous se sont de sy longtemps acquis envers moy beaucoup de recommandation, qui se s'offrira jamais chose icy ou ailleurs en particulier qui vous touche, où je n'essaye de vous faire tout le plaisir qui me sera possible, aynsy que je l'ay dit à vostre serviteur présent porteur. Et, quant au reste de sa despesche, vous verrez ce que le Roy et la Royne

mere vous en escripvent. Qui me gardera de vous faire ceste lettre plus longue. Pryant Dieu, Mons. de Tavannes, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Fontainebleau, le xv^e jour de feubvrier 1560.

Vostre bien bon amy,

Antoine.

(Original; f. fr., vol. 4632, f. 142.)

XIX.

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Sanguenza*, 17 février 1564. — Bruit de la rivalité du duc de Guise et du duc de Vendôme. — Lettres écrites par Vendôme et par ses secrétaires au duc d'Albuquerque pour poser les bases de ses nouvelles revendications. — Par prudence le duc n'a pas répondu. — Demande d'instruction à ce sujet. — Prochaine assemblée provinciale de Sanguenza. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358, f. 54.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 19 février 1564. — Progrès de l'influence du duc de Guise dans le gouvernement. — Les catholiques redoutent le crédit du roi de Navarre. — Manrique de Lara menace la reine de la guerre si elle laisse grandir le parti réformé. — L'impression que ces menaces causent à la reine fait couler ses larmes. — La reine voulait exécuter le traité de Cateau-Cambrésis en ce qui regarde la restitution des places de Savoie, mais le roi de Navarre et le duc de Guise l'ont décidée à l'ajourner jusqu'à la majorité du roi. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 60.)

XX.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU PARLEMENT DE PARIS.

Fontainebleau, 22 février 1561 (1562).

Touchant les gages des conseillers du parlement.

Messieurs, vous entendrez par Messieurs les gens du Roy, mon seigneur, ce qu'il a advisé avec la Roïne en son conseil,

sur les remonstrances qui ont esté faites sur l'entier payement de voz gages, en quoy, quant à ce qui deppend de l'effect et démonstration de la bonne affection que j'ay tousjours porté à vostre compagnie, sy j'ay faict office correspondant à la bonne opinion que je désire qu'en ayez. Je m'en rapporte à ce qu'ils vous diront, sans qu'il soit besoing que je vous en rapporte cette lettre plus longue, estimant que vous demeurerez tous persuadez et asseurez, comme je vous prie de l'estre, qu'il n'y aura jamais affaires qui vous touche que je n'embrasse de mesme volonté que les miens mesmes. Priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Esript à Fontainebleau, le vingt-deuxiesme février, mil cinq cens soixante et un.

Vostre plus affectionné amy,

Antoine.

(Copie des registres du parlement de Paris ; f. fr., vol. 23750, non paginé.)

XXI.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE A CHARLES DE COUCY, S. DE BURIE,
LIEUTENANT DU ROI EN GUYENNE.

Fontainebleau, 28 février 1560 (1561).

Assemblée des états provinciaux à Bordeaux et à Angoulême.

Mon cousin, par la coppie que je vous envoye des lectres patentes qu'il a pleu au Roy, mon seigneur, m'adresser, vous verrés comme il entent rassembler en la ville de Melun, le premier jour du moys de may prochain, les Estats généraulx de son royaulme ; et que aux assemblées qui ce feront à Bourdeaux et en la ville d'Angolesme, le vingtiesme jour du moys de mars prochain, il assiste en chacun lieu personne quy me représante comme gouverneur du pays et duché de Guyenne. Et d'aultant que l'assignation eschoeit à mesme jour, et par ce moyen ne scauriez-vous estre présent aux deux, j'ay advisé de commettre à cest le s^r d'Escars, et luy escriz affin qu'il ne faille de se rendre au dict Angolesme au jour désigné pour tenir

en ceste compagnie le lieu et place de mon lieutenant ; comme vous ferez le semblable audict Bordeaulx. Vous priant, mon cousin, à ce qu'on se résolve et prenne délibération de bien conseiller mondiet Seigneur et de proposer et arrester sur ce que leur semblera util, veu les calamités passées et le temps où nous sommes, tant pour la nécessité de ses affaires que pour le bien universel de la chose publique et de l'estat de cedict royaume, de manière que l'issue en soict telle, comme tous ceulx qui y sont bien affectionnez le doibvent prouver et desirer.

De Fontainebleau, ce dernier jour de febvrier 1560.

Antoine.

(Copie du temps ; V^o de Colbert, vol. 27, f. 303. — Voyez une lettre analogue du roi au sénéchal des Lannes (Landes) ; *ibid.*, f. 294, v^o.)

XXII.

Lettre de Sébastien de l'Aubespine à la reine mère, *Tolède, mars 1560* (1561). — Sentiments d'animosité du roi d'Espagne contre les chefs du parti réformé, et principalement contre le roi de Navarre, le cardinal de Chastillon et l'amiral de Coligny. — Ici, dit l'ambassadeur, « on ne parle que de la messe que « tout le monde néglige » à la cour de France. — Les sentiments du roi d'Espagne pour les réformés et pour le roi de Navarre ne laissent pas espérer à L'Aubespine le succès de la requête que la reine lui a commandé d'adresser au roi catholique au profit de la maison d'Albret. — La dame de Clermont, une des dames de la reine d'Espagne, a demandé son congé, ainsi que Montal et Guttinières, et partira dans dix ou douze jours. — La dame de Curton rappelle aussi sa fille. (Orig., f. fr., vol. 6644, f. 84.)

XXIII.

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris, 4^{or} mars 1561*. — L'affaire du gouvernement de Champagne promis au duc de Nemours au préjudice du prince de Condé, l'ordre de la reine sur la résidence des cardinaux, la lettre du roi relative au procès de Condé et surtout la rivalité

du roi de Navarre et du duc de Guise au sujet des clefs du château ont tellement indisposé ce prince qu'il a menacé de quitter la cour. — Détails sur sa tentative de retraite et sur sa réconciliation avec la reine. — Antoine de Bourbon avait promis au duc de Guise à Orléans de quitter la cour s'il la quittait aussi. — Le duc de Guise se fait habituellement au conseil l'avocat du prince de Condé. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 45.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 3 mars 1564. — Nouveaux détails sur les projets de retraite du roi de Navarre. — Il est probable que le procès du prince de Condé se terminera par une ordonnance de non-lieu. — Condé a été appelé à la cour. — Le duc de Guise défend la cause de Condé et veut faire annuler les procédures. — Cependant la culpabilité de ce prince est certaine, surtout à Lyon. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 48.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Moret*, 4 mars 1564. — Tous les évêques sont renvoyés dans leur résidence épiscopale. — Le cardinal de Lorraine est éloigné pour longtemps de la cour. — Vendôme voudrait aussi éloigner le cardinal de Tournon. — Affaire des clefs du château ; la reine a décidé qu'elle les garderait elle-même. — Vendôme prétend chasser le duc de Guise de la cour. — Le sire de Rohan, frère de Françoise de Rohan, est arrivé à Fontainebleau avec 470 chevaux et doit y séjourner, dit-on, jusqu'au 24 de ce mois. — Retour sur l'affaire des clefs du château. — Le 26 février, les Guises sont allés à la chasse ensemble, tandis que Vendôme, les Montmorencys et les Chastillons allaient d'un autre côté. — Le 27, Vendôme a tenté de quitter la cour. — Il assure aux courtisans que le duc de Guise avait acheté des témoins contre le prince de Condé. — Le duc de Guise, poussé à bout, a déclaré qu'il ne sortirait de la cour que sur l'ordre de la reine. — Vendôme n'est que le prête-nom des Chastillons. — Le procès du prince de Condé, malgré la culpabilité évidente de ce prince, n'aura aucune suite. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 62.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 5 mars 1564. — L'affaire des clefs du château, la que-

relle du roi de Navarre et du duc de Guise auraient pu être le signal de la guerre civile. — Chances comparées des deux partis. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 49.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Moret*, 9 mars 1564. — Vendôme désire que le procès du prince de Condé se termine par un arrêt du parlement. — Le connétable se plaint de l'ambition envahissante de Vendôme. — Le duc de Guise dit qu'il ne veut pas que sa rivalité avec Vendôme allume la guerre civile, et qu'il est prêt à régler cette querelle de personne à personne. — Vendôme se présente toujours à la cour accompagné du sire de Rohan et de ses partisans. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 64.)

Mémoire donné à don Juan de Ayala sur les prétentions de Vendôme, *Tolède*, 14 mars 1564. — Discussion de droit international pour rétorquer les arguments que Vendôme ne manquera pas de tirer de ce fait que son ambassadeur a été reçu à Rome comme représentant du roi de Navarre. — Démonstration sans faits nouveaux. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrétairerie d'État d'Espagne, Navarre, Leg. n° 358, f. 374.)

Lettre de Suriano à la république de Venise (Fragment), *Paris*, 16 mars 1564. — Le prince de Condé retourne à Paris. — Réception qui lui est faite. — Attitude menaçante de Condé devant le duc de Guise. — La reine aurait désiré retirer l'affaire de Condé au Parlement et l'évoquer devant le conseil du roi. — Condé a refusé. — La reine désire la réconciliation de ce prince avec le duc de Guise ; sa réponse. — Nouveaux édits défendant le port des armes à la cour. — Redoublement des gardes. — La reine détient elle-même les clefs du château. — En cas de troubles, les capitaines fidèles ont ordre d'accourir avec leurs armes dans la chambre du roi. (Dépêches vénit., filza 4, f. 267.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 17 mars 1564. — Le roi d'Espagne aimait beaucoup le connétable, mais sa faveur est passée aux Guises, chefs du parti catholique. — Les nouveaux états montrent l'intention de déférer la régence au roi de Navarre. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 20.)

Lettre de Suriano à la république de Venise (Fragment),

Paris, 18 mars 1564. — Entrée du prince de Condé à Paris. — Acquittement du prince au conseil. — Marie Stuart est passée à Paris en se rendant à Reims. (Dépêches vénit., filza 4, f. 262.)

XXIV.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU PRÉSIDENT ALIXANT, DU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Fontainebleau, 18 mars 1560 (1561).

Ordre de donner à l'abbé de Bourras un nouveau délai pour rassembler ses preuves dans son procès au parlement de Bourgogne.

Monsieur le président, j'ay entendu par Mons. l'abbé de Bourras comme au procès pendant en vostre court entre luy et M^e Celse Morin, pour raison du prieuré de Conches, il a esté dict par une dernière ordonnance de lad. court que, dans certain temps bien près à expirer, led. abbé de Bourras produira ce que bon luy semblera pour la défense de sa cause et sans espérance de plus ample délai. A quoy il n'a peu encores satisfaire pour l'occupation qu'il a eue ez affaires où mon frère, Mons. le duc de Nyvernoys, l'a employé, ainsy qu'il vous en tesmoigne par ses lettres, avec prière, telle que je la vous faiz par la présente, de vouloir donner aud. abbé de Bourras autre délai de six semaines seulement, pour mettre devers lad. court les pièces qu'il aura pour la conservation du droit qui luy appartient aud. prieuré. En quoy faisant j'estime que sa partie ne se pourra tenir aucunement offensée ne prendre occasion de se plaindre de ses juges, qui doibvent toujours mieulx aymer d'asseoir jugement sur pièces et tiltres que sur une seule formalité. A tant, que confiant que vous en userez si équitablement qu'il ne s'y trouvera à redire, je vous diray qu'en l'endroit où vous m'emploierez je vous feray plaisir d'aussy bon cueur que supplie le Créateur vous tenir, Monsieur le président, en sa très sainte grâce.

De Fontainebleau, ce xviii^e jour de mars 1560.

Le tout vostre,

Antoine.

(Orig., Coll. Moreau, vol. 883, f. 166. — A la suite (f. 167) se trouve un double de la présente lettre, adressée au même, même date, également originale, sans aucune variation de texte.)

XXV.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Moret*, 26 mars 1564. — Vendôme est promu à la dignité de lieutenant général du roi. — Il commandera toutes les compagnies de gens d'armes. — Satisfaction orgueilleuse de ses partisans. — On craint à la cour que son influence l'emporte sur celle du roi et de la reine. — Le connétable est l'auteur de la convention nouvelle qui a partagé le pouvoir entre la reine mère et Vendôme. — On dit que Pedro d'Albret, évêque de Comminges depuis la mort du cardinal Caraffa, va fixer sa résidence à Rome comme ambassadeur de Vendôme. — Condé à Paris ; danger de sa présence pour les affaires de la religion. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 68.)

XXVI.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE A SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE,
AMBASSADEUR EN ESPAGNE.

Fontainebleau, 27 mars 1560 (1561).

Recommandation de Buade.

Mons. de Lymoges, il ne fault pas, avecques de si bons harangueurs que ceste volée de jeuneusse que nous vous envoyons par deçà, que je vous fasse grand discours de nos nouvelles, pour ce qu'oultre ce que vous en diront de toutes sortes, je ne vous en scauroys dire davantage que ce que vous en entendrez par la depesche du Roy et de la Royne. Seulement je vous prieray vouldoir embrasser la négociation des choses qui me touchent selon que je me suys promys de vostre bonne affection, et au surplus ayder que ce pauvre Buade, en faveur duquel la Royne escript à ce coup plus affectueusement que jamays, puisse sortir de cette misère, où il a si longuement esté détenu, que le tems debvroit servir de peyne et de penitence de toute la pugnition que l'on pourroit prétendre pour (*lacune*) de son offense. Je le vous recommande. Ce que mon nepveu le

comte d'Eu dira en parole, si voyez qu'il soit besoing au nom du Roy et de la Royne, comme pour un des leurs subgects, puisque je suis suspect en cette matière. Pryant Dieu, Mons. de Lymoges, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Fontainebleau, le xxvii^e jour de mars 1560.

Vostre bien bon amy,

Antoine.

(Orig., Arch. de Villebon, papiers de L'Aubespine. — Lettre communiquée par M. le marquis de Rochambeau et analysée dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 384.)

XXVII.

LETTRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT ROBERTET A SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE.

Fontainebleau, 27 mars 1561.

Nouveau pacte de la reine mère et du roi de Navarre. — Rivalité de ce prince et du duc de Guise. — Imminence de la guerre civile. — Intrigues de Fumée au sein des États. — Nécessité de dissimuler certaines correspondances au roi de Navarre.

Monseigneur, l'occasion de la dépesche de ce courrier est pour vous advertir de la peyne en quoy nous avons esté extresme depuys le parlement de vostre homme, telle que vous puy assurer que nous n'aurions pas esté moins que à veoir les préparatifs d'une bataille dans ce royaume, qui s'en feust infailliblement ensuyvy, si les choses fussent venues au point que beaucoup de folz le desiroient ; mais Dieu y a pourveu. Et a esté purifié le tout, de façon que la Royne demeure en son autorité. Le roy de Navarre est content et la paix est partout. Les folz et pauvres gens, *studiosi rerum novarum*, ne demandoient pas mieux ; les riches et gens de bien le craignoient infiniment. A la fin, Monsieur de Guyse est demeuré, que l'on vouloyt avec tant de contention esloigner d'icy, et le Conseil du feu Roy, que ces belistres vouloyent chasser, demeure en son entier. Et pour ce coup, Monsieur Fumée, qui a remué tout cecy à Paris, n'y demeurera pas, comme ilz les avoyent mis. Vous ne scauriez croire les bons offices que mon compère y

faict, tant pour appaiser tout cecy que pour la réconciliation du roy de Navarre avec Monsieur de Guyse ; en quoy il trompe l'oppinion de beaucoup de gens. Mais véritablement il y a honneur et la bonne grâce de la Royne et de toutes les parties. Vous trouverez en ce paquet troys lectres, une première et deux après ; les première et seconde vous sont envoyées à part, et vous y ferez responce par une lectre particulière. Quant à l'aultre, qui est pour le faict du roy de Navarre, ceste-là luy a esté communiquée. Vous y ferez responce dans la lectre que vous ferez au Roy, qu'il verra aussy. Il se fault ainsy conduyre au temps où nous sommes ; et aussy vous en fault-il advertir pour ne vous gaster. Je ne sçay plus que vous dire, sinon que vous sçavez bien que je suys à vous, à vendre et à despendre, et que vous pouvez faire estat de moy comme de vostre frère mesme. Et sur ce je vous baise les mains et prie Dieu, Monsieur, vous donner longue et heureuse vie.

De Fontaynebleau, le xxvii^e jour de mars.

Vostre humble serviteur et plus affectionné amy,
Robertet.

Si le roy d'Espagne a agréable que l'on face l'office envers le Grand Seigneur, dont l'on vous escript, le roy de Navarre m'a prié vous prier de sa part d'en donner icy advis par un gentilhomme, nommé le Baron d'Ingrande, qui est avec Monsieur le conte d'Eu, qu'il auroit envie envoyer en Levant pour cest effect.

(Original ; f. fr., vol. 6617, f. 139. — Copie récente ; f. fr., vol. 6620, f. 110.)

XXVIII.

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise (Fragment), *Paris*, 29 mars 1564. — Nouveau pacte de la reine mère et du roi de Navarre. — La reine sera régente et le roi de Navarre lieutenant général. — Abaissement des Guises. — Dangers de la religion catholique. — L'amiral prend une part prépondérante au conseil. — On attend la reine de Navarre, qui est passionnée pour la Réforme. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 22.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Sanguenza*, 31 mars 1564. — Récit de l'arrestation du chanoine Montréal. — A Pampelune circule une prétendue lettre du pape conseillant à Philippe II de restituer la Navarre à Vendôme. — Le duc d'Albuquerque a fait saisir la lettre et ceux qui la répandaient. (Arch. de la secrétairerie d'État d'Espagne. Navarre, Leg. 358, f. 52.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise (Fragment), *Paris*, 31 mars 1564. — Dangers que la religion catholique court en France. — Subvention de 40,000 écus envoyée aux princes protestants d'Allemagne. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 23.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 4 avril 1564. — Prêches publics à la cour dans les appartements de l'amiral. — Renouveau de la défense faite aux réformés de se réunir secrètement. — Arrestation de plusieurs ministres, dont un chez Madame de Roye. — Nouveau retard, par économie, du sacre du roi et du voyage de la cour à Reims. (Dépêches vénit., filza 4, f. 273.)

XXIX.

LÉTTRE DE SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE A PHILIPPE II.

Tolède, 4 avril 1564.

Le nouveau pacte de la reine mère et du roi de Navarre a maintenu la paix en France. — Les états ont été ajournés à la fin d'août. — Le prince de Condé s'est contenté d'une déclaration d'innocence. — Déplacements de la cour. — Le roi sera sacré le 20 mai et fera son entrée à Paris en juin.

Sire, par ce que la royne aura peu escrire à Vostre Magesté et mons. le prince d'Eboly aussi, vous aurez entendu l'estat auquel les choses se retrouvoient parmy les estatz particuliers en France, il y a vingt jours, par la malice de quelques ungs, mal sentans de la foy, les quelz avoient faict une menée en certaines provinces afin que l'on feist tomber le gouvernement du royaume en autre main que celuy de la Royne vostre mère,

la sentans ferme et constante à n'endurer leurs erreurs et à les punir. Depuis est arrivé l'un de mes gens avec deux paquetz de mons. de Chantonay, lesquelz j'ay fait mettre entre les mains de Sajas, m'advertissant ladicte dame par le mesme courrier que le roy de Navarre s'est monstré si conforme en tout ce qu'elle a desiré et peu approuvant la témérité de telles entrepryses qu'il s'est accommodé, pour aussi recevoir quelque lieu et contentement, d'estre seul lieutenant général du Roy, vostre bon frère, en France soubz lad. dame, afin que la multitude des autres seigneurs et gouverneurs de tout le royaume n'amenast point la confuzion qui y estoit, et que, par ce moien aussi, il feust plus honoré et respecté d'ung chascun, sans aucune diminution de l'authorité de lad. dame ; laquelle, Sire, demeure chef de toutes choses, ayant les quatre secrétaires d'Estat soubz elle, les paquetz, finances, dons et autres grâces avec la personne du Roy. Et commande au conseil ainsi que de coutume, tellement que chascun espere, comme aussi faict Sa Magesté et ainsi qu'elle me commande vous dire, Sire, que desormès il y a certaine apparence de toute tranquillité et repos ; car ce que dessus est passé, arrêté et signé entre eulx et de leurs mains pour articles irrévocables, ayant pour ceste cause, mandé aux Estats qu'ilz eussent à ne penser ne disputer plus sur telz pointz, ains seulement en ce qui concerne le mesnaige du royaume ; les recullans et remettans à s'assembler à la fin de l'esté prochain.

Et cependant, suivant l'instante requeste du peuple, le Roy, vostre bon frère, Sire, partira de Fontainebleau incontinent après Quasimodo pour se faire sacrer à Rheims, dedans le 20 de may, et incontinent après, sur le mois de juin, faire son entrée à Paris, d'autant que ces deux actes solempnels donnent plus d'autorité et contentement à tous noz subjects, et que cela faict, la Royne, vostre mère, pourra aussi, comme elle désire plus soigneusement, user de la main forte et justice en tout ce qui se présentera. Ce que dessus, Sire, amandera, s'il vous plaist, en vostre endroit, l'opinion mauvaise que nous avions quand je parlay à mons. le prince d'Eboly de l'yssue de noz Estatz, lesquelz, par ce remede, sont frustrez de plus rien toucher ne négotier qui concerne le gouvernement.

Me commandant très expressément la Royne de remercier fort affectionnement Vostre Magesté des bons et roïdes offices, desquelz mons. de Chantonay a usé près d'elle pendant ces disputz, et assurant Vostre Magesté que ce luy est obligation telle qu'elle peult faire estat de son amour et affection autant que de sa propre mère, comme de son costé elle se confie tant en sa bonté et amitié que, si l'on eust voulu faire plus de tort à son honneur et prééminence, elle eust usé de ce que Dieu a mis, Sire, soubz vostre obéissance comme de son meilleur amy, désirant que Vostre Magesté face en semblable estat de tout ce que sera en elle.

Ceulx, Sire, qui avoient tramé ce que dessus pensoient remuer en nostre conseil et autres endroitz les hommes et honneurs à leur guise, mais, par ce moien ilz sont hors de leurs desseings. S'estant mons. le prince de Condé contenté d'une déclaration qu'on luy a donnée pour sa justification, à la charge qu'il peust, quant bon luy sembleroit, estre à la cour près lad. dame ainsi qu'il y a esté permis. Mons. le Connétable a, Sire, faict de bons et saiges offices en cest établissement, me chargeant de vous présenter ses très humbles recommandations, vous requérant comme font leurs Magestés qu'il vous plaise en sa faveur confirmer en Flandres une abbaye de dames à l'une de ses parentes, que les religieuses désirent fort depuis le décès de mad. de Lallain, comme j'écris à mons. le comte d'Horne. Ce que, Sire, j'eusse de bouche esté faire entendre à Vostre Magesté, mais la crainte que j'ay eu de le troubler parmy ces saintz et dévotz jours m'excusera, s'il luy plaist. Et commandera à mons. le prince d'Eboly, qui en est, de me faire donner quelque responce sur ceste lettre et sur une précédante que je vous escravis, il y a deux jours, afin que je puisse faire entendre à la Royne, vostre bonne mère, le contentement que recevrez de ce que dessus et vostre bon conseil.

Quand mon courrier parlit, mons. le comte d'Heu avoit desjà esté licencié du Roy et de la Royne mère, et suis en attendant, Sire, mons. de Montrueil, lieutenant de mons. le prince de la Roche sur Yon, lequel arrivera icy dedans quatre ou cinq jours, venant devant pour préparer ce qu'il sera de besoing et pour aussi visiter la Royne; qui me faict estimer que led. seigneur

comte ne sera pas en ceste ville que quatre ou cinq jours après Quasimodo, dont nos dames ne sont pas contentes, la Roynie pour le désir qu'elle a de recevoir Vostre Magesté plus tost et les autres pour leur intérêt particulier.

Tolède, 4 avril 1564.

L'Aubespine, év. de Limoges.

(Orig., Arch. nat., K. 1494, n° 72. — A la fin de la lettre on lit la note suivante, autographe de Philippe II : « Es menester tener reunido lo que se les ha de dar para este tiempo. »)

XXX.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Moret*, 7 avril 1564. — Retour du Juif envoyé par Vendôme au chérif du Maroc, avec sa réponse. — Pendant la semaine sainte, Vendôme s'est retiré dans un monastère près de Fontainebleau et a fait ses Pâques. — Il a prié le nonce d'informer le pape de son attitude orthodoxe. — Le nonce a demandé à Vendôme si Pedro d'Albret avait eu la mission de donner au pape quelque espoir sur les affaires de la religion dans le royaume. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 73.)

XXXI.

LETTRES PATENTES PAR LESQUELLES LE ROI ACCORDE AU ROI DE NAVARRE
LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Fontainebleau, 8 avril 1564.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes letres verront, salut. Ainsi que toutes choses sont conduictes et manyées par la grande bonté de nostre Seigneur, et disposées de son incompréhensible prudence et sainte volonté, nous ayant appelé jeune et en l'aage tendre auquel nous sommes, à ceste couronne et mis sous nostre puissance une si pesante charge, que l'administration d'un tel et si grand

royaume ; il luy a pleu pour faire congnoistre qu'il nous ayme et nos subjects, nous laisser la royne, nostre très chère et très honorée dame et mère, pourvue de tant et si très excellentes vertus et rares qualités, qu'il faut espérer, de sa sage et prudente conduite, sous laquelle nous reposons principalement la totale administration de nostred. royaume, tout heur, repos et félicité, accompagnée comme elle est de nostre très cher et très amé oncle le roy de Navarre, qui monstre au bien de cestuy nostre royaume, par tous bons effects et grand zèle, telle et si sincère affection procédant de la singulière amour et naturelle inclination qu'il a à la grandeur de ceste nostre couronne. Qu'il est bien raisonnable, regardant aussi sa digne condition et le lien grand qu'il doyt avoir en ce royaume, comme le premier et plus prochain prince de nostre sang, qu'il soit, de nostre part, recongneu de tout l'honneur que sa grandeur et ses très vertueuses méritoires et très recommandables qualités le requèrent.

Pour lesquelles considérations, aussi pour les insignes très grands et mémorables services que iceluy nostre oncle a faicts à nos très honorés seigneurs, ayeul et père les roys François, premier de ce nom, et Henry, de très heureuse mémoire, en la tuition deffence et ampliffication de nostred. royaume ; en quoy il s'est si prudemment gouverné et conduit et eu de nostre Seigneur tant de grâce et d'heur qu'il en est sorty très grande utilité et accroissement à cestuy nostre royaume et à luy demeuré reputation de très heureux, très vertueux et bon prince, de façon que, nous ne pourrions nous reposer de la seureté de nostred. royaume en meilleure ne plus digne main que la sienne.

Confians pour toutes ces causes si asseurement de la personne de nostred. oncle et de ses grands sens, prudence, vaillance, ensemble de la cordiale affection qu'il nous porte et à la prospérité de tous nos affaires, que nous ne scaurions, ce nous semble, assez faire de demonstrations, du bien et de l'honneur que nous luy désirons pour la parfaicte et fidelle dévotion que nous congnoissons en luy, et pour autres bonnes, grandes et favorables considérations à ce nous mouvans ; iceluy nostre oncle avons, par l'advis de nostre dame et mère, princes de

nostre sang et gens de nostred. conseil privé, faict, constitué, ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, nostre lieutenant général, représentant nostre personne absente et présente, dedans et hors nostre royaume, tans par mer que par terre. Luy donnant plain pouvoir, puissance et auctorité de convocquer et assembler toutes et quantesfoys que besoing sera et qu'il verra estre requis, pour le bien de nostre royaume, tous les princes, conestable, mareschaulx et amyraulx de France, gouverneurs et nos lieutenans généraulx des provinces, maistre et capitaine général de nostre artillerye et tous autres sieurs, gentilzhommes et capitaines, de quelque condition et qualité qu'ils soient, pour avecques eulx communiquer des affaires qu'il leur voudra proposer, et, présens ou absens, leur faire entendre et ordonner ce qui sera à propos pour nostre service, faire aussi venir devers luy les capitaines, chefs et conducteurs des gens de guerre, tant de cheval que de pied, que nous entretiendrons en nostre service, soit de nos ordonnances ban et arrière-ban, chevaulx legiers, pistolliers ou autres, de quelque qualité, langage et nation qu'ils soient, capitaines de nos places, chasteaulx, forteresses, ensemble de nos gallaires et vaisseaulx, pour leur commander et ordonner tout ce qui luy semblera expédient pour le faict de leurs charges. Mander semblablement nos baillys, sénéshaulx et prevostz, lorsqu'il s'offrira quelque chose à leur dire, commander et ordonner pour nostre service, seureté de nos places ou pour le bien et repos de nos subjects. Envoyer celles des compagnies de nos ordonnances et autres gens de guerre en tels lieux et endroicts, soit dedans ou dehors nostre royaume qu'il advisera, tant pour la conservation des places d'iceluy, ou pour retenir la tranquillité publique, ou autre bonne occasion. Tirer desd. gouvernemens et provinces les gens de guerre qui y seront, pour les envoyer ès autres gouvernemens ou les faire marcher la part qu'il verra estre à faire, et de rechef les y renvoyer et les départir en d'autres endroicts, pour tenir garnison comme il verra bon estre, relever les hommes d'armes et archers qui pourront estre mis absens ès monstres de la gendarmerye, casser ceulx qu'il verra devoir estre cassés et faire le semblable des prévosts, des mareschaulx de France.

Ordonner des monstres, reveues et payemens de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, lesquelles monstres et reveues, il fera faire toutes quantes foys que bon luy semblera et verra estre à faire par les commissaires ordinaires de nos gens de guerre, auxquels il commandera et dont il fera le département, si bon luy semble, et en leur absence par tels autres qu'il y voudra commètre, les faisant payer de leurs gaiges et vacations par celuy ou ceulx des tresoriers de nos guerres, qu'il appartiendra. D'assembler aussi et faire trouver ès endroits de nostre royaume ou dehors, où il congnoistra quelque danger, ou qu'il sera question de l'honneur, grandeur et accroissement de nostred. Estat et bien de nostred. royaume, tel nombre desd. gens de guerre, tant de pied que de cheval et de toutes nos forces, artilleries et munitions, qu'il verra estre à faire pour y donner ordre, ainsi que l'importance le requerra. Et pour cest effect lever de nouveau, ou faire lever et mètre sus, si besoing est, telles compaignyes de gens de cheval et de pied qu'il voudra et les disposer aux places fortes de nos frontières et emploier comme il advisera.

Visiter, toutes et quantes foys qu'il luy plaira, les provinces et gouvernemens de nostre royaume, ensemble toutes les villes et places fortes d'iceluy, y entrer avecques telle compaignie forte ou foible qu'il advisera. Entendre des gouverneurs et lieutenans généraulx de chacun pays et gouvernement l'estat des affaires et occurances qui y seront, y pourveoir et donner ordre, faire fortiffier celles de nos places qu'il congnoistra en avoir plus de besoing, et y faire employer telles sommes de deniers que bon luy semblera.

Sçavoir quel devoir et diligence chacun desd. capitaines desd. places aura faict et fera, tant à la seureté et conservation d'icelles que à faire veoir leur gens de guerre en bon ordre, justice et police, de faire administrer, sur les plainctes qui seront faictes par les habitans d'icelles, bonne et brèfve justice et veoir comme les deniers destinés aux réparations d'icelles auront esté employés; et où il y auroit quelques faultes, abus ou malversations, faire procéder contre les coupables ainsi qu'il appartiendra pour le bien de nostre service. Se faire représenter les armes, vivres, artilleryes et munitions qui seront esd. places

avecques les inventaires d'iceulx. Faire venir les présidents et conseillers de nos Cours de parlement, en tel nombre et tel lieu qu'il les mandera; et quant il sera ès lieux ou nosd. cours sont establies, entrer en icelles, les assembler en corps ou en moindre compaignye, pour leur communiquer et conférer de toutes choses, qu'il verra appartenir au bien de nostre service et de la chose publique de nostre royaume. Et sur ce, leur dire et faire entendre ce qu'il verra estre à propos.

Entendre particulièrement de nos baillys, sénéchaux, prévosts et autres nos officiers, s'il y a aucuns troubles, machinations, monopoles, et assemblées en armes ou autrement qui tendent à la perturbation de nostre Estat, pour y pourveoir par assemblées de gens de guerre, main armée et autres moyens ainsi qu'il congnoistra le besoing; et faire pugnir et chastier les séditeux et ceulx qui conciteront le peuple à émotion, sous quelque prétexte que ce soit, par les peynes requises et sans forme ni figure de procès, s'il veoid que faire se doibve. Contenir nos peuples et subgects en union et concorde et en la fidélité, dévotion et obéissance qu'ils nous doibvent, les gardant d'oppressions et molestations indeues; et selon les remonstrances, plaintes et doleances qui luy seront faictes, tant à l'administration et distribution de justice et à la police des villes, tenir vifvement la main, en ce qu'il pourra, que les ordonnances de nos prédécesseurs roys et de nous soyent inviolablement gardées et observées.

Comme au semblable nous voulons que les ordonnances que nostred. oncle fera aux camps et armées où il sera, et autres lieux où il y aura gens de guerre, soient aussi très estroicte-ment entretenues et suyvies par tous ceulx, et ainsi qu'il appartiendra; et les transgresseurs et infracteurs pugniz et chastiés exemplairement, ainsi qu'ils se trouveront avoir mérité, ou bien leur quitter, remettre et pardonner l'offence qu'ils auroient commise esd. lieux en tous delicts militaires.

Et pour l'accomplissement de tout ce que dessus, circonstances et dépendances, ordonner de tous frais qui seront requis auxd. tresoriers de nos guerres, tant ordinaires que extraordinaires, auxquels nous voulons et entendons estre passé et alloué en la despence de leurs comptes et rabattu de leur recepte tout ce que

payé et baillé ils auront, en vertu des ordonnances de nostred. oncle, par nos amés et féaulx les gens de nos comptes, et partout ailleurs où besoing sera ; leur mandant ainsi le faire sans difficulté, en rapportant sur iceulx comptes le vidimus de cesd. présentes, faict sous cel royal, les quittances des partyes où elles escherront, avecques les mandemens de nostred. oncle le roy de Navarre et les cahiers desd. frais et despences deument de luy signés, certiffiés et approuvés, lesquels mandemens et ordonnances nous avons dès à present, comme pour lors, validés et auctorisés, vallidons et auctorisons par ces présentes, comme s'ils avoient esté faicts et expediés de nous.

Et généralement commander et ordonner, en toutes choses requises et nécessaires, pour l'accroissement et augmentation de nostre estat, seureté d'iceluy et la tranquillité publique par dessus toute personne, quelle qu'elle soit, indifféremment et quelque pouvoir qu'il puisse avoir, soit pour le regard de leurs estats ou par commissions et pouvoirs particuliers et spéciaux, selon l'indubitable et parfaicte fiance que nous avons en luy. Si donnons en mandement à nos amés et féaulx conseillers, les gens de nos courts de parlement, de nos comptes et à tous nos lieutenans, gouverneurs, conestable, mareschaulx, amiraulx, visamiraulx, capitaine général de nos gallaires, maistre de nostre artillerye, trésoriers de France et généraulx de nos finances et aydes, bailllys, seneschaulx, juges, prévostz, leurs lieutenans, capitaines, chefs et conducteurs de nosd. gens de guerre, tant de cheval que de pied ; capitaines et gardes des villes, cités, chasteaulx, forteresses ; maires, consuls, eschevins et gardes des ports, péages, passages, juridictions et destroicts et à tous nos autres justiciers et officiers et à chacun d'eulx, en droict soy et si comme à luy appartiendra, que à nostred. oncle le roy de Navarre ils obéissent, facent obéir et entendre diligemment en tout ce qui leur sera commandé et ordonné pour nostre service, tous ainsi qu'à nostre propre personne.

Et cesd. présentes ils feront lire, publier et enregistrer ès registres de nosd. courts, bailliages et sénéchaussées quant ils en seront requis. Car tel est nostre plaisir.

En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mettre et apposer nostre scel.

Donné à Fontainebleau, le huitième jour d'avril, l'an de grace mil cinq cens soixante ung, et de nostre regne, le premier.

Charles.

Par le roy,
De l'Aubespine.

(Original sur parchemin ; le sceau manque ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584.)

XXXII.

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Moret*, 9 avril 1564. — L'ambassadeur de Danemark demande que le roi ouvre, à Dieppe ou à la Rochelle, un refuge aux pêcheurs de ses nations. — Opposition de l'amiral de Coligny. — Crédit de l'amiral sur Vendôme. — Le sacre est ajourné au 11 mai. — Bruit d'une conspiration ourdie contre le roi à l'occasion du sacre. — Vendôme a fait appeler l'ambassadeur d'Espagne pour recevoir ses plaintes au sujet de la réforme. — Le connétable est actuellement en Picardie chez le sire d'Humières. — La reine mère a conduit le roi et ses autres enfants à un prêche protestant. — Remontrances du nonce à ce sujet soutenu par le cardinal de Tournon. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 75.)

Lettre du nonce ? *Paris*, 9 avril 1564. — Union de la reine et du roi de Navarre. — Conseil au pape d'encourager cette union. — L'amiral a fait prêcher un ministre en présence du roi. — Le roi de Navarre a demandé au nonce d'informer le pape de ses dispositions catholiques. (Copie italienne, Arch. nat., K. 4495, n° 30.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Moret*, 11 avril 1564. — Le roi de Navarre a fait octroyer au nonce une abbaye de treize cents ducats de rente. — Crainte de Vendôme de passer pour huguenot à l'étranger. — Il ne cesse de prier le nonce de témoigner de son orthodoxie. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 77.)

XXXIII.

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Madrid, vers le 15 avril 1564*. — Appréciation du roi d'Espagne sur les efforts des états pour faire passer la régence entre les mains du roi de Navarre. — Le roi d'Espagne se félicite que le pouvoir suprême soit resté entre les mains de la reine mère. — Il désire que le roi célèbre son sacre et fasse solennellement son entrée à Paris, dans l'espoir que ces deux cérémonies fortifieront le pouvoir royal. — Éloge de la reine que Philippe II estime comme sa mère et à laquelle il promet tout son appui. — Envoi de lettres pour la régente et pour plusieurs seigneurs. — Ordre de conformer sa politique aux instructions ci-dessus et de soutenir de toute son influence les intérêts de la religion catholique. (Copie espagnole ; Arch. nat., K. 4495, n° 27.)

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Paris, 17 avril 1564*. — Réconciliation générale de tous les seigneurs de la cour, notamment du roi de Navarre et du duc de Guise. (Dépêches vénit., filza 4, f. 278.)

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Paris, 18 avril 1564*. — Prêches au logis de l'amiral de Coligny. — Récit de l'émeute dirigée à Beauvais contre le cardinal de Chastillon. (Dépêches vénit., filza 4, f. 275.)

XXXIV.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Fontainebleau, 15 avril 1561.

Avis de son accord avec la reine mère et envoi des lettres pat. du roi qui constatent cet accord.

Messieurs, outre ce que vous entendrez par les lettres patentes du Roy, qui vous sont présentement envoyées, du bon estat en quoy sont toutes choses par deçà et de l'unyon et sincère intelligence qui est entre la royne, sa mère, et moy, pour l'administration de ce royaume, du bien duquel, avec le service

du Roy, nous regardons tant seulement et non à autre chose, j'ay bien voullu, pour vous en donner plus de certitude, vous en escrire ceste lettre, laquelle je vous prie faire lire en vostre compaignie et enregistrer en voz registres, affin que ung chacun congnoisse que nous n'avons en cella que une volonté et une mesme intention et tout tendant au bien du service du roy et repos de ses subjectz ; qui ne scauroient riens faire qui me soit plus agréable que de suyvre l'exemple que nous leur donnons en cest endroit. Pryant Dieu, Messieurs, vous donner ce que désirez.

De Fontainebleau, le xv^e jour d'avril 1564, après Pasques.

Vostre bien bon amy,
Antoine.

(Orig., Coll. Moreau, vol. 883, f. 172.)

XXXV.

Lettre de l'empereur Maximilien au roi de Navarre en réponse à la lettre apportée par le maréchal de Vieilleville, *Vienne*, 4^{er} mai 1564. — Bonnes paroles et protestations d'amitié. (Orig.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584.)

XXXVI.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Moret*, 4^{er} mai 1564. — Vendôme persiste à nier contre l'évidence les prêches qui se font publiquement à la cour et dans presque toutes les villes du royaume. — Conférence de l'ambassadeur avec la reine. — Elle demande au roi catholique de donner à Vendôme le titre de roi ; réponse de Chantonay. — Il se plaint à la reine du nombre et de la publicité des prêches. — Conférence de Chantonay avec Vendôme au sujet de ses revendications auprès du roi d'Espagne. — Il se plaint à Vendôme de la multiplicité des prêches et du crédit de l'amiral au conseil. — Protestations orthodoxes de Vendôme. — Réquisitoire contre l'amiral de Coligny. — Troubles à Paris, chez le seigneur de Longjumeau. — Le prince de la Roche-sur-Yon est envoyé à Paris pour rétablir l'ordre public. — Le roi part demain pour Reims. — Influence

fatale de l'amiral. — Si la reine possédait l'autorité qu'elle prétend avoir, les prêches ne prendraient pas un si grand développement. — Chantonay a dit à la reine que Philippe II ne peut renoncer à la Navarre. — Catherine proteste qu'elle est dévouée à Philippe II plutôt qu'à Vendôme, mais qu'elle doit soutenir le prince. — Lettre du pape adressée à Vendôme et argument que la reine en tire en faveur de l'orthodoxie de ce prince. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 84.)

Extrait des informations faites à Tolède par le docteur Suarez de Tolède, alcade de cour, 2 mai 1564. — Plusieurs Espagnols, prisonniers de guerre des Turcs, déclarent, sous la foi du serment, qu'ils ont entendu parler de quelques expéditions frêtées par le comte de Tende au profit du roi d'Alger, tant durant les guerres passées que depuis le traité de Cateau-Cambrésis, qu'il en envoie journellement, qu'il autorise le commerce des munitions avec Alger. — Ils nomment les mariniers qui servent d'intermédiaires, notamment un renégat appelé Catana. — Dons de chevaux, de lions, de chiens et de faucons du roi d'Alger au comte de Tende. (Copie du temps; f. fr., vol. 3492, f. 67.)

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Paris*, 3 mai 1564. — La cour part aujourd'hui pour Reims. — Les partisans du roi de Navarre s'efforcent de l'empêcher de se rendre à Reims à cause des dangers qu'il peut y courir de la part du duc de Guise. — Le prince est arrivé hier à Paris pour rétablir l'ordre. — Il part demain pour Reims. (Dépêches vénit., filza 4, f. 289.)

Lettre de Suriano à la république de Venise (Fragment), *Paris*, 4-7 mai 1564. — Visite de l'ambassadeur au roi de Navarre. — Grands honneurs qui lui sont rendus. — Ce prince s'est mis en route pour Nanteuil. (Dépêches vénit., filza 4, f. 292 et 295.)

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi, *Tolède*, 10 mai 1564. — L'ambassadeur a informé le roi d'Espagne de l'accord survenu entre la reine mère et le roi de Navarre. — Le roi catholique espère que cet accord mettra fin à toutes les séditions. — Réponses vagues de ce prince au sujet des revendications du roi de Navarre. — L'amitié que la reine montre au lieutenant géné-

ral « peu à peu accommoderont les cœurs et les intentions » des Espagnols. (Orig., f. fr., vol. 3492, f. 29.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Reims*, 42 mai 1564. — La reine a prié le connétable d'abandonner, à l'occasion de la cérémonie du sacre, le titre de pair de France au duc d'Orléans. — Refus du connétable. — Mission de Vendôme à Paris; il a recommandé au parlement la cause de son frère. — Ses reproches au recteur de l'Université. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 85.)

Lettre de Suriano à la république de Venise (Fragment), *Paris*, 44 mai 1564. — Confusion générale du royaume en matière de religion. — Le roi de Navarre, redevenu catholique, est partisan des mesures de rigueur contre les séditeux. — Il s'efforce de ramener le prince de Condé au catholicisme, ainsi que la reine de Navarre, qui est encore en Béarn. (Dépêches vénit., filza 4, f. 297.)

XXXVII.

SACRE DE CHARLES IX.

(15 mai 1564.)

En premier lieu, dès lors que le Roy fut levé de son lit ordinaire, il fut mis dans un lit royal, auquel fezant semblant de dormir, le s. de Montmorency, conestable de France, vint à luy tenant l'espée royale nue en sa main. Et dit au Roy : « Sire, « esveillés-vous. Il n'est plus temps de dormir, veu que Dieu « vous a esleu Roy, pour commander à une si grande et excellentissime monarchie qu'est le royaume de France, et apele en ce « jour pour recevoir les signes sacrés des graces et faveurs « divines, à vous promizes de Dieu pour vous pouvoer dignement acquiter de si pezante et importante charge. » Avec autres paroles accoustumées, lesquelles luy ayant donné occasion de se lever à la haste, fust soudain habilé tout de blanc : à savoir d'un grand manteau de drap d'argent, un bonet de velours blanc avec la plume blanche, les botines de couleur de

cher, en sorte qu'il sembloet avoer les jambes et piedz nus. Et en cest equipage estant conduit dans l'esglise Nostre-Dame avec grande manifficence et trionfe. Estant en l'esglise, il fut mis au siege qui lui estoest préparé. Et après luy les pairs de France furent assis, les laiez d'un costé, et les eccleziastiques de l'autre. Du costé des eccleziastiques, le cardinal de Loraine, faizant l'office comme premier pair d'esglise à cause de son arcevéché de Rains, estoet assis près de l'autel; et au dessouz, du costé de la main dextre du Roy, estoet assis le cardinal de Bourbon. Après luy, le cardinal de Chatillon comme évesque de Beauvoys. Après, le cardinal de Guise, come évesque de Langres, et l'évesque de Noyon, vestus d'habitz convenables à leurs dignités, et au dessus de fort riches chappes et mitres.

De l'autre costé, à main senestre du roy, estoet assis le duc d'Orléans, frère ayné du Roy, le roy de Navarre, le duc de Guize, le duc de Nevers, le duc de Montpencier et le duc de Montmorancy, vestus d'anciens et riches habits, desquelz souloyent uzer les premiers pairs de France aus assemblées solennelles. Et entre ses deuz rancz, audevant du Roy, estoet assis, sur un siège seul, le chancelier de France M^e Michel de L'Hospital. Et après les pairs, aussi en sièges séparés, estoet assis d'un costé le s. de Joinville, fiz ayné du duc de Guize, comme grand chambellan, et de l'autre le s. de Saint-André, maréchal de France, servant de grand Maistre.

Chacun estant ainsy assis selon son ordre, le cardinal de Loraine commansa prononcer à haute voys quelques orezons propres à ceste cérémonie, pendant qu'on aportoyt au Roy ses botines, que luy furet chaussées par le grand chambelan. Et incontinent après luy furet atachés ses esperons par le Roy de Navare, tenant le lieu du duc de Bourgogne, premier pair de France. Et ce fet, le cardinal de Lorraine print sur l'autel l'espée royale avec la ceinture que le connestable de France a en garde. Et l'ayant aportée au Roy, il la luy seignit. Et après la tira hors du foureau, et la mit nue en la main du Roy, lequel soudain la balia au connestable, luy recommandant la défance de son royaume et de ses sujetz, pour laquelle il luy mettoet toutes ses forces en sa main, luy baliant ses armes. Et depuis le conestable tint toujours en sa main ceste espée nue; estant assis

audevant du Roy durant toutes les cérémonies, à chacune desquelles ledit cardinal de Lorraine prononçoit orezons à ce propos et pour ce ordonnées, mêmes lorsqu'il bénit ladite espée avant la porter au Roy.

Incontinent après, ledit cardinal ala prendre le Roy en son siège et l'amena devant l'autel, ou toutz deuz se prosternarent en terre, sur un drap d'or et des oreilliers, avec un arcediacre de chacun costé, aussi couchés un peu au-dessouz. Et en tel estat demeurarent environ un quart d'eure, dizans tous deuz les litanies dans un livre a basse voix ; les chantres les fezant resonner en muzique.

Pendant lequel tans, les seigneurs de Meru et de Monberon, filz du connestable, le comte de Charny et le filz du s. de Brisac, maréchal de France, furent envoyés ostages pour la sainte Ampoule, laquelle est gardée en l'esglise de l'abaye Saint-Remy. Le prieur avec les religieux acompaignarent l'ampoule jusques à la porte de l'esglise Nostre-Dame; estant portée par l'un des habitans du village de Chene, qui est à catre lieues près de Rains, monté sur l'un des chevauz du Roy. Les sieurs que j'ay dict avoir esté envoyés pour otages portoint un riche poele, avec catre guidons devant eulz, esquels estoyt peintes leurs armoe-ries. Et estoient suivis de tous les habitans de ce lieu de Chene en armes, vestus des couleurs du roy ; estans par privilege ordonnés pour la garde de l'Ampoule, en récompense du cheval sur lequel est monté celuy qui la porte, pour ce que, au tans que la vile de Rains fust prinze et piliée par les Angloys, qui, entre autres chozes, en apportoient ceste Ampoule, les habitans de ce lieu trouvèrent moyen de la leur oster, et la rendiret au temple de l'abbaye Saint-Remy. Et ainsi estant aportée jusques à la porte du grand temple de Nostre-Dame, où se fesoyt la cérémonie du sacre, ledit cardinal de Lorraine, suivi des autres prélatz qui luy acistoyt, la vint recevoyr, et la porta en ses mains jusques au grand autel, la montrant au peuple.

Et le Roy remis en son siège, luy fut osté le manteau de drap d'argent, souz lequel se trouva vestu d'une jupe de satin cramoezi, qui se ouvroet à boutons, et la chemisse de mesme, en sorte que la chair aparoessoet aux lieutz et endroytz où il devoyt estre oing, ausquelles fins ledit cardinal, ayant vuydé quelques

goutes de l'ampoule sur une platine, il ala oindre le Roy au front, sur l'estomac, entre les espauls, au repli des bras et au creuz des mains.

Incontinent après fut aportée la courone impériale devant le grand autel, auquel lieu vindrent les pairs de France fere le serment de fidélité ès mains du chancelier, touchans tous à la foys ceste courone. Et pendant que le serment se fezoit, le Roy fust vestu des anciens habillemens des Roys. Et ce fet tous les ditz pairs ensemble portarent la couronne sur la teste du Roy, et luy mirent le septre en une main, et à l'autre, la main de justice. Et en tel estat, le Roy fit le serment que ses prédécesseurs ont accoutumé fere.

Après, le Roy fut mené de ce lieu a l'entrée du chœur, où estoyt dressé un grand eschaufaut, ayant un degré de chacun côté pour monter et desendre, contenant environ trente marches couvertes de velours cramoiezy, ramply de lettres d'or en broderie ; sur lequel eschaufaut estoet dressé un siège royal, auquel le Roy fut assis pour estre veu d'un chacun, ainsi habilé à la Reale, avec la courone en teste et le septre à la main ; s'estant à ces fins tourné du couté de la grande nef de l'église, où il fut assis long tems sur une chaise. Et après s'estant remis en son siège royal, le visage vers le grand autel, ayant lesditz pairs à dextre et à senestre de luy, assis selon leur ordre, ilz vindret baizer le Roy à la joue tous l'un après l'autre, avec les cérémonies et révérences acoustumées. Puy se tournoient devers le grand autel, disant : Vive le Roy éternellement. Et après les chantres leur répondoient de mesme en latin en chantant. Et ce pendant les héraultz de France, estants sur l'eschaufautz, tournés du côté de la grande nef vers le peuple, criaient à haute voix : vive le Roy Charles neuvième avec tout heur et félicité pour le bien et soulagement de son peuple. Et ce fet, criaient largesse, getant grandes pongnées d'espèces d'or et d'argent, ausquelles d'une part estoyt reprezantée l'éfigie du Roy et de l'autre sa devize avec les armoeries de France avec telles figures.

Cependant la grande messe se dizoet par ledit cardinal de Lorraine. Et lorsqu'il falut aler à l'offerte ledit cardinal vint devers le Roy, pour ne luy donner peine d'aler si loing, estant chargé de courone et de tant d'abitz, et ayant esgard à sa jeu-

nesse. Et là Sa Majesté offrit un pain d'or et un pain d'argent dans un anap d'argent.

E la messe achevée, le Roy desendit de son dit siège et eschauft et vint au grand autel recevoir le sacrement de l'autel. Et dura ceste cérémonie de puis les huit heures du matin jusques à une heure après midi.

(Extrait de la grande Histoire du président Montagne, f. fr., vol. 15494, f. 1.)

XXXVIII.

Lettre de Michel Suriano à la république de Venise, *Paris*, 46 mai 1564. — Le parti réformé est vigoureusement combattu par la Sorbonne et le Parlement. — Revendications du roi de Navarre auprès du roi d'Espagne. — En ce moment il se montre favorable au parti catholique. — On admet que le changement de religion du roi délierait les sujets du serment de fidélité. (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 26.)

Lettre de Charles de Barges, lieutenant criminel à Montpellier, à la reine, contenant une demande d'interprétation sur les termes de l'édit du 49 avril qui proscribit les assemblées illicites. (Orig., *Montpellier*, 48 mai 1564; f. fr., vol. 3486, f. 422.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Paris*, 22 mai 1564. — Nouvelle conférence de Chantonay avec la reine mère et avec Vendôme. — Ses plaintes sur les progrès de la réforme. — Remise à la reine de lettres de Philippe II. — Catherine demande à Chantonay la Sardaigne ou l'île de Majorque. — Chantonay répond à la reine que le roi d'Espagne ne doit rien à Vendôme. (Orig. espagnol; K. 4495, n° 36.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *la Ferté-sur-Milon*, 26 mai 1564. — Récit du couronnement du roi à Reims. — Place de Vendôme à la cérémonie. — Son costume et son rôle. — Ses intrigues secrètes avec les mécontents. (Orig. espagnol; K. 4494, n° 86.)

XXXIX.

Ordre de Jeanne d'Albret au maître des requêtes, Bologne, de se transporter à Foix pour procéder à la vérification des comptes de Jehan Bélin, accusé d'infidélité par le conseil du roi et de la reine de Navarre. (*Pau*, 8 juin 1564, Arch. des Basses-Pyrénées, B. 4463.)

Lettre du roi de Navarre au seigneur de Boisy, contenant recommandation en faveur du s. de la Roque, gentilhomme de la maison du roi, qui n'a pu faire son service dernièrement à Orléans pour cause de maladie, et qui, pour ce manquement, a été rayé des rôles de la maison du roi, avec prière de l'y rétablir. (*Paris*, 11 juin 1564 ; Orig., f. fr., vol. 20459, f. 127.)

XL.

Lettre des trois ambassadeurs vénitiens à la république de Venise, *Paris*, 12 juin 1564. — Audience de congé demandée par les ambassadeurs. — Déclaration de la reine en faveur du concile. — Le roi de Navarre demande au roi de donner l'accolade à un des seigneurs vénitiens. (Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 135.)

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Madrid*, 12 juin 1564. — Ordre de faire de nouveaux efforts auprès de la reine en faveur de la religion. — Ordre d'en conférer également avec le roi de Navarre et de lui dire qu'il ne trouvera de faveur auprès du roi d'Espagne qu'à la condition que, de son côté, il soutiendra les intérêts du parti catholique. — Touchant l'entrevue demandée par la reine à Philippe II, le roi catholique commande à son ambassadeur de ne faire que des réponses évasives afin de gagner du temps. — Ordre de se plaindre de l'amiral. (Copie espagnole ; Arch. nat., K. 4495, n° 45.)

Lettre de Philippe II au connétable contenant des protestations de dévouement en faveur de la reine mère et de la religion. (*Madrid*, 13 juin 1564. Copie, coll. Moreau, vol. 718, f. 4.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 19 juin 1564. — Arrivée de l'ambassadeur du roi de Suède et de messagers de plusieurs princes protestants d'Allemagne. — Ils cherchent à attirer Vendôme à la confession d'Augsbourg et lui promettent de le faire élire empereur par la diète. — Pedro d'Albret est de retour de Rome. — Madame de Vendôme retarde son arrivée à la cour. — Elle ne veut pas être forcée d'aller à la messe. — Vendôme est satisfait de son absence, parce qu'elle domine dans le ménage et parce qu'elle l'empêche de faire la cour aux dames. — Il est souvent malade de ses excès. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4495, n° 47.)

Lettre de Charles IX à Sébastien de l'Aubespine, *Saint-Germain-des-Prés*, 20 juin 1564. — Lettre relative au concile de Trente. — Mesures de police à prendre contre les pillards des deux nations sur la frontière des Pyrénées. — Passage de Marie Stuart en Écosse. — Prière au roi d'Espagne de la recommander à ses officiers des Pays-Bas. — Instances en faveur des revendications du roi de Navarre. (Orig., f. fr., vol. 6642, f. 26.)

Confirmation d'une ordonnance de Henri II, datée du 16 août 1557, stipulant le paiement au roi de Navarre et au prince de la Roche-sur-Yon du restant de la somme de cent mille livres à eux donnée sur les restes des comptes. (Copie, Arch. nat., P. 2342, f. 449.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 26 juin 1564. — Révélation d'un témoin contre le prince de Condé. — Haine de ce prince contre le cardinal de Lorraine. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 27.)

XLI.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 7 juillet 1564. — Vendôme paraît croire et dit qu'il est l'arbitre de la religion en France. — Son désir de s'entendre avec Philippe II au sujet de la Navarre. — Il veut envoyer l'évêque d'Auxerre en Espagne et François d'Escars à Rome. — Au roi d'Espagne il demande la Sardaigne ou l'île de Majorque. — Conférence de Vendôme avec le cardinal de Tournon; il le prie de parler au nonce en

son nom. — L'ambassadeur juge utile, sans attendre les instructions de son maître, de mettre obstacle à la mission de l'évêque d'Auxerre. — La reine veut envoyer le s. d'Auzances avec l'évêque d'Auxerre. — Jean-Jacques de Mesmes sera joint à la mission pour discuter le point international. (Orig. espagnol, K. 1495, n° 50.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 14 juillet 1564. — Arrêt de bannissement rendu contre les ministres huguenots. — Discussion du conseil du roi à ce sujet. — Préparation de l'édit de juillet au parlement. — Le roi de Navarre est resté sur la réserve, mais a semblé conclure dans le sens catholique. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 144.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 15 juillet 1564. — Mécontentement du parti réformé contre les tergiversations du roi de Navarre. — Il montre en ce moment des dispositions catholiques. — Il va envoyer l'évêque d'Auxerre en Espagne, et Pedro d'Albret ou tout autre à Rome. — La reine envoie le s. d'Auzances en Espagne. — Le roi de Navarre a demandé à Philippe II l'autorisation de vendre ses terres de Flandre. — Accord de Guise et de Condé. — Arrivée à la cour de l'ambassadeur de Saxe. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 143.)

Lettre du roi et de la reine de Navarre à Philippe II, portant créance en faveur de l'évêque d'Auxerre, envoyé comme ambassadeur à Madrid. (Copie du temps, sans date (18 juillet 1564). Cette pièce a été reproduite ci-dessus dans ses parties essentielles. — Archives des Basses-Pyrénées, E. 580. — On en trouve une autre copie dans la collection Moreau, vol. 740, f. 63.)

XLII.

Lettre du roi de Navarre à Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, *Saint-Germain*, 18 juillet 1564. — Lettre de créance en faveur du s. d'Auzance et recommandation de faire de grands efforts pour le succès de sa mission. (Orig., f. fr., vol. 6606, f. 9.)

Lettre du même au même, *Saint-Germain*, 22 juillet 1561.
— Même sujet. (Orig., f. fr., vol. 6606, f. 7.)

XLIII.

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Paris*, 24 juillet 1561. — Conférence de l'ambassadeur d'Espagne avec Vendôme. — Ténacité de ce prince dans ses revendications auprès du roi catholique. — La reine va envoyer Jacques de Montberon, seigneur d'Auzance, en Espagne. — Le prince va envoyer le seigneur d'Escars à Rome. — Vendôme était décidé aussi à envoyer Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, à Philippe II, mais Chantonay, à force de représentations, a réussi à faire ajourner la mission de l'évêque d'Auxerre. — Tableau de la cour à Saint-Germain. — Nouvelle conférence de Chantonay avec la reine au sujet des affaires de la religion et des intérêts de Vendôme. — Le duc de Nemours est de retour de la Savoie et le duc de Guise a obtenu l'entrée de ce seigneur au conseil du roi. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4495, n° 52.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 27 juillet 1561. — L'ambassadeur signale à son gouvernement les tendances de la reine mère en faveur du parti réformé, bien qu'elle multiplie les démonstrations en faveur du parti catholique. (Déchiffrement non signé; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 72.)

XLIV.

LETTRE DU DUC DE GUISE A LA REINE.

Meru, 28 juillet 1561.

Nouvelles de sa santé et de celle de son frère le cardinal.

Madame, je ne scauroys assez vous très humblement remercier de la bonne souvenance qu'il a pleu a Vostre Majesté avoir de m'envoyer visiter par Octavian, lequel m'a trouvé en tel estat

qu'il vous sçaura bien dire. Si esse, Madame, qu'ayant esté travaillé d'un fort long accès de fiebvre, il me semble que, si ne me survient pis qu'il a faict aujourd'huy que j'ay pris médecine, que j'en seray quicte à bon marché. Et me desplaist grandement de l'inconvénient qui est pareillement advenu à monsieur le cardinal, mon frère, d'une collique si extremesme qui luy a duré ces deux jours passez, pour le désir qu'il auroyt de retourner à l'assemblée des prélatz qui se faict à Poissy, ainsy qu'il vous avoyt pleu luy commander. Sitost que sa santé le pourra porter, il ne faudra, Madame, de se acheminer, comme je feray en mon voyage pour accompagner la Royne, madame nostre niepce, jusques à son embarquement; ainsi qu'il a pleu a vostre dicte Majesté me permectre et donner congié.

Vous verrez, s'il vous plaist, Madame, la dépesche que j'ay receue en ce lieu de Monsieur de la Mothe Gondrin, par laquelle vostre Majesté scaura bien juger à quoy tendent les céditieux. Lesquelz, j'espere, après la publication de l'édict, recongnoistront Dieu; mais ce sera soubz l'obéissance et auctorité du Roy, ainsi que desjà ledict s. de la Mothe les a bien achemynez. Je ne veulx oublier vous dire, Madame, que ce porteur ma faict entendre ce qu'il a rapporté à vostre Magesté du voyage de Monsieur le Prince de Condé. Et vous rendra si bon compte de l'estat auquel il a trouvé ceste compaignye que je ne vous ennuyey de faire ceste-cy plus longue.

Madame, je supplie le Créateur tant et si tres humblement que faire puyz vous donner en parfaicte santé tres longue et tres heureuse vye.

De Meru, ce xxviii^e jour de juillet 1564.

François de Lorraine.

Madame, j'avoys faict faire ceste dépesche dès hyer au soir et ne voulluz laisser partir ledict Octavian que je ne fusse assureé ce qui m'aviendroyt ceste nuict, qui ne m'a guères esté plus favorable que celle d'entre vendredy et samedy; de sorte que la fiebvre m'a repris à la mesme heure, mais elle ne m'a pas tant duré; qui me faict espérer, Madame, quelque apparence de n'estre pas longtemps malade.

(Orig., f. fr., vol. 15875, f. 64.)

XLV.

Lettre du roi de Navarre à Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, *Saint-Germain*, 4^{er} août 1564. — Recommandation de ses intérêts et avis de l'ambassade de Jacques d'Auzance. (Minute; f. fr., vol. 45875, f. 107.)

Lettre d'Antonio d'Almeida au roi de Navarre, *Madrid*, 4^{er} août 1564. — Compte-rendu de sa mission en Espagne. (Autog.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 584.)

XLVI.

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 5 août 1564. — Le colloque de Poissy aura le caractère d'un concile bien que la cour affecte de ne le considérer que comme une assemblée d'ordre intérieur du clergé français. — Le chancelier de l'Hospital y proposera de chercher un terme moyen entre les deux religions. — Liste des cardinaux qui doivent assister au colloque. — Le cardinal de Chastillon et Jean de Monluc, évêque de Valence, ont refusé de communier à la messe d'ouverture de l'assemblée préparatoire. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 69 vo.)

XLVII.

Recueil de pièces, lettres du roi et de la reine et autres documents au sujet de l'interdiction du premier président Antoine le Maistre. (F. fr., vol. 46477, f. 167 et suivants; ibid., vol. 3425, f. 60.)

XLVIII.

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, *Madrid*, 12 août 1564. — Avant l'arrivée d'Antonio d'Almeida est venu un courrier de Chantonay, porteur de la nouvelle des armements des Béarnais. — Le duc d'Albuquerque a aussi écrit de

Pampelune qu'il avait découvert certaines menées en Navarre, par le moyen d'un prêtre. — L'ambassadeur s'est vainement efforcé de détruire la mauvaise impression causée par ces bruits en mettant en relief les sentiments pacifiques du roi de Navarre et sa fidélité aux traités. (Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 37 v°.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 14 août 1564. — Détails sur l'assemblée préparatoire du colloque de Poissy. — Le cardinal de Bourbon, bien qu'il soit orthodoxe, a fait une déclaration singulière sur la présence réelle. — Exposé de cette opinion, qui est généralement attribuée à la faiblesse d'esprit du cardinal. — Passion de l'amiral Coligny en faveur de la réforme. — Il voudrait réunir un collège d'hommes doctes chargés de décider quelle serait la meilleure religion. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 74.)

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 15 août 1564. — Prêches dans la maison du prince de Condé et de la dame de Rothelin. — Le roi de Navarre décide le parlement à ne pas sévir. (Déchiffrement non signé; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 28.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 15 août 1564. — Les états généraux réunis à Pontoise ont décidé que la régence appartenait de droit à Vendôme et qu'il l'exercerait sous la surveillance d'un conseil nommé par les députés. — Les partisans de Vendôme prétendent enlever à la reine toute influence dans le gouvernement. — L'ambassadeur a signalé à la reine le danger de la réunion des états, au sein desquels Vendôme intrigue ouvertement à son profit. — Le parti réformé grandit chaque jour. — L'autorité de la reine diminue à proportion qu'augmente le prestige de Vendôme. — Don Pedro d'Albret raconte à Chantonay ses démarches à Rome et pose sa candidature au trône de Navarre. — La dame de Vendôme a écrit une lettre de menace au cardinal d'Armagnac. — Arrivée prochaine de cette princesse. — Ses sentiments de vengeance contre son mari. — Accident qui a failli lui arriver pendant son voyage. — Don Pedro d'Albret prétend avoir des droits à la succession de la maison d'Albret. — Il dit que, si madame de Vendôme s'ef-

force de se venger de lui, il ira vivre en Espagne sous la protection du roi catholique. — Affaire des annates. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4495, n° 62.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Saint-Cloud*, 24 août 1564. — Il y a quatre partis aux états; le premier demande que Vendôme exerce la régence sans en référer à la reine mère; le second demande que Vendôme soit réduit à la qualité de prince du sang et exclu du pouvoir actif; le troisième, que la reine mère soit régente et que Vendôme gouverne au même titre qu'elle; le quatrième, enfin, que Vendôme ne soit que le lieutenant de la reine mère. — Récit de l'interdiction du premier président le Maistre au parlement de Paris. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 94.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 24 août 1564. — Exécution du traité de Cateau-Cambrésis en ce qui regarde le duc de Savoie. — Récit détaillé de la réconciliation du prince de Condé et du duc de Guise. — Arrivée prochaine de la reine de Navarre. — Détails sur son voyage. — Elle est actuellement à Paris et a assisté à une cérémonie calviniste, qui avait réuni, dit-on, quinze mille personnes. (Dépêches vénit., filza 4, f. 334.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 25 août 1564. — Il a été décidé aux états que la reine mère serait investie de la dignité de régente, sans que ce précédent engageât l'avenir. — C'est aux efforts de l'amiral qu'est due cette décision. — Récit des efforts faits par le roi de Navarre pour faire enregistrer au parlement de Paris l'édit d'Orléans. — Suspension du premier président le Maistre. (Déchiffrement; Arch. vénitiennes, filza 4 bis, f. 76.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Saint-Cloud*, 28 août 1564. — Conférence de l'ambassadeur avec la reine mère; il explique que le roi d'Espagne ne peut rien accorder au roi de Navarre tant que le calvinisme continuera à être ouvertement favorisé en Béarn, à cause du danger que ce mauvais exemple peut présenter à ses États voisins. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 93.)

XLIX.

Lettre d'un ambassadeur vénitien à la république de Venise, *Paris*, 29 août 1564. — Récit de la séance générale des états, tenue en présence du roi ; les cardinaux sont déchus de leur préséance à la cour. (Déchiffrement non signé ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 29.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Paris*, 31 août 1564. — Séance générale des états. — Ancienne préséance des cardinaux sur les princes aux états de Tours de 1484. — Malgré ce précédent, les cardinaux ont été déchus de leurs droits au profit des princes. — Le roi et la cour ont quitté Saint-Germain pour permettre à leurs serviteurs de faire une nouvelle distribution des appartements afin de pouvoir loger, suivant son rang, la dame de Vendôme. — Elle arrive avec son fils et sa fille. — Vendôme et les principaux seigneurs huguenots sont allés, le 28, à sa rencontre. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 64.)

Deuxième lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Saint-Cloud*, 31 août 1564. — Départ momentané de la cour. — Prochaine arrivée de la dame de Vendôme. — Honneurs qui lui ont été rendus pendant son voyage et qui lui seront rendus à la cour. — Mariage futur de Henri de Béarn avec Marguerite de Valois, et du duc d'Orléans avec Catherine de Navarre. — Satisfaction que ces deux mariages inspirent aux deux maisons de Valois et de Vendôme. — Intelligences que Vendôme entretient avec le chérif de la côte marocaine ; il lui a envoyé un juif portugais. — Henri de Béarn est élevé dans le culte de la réforme. — Vanité de Jeanne d'Albret pour son fils. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 94.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 4 septembre 1564. — François d'Escars est parti pour Rome, il y a cinq ou six jours. — Vendôme met la religion au service de ses intérêts. — Lettre de menace de la dame de Vendôme au cardinal d'Armagnac, qu'elle veut rendre responsable des tergiversations religieuses de son mari. — Arrivée de la dame de Vendôme à

Orléans et fêtes qui lui ont été offertes à cette occasion. — Son arrêt à Longjumeau. — Différend soulevé hier au conseil entre Vendôme et le maréchal Saint-André. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 97.)

Lettre de Charles IX au pape, portant recommandation de François d'Escars que le roi de Navarre envoie à Rome. (Août 1564.) (Minute; f. fr., vol. 45877, f. 322.)

L.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU MARÉCHAL DE BORDILLON.

Saint-Germain, 4 septembre 1561.

Ordre d'obéir aux présentes lettres du roi.

Mons^r de Bourdillon, la présente ne sera seulement que pour accompagner celle que le Roy, mon seigneur, vous escript, sur laquelle me remectant, et après vous avoir prié de faire le mieulx mesnaiger que vous pourrez l'argent par vous arrêté en l'achapt des provisions et munitions qui vous seront nécessaires, je prieray Dieu, Mons^r de Bourdillon, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrip à Saint-Germain-en-Laye, le iv^e jour de septembre 1561.

Vostre bien bon cousin,
Antoine.

(Orig., Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, coll. des Autog., vol. 52. — Analysée par M. le marquis de Rochambeau dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 384.)

LI.

Lettre du roi de Navarre à Charles de Coucy, s. de Burie, lieutenant du roi en Guyenne, *Saint-Germain, 4 septembre 1561*. — Ordre d'obéir à la lettre du roi du même jour. — Ordre de se mettre en campagne contre les séditeux. — Le prince commande à sa compagnie de suivre le lieutenant du roi, ainsi que

à celle de Blaise de Monluc et à celle du prince de Béarn. — Ordre de lever une nouvelle compagnie de trente arquebusiers à cheval et de rassembler le ban et l'arrière-ban des gens de pied pour le service du roi. — Envoi de commission en blanc pour les capitaines et les gentilshommes. — Le roi ne veut pas « molester » les gens de la religion qui n'ont pas pris les armes et n'en veut qu'aux rebelles. (Minute; f. fr., vol. 45875, f. 209. — La lettre du roi dont il est parlé ci-dessus est conservée dans le même volume, f. 207.)

LII.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 5 septembre 1564. — La reine et Vendôme vont édicter une ordonnance qui commande aux gouverneurs de provinces de résider dans leur gouvernement et de désarmer indistinctement les catholiques et les réformés. — Vendôme, indécis entre les deux partis, attend les événements pour se prononcer. — Il se dit l'arbitre de la religion en France. (Déchiffrement espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 99.)

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, 5 septembre 1564. — Le nonce de France a dit au nonce d'Espagne que le prince montrait du zèle en faveur de l'orthodoxie. — Bonnes intentions du pape à l'égard du prince; il est entré en pourparler avec le confesseur de Philippe II. — Mais cette nation « est tellement pleine d'hypocrisie et ce roy fils de son père en « telle matière..... » qu'on trouve toujours des prétextes. — La négociation demande à être conduite avec prudence. — Il y a quelques mois, elle était en meilleure préparation que à cette heure, parce que les Espagnols se sont imaginé qu'on voulait leur faire peur et leur forcer la main. (Copie du temps, f. fr., vol. 16403, f. 47 v°.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 6 septembre 1564. — Envoi de l'instruction dressée par le duc sur les intrigues de Vendôme en Navarre. (Copie; Archives de la secrétairerie d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 10 sep-

tembre 1564. — Récit détaillé de la première séance du colloque de Poissy. — Déclaration de Théodore de Bèze contre la présence réelle. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 84 v°.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 10 septembre 1564. — Récit de la première séance du colloque de Poissy. — Vendôme et la reine disent que le colloque ne s'occupera pas de dogme. — On nie à la cour que le courrier de Turin ait été arrêté par ordre du roi. — Mécontentement du nonce au sujet de cette arrestation. — On accuse la reine d'en avoir eu la première idée. — Vendôme promet de servir le parti catholique, mais ses actes ne s'accordent pas avec ses paroles. — Ambition réciproque de la reine et de Vendôme. — La reine assure que Vendôme lui est soumis. — L'amiral, dont le crédit est toujours dominant, et les Huguenots mènent la reine à sa perte. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 400.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 11 septembre 1564. — La reine a décidé, sur la demande du cardinal de Ferrare, que les annates seraient payées au pape. — Pauvreté du trésor royal. — La reine ménage l'assemblée du clergé dans l'espoir qu'elle paiera les dettes du roi. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 83.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Saint-Cloud*, 12 septembre 1564. — Récit des luttes soulevées au conseil entre le roi de Navarre et le maréchal Saint-André, à l'occasion du colloque de Poissy. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 420.)

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, *Madrid*, 24 septembre 1571. — Atermoiements et préjugés de la cour d'Espagne. — Invitation au prince, pour réussir, « de s'accommoder aux passions de ceste cour. » — Renvoi aux réponses orales que portera Jacques d'Auzance. (Copie du temps; f. fr., vol. 46403, f. 52. — Une lettre originale du même à la reine et de même date traite des mêmes matières; f. fr., vol. 45875, f. 239.)

Avis de la consulte d'état d'Espagne, *Madrid*, 25 septembre 1564. — Conseils à la reine mère d'user de répression vis-à-vis des réformés. — Quant au fait de Vendôme, le roi d'Espagne ne pourra recevoir officiellement ses ambassadeurs

que quand il remplira ses devoirs de bon catholique. (Copie du temps en espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 74.)

LIII.

Compte de la terre et seigneurie d'Oisy, appartenant au roi de Navarre, pour une année commençant à la Saint-Rémy (1^{er} octobre) 1561 et finissant au dernier de septembre 1562. — Terrier et compte de recettes et de redevances féodales. (Original sur papier, f. fr., vol. 48749.)

LIV.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU MARÉCHAL DE BORDILLON.

Saint-Germain, 2 octobre 1561.

Recommandation du capitaine Breziquelles.

Monsieur de Bourdillon,

Veoiant le peu de moien qu'il y a de satisfaire pour le présent le cappitaine Breziquelles, de ce qui lui peust estre deu, et le long temps qu'il pourroit cependant consumer par deça devant qu'il en peult emporter bonne yssue, le Roy, mon seigneur, a esté d'advis de le vous renvoyer, en atendant que dedans quelque temps il se puisse présenter quelque bonne occasion de le récompenser comme il mérite, l'ayant bien voullu accompaigner de la présente pour vous prier, Mons^r de Bourdillon, l'avoir tousjours pour recommandé, ce que m'asseurant que vous ferez, je ne vous feray la présente plus longue, priant Dieu, Mons^r de Bourdillon, qu'il vous ait en sainte garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le n^o jour de octobre 1561.

Vostre bien bon amy,

Antoine.

(Orig., Biblioth. imp. de Saint-Pétersbourg, Collect. d'autogr., vol. 52. — Analysée par M. le marquis de Rochambeau dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 385.)

LV.

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Madrid*, 2 octobre 1564. — Instruction du roi d'Espagne à son ambassadeur au sujet des affaires de France. — Le colloque de Poissy. — Le concile de Trente. — Récit des négociations du duc d'Albe avec l'évêque de Limoges et Jacques d'Auzance au sujet des affaires de la religion et des revendications de Vendôme. (Minute ou copie en espagnol; Arch. nat., K. 4495, n° 80.)

LVI.

Lettre du roi de Navarre au maréchal de Bordillon, *Saint-Germain*, 4 octobre 1564. — Accusé de réception des dépêches portées à la cour par le capitaine Murs. — Lettre de créance en faveur dudit capitaine que le roi renvoie en Piémont. (Orig.; f. fr., vol. 45342, f. 47.)

LVII.

Lettre du s. de l'Isle, ambassadeur à Rome, au roi, *Rome*, 14 oct. 1564. — François d'Escars, qui part aujourd'hui, remettra cette lettre au roi. — L'ambassadeur a dit au pape que le roi prenait l'affaire du roi de Navarre comme la sienne propre et qu'il espérait bien que le pape le soutiendrait auprès du roi d'Espagne. — L'ambassadeur a trouvé le pape « changé et disposé tout au contraire, » et lui en a demandé raison. « Car, quant aux raisons qu'elle allégeoit (S. S.) touchant la personne de la reine de Navarre, je ne pouvois estimer qu'elle voulut fonder une telle résolution sur quelques avis et rapports qu'elle en pouvoit avoir, malins et calomnieux, comme il est raisonnable de le croire, attendu que lad. dame n'est accusée ne condamnée. Et seroit bien la traiter au rebours de ce qu'elle mérite, lorsque la cause de son estat est mise en avant et rapportée à S. S. comme estant de celles qui doivent estre soumises à son jugement. » (Copie du temps, f. fr., vol. 3955, f. 44.)

LVIII.

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, *Madrid*, 16 octobre 1564. — Depuis que Jacques d'Auzance est revenu en France, le roi d'Espagne n'a fait aucune déclaration nouvelle. — Antonio d'Almeida a travaillé à connaître le fond de la pensée du roi catholique et du prince d'Eboli et en rendra compte à la cour de France. — Bonne réception faite au chevalier Parisot. (Copie du temps; f. fr., vol. 46403, f. 74.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 16 octobre 1564. — Retour de Jacques d'Auzance. — Il rend compte à la reine et à Vendôme de sa mission en Espagne. — Fermeté catholique du duc d'Orléans, second fils de la reine, et de Marguerite de Valois. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4495, n° 84.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 18 octobre 1564. — Récit de la mission de Jacques d'Auzance en Espagne. — Conférence de l'ambassadeur avec le roi de Navarre. — Le prince demande à la république d'intervenir en sa faveur auprès du roi d'Espagne. — Vie privée de ce prince; sa vieillesse prématurée. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 94.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 19 octobre 1564. — Suite du colloque de Poissy. — La résidence est imposée aux évêques. — Envoi de lieutenants dans les provinces. — Ordre aux réformés de restituer les églises catholiques. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 96 v°.)

LIX.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 24 octobre 1564. — Conférence de l'ambassadeur avec la reine mère et avec Vendôme au sujet de la mission de Jacques d'Auzance. — Plaintes de l'ambassadeur au sujet de la tolérance religieuse. — Vendôme proteste qu'il n'est que le lieutenant de la reine et qu'elle garde toutes les responsabilités du gouvernement. — Il a l'intention d'envoyer une seconde ambassade à Madrid en suite de celle de d'Auzance. — Retraite du duc de Nemours en Savoie.

— Portrait de ce prince. — Le connétable a quitté la cour dans l'espoir d'être rappelé. — Le cardinal de Tournon se retire à Meudon. — Les affaires de la religion empirent tous les jours. — Le président Séguier est envoyé en Savoie. — Emeute à Verdun pour cause de religion. — Le cardinal de Ferrare n'a pas encore obtenu ses pouvoirs de la cour de France. — Envoi de François d'Escars à Rome. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4495, n° 86.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 31 octobre 1564. — Arrivée du comte de Horn à la cour de France. — Plaintes de la reine sur la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans. — Instruction dirigée contre le duc de Nemours. — Fuite de ce seigneur. — Complicité prétendue du duc de Guise et d'autres seigneurs catholiques. — Nemours et mademoiselle de Rohan. — Amnistie accordée aux séditeux du règne de François II. — Conférence sur la délimitation des frontières du Nord. — Envoi de la Forest à Bruxelles. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 106.)

Requête de la Sorbonne au roi pour le supplier « maintenir, « défendre et garder vostre peuple en sa simplicité et dévotion « telle qu'il a reçue apprise et pratique de ses pères..... ne souffrir que la candeur et pureté du lys de France soit souillée et « tachée des ténèbres d'erreur et d'hérésie..... » (*Octobre 1564 ?*) (Copie du temps; Arch. nat., K. 4495, n° 74.)

LX.

Quittance de la somme de 450 livres, signée par le prince Henri de Béarn, pour l'état de capitaine de cinquante hommes d'armes pour le quartier de juillet, août et septembre 1564. (Original sur parchemin, daté du 31 octobre 1564; f. fr., vol. 20387, f. 405.)

LXI.

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 3 novembre 1564. — Progrès menaçants de la réforme. — Les principaux

seigneurs catholiques, le connétable et les Guises se sont retirés de la cour. — La reine de Navarre a quitté Saint-Germain pour vivre à sa guise. — A Paris, les prêches sont protégés par la faveur de la reine contre la fureur du peuple. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 102 v°.)

Mémoire de Sébastien de l'Aubespine au roi sur l'état des négociations avec l'Espagne et sur la politique extérieure de la France, principalement en Allemagne, *Madrid*, 4 novembre 1564. (Copie du temps; f. fr., vol. 15875, f. 303.)

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, *Madrid*, 4 novembre 1564. — La cour d'Espagne a appris par le duc de Florence l'insuccès de la mission de François d'Escars à Rome. — Demande d'instructions. — Le chanoine de Pampelune est toujours en prison. — Lettre de créance en faveur du présent porteur. (Original; f. fr., vol. 15875, f. 299.)

Lettre de Suriano à la république de Venise, *Paris*, 4 novembre 1564. — Récit de la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans. — Caractère et tendances religieuses de ce prince. — Son antipathie pour le prince de Navarre. — Son amitié pour le prince de Joinville, fils du duc de Guise. (Déchiffrement; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 104.)

Résumé des points traités par l'ambassadeur de France auprès de Philippe II en faveur du roi de Navarre, communication faite au duc d'Albe, *Madrid*, 9 novembre 1564. (Note de chancellerie en français; Arch. nat., K. 4495, n° 88.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 9 novembre 1564. — La tolérance de la reine pour les réformés s'accuse tous les jours davantage. — Le prince de la Roche-sur-Yon est à Paris. — Insolence d'un huguenot dans une église de Saint-Germain. — Instruction dirigée contre le duc de Nemours. — Pillage commis dans les Indes par le Français Lacelle. — Prélats français au concile de Trente. — Le duc de Savoie a envoyé à la cour l'ambassadeur Morete. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 107.)

LXII.

RAPPORT DU SEIGNEUR DE CRUSSOL A LA REINE.

(Novembre 1561.)

Tentative d'enlèvement du duc d'Orléans par le duc de Nemours.

Le.... du mois de octobre j'arrivois à Nanteul à huit heures au matin, où, après avoir présenté la lettre de la Royne à Messieurs le cardinal de Lorraine et duc de Guise, leur fis entendre la charge que j'avois de la ditte dame, qui estoit en substance ce que Mons^r de Nemours avoit dit à Monsieur de persuader de l'emmener hors de ce royaume, et la fasson dont ledit sieur de Nemours avoit uzé en l'endroit de mondit seigneur. Et lors messieurs le cardinal de Lorraine et duc de Guise me dirent qu'ils ne pouvoient croire telle chose, et que Mons^r de Nemours ne leur en avoit jamais parlé, et que ledit seigneur de Nemours leur avoit dit que il s'en devoit aller dens peu de jours à Paris pour son procès et de là à la court pour quelques ungs de affères. Lors je leur respondis que je croyois très bien que Mons^r de Nemours ne leur eust pas voulu communiquer une telle entreprise, sachant bien le selle et affection qu'il avoit au service du Roy. A quoy Mons^r le cardinal respondit que, si cella estoit vray, que il ne pouvoit dire aultre chose dudit s. de Nemours sinon qu'il estoit ung foul. Et lors Mons^r de Guise me dit que c'estoit choses qui estoit de grande conséquence et que cella valloit bien d'i panser avant que d'en donner avis à la Royne. Lors je luy dis : « Ouy, Mons^r, tant qu'il vous plera. »

Et dellà partirent lesd. s. cardinal et duc de Guise, pour aller à la messe, où je leur fis compagnie. Et puis se mirent à table, attendant que Messieurs de Longueville, Nemours et cardinal de Guise vinrent de l'esglise du prioré avec Madame de Guise, qui menoit la mariée.

Et après le disner se retirarent lesdits seigneurs, cardinal et duc de Guise, en la chambre dudit cardinal, où après avoir esté quelque temps, m'envoyarent quérir pour parler à eulx. Et estant arrivé en la chambre, après m'avoir fiet assoir auprès

d'eulx, me leurent la lettre qu'ils escrivoient à la Royne. Puis me dit Mons^r le cardinal : « Monsieur de Crussol, nous ne pouvons assés remercier la Royne de l'honneur qu'elle nous fet que de nous fère entendre ce que vous nous avés dit de la part de Mons^r de Nemours, ensamble l'avis qu'il luy plait que nous luy donnions sur ce fet. Et pour y satisfère nous vous dirons que tout ce que nous avons peu congnoistre de M^r de Nemours a esté que toute l'espérance qu'il a aujourd'huy en ce monde est la bonté de la Royne ; sachant bien que sens cella il est tout assuré que, par le conseil ny aultrement, il ne peult espérer que Mons^r de Savoie puisse obtenir la restitution des places de Piémont ; qui fet la chose du monde que Mons^r de Nemours desire le plus de pouvoir obtenir ; sachant bien que de là toute sa grandeur despant. Et pour ceste occasion nous a souvant dit qu'il ne vouloit entrer au conseil du Roy qu'il ne vit une fin en cella et que eust peu opiner. Parellement que, après que Mons^r de Nemours fut party de Nanteul, quant il s'en alla en Savoie, ils savent bien qu'il n'a jamais escrit que Mons^r de Savoye n'eust escrit à la Royne pour ne prandre en mauvaise part le partemant qu'il avoit fet, et qu'il n'avoit jamais rien tant désiré que de pouvoir venir et estre en la bonne grâce du Roy et de la Royne. Que, plus il pansoit, luy et Monsieur son frère, tant moins ils trouvoient d'aparanse a ce que je leur avois dit, car ilz ne peuvent panser où Mons^r de Nemours l'eust peu mener. Si c'eust esté en Espagne, le chemyn est fort lonc ; il fault passer par le gouvernement du roy de Navarre, qui y fust empesché. » Et lors je leur dis que c'estoit en Savoye. « Comment, me dit Mons^r le cardinal, chascun sçait bien que toute la grandeur et bien de Mons^r de Savoye ne despant que de la bonne grâce du Roy. Et quant ce eust esté qu'il l'eust mesme mené en Lorraine, qui est plus près, chescun sçait bien que ny Mons^r de Lorraine ny Mons^r de Savoye, ny tous tant nous sommes, ne sarions resister à chose qui peult desplère au Roy ; et que toutes fois qu'il enverra mille hommes d'armes, il se fera seigneur et de noz personnes et de noz biens. Toutes ces choses là sont impossibles ; et, tant plus nous y pansons, tant moins nous y trouvons de fondement. Tout ce que nous disons n'est pas pour excuser Mons^r de Nemours, car, encores qu'il soit nostre bon

seigneur et amy, si est-ce que, s'il avoit fet telle chose, il n'aroit point ung plus grand ennemy que nous ; car nous ne serons jamais en doubte de la fidellité que nous devons au Roy et à la Royne ; et vous prions de l'en assurer et luy dire que nous la suplions de fère estat de nous. »

Lors je leus dis que la Royne desiroit savoir d'euls : la première, le moien qu'elle devoit tenir pour vérifier ce fet ; et l'aulture, si d'avanture, il estoit vérifié, comme elle s'i devoit gouverner. Il me fut respondu par euls : quant à la vérification que ils ne saroint m'en dire aulture chose, attendu qu'il n'y avoit que ung tescmoin seul, et qu'on pourroit le demander à Mons^r de Nemours en sermant ; et, s'il le nioit, que la Royne luy pourroit dire que, si il l'avoit fet, elle luy feroit bien conoistre l'offanse qu'il aroit fette, et se gouverner en cella comme ilz ont entendu aultres foys que Madame la Régente fit à feu Mons^r de Sainct-Pol et Mons^r de Guise, leur père. Quant au secont point, que, s'il estoit vérifié, il ne saroit estre assés puny, et que les loix sont pleines de telles punitions.

Puis Mons^r de Guise me dit : « C'est tout ce que nous vous pouvons dire pour ce fet ; quant vous seriés icy ung mois, Mons^r mon frère et moy, ne vous en sarions dire davantage. » Et, après avoir pris congé d'eulx, ilz me priarent de assurer la Royne de la dévotion qu'ils ont au service du Roy et au sien. Ce que je leur promis. Et puis Mons^r de Guise me dit que je disse à la Royne de sa part qu'il seroit bon que le Roy ne sceut rien de tout cessay et que cella le feroit entrer en quelque opinion que ne luy pourroit pas, peult-estre, estre légèrement ostée, et qu'elle luy serviroit de bon temoins ; que quant elle luy a fet cest honneur de luy demander avis, il a tousjours esté d'opinion de ne séparer point le Roy et Messieurs et qu'ils ne saroint estre trop unis ensambles ; et qu'il fault qu'il me confesse une chose, que l'entreprise dont je luy ay parlé, si elle eust esté faisable, fust peult-estre esté la plus pernicieuse pour ce royaume que chose qui y fust peu avenir, et suffisante quasi, veu les divisions qui y sont, pour menasser et ruiner toutes choses.

Et voylà tout ce que j'ay peu entendre.

(Copie du temps, f. fr., vol. 6608, f. 11.)

LXIII.

Don du roi à la reine de Navarre, en considération de ses dépenses « auprès de nous et à notre suite, » attendu qu'elle n'a point joui de la traite, à elle accordée, de 20 mille tonneaux de blé, puisque, par une ordonnance postérieure, toutes les traites ont été supprimées, le roi donne à ladite reine la somme de 50,000 livres tournois à prendre sur le produit de la vente des arbres « tombez ou versez par l'impétuosité des vents « durant la présente année, » dans toutes les forêts royales, excepté dans les forêts de Châteauneuf, Champrond et Senonches (dont lad. princesse avait la jouissance). *Saint-Germain, 11 novembre 1564.* (Copie; Arch. nat., P. 2312, f. 1593. — Ce don fut confirmé par lettres patentes du 5 février et du 1^{er} juin suivants; *ibid.*)

LXIV.

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, *Madrid, 12 novembre 1564.* — L'ambassadeur regrette de ne pouvoir fournir au prince d'éclaircissements définitifs sur les sentiments du roi d'Espagne. — Lenteur et dissimulation de ce prince. — Protestations de dévouement. (Copie du temps; f. fr., vol. 16103, f. 95.)

Résumé de chancellerie de la négociation de Jacques d'Azance à Madrid, avec réponses inscrites à la marge, point par point, par Philippe II, *Madrid, 12 novembre 1564.* (Orig. espagnol; Archives nat., K. 1495, n° 89.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud, 13 novembre 1564.* — Le connétable, soupçonné de complicité avec le duc de Nemours dans la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans, est de retour à la cour. — Le cardinal de Tournon a été retenu à la cour malgré lui. — Le maréchal Saint-André est absent. — Le cardinal de Lorraine n'a pas été appelé par la reine. — Le duc de Guise s'est excusé de revenir à Saint-Germain. — Les absences de ces seigneurs sont le résultat de la faveur de Vendôme. — Efforts des réformés pour s'emparer des gouver-

nements de provinces et des capitaineries de places. — Instruction dirigée contre le duc de Nemours. — Mascarade du prince de Béarn à Saint-Germain. — Affaire de l'enregistrement des pouvoirs du légat. — Arrivée à Poissy des prêcheurs du duc de Wurtemberg. — Prêches et cérémonies calvinistes à Paris. — L'enregistrement de l'édit de juillet; sa non exécution. — Pauvreté du trésor royal; dettes du roi. — La dame de Vendôme a invité le cardinal de Ferrare à venir chez elle et l'a obligé à entendre un prêche huguenot. — Difficultés sur la liberté des mers dans les Indes. — Le roi a convoqué une assemblée solennelle de l'ordre de Saint-Michel. — On croit que cette assemblée aura à juger le duc de Nemours. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 408.)

LXV.

Déclaration du roi qui met le roi de Navarre en jouissance des seigneuries du Chasteauneuf, Champron, Senonches, Brezolles et autres biens, *Saint-Germain*, 16 novembre 1564. (Copie; Arch. nat., P. 2342, f. 447. Cette donation fut confirmée par une déclaration du roi en date du 12 février 1564 (1562), *ibid.*)

LXVI.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud*, 48 novembre 1564. — Le cardinal de Ferrare a fait entendre un sermon catholique à la dame de Vendôme. — Mauvaise grâce de cette princesse pendant la cérémonie. — Nouvelle conférence de l'ambassadeur avec le cardinal de Tournon au sujet des affaires de Vendôme. — Le cardinal demande la Sardaigne pour le prince. — L'ambassadeur répond sans conclure en rappelant les tendances hérétiques du prince. — Chaque jour, la dame de Vendôme renouvelle ses instances auprès de son mari pour le décider à se prononcer en faveur de la réforme. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 409.)

Lettre de Suriano et de Barbaro à la république de Venise, *Poissy*, 19 novembre 1564. — Récit du festin offert par la reine

de Navarre au cardinal de Ferrare, à l'issue duquel la princesse a fait prêcher un de ses ministres. (Déchiffrement ; Dépêches vénit., filza 4 bis, f. 110 v°.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Saint-Cloud, 24 novembre 1564*. — Conférence de l'ambassadeur avec le connétable et le cardinal de Tournon au sujet de la Sardaigne que le cardinal a demandée à l'ambassadeur pour Vendôme. — L'ambassadeur incline à lui accorder cette île, malgré les dangers pour l'Espagne d'une alliance de Vendôme avec les Maures, parce qu'on pourrait plus tard la lui reprendre. — Tendances de ce prince. — Antonio d'Almeida le représente à Madrid. — La dame de Vendôme presse son mari de donner des gages au parti réformé. — Conditions offertes par Vendôme en retour de la Sardaigne. — Il laisserait ses enfants en otage et ses forteresses en gage de ses promesses. — Lettre de la reine d'Espagne à la reine mère. — Émotion qu'elles ont causée à la reine. — Faiblesse de Vendôme vis-à-vis de sa femme. — Il s'excuse en disant qu'il craint de la contrarier. — L'ambassadeur avoue qu'elle est gravement malade. — La reine mère approuve les dépêches que Chantonay a adressées à Madrid. — Envoi de Rambouillet au duc de Savoie. — (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 440.)

LXVII.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU MARÉCHAL DE BORDILLON.

Saint-Germain, 23 novembre 1561.

Impossibilité d'augmenter le nombre des gens de guerre du Piémont.

Mons^r de Bourdillon, par la lecture que le Roy, mon seigneur, vous escrit présentement, vous serez si amplement satisfait à toutes voz dernières dépesches que, me remectant sur icelle, je ne vous diray rien davantage, sinon qu'il est impossible de vous croistre ne augmenter pour le présent le nombre de gens de guerre que vous demandez, au moyen que les affaires de Sa Majesté ne le peuvent aucunement porter en ceste saison ; qui sera cause que je vous prieray de regarder de vous accomoder

de si peu que vous avez, et penser que si nous pouvions mieulx faire, nous le ferions. Priant Dieu, Mons^r de Bourdillon, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

De Saint-Germain-en-Laye, ce xxiii^e jour de novembre 1564.

Vostre bien bon amy,

Antoine.

(Orig., Biblioth. imp. de Saint-Pétersbourg, Collect. d'autographes, vol. 52. — Analysée par M. le marquis de Rochambeau dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 385.)

LXVIII.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE A SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE.

Saint-Germain, 23 novembre 1561.

Ordre d'appuyer les démarches du s. d'Auzance à la cour d'Espagne.

Monsieur de Lymoges, avecques la depesche du s^r d'Ozances, qui va pour l'occasion que vous entendez, j'ay pensé qu'il ne seroit que très à propos de faire au Roy et à la Royne catholique les lettres que vous verrez pour, suivant l'advis de ladite dame, de l'affection de laquelle envers moy j'ay assez d'asseurance, en user comme vous adviserez pour le mieulx, ledit s^r d'Ozances et vous, au bien de mes affaires, lesquels j'ay tant cogneu que vous avez toujours embrassez de bon cœur et vous y estes employés si volontiers que je ne craindray point à vous prier encores de continuer de n'y espargner les bons moyens que je sçay que vous y porez avoir ; avecques asseurance que vous ne ferez jamais pour prince quy ayt meilleure souvenance du service de ceulx qui l'ayment comme vous faictes moy. Ainsy que j'ay donné charge audit s^r d'Ozances vous dire plus au long de ma part, sur lequel je remects le surplus. Priant Dieu, Mons^r de Lymoges, vous donner ce que désirez.

De Saint-Germain-en-Laie, le 23^e jour de novembre 1564.

(Autographe.) J'ay, Mons^r de Lymoges, telle fiance à vostre bonne voulonté et à vostre saige conduycte que, s'il y a moien de fere fere quelque chose de bon pour moy au Roy catholique,

que de ce coup vous feré une. Je m'en sentiré, comme j'ay prié vostre frère de vous escrire plus au long et de l'affection que je porte à vous et à ce qui vous touche. Ainsy vous prie de croire

Vostre bien bon amy,
Antoine.

(Original ; la fin autographe. Arch. de Villebon, papiers de l'Aubespine. — Communiquée par M. le marquis de Rochambeau et citée par lui dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 385.)

LXIX.

LETTE DU ROI DE NAVARRE AU PARLEMENT DE PARIS.

Saint-Germain, 26 novembre 1561.

Recommandation du procès du s. de Cierque.

Messieurs, vous verrez par les lettres que le roy, mon seigneur, et la royne, sa mère, vous escrivent, l'affection qu'ils ont que mettiez une bonne et brieve fin au procès qu'a le s. de Cierque par devant vous contre aucuns du clergé, des secrétaires de la maison et couronne de France, pour raison de ses prétendus droits de bourses, en quoy ne désirant moins le favoriser de ma part que les services qu'il a de long temps faits à ceste couronne le méritent, lesquelz lesd. seigneur et dame vous testifient assez par leurs lettres, je vous prie luy vouloir, en ma contemplation, ayant esgard à sa qualité et vieil age, départir si bonne et brieve justice qu'il se puisse en brief ressentir en combien de sortes luy profitera ceste mienne recommandation ; estant asseurez que vous me ferez un très singulier et particulier plaisir en ce faisant. Priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Esript à Saint-Germain-en-Laye, le 26^e jour de novembre 1561.

Vostre bon amy,
Antoine.

(Copie ; Coll. du parlement, vol. 555, f. 26.)

LXX.

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *26 novembre 1564*. — L'affaire du duc de Nemours est une intrigue des réformés contre les Guises. — Arrivée à la cour de Lignerolles. — Les réformés craignent que Nemours ne passe au service du roi d'Espagne. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 412.)

Seconde lettre de Chantonay à Philippe II, *Poissy, 26 novembre 1564*. — Vendôme au prêche. — Il se croit assuré de l'emporter dans ses négociations avec le roi d'Espagne. — Vendôme au sermon. — Il est prudent d'entretenir ces espérances. — Querelle de ce prince avec sa femme. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 420.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Poissy, 28 novembre 1564*. — Conférence de Chantonay avec Vendôme. — Il accepterait une vice-royauté qui le rendrait lieutenant du roi d'Espagne et s'engagerait, en cas de guerre entre la France et l'Espagne, à garder la neutralité. — A cette proposition, Chantonay a répondu en renouvelant les communications précédemment faites à d'Auzance. — Insistance du connétable dans cette négociation. — Conférence de Chantonay avec la reine. — Le mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Vendôme n'est pas assuré. — Paroles de la reine contre la dame de Vendôme. — Pour parler du mariage de Henri de Béarn avec une fille du roi de Bohême. — Vendôme envoie François d'Escars auprès de Chantonay. — Plaintes de l'ambassadeur contre la faiblesse de Vendôme vis-à-vis des réformés. — La reine et le lieutenant général refusent le secours du roi d'Espagne pour rétablir la paix religieuse. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 4494, n° 444.)

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Madrid, 28 novembre 1564*. — L'ambassadeur de France lui a présenté un mémorial sur les affaires de Vendôme, auquel le roi d'Espagne a répondu qu'il n'avait rien à ajouter aux communications précédemment faites à d'Auzance, parce qu'il n'y avait aucun changement dans les affaires de la religion en France. — Lettre de la reine mère au roi catholique sur la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans. (Copie espagnole; Arch. nat., K. 4495, n° 94.)

Lettre de Sébastien de l'Aubespine au roi de Navarre, *Madrid*, 28 novembre 1564. — Réponse à la lettre portée à l'ambassadeur par le s. de Lutaine. — La négociation ne saurait marcher aussi rapidement que le prince le désire. — Promesses vagues. (Copie du temps ; f. fr., vol. 46103, f. 424.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Poissy*, 3 décembre 1564. — Conférence de Chantonay avec Vendôme, en présence du connétable. — Vendôme se pose en prince dépouillé injustement et réclame ses droits. — Chantonay refuse d'accepter les discussions sur ce terrain. — Les emportements de Vendôme sont tels que l'ambassadeur craint une rupture des négociations. — Il va essayer de « l'amuser » pendant un mois et davantage. — La dame de Vendôme presse son mari de donner des gages à la réforme et lui promet une couronne avant trois mois. — Au sortir de sa conférence avec l'ambassadeur d'Espagne, Coligny a parlé au prince et l'a retourné en faveur du parti huguenot. — François d'Escars confère quelquefois avec le cardinal de Tournon. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4494, n° 445.)

Lettre de Chantonay au duc d'Albe, *Poissy*, 3 décembre 1564. — Récit rétrospectif d'une conversation de l'ambassadeur avec le cardinal de Tournon au sujet des affaires de Vendôme. — Vendôme a assisté au prêche et a participé à la cène. — Chantonay a conseillé d'essayer de forcer la main à la reine en faveur du parti catholique. — Il choisit le duc de Guise comme auteur de démarches impératives. — Le cardinal de Tournon désigne le duc de Nemours. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 92.)

LXXI.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE A MADAME LA VIDAME D'AMIENS.

Saint-Germain, 7 décembre 1564.

Touchant la terre de Rayneval.

Ma cousine, pour ce que je suis entré en quelques termes et propos avecqz mons. le vidame de d'Amyens pour recouvrer

sa terre de Rayneval, laquelle j'entends vous estre obligée de charge de quelque somme de deniers qui vous est affectée pour vostre doire, j'envoye ce gentilhomme, l'ung des miens, exprès devers vous, affin de scavoir ce que vous y prétendez et vous dire de ma part le désir que j'ay, en m'accommodant de lad. terre, faire en sorte aussy que vous soyez contante sans vous départir en aucune chose de ce qui vous appartient. Vous pryant à ceste cause, ma cousine, m'ayder de ce que vous pourrez bien à ce que cest affaire se perface, ainsy qu'il est achemyné, comme ced. porteur vous dira plus amplement; sur la parole duquel je me remettray, vous assurant que l'honesteté et plaisir que vous m'en remonstrerez sera tousjours recogneu de moy de tout le bon voulloir avecques l'effect que je vous pourray démonstrer. Pryant Dieu, ma cousine, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le vii^e jour de décembre 1564.

Vostre bien cousin et amy,
Antoine.

(Autographe, adressée à Françoise de Batarnay, fille de René de Batarnay, comte du Bouchage, et d'Isabelle de Savoie, veuve, depuis le mois de janvier 1560, de François d'Ailly, vidame d'Amiens; f. fr., vol. 3188, f. 16.)

LXXII.

Mémorial dressé par ordre de Philippe II, contenant les réponses que le duc d'Albe doit faire à Jacques d'Auzance pendant sa seconde négociation, *Madrid*, 15 décembre 1564. — Le roi d'Espagne est prêt à entrer en transaction avec le duc de Vendôme aussitôt qu'il aura donné des gages de ses promesses au sujet des affaires de la religion. (Copie espagnole; Arch. nat., K. 4495, n° 98; Autre copie, n° 404.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Poissy*, 15 décembre 1564. — Élection de l'évêque de Grenoble. — Trois candidats ont été présentés au roi, dont deux hérétiques. — Apostasie d'Antoine Caracciolo, évêque de Troyes. — Faveur de Vendôme et de sa femme pour ce personnage. — Expédition au Canada ou au

Brésil ou vers les côtes de la Floride, organisée par l'amiral de Coligny aux frais de la reine, de Vendôme, du prince de Condé et de Crussol (il s'agit de l'expédition de Jean Ribaut). (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 97.)

Mémoire à communiquer au roi d'Espagne remis par l'ambassadeur de France en Espagne au duc d'Albe, au sujet des négociations du roi de Navarre, *Madrid, 20 décembre 1564*. — Conférence du duc d'Albe et de Sébastien de l'Aubespine. — Demandes de l'ambassadeur en faveur du roi de Navarre. — Le duc d'Albe répond que, lorsque Vendôme tiendra les promesses qu'il a faites en faveur de la religion, le roi catholique lui en tiendra compte. — L'Aubespine prend acte de cette déclaration. — Il avoue que la reine de Navarre est très dévouée à la religion nouvelle et que son zèle est un sujet de dissentiment avec son mari. (Copie espagnole ; Arch. nat., K. 4495, n° 400.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Poissy, 24 décembre 1564*. — Incertitude des tendances religieuses de Vendôme. — Chaque mission envoyée par lui à Rome est communiquée aux princes d'Allemagne. — Il assiste publiquement à la messe. — Prêche à Paris, principalement au faubourg Saint-Marceau. — La dame de Vendôme, le prince de Condé et l'amiral y assistent. — Plusieurs fois, les assistants ont été au nombre de six mille. — On ne sait si Vendôme viendra à Paris. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4495, n° 403.)

Lettre de Chantonay à Philippe II (Fragment), *Poissy, 5 janvier 1562*. — Jacques d'Auzance est arrivé à la cour le 2 janvier. — Satisfaction de Vendôme. — Fête qu'il donne à cette occasion. (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 4497, n° 3.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune, 17 janvier 1562*. — Vendôme, convaincu que le roi catholique a soudoyé les complices du duc de Nemours, a donné à ses lieutenants en Béarn l'ordre de les saisir à leur passage en Espagne. (Copie espagnole ; Arch. de la secrétairerie d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

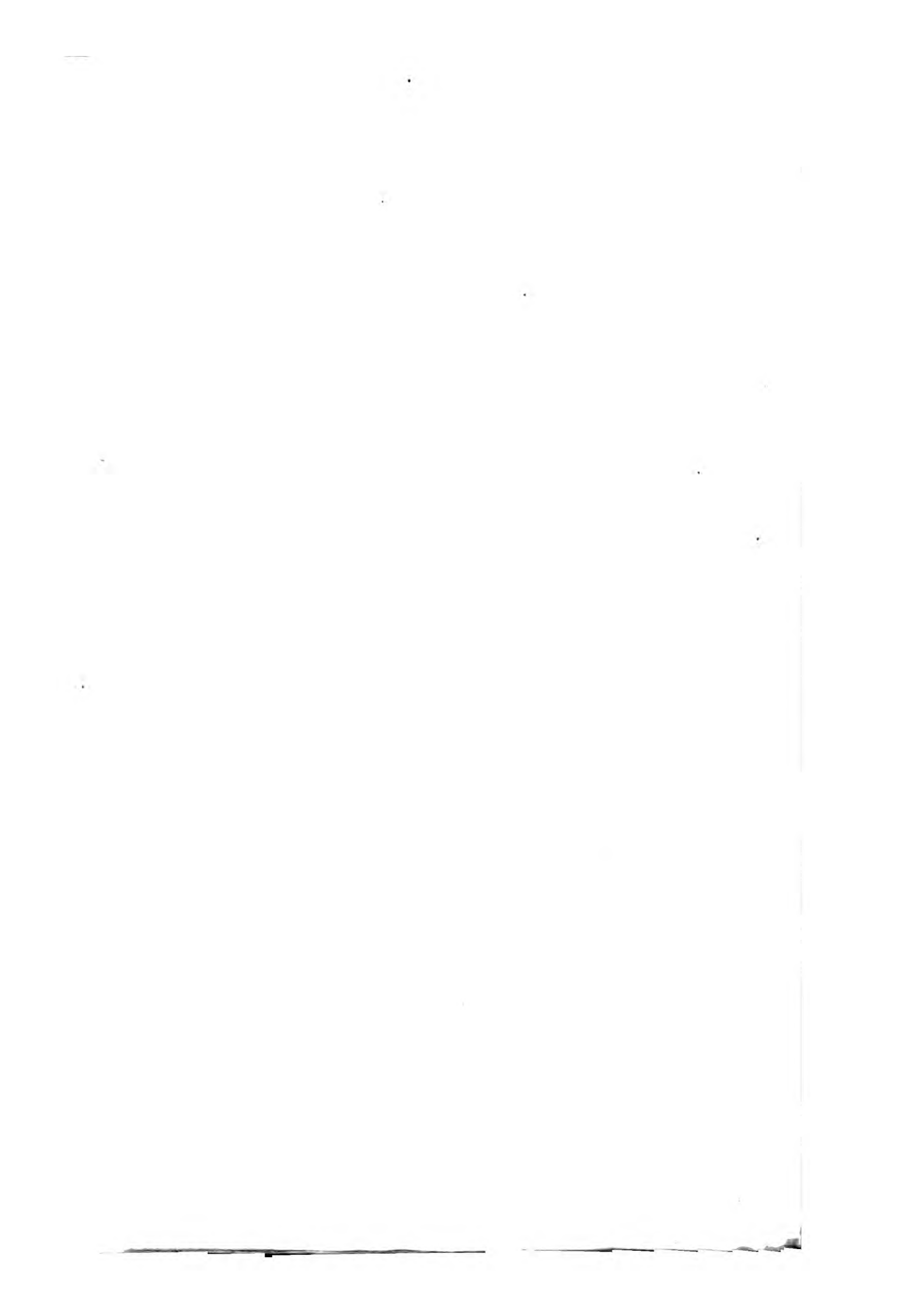


TABLE.

CHAPITRE ONZIÈME.

Depuis la mort de François II (5 décembre 1560) jusqu'à l'édit du 19 avril. — Page 1.

Avènement de Charles IX (5 déc. 1560). — Catherine de Médicis se fait attribuer la régence aux dépens du roi de Navarre. — Disgrâce des Guises. — Mise en liberté du prince de Condé. — États généraux d'Orléans (13 déc. 1560-31 janvier 1561). — La Réforme. — Démonstrations opposées de l'Espagne et de l'Angleterre. — Mission de Pedro d'Albret à Rome. — — La cour quitte Orléans et se rend à Fontainebleau (2 février 1561). — Affaire des clefs du château (28 février). — Arrêt du conseil portant justification du prince de Condé (8 mars). — États provinciaux de Paris (15 mars). — Le roi de Navarre est nommé lieutenant général du roi (27 mars). — Établissement du triumvirat (6 avril). — Édit de tolérance du 19 avril 1561.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Depuis le 19 avril jusqu'au 29 août 1561. — Page 83.

Troubles de Paris (fin avril 1561).

Sacre du roi à Reims (15 mai).

Procession de la Fête-Dieu à Paris (24 juin).

Requête des réformés au roi (11 juin). — Édit de juillet (11 juillet).

Départ de Marie Stuart pour l'Écosse (15 août).

Arrêt du parlement portant justification du prince de Condé (13 juin). — Réconciliation du prince de Condé et du duc de Guise (24 août).
 Jeanne d'Albret en Béarn. — Tergiversations religieuses du roi de Navarre. — Sa conduite privée. — Arrivée de Jeanne d'Albret à la cour (28 août 1561).

CHAPITRE TREIZIÈME.

Depuis le 25 juillet 1561 jusqu'à la fin de novembre. — Page 143.

Convocation du colloque de Poissy (25 juillet 1561).
 États généraux de Pontoise (1^{er} août). — Refus du parlement d'enregistrer l'ordonnance d'Orléans. — Destitution du premier président Le Maistre (18 août). — Assemblée générale de Saint-Germain (27 août).
 Le pape envoie le cardinal de Ferrare à la cour. — Affaire Artus Désiré. — Arrestation d'un courrier du nonce en Piémont.
 Arrivée des ministres réformés à Poissy. — Première et seconde séance publique du colloque (9 et 16 sept.). — Arrivée du cardinal de Ferrare à la cour (18 sept.). — Troisième et quatrième séance du colloque (24 et 26 sept.). — Le cardinal de Lorraine somme les ministres d'adhérer à la confession d'Augsbourg. — Arrivée de Beaudouin et des docteurs allemands. — Mariage de Jean de Rohan à Argenteuil (29 sept.). — Dernières séances du colloque (29 sept., 4 et 9 oct.). — Dernières séances des états de Pontoise.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

La cour pendant et après le colloque de Poissy. — Page 201.

Progrès de la Réforme pendant le colloque. — Pratiques religieuses de Jeanne d'Albret. — Jeanne d'Albret et Charles IX. — Jeanne d'Albret et le cardinal de Ferrare. — Instances de Jeanne auprès de son mari en faveur de la Réforme. — Mariages arrêtés entre les Bourbons et les Valois.
 Négociations de Philippe II pour forcer la main à la reine. — Tentative du duc de Nemours pour enlever le duc d'Orléans (20 octobre 1561). — Fuite de Nemours. — Arrestation de Lignerolles. — Complicité du roi d'Espagne.

•
CHAPITRE QUINZIÈME.

Négociations du roi de Navarre avec l'Espagne pendant l'année 1561.

— Page 251.

Motifs de la déférence du roi de Navarre pour Catherine de Médicis. — Premières négociations d'Antoine de Bourbon avec l'ambassadeur d'Espagne. — Négociations de Sébastien de l'Aubespine à Madrid. — Antoine demande Sienna. — Négociations du roi de Navarre en Allemagne. — Catherine demande la Sardaigne à Philippe II.

Le roi de Navarre envoie Antonio d'Almeida en Espagne (mai 1561). — Il veut y accréditer Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, et Jean-Jacques de Mesmes. — Catherine adjoint à l'ambassade Jacques de Montberon, seigneur d'Auzance. — La mission de l'évêque d'Auxerre et de de Mesmes est ajournée et d'Auzance part seul pour Madrid (26 juillet). — Envoi de François d'Escars à Rome (fin août). — Retour de d'Auzance à Saint-Germain (14 octobre).

Suite des négociations du roi de Navarre à Madrid et auprès de Chantonay. — Chantonay concède en principe la reconnaissance des droits du roi de Navarre. — Jacques d'Auzance repart pour l'Espagne (fin novembre). — Échange de la Navarre proposé par les ministres de Philippe II. — Philippe II confirme les concessions de principe de Chantonay. — Antoine écrit au duc d'Albe. — Retour de d'Auzance à Saint-Germain (2 janvier). — Satisfaction du roi de Navarre. — Il passe définitivement au parti catholique.

PIÈCES JUSTIFICATIVES. Page 315



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC, MARÉCHAL DE FRANCE, 1864-1872, 5 vol. in-8, édition publiée pour la *Société de l'Histoire de France*. Tom. I et II épuisés.

MÉMOIRES INÉDITS DE MICHEL DE LA HUGUERYE, 1877-1880, 3 vol. in-8, publiés pour la *Société de l'Histoire de France*.

NOTICE DES PRINCIPAUX LIVRES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS QUI ONT FAIT PARTIE DE L'EXPOSITION DE L'ART ANCIEN AU TROCADÉRO, 1879, in-8, Techener.

FRANÇOIS DE MONTMORENCY, GOUVERNEUR DE PARIS ET LIEUTENANT DU ROI DANS L'ISLE DE FRANCE (1530-1579), extrait du tome VI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*.

LE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET, 1877, in-8, Labitte.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, suite de *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, t. I et II, in-8, Labitte.

LE DUC DE NEMOURS ET MADemoiselle DE ROHAN (1534-1592). Paris, 1883, petit in-8, tiré à 170 exemplaires.

